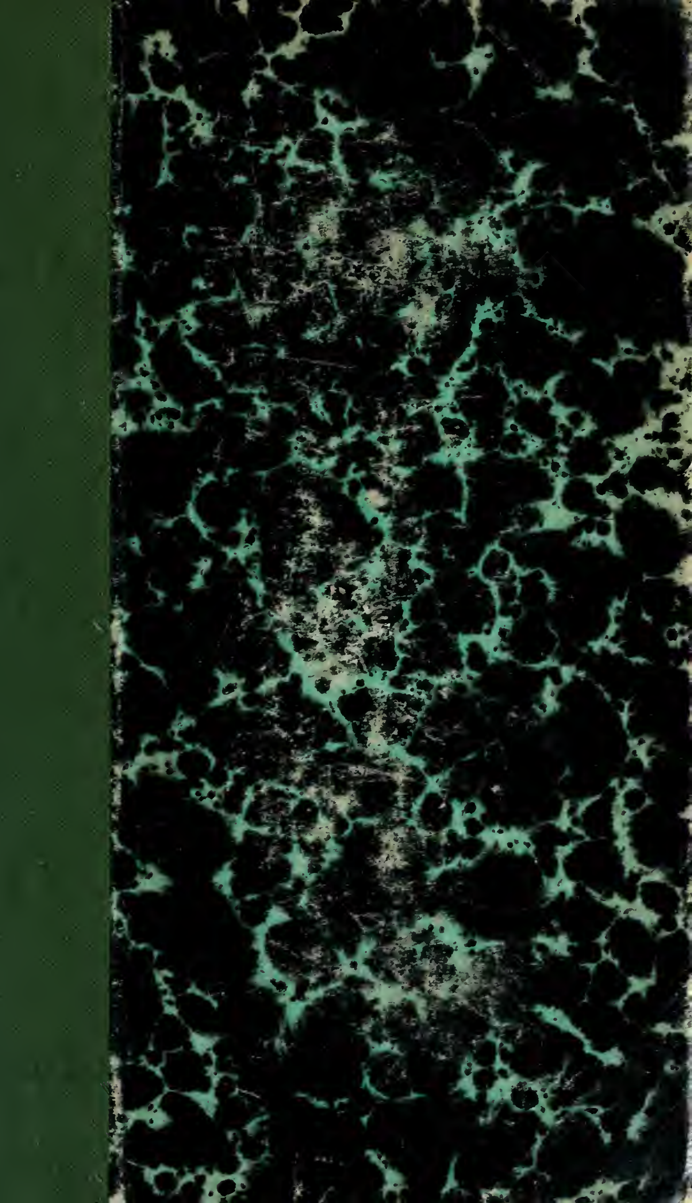
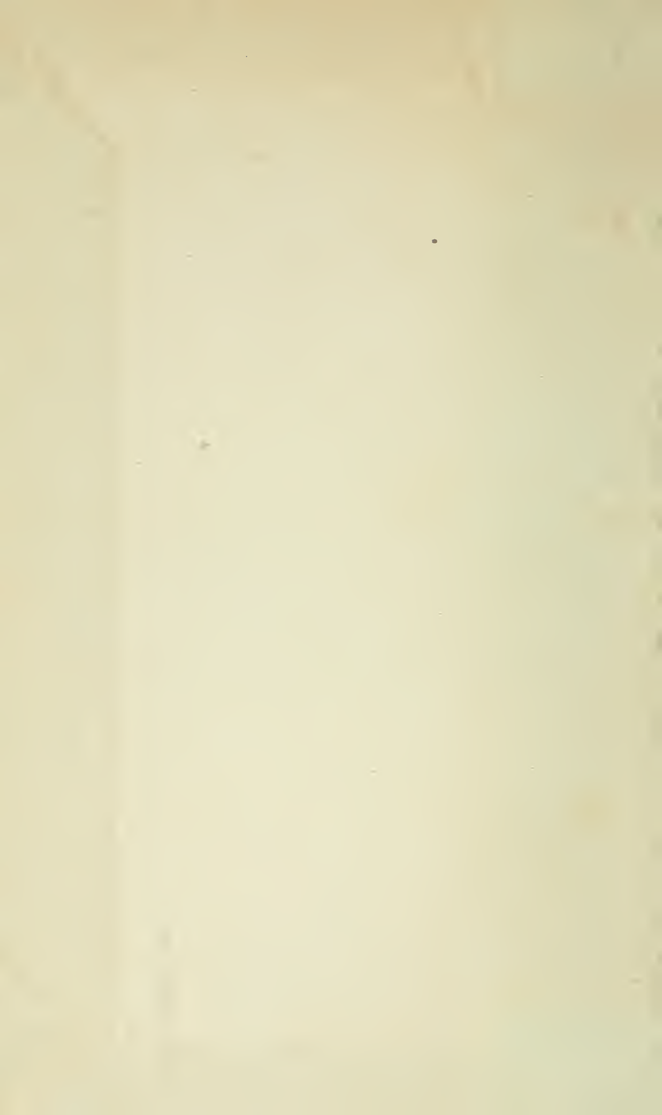




MÉMOIRES
D'UN BOURGEOIS
DE PARIS



Paris.— IMP. DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE.—A. Delcambre, 15, rue Breda.

LE Dr L. VÉRON

MÉMOIRES D'UN BOURGEOIS DE PARIS

Comprenant

LA FIN DE L'EMPIRE
LA RESTAURATION — LA MONARCHIE DE JUILLET — LA RÉPUBLIQUE
JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE

TOME DEUXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE
BOULEVARD DES ITALIENS, 15, EN FACE DE LA MAISON DORÉE

1856



MÉMOIRES
D'UN BOURGEOIS
DE PARIS

CHAPITRE PREMIER

MONSIEUR DECAZES

Les trois époques de la restauration. — Première époque, M. Decazes. — M. Decazes, président de cour d'assises. — Le cachot de Marie-Antoinette. — M. Decazes chez M. de Talleyrand. — M. Decazes, préfet de police. — Il fait fermer la Chambre. — MM. Romiguière et Barrère. — Seconde entrée de Louis XVIII à Paris. — Fouché, ministre. — Relations secrètes entre Fouché et Monsieur. — Deux lettres de Fouché. — Première entrevue entre M. Decazes et Louis XVIII. — Lettre du comte d'Artois à Louis XVIII. — Réponse du roi à son frère. — Le maréchal Ney. — Labédoyère. — De la Valette. — Les frères Faucher. — Lettres de Louis XVIII au duc d'Angoulême et du duc d'Angoulême à Louis XVIII. — Le duc de Berry. — La duchesse d'Angoulême. — Lettre de la duchesse d'Angoulême au comte d'Artois.

L'histoire de la restauration se divise naturellement en trois époques, sans y comprendre, bien entendu, le temps qui s'est écoulé depuis la première entrée du roi Louis XVIII en France (mai 1814) jusqu'au retour de l'empereur Napoléon (20 mars 1815).

La première époque commence après la bataille de Waterloo, et finit au moment où M. de Villèle prend la direction des affaires (décembre 1821). Cette première

époque fut le règne de M. Decazes. La seconde comprend le ministère de M. de Villèle et finit avec ce cabinet. La troisième commence à la chute de ce ministre (vers la fin de 1827) et finit avec la restauration elle-même, par la révolution du mois de juillet 1830 et par l'avénement au trône du roi Louis-Philippe. Cette troisième époque comprend le ministère Martignac, le ministère Polignac et les journées de juillet.

La première époque fut signalée par la lutte du parti réactionnaire et du parti constitutionnel : cette lutte se termina par le triomphe de la charte et du gouvernement parlementaire, qui vint à bout de toutes les résistances et qui, dès l'année 1819, semblait fondé pour longtemps. En 1820, la mort de M. le duc de Berry compromit l'existence et l'avenir du gouvernement parlementaire. Ceux qui avaient fondé ce gouvernement ou participé à sa fondation se retirèrent devant la tempête que souleva le crime de Louvel. Après une année d'hésitations, les chefs du parti royaliste de 1815 et 1816 arrivèrent enfin au pouvoir, sous le ministère de M. de Villèle, mais ces royalistes s'étaient transformés : ils s'étaient assouplis, en quelque sorte malgré eux, à la pratique du gouvernement parlementaire; ils avaient compris les avantages qu'ils pouvaient en tirer, et, bien que leur politique différât essentiellement de celle de leurs prédécesseurs, comme ils se sentaient capables de gouverner par la tribune et malgré les entraves de la presse, ils se plièrent d'assez bonne grâce à la nécessité de gouverner selon la charte, toutefois en faisant entrer le gouvernement dans les voies nouvelles qui leur convenaient.

De ces trois époques, la plus difficile, la plus péril-

leuse, la plus glorieuse, c'est sans contredit la première, c'est celle de M. Decazes. C'est à son administration que revient particulièrement le mérite d'avoir contenu le parti ultra-royaliste, d'avoir organisé le gouvernement de la monarchie selon la charte, d'avoir créé successivement les grandes institutions qui dérivaient du gouvernement constitutionnel, et d'avoir montré ainsi au pays, par la pratique même des choses, combien sont grandes les ressources d'un gouvernement libre et sage.

En parlant de M. Decazes, je rappellerai tous les actes qui signalèrent les cinq premières années du gouvernement de Louis XVIII.

M. Decazes naquit dans les environs de Bordeaux en l'année 1780 ; il est issu d'une ancienne famille de Libourne, qui donna à cette ville un grand nombre de magistrats municipaux. Dès le quatorzième siècle, ces magistrats prenaient le titre de *maires*; en parcourant l'histoire de la ville de Libourne, on constate que depuis l'année 1404 jusqu'en l'année 1796, elle a été administrée par seize maires du nom de Decazes, appartenant tous à la même famille. L'un d'eux, Raymond Decazes, fut anobli par Henri IV en 1595, et voici ce qu'on lit dans ses lettres de noblesse : *Lequel Raymond Decazes, sieur de la maison noble de Figeac, dans les troubles et divisions qui se sont esmus par nos subjects mal affectionnés, a monstré l'entière dévostion et affection qu'il a eue au bien de notre service et du public, s'étant, par un continuel soin et vigilance qu'il a rendus à notre ville de Libourne, opposé aux mauvaises et pernicieuses entreprises qui auroient été faites sur icelle, mais encore, au péril de sa vie, rejeté nos ennemis rebelles de notre ville*

de Sainct-Emillion, qui s'en étoient emparés l'année mil cinq cent octante-neuf. En quoi ledit Decazes s'est vaillamment et vertueusement comporté, imitant la vertu de feu Raymond Decazes, son père, et de ses ayeulx et bisayeulx qui ont esté maires, capitaines et officiers de ladite ville.

Déjà en 1555, un autre membre de cette famille, Jean Decazes, avait été poursuivi comme huguenot et jugé par le parlement de Bordeaux, qui l'avait condamné à être étranglé et brûlé. M. Decazes n'avait donc qu'à consulter l'histoire de sa famille pour apprendre combien peuvent devenir dangereuses et fatales les passions dont le principe est le plus respectable, et combien on a toujours raison de se laisser guider en toutes choses par l'esprit de tolérance et de conciliation.

M. Decazes vint à Paris vers l'année 1800, pour y exercer la profession d'avocat. L'élégance de sa personne, la sympathique distinction de sa physionomie, l'aménité de ses manières, le charme de sa conversation, son caractère affable, le firent remarquer et choisir pour l'époux de mademoiselle Muraire, fille du comte Muraire, premier président de la cour de cassation et sénateur sous l'empire. Cette union ne fut pas de longue durée, M. Decazes perdit sa femme dans la première année de son mariage; mais il conserva la bienveillance et l'affection de son beau-père, auquel il dut son entrée et son avancement rapide dans la magistrature. M. Decazes était digne de cet avancement par sa capacité, par ses travaux et par ses services.

Devenu conseiller à la cour impériale de Paris, il était souvent investi des fonctions, alors fort recherchées, de

président de la cour d'assises. Il les remplissait avec talent et fermeté, de façon à attirer sur lui l'attention des chefs de la compagnie, celle du grand juge ministre de la justice et celle même de l'empereur. Dans les cercles les plus intimes de la famille impériale, il était souvent question du président Decazes; il eut même alors la singulière faveur d'être attaché à Madame [1], en qualité de secrétaire de ses commandements, et aussi au roi Louis de Hollande, en qualité de conseiller de son cabinet. M. Decazes suffisait à tous les devoirs de ses charges; il conquit l'estime et l'affection de la mère et du frère de l'empereur.

Président de la cour d'assises de la Seine, M. Decazes visitait un jour, comme c'était son devoir, les prisons de la ville de Paris. En parcourant les cachots de la Conciergerie, il pénétra dans celui qu'avait habité la reine Marie-Antoinette. Il fut indigné d'y surprendre un guichetier subalterne en intimités ignobles avec une misérable détenue, à laquelle cet homme avait donné rendez-vous dans ce cachot. Les autorités compétentes furent informées de ce scandale, les ordres les plus sévères furent immédiatement prescrits pour que le *cachot de la reine* fût désormais considéré comme un lieu saint, que tous devaient respecter. M. Decazes conçut même dès lors le projet de faire élever par le gouvernement une chapelle dans ce triste réduit, déjà sanctifié par le martyre de Marie-Antoinette. Il consigna ce vœu dans un rapport provoqué par la cour impériale, et dont cette cour sanctionna les conclusions; mais le ministre de la

1. On sait que c'était le titre donné à la mère de l'empereur.

justice ne crut pas devoir soumettre ce projet à l'approbation de l'empereur. Ceci se passait en 1812. Quelques années plus tard, M. Decazes, ministre de Louis XVIII, réalisait la pensée de M. Decazes, président de la cour d'assises. C'est donc à lui que revient l'honneur d'avoir purifié le cachot de la reine Marie-Antoinette et de l'avoir transformé en une chapelle consacrée au service divin; l'aumônier de la prison y officie tous les matins.

M. Decazes était encore conseiller à la cour impériale en 1814, lors de la première restauration. Il avait prêté un serment de fidélité à l'empereur, et il ne s'en est cru délié que par l'acte d'abdication de Fontainebleau. Maintenu dans ses fonctions de conseiller par le premier gouvernement du roi Louis XVIII, il prêta un second serment de fidélité au nouveau souverain. Après le retour de l'empereur, au 20 mars 1815, M. Decazes resta fidèle à son second serment, et il s'opposa avec une énergie et avec un désintéressement fort rares à l'adresse d'adhésion qu'on demandait à sa compagnie.

Une vive discussion s'engagea alors dans la chambre des délibérations. M. Decazes fut seul à soutenir son opinion : il regardait le roi Louis XVIII comme le seul souverain légitime de la France depuis 1814. Les nouveaux chefs de la compagnie répondaient que, depuis le débarquement de l'empereur à Cannes jusqu'à son entrée à Paris, il avait été porté en triomphe par toutes les populations, et que la rapidité de sa marche témoignait assez qu'il était marqué du doigt de Dieu et que Dieu approuvait son entreprise. « Je ne savais pas, répliqua M. Decazes, que la légitimité pût être le prix de

la course. » Ce mot spirituel, mais imprudent, le fit exiler de Paris par ordre de l'empereur.

M. Decazes attendit à Libourne, au sein de sa famille, la fin des cent-jours. Le sous-préfet de Libourne était alors M. Vatout, si distingué par les plus rares qualités du cœur et de l'esprit, et que nous avons tous estimé et aimé. M. Vatout adoucit pour M. Decazes les rigueurs d'une surveillance administrative. Ministre de l'intérieur, M. Decazes attacha M. Vatout à son cabinet. Ce dernier, après la chute du ministre, fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Semur, qu'il représenta comme député jusqu'à la révolution de février 1848.

C'est à Libourne que l'ancien secrétaire de la mère de l'empereur et du roi de Hollande apprit la douloureuse nouvelle du désastre de Waterloo.

La nouvelle abdication de l'empereur permit à l'exilé de Libourne de rentrer à Paris : il y arriva dans les derniers jours du mois de juin. La conduite tenue par M. Decazes dans les cent-jours le signalait et le recommandait aux royalistes constitutionnels, qui se préparaient à saluer avec joie la seconde rentrée de Louis XVIII en France et qui avaient formé ce comité dont M. Guizot était à Gand le sage et habile organe.

Après la bataille de Waterloo, M. de Talleyrand ne tarda pas à reprendre sur ce parti l'influence qu'il exerçait en 1814. Autour de M. de Talleyrand se groupaient donc beaucoup de royalistes constitutionnels, parmi lesquels on remarquait surtout M. le marquis de Jaucourt.

Dans le salon de M. de Talleyrand on discutait beaucoup, on délibérait quelquefois, on prenait même des résolutions; mais on hésitait toujours à les exécuter. On

s'y montrait fort inquiet surtout de l'attitude de la garde nationale de Paris et des dispositions de la Chambre des représentants. Cette dernière affectait les allures les plus révolutionnaires. Comme cela arrive souvent en France, on était dupe des apparences, on prenait au sérieux les protestations de cette assemblée et on lui attribuait une puissance qu'elle était bien loin d'avoir sur l'opinion publique. On craignait qu'elle ne se plaçât sous la protection des fédérés et de la population des faubourgs. Le comité Talleyrand ne savait comment s'y prendre avec cette Chambre qu'on voulait dissoudre et disperser avant la rentrée du roi, et cette rentrée était très-prochaine. Dans la matinée du 7 juillet, M. le marquis de Jaucourt, aussi inquiet que ses collègues, fit la rencontre de M. Decazes. Ce dernier était au courant des anxiétés de M. de Talleyrand et de ses amis : « Je ne vous comprends pas, dit-il à M. de Jaucourt ; rien de plus facile que d'en finir avec les représentants : il suffirait d'une ordonnance de dissolution et d'une compagnie de la garde nationale. » M. de Jaucourt, quoique n'étant pas de cet avis, proposa à M. Decazes de se rendre avec lui chez M. de Talleyrand, où l'on délibérait sur cette question. C'est ainsi que M. de Talleyrand et M. Decazes se virent pour la première fois.

Les membres du comité Talleyrand étaient déjà les ministres choisis par le roi ; ils en avaient pris les divers titres et ils en exerçaient les fonctions. M. Decazes expliqua et développa le plan de conduite qu'il avait conçu ; il répondait du succès. Son assurance et son langage inspirèrent de la confiance ; on lui offrit d'être préfet de police, s'il consentait, en cette qualité, à fermer la

Chambre des représentants. M. Decazes accepta; on convint que la Chambre serait préalablement dissoute, que le nouveau préfet de police disposerait de tel détachement de la garde nationale qu'il choisirait, et qu'il agirait sous sa responsabilité personnelle. Sa nomination officielle comme préfet de police ne fut pourtant publiée dans le *Moniteur* qu'après la rentrée du roi dans Paris.

Ce n'était pas la première fois qu'on avait pensé à M. Decazes pour la préfecture de police : avant les cent-jours, dans le mois de janvier 1815, à la suite des désordres qui éclatèrent à l'occasion des obsèques de mademoiselle Raucourt, on s'aperçut que l'organisation nouvelle qu'on avait substituée à celle de l'empire pour le service de police de la capitale était vicieuse. Rien n'était plus singulier, en effet, que l'arrangement nouveau accepté par la première restauration. La préfecture de police avait été remplacée par une direction générale placée dans le ressort du ministère de l'intérieur. Cette direction avait été confiée à M. d'André, ancien constituant. Il avait au-dessous de lui trois chefs de division ou directeurs pris parmi les maîtres des requêtes du conseil d'Etat, exerçant des fonctions à peu près indépendantes. Ainsi, la centralisation, l'unité, manquaient à ce service spécial, qui réclame une direction énergique, une action centralisée, prompte, libre et puissante. Les inconvénients d'un pareil état de choses n'échappèrent pas à l'expérience de M. Pasquier, alors ministre, qui lui-même avait été préfet et même préfet de police sous l'empire, homme d'esprit, très-capable, qui n'avait eu qu'un malheur, comme préfet de police, celui de se laisser arrêter et emprisonner lors de la conspiration de

Malet. Les ouvertures qui furent faites à M. Decazes en janvier 1815 n'eurent point de suite. M. d'André tint bon et défendit avec succès sa position difficile et ses idées impraticables. Cependant, lorsque l'on apprit à Paris le débarquement de Napoléon, la préfecture de police fut reconstituée et on y appela M. de Bourrienne.

M. Decazes, nommé préfet de police par le comité Talleyrand, en remplit immédiatement les fonctions, et fit fermer la Chambre. Voici comment les choses se passèrent.

Vers la fin de la première restauration, M. Decazes avait été nommé capitaine d'une compagnie de la garde nationale du quartier des Italiens. Son exil après le 20 mars l'y avait rendu très-populaire; il comptait sur tous ses camarades : aucun ne manqua à l'appel. On se rendit au palais de la Chambre dès cinq heures du matin. La Chambre devait se réunir à huit heures; elle s'était séparée la veille dans la soirée en s'ajournant au lendemain. Les portes du palais furent fermées et interdites à tous sans exception. On avait eu le soin d'afficher sur les murs un placard ainsi conçu :

Moniteur du 8 juillet 1815. — Paris, 7 juillet.

La commission du gouvernement a fait connaître au roi, par l'organe de son président, qu'elle venait de se dissoudre.

Les pairs et les représentants imposés par le dernier gouvernement ont reçu à cette égard une notification.

Les Chambres sont dissoutes[1].

Le roi entrera demain à Paris, vers trois heures après midi.

Sa Majesté descendra au château des Tuileries.

1. Je dois dire que j'ai cherché vainement, dans le *Bulletin des lois* et dans la collection la plus complète du *Moniteur*, l'ordonnance royale de dissolution à cette date; dois-je en conclure que cette ordonnance

Vers sept heures du matin, les représentants arrivèrent en foule; les gardes nationaux, parmi lesquels M. Laffitte se faisait remarquer par l'ardeur de son zèle, leur montrèrent les affiches, et leur interdirent l'entrée de la salle. A ceux qui faisaient mine de vouloir passer outre, M. Decazes adressait des paroles de prudence et de modération, dont le ton était plus ou moins énergique selon l'attitude de ceux auxquels il s'adressait. Quelques-uns se réunirent chez leur président, M. Lanjuinais. On y signa une protestation pour laquelle on parvint à réunir cinquante-deux signatures : c'était bien peu dans une assemblée de plus de cinq cents membres. On n'arrêta personne; on laissa dire, on laissa faire. A midi, la Chambre des représentants n'existait plus. La rentrée du roi dans Paris ne rencontra aucun obstacle. On a quelquefois attribué au général Dessolles l'exécution de la mesure dont je viens de parler. Barrère s'exprime ainsi dans ses *Mémoires* :

« A peine les représentants furent-ils sortis de la salle[1], que la garde nationale, qui occupait tous les postes, disparut comme par enchantement. Nous avions été en sûreté tant que le maréchal Masséna l'avait commandée ; mais le général Dessolles, un des premiers qui avaient offert leurs services à la restauration, était allé au-devant de Louis XVIII à Louvres, et avait reçu du roi, à Saint-Denis, l'ordre de se mettre à la tête de la garde nationale de Paris, en remplacement du maréchal Mas-

n'existait pas? Les circonstances suppléaient à la formalité de l'ordonnance.

1. Le 7 juillet, après la séance du soir.

séna, de s'emparer du palais des représentants, d'en fermer les portes, et d'empêcher les députés de se rassembler en les dissipant par la force. Les ordres donnés au général Dessolles furent rigoureusement exécutés. Les mêmes gardes nationaux qui, peu d'heures auparavant, étaient chargés de nous défendre, ne s'occupaient plus qu'à nous repousser, et à nous traiter comme des séditieux. »

Barrère a été trompé par la date de l'ordonnance du roi qui remit le commandement de la garde nationale au général Dessolles. Cette ordonnance fut, en effet, signée à Saint-Denis le 7 juillet, et communiquée à la garde nationale par un ordre du jour du prince d'Essling qui porte la même date; mais le général ne prit ses fonctions que le lendemain, ainsi qu'on le voit par son ordre du jour du 8 juillet. Ce jour-là, M. Decazes avait déjà occupé le palais de la Chambre, et il le fallait bien, puisque la séance, close le 7 juillet à sept heures du soir, devait se rouvrir le lendemain à huit heures du matin.

Tout ce que je viens de dire m'a souvent été raconté par M. le marquis de Jaucourt, par quelques autres amis de M. de Talleyrand et par plusieurs des gardes nationaux qui se joignirent à M. Decazes.

M. Decazes avait bien jugé la situation, et il avait exécuté le plan adopté avec autant d'énergie que de modération; il ne s'était point laissé tromper aux apparences de résolution et de dévouement de l'assemblée, dont chaque membre voulait mourir pour la patrie.

Rien cependant ne ressemblait plus à du patriotisme que ce qui s'y disait et s'y faisait. Les propositions s'y

succédaient, et plus elles étaient violentes, plus on les adoptait avec un empressement unanime.

Dans les dernières séances de cette Chambre, tous les représentants voulaient mourir sur leur chaise curule. M. Dupin lui-même était plein de courage : il était prêt à braver les Anglais et les Prussiens. «Ils seraient là, disait-il, que je voudrais encore émettre mon opinion. » Manuel demandait à répandre les dernières gouttes de son sang ; il reprochait aux rois leurs vaines promesses et rappelait, aux applaudissements frénétiques de l'assemblée, les célèbres paroles de Mirabeau, qu'il voulait faire retentir encore une fois dans toute l'Europe : « Nous » sommes ici par la volonté du peuple, et nous n'en sor- » tirons que par la puissance des baïonnettes ! »

J'assistais, quoique bien jeune, à cette séance, et je me souviens encore de ces cris, de cet enthousiasme, de cette émotion générale, que je partageais avec tout le monde.

Je m'approchai en curieux de plusieurs représentants qu'on entourait, dont on célébrait le courage et le patriotisme, et je me trouvai bientôt au milieu d'un groupe dont faisaient partie M. Romiguière et M. Barrère. Mes yeux s'attachèrent surtout sur le célèbre conventionnel, sur ce terrible rapporteur du comité de salut public. J'avais entendu raconter sur lui, dans mon enfance, de bien effrayantes histoires.

Ma famille demeurait dans la rue du Bac ; il était trop tard pour dîner chez mon père; j'entrai pour dîner chez Desmares. Quel fut mon étonnement et ma joie d'y retrouver, attablés, dans un très-petit salon, Barrère et M. Romiguière. Je me plaçai près d'eux, bien désireux d'entendre leur conversation. Ils étaient encore tout

émus de la séance de la Chambre ; ils se montraient inquiets de l'avenir ; cependant ils semblaient croire que les alliés consentiraient à reconnaître Napoléon II. Ils comptaient surtout à ce sujet sur l'influence de l'empereur d'Autriche. Tout cela se passait le 7 juillet au soir. Bientôt la conversation roula sur le temps passé et sur la révolution ; je ne perdis pas une de leurs paroles, elles sont restées gravées dans ma mémoire. Barrère parla de la terreur comme de la chose la plus simple, la plus innocente, et du ton le plus dégagé. « Mais enfin, disait M. Romiguière, où vouliez-vous en venir avec votre terreur et vos supplices ? Quelle était la pensée de votre gouvernement ? Vous aviez un but, un système ? — Le public le croit, répliqua Barrère, on l'a dit, on l'a imprimé, on le dira encore, on l'imprimera souvent, et on se trompera toujours : nous n'avions qu'un seul sentiment, mon cher monsieur, celui de notre conservation ; qu'un seul désir, celui de sauver notre existence que chacun de nous croyait menacée. On faisait guillotiner son voisin pour que le voisin ne vous fît pas guillotiner. » J'ai retrouvé l'expression de ce même jugement que Barrère portait sur le gouvernement révolutionnaire et sur ses collègues du comité de salut public, dans la notice historique que M. Hippolyte Carnot a mise en tête des *Mémoires* du célèbre conventionnel.

« En 1832, dit M. Hippolyte Carnot, pendant le séjour que Barrère fit à Paris au retour de sa proscription, M. David, d'Angers, étant allé le voir, le trouva malade. Un asthme violent le forçait à garder le lit, ce qu'il appelait vivre de la vie horizontale. Ils s'entretinrent de Robespierre. « C'était un homme désintéressé, républi-

» cain dans l'âme, dit Barrère; son malheur vient d'a-
» voir aspiré à la dictature. Il croyait que c'était le seul
» moyen de comprimer le débordement des mauvaises
» passions. Il nous en parlait souvent, à nous qui étions
» occupés des armées. Nous ne nous dissimulions pas
» que Saint-Just, taillé sur un patron plus dictatorial,
» aurait fini par le renverser pour se mettre à sa place;
» nous savions aussi que nous, qui étions contraires à
» ses projets, il nous ferait guillotiner : nous le renver-
» sâmes. » Ce langage de Barrère en 1832 diffère-t-il
de celui qu'il tenait à M. Romiguière en 1815?

La conversation continua entre M. Romiguière et Barrère : « On m'a beaucoup calomnié, dit Barrère, on a mis dans ma bouche des paroles atroces que je n'ai jamais prononcées; on a souvent dénaturé le sens de mes discours et de mes rapports; on me croit un profond scélérat, féroce et sanguinaire, qui répandait le sang avec plaisir. Je vous le dis en toute sincérité et avec un grand désintéressement, car ces temps sont bien loin de nous, rien n'est plus injuste. Je pourrais, quand je le voudrais, traverser la France dans tous les sens, y voyager à petites journées, et choisir pour y passer la nuit le plus beau château du lieu où il me plaira de m'arrêter : je suis sûr que j'y trouverais le souvenir d'un bienfait et d'un service rendus au péril de ma vie, dans ces temps si difficiles auxquels on m'accuse d'avoir pris une part si odieuse. »

Cet homme avait prononcé ces paroles avec un singulier accent de tristesse et d'attendrissement. Je ne pus voir s'il avait des larmes dans les yeux, mais il en avait dans la voix.

Ces messieurs, remarquant tout l'intérêt que je montrais à les écouter, m'avaient pour ainsi dire admis avec bienveillance, à cause de ma jeunesse peut être, dans leur conversation ; je ne m'éloignai point sans leur adresser et sans recevoir d'eux un salut.

Le 8 juillet 1815, le roi Louis XVIII fit sa seconde entrée dans la capitale. J'allai au-devant du cortége comme tous les bourgeois de Paris : je reconnus dans la foule sur les boulevards un grand nombre de représentants, et je rencontrai, entre autres, MM. Romiguière et Barrère. Dans ces jours d'émotions politiques on s'aborde facilement. Ces messieurs me racontèrent ce qui s'était passé le matin à la Chambre. M. Romiguière s'étonnait du peu d'empressement qu'avait montré le général la Fayette à recevoir chez lui ses collègues, qu'il avait engagés à se réunir chez le président de l'assemblée. M. Romiguière s'étonnait surtout du petit nombre de représentants qui avaient consenti à signer la protestation. Barrère se mit à rire de ce qu'il appelait la naïveté de son collègue : « Les choses ne se sont jamais passées autrement dans aucun temps. » Et s'adressant à moi : « Vous en verrez bien d'autres, me dit-il, vous qui êtes jeune. » Nous remontâmes par la barrière par laquelle le roi devait entrer. La foule devenait de plus en plus compacte. « Les habitants de Paris, dit Barrère dans ses *Mémoires*, encombraient les boulevards du nord ; les femmes aux croisées agitaient des mouchoirs blancs, et les acclamations *soldées par la police* accompagnaient Sa Majesté Très-Chrétienne au palais des Tuileries. » — « C'est vraiment incroyable, dit M. Romiguière : il y a deux jours le même peuple nous portait en triomphe ! — Mais sans

aucun doute, répondit Barrère, le peuple est toujours présent aux grands événements dont il veut avoir sa part; il est toujours agité par la fièvre du moment. Il nous portait en triomphe, vous et moi, il y a deux jours, et aujourd'hui, si l'on s'occupait de nous, ce serait pour nous insulter, pour nous maudire, et peut-être pour nous massacrer. Il fut un temps où nous en faisions ce que nous voulions, de ce peuple : nous ne nous en sommes pas assez servis, nous l'avons trop négligé, nous l'avons laissé tomber dans les mains de nos ennemis, et, de chute en chute, nous sommes arrivés à ce que vous voyez. J'ai souvent dit que la contre-révolution avait commencé le 9 thermidor, et j'avais raison. » A ces mots, M. Romiguière bondit comme s'il avait été frappé d'une balle.

Ces souvenirs sont encore très-vivants dans mon esprit; j'ai tenu à les consigner ici, comme renseignements vrais et familiers sur l'un des hommes qui ont gouverné la France et contribué à lui imposer le régime de la terreur.

J'ai revu Barrère dans le mois de juin 1832, de retour de son exil. Il occupait provisoirement un appartement dans une petite maison située dans le marché Saint-Honoré; c'était, je crois, une de celles qui portent aujourd'hui les numéros 32, 34 ou 36. Il était bien vieux et bien affaibli; il devait partir peu de jours après pour son département des Hautes-Pyrénées; comme il avait soixante-dix-sept ans, je le voyais pour la dernière fois. Il ne me parla que des temps présents et des hommes nouveaux. Il les jugeait avec une grande malveillance. J'ai retrouvé le même langage amer dans les portraits qu'il donne dans ses *Mémoires*. M. Thiers était un des

hommes pour lesquels il montrait le plus de dédain : « Ne me parlez pas de M. Thiers, me dit-il; cet homme-là! c'est bien peu de chose : ce n'est qu'un girondin. »

Mes lecteurs me pardonneront cette digression. L'écrivain qui rédige ses mémoires ne voyage pas tout droit d'un point à un autre; il ne marche pas, comme l'historien, avec une feuille de route limitée, rigoureuse, indiquant des étapes et des dates : il se promène à travers les souvenirs du passé, il va çà et là, et lorsqu'il découvre un point de vue nouveau, intéressant, il s'arrête, se détourne même de son chemin, qu'il reprend plus tard comme un promeneur curieux et attardé, mais non égaré.

Je reprends la suite de mon récit, je reviens à M. Decazes et à la rentrée du roi dans Paris.

M. de Talleyrand, plein de confiance dans la capacité de M. Decazes, se rendit, dès le 7 juillet, à Saint-Denis, près du roi, pour arrêter les dernières dispositions. La rentrée du roi dans Paris devait avoir lieu le lendemain.

Au moment où le cortége royal allait partir de Saint-Denis et se mettre en route pour Paris, le colonel de la gendarmerie arrive tout essoufflé, il demande que le cortége royal fasse son entrée par la barrière de Chichy : « Des gens malintentionnés, dit-il, attendent le roi sur la ligne désignée, et je craindrais un attentat. — Je n'ai pas le malheur de me défier de mon peuple, répondit Louis XVIII : j'entrerai par le quartier le plus populeux. »

Des ordonnances, signées du 7 juillet, nommèrent M. Decazes préfet de police, complétèrent le ministère, et prescrivirent à tous les fonctionnaires qui étaient en activité de service le 1er mars de reprendre immédiate-

ment leurs fonctions. M. de Bondy, qui avait été nommé préfet de la Seine après le 20 mars, et qui, sans doute, n'avait pas lu l'ordonnance du roi, s'apprêtait à se rendre à la barrière à la tête du conseil municipal, pour offrir au roi les hommages de la bonne ville de Paris; son discours était fait. On eut beaucoup de peine à lui faire comprendre que l'ancien préfet de la Seine, M. de Chabrol, était rétabli dans ses fonctions, et que lui devait se retirer. Le ministère se composait, comme on se le rappelle, de M. de Talleyrand, de Fouché, du baron Louis, du baron Pasquier, du maréchal Gouvion Saint-Cyr et du marquis de Jaucourt. Le duc de Richelieu était ministre de la maison du roi; M. Pasquier, ministre de la justice, chargé provisoirement de l'intérieur. On réservait ce dernier ministère pour M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de l'empereur de Russie à Paris, que proposait et que protégeait M. de Talleyrand.

On fut fort surpris que le nom de Fouché se trouvât sur cette liste. L'influence de M. de Talleyrand sur le roi Louis XVIII ne suffisait pas à expliquer que la police générale du royaume fût confiée, sous la restauration, à l'homme qui, la veille, servait Napoléon, et dont le nom rappelait les actes les plus sanglants de 93.

Je suis en mesure de fournir à ce sujet des explications et des renseignements jusqu'ici inconnus.

Le roi Louis XVIII était un homme de beaucoup d'esprit et d'une haute intelligence, d'un caractère bienveillant et plein de modération. Quoi qu'on en ait pu dire, il n'aimait pas la révolution; mais il faisait aux idées de 1789 les plus larges concessions, estimant que si ces concessions n'étaient point accordées de bonne

grâce, les idées de 89 prendraient leur revanche et demanderaient bien au delà des satisfactions avec lesquelles on pourrait les contenir. C'est ainsi que le roi avait consenti à donner la charte de 1814. Ce prince était constitutionnel selon sa charte; il allait même plus loin, il n'éprouvait pas de répugnance personnelle pour les hommes politiques qui s'étaient formés pendant la révolution et qui avaient servi les gouvernements précédents, pourvu que ces hommes fussent restés honorables et dignes de quelque confiance.

A l'exception de Fouché, les ministres et le préfet de police nommés par le roi appartenaient tous au parti constitutionnel : ils aimaient le roi et la monarchie, la restauration et la charte, l'ordre et la liberté; le nom de Fouché faisait tache au milieu de ses collègues. Le choix de Fouché était-il un acte de la libre volonté du roi? Je touche ici à l'un des points les plus importants de l'histoire de ce temps.

Il n'est plus douteux pour personne que Fouché, avant le retour des Bourbons en 1815, en même temps qu'il servait Napoléon comme ministre de la police, s'était mis en relation à Gand avec *Monsieur,* comte d'Artois, à Londres avec le duc d'Orléans, et à Vienne avec M. de Metternich; il voulait être en mesure de servir l'empereur s'il parvenait à fonder son nouvel empire, ou de servir le gouvernement nouveau qui lui succéderait si Napoléon était vaincu. La chute de l'empire paraissait à peu près certaine à Fouché.

Le ministre de la police générale avait toujours à ses ordres un grand nombre d'agents, dont quelques-uns étaient fort habiles et fort expérimentés. Montrond, ac-

crédité depuis longtemps auprès du prince de Metternich, était de ce nombre, et il m'a dit lui-même que, pendant les cent-jours, il reçut de Fouché plus d'une mission pour Londres et pour Vienne.

Il fut même choisi par l'empereur pour se rendre à Vienne, où, depuis le 20 mars, ne pénétraient ni courriers ni notes du cabinet des Tuileries. M. de Montrond devait reconquérir à l'empereur M. de Talleyrand, pacifier M. de Metternich et travailler au retour en France de l'impératrice Marie-Louise.

Il parvint jusqu'à Vienne. « Je suis sans illusion, dit-il à M. de Talleyrand en l'abordant; mais j'ai trouvé piquant d'être choisi par l'empereur pour porter à Vienne des nouvelles de France. » Il répéta ces paroles de Napoléon pour le prince de Talleyrand : « C'est l'homme qui, après tout, connaît le mieux ce siècle et le monde, les cabinets et les peuples. » M. de Montrond parvint même à s'introduire dans les jardins de Schœnbrunn, près du pavillon où la princesse Marie-Louise était retenue; il eut l'honneur d'être admis à une promenade de la princesse comme un savant botaniste, et la vit s'arrêter près d'une plante, en relever une autre, arroser quelques fleurs : « Arroser des tulipes à pareille heure, sous mes yeux, c'était un symptôme bien plus décisif que les laitues de Dioclétien à Salone. Je m'en retournai bien vite avec mon carnet de botaniste sous le bras; et je repartis le soir même pour Paris, où je ne confiai mon observation qu'au duc d'Otrante, voulant épargner cette amertume à l'empereur. »

« Napoléon soupçonnait les intrigues de Fouché, il était très-mécontent de lui; mais il n'osait le destituer,

disent les auteurs de l'*Histoire parlementaire,* parce qu'il croyait le surveiller mieux en l'ayant sous la main. » Ces historiens ajoutent encore : « Fouché a avoué plus tard qu'il prévoyait que Bonaparte ne pourrait pas se soutenir. » « C'était un grand homme, disait Fouché; mais il » était devenu fou. J'ai dû faire ce que j'ai fait : j'ai » préféré le bien de la France à toute autre considéra- » tion. » De son côté, Napoléon disait à ses intimes que les manœuvres de Fouché ne décideraient pas seules du sort de la France. « Pour m'occuper de lui, attendons » une victoire! » Cependant on remarquait que le ministre de la police rédigeait ses rapports de manière à en faire des comptes rendus sur la situation intérieure de la France plus utile au roi qu'à Napoléon. « Cette remarque n'échappa point sans doute à ce dernier; aussi on ne comprend point sa patience [1]. »

A Vienne, Fouché s'appliquait à se tenir en bons termes avec M. de Talleyrand et avec M. de Metternich, pour le cas d'une seconde restauration du roi Louis XVIII et aussi pour un rapprochement de l'Autriche et de la France au profit de l'empereur Napoléon ou de son fils.

A Londres, il faisait insinuer au duc d'Orléans que si Napoléon était vaincu par l'Europe, la branche cadette conviendrait mieux sur le trône, à la France et à l'Europe elle-même, que les Bourbons de la branche aînée. Il se vantait d'apporter l'appui des libéraux et surtout des révolutionnaires. Le duc d'Orléans se montra peu

1. *Histoire parlementaire de la révolution française, depuis* 1789 *jusqu'à* 1815, par Buchez et Roux-Lavergne, t. XL, p. 117. M. Buchez a été président de l'Assemblée constituante en 1848.

disposé à entrer en négociation avec Fouché, soit parce qu'il ne lui inspirait aucune confiance, soit parce que, parent loyal et sujet fidèle, il ne voulait pas entrer dans un complot ourdi contre les aînés de sa race.

A Gand, Fouché ne correspondait qu'avec le comte d'Artois; il jugeait, avec raison, qu'il était plus facile de pénétrer très-avant dans la confiance de Monsieur. Ces relations avec Fouché étaient certainement antérieures à la première restauration et dataient sans doute de l'époque de sa disgrâce auprès de l'empereur Napoléon.

Le 23 avril 1814 (j'insiste sur cette date), l'empereur couchait à Lyon et se rendait à l'île d'Elbe, qui lui fut attribuée en toute souveraineté. Ce même jour, Fouché écrivait la lettre suivante au prince de Talleyrand :

LETTRE DU DUC D'OTRANTE AU PRINCE DE TALLEYRAND.

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse deux lettres, au lieu d'une que je lui avais promise. J'ai pensé qu'il convenait de faire connaître à Monsieur la lettre que j'écris à Bonaparte. J'ai ajouté quelques réflexions qui m'ont paru nécessaires dans cette circonstance. Votre Altesse sait que ceux dont je ne partage pas les inquiétudes me soupçonnent d'avoir fait quelques transactions pusillanimes.

» Je me rendrai chez Votre Altesse à cinq heures et demie, et j'aurai l'honneur de dîner avec elle. Elle peut compter que je saisirai toutes les occasions de la voir e de profiter de ses entretiens.

» Le duc D'OTRANTE.

» 23 avril 1814.

» *P. S.* Je prie Votre Altesse de se charger de faire passer la lettre à Bonaparte, quand elle l'aura communiquée à Monsieur. »

Les deux lettres incluses sous le même pli étaient deux copies de la même lettre qu'il écrivait à l'empereur, parti depuis trois jours pour l'île d'Elbe. L'une et l'autre copie étaient signées de la main du duc d'Otrante, qui avait même pris le soin de parafer le *post-scriptum* sur chaque copie.

Voici cette lettre à l'empereur, qui, je crois, est aujourd'hui publiée en son entier pour la première fois :

« Sire,

» Lorsque la France et une partie de l'Europe étaient à vos pieds, j'ai osé, pour vous servir, au risque de vous déplaire, vous faire entendre constamment la vérité. Aujourd'hui que vous êtes dans le malheur, je crains bien davantage de vous blesser en vous parlant un langage sincère; mais je vous le dois, puisqu'il vous est utile et même nécessaire.

» Vous avez accepté pour retraite l'île d'Elbe et sa souveraineté. Je prête une oreille attentive à tout ce qu'on dit de cette souveraineté et de cette île : je crois devoir vous assurer que la situation de cette île dans l'Europe ne convient pas à la vôtre, et que le titre de souverain de quelques arpents de terre convient moins encore à celui qui a possédé un immense empire.

» Je vous prie de peser ces deux considérations, et vous sentirez combien l'une et l'autre sont fondées.

» L'île d'Elbe est assez voisine de l'Afrique, de la

Grèce, de l'Espagne; elle touche presque aux côtes de l'Italie et de la France : de cette île, la mer, les vents et une felouque peuvent transporter rapidement dans tous les pays les plus exposés à des mouvements, à des événements, à des révolutions. Aujourd'hui, il n'y a encore nulle part de stabilité. Dans cette mobilité actuelle des nations, un génie tel que le vôtre donnera toujours des inquiétudes et des soupçons aux puissances. Vous serez accusé sans être coupable; mais sans être coupable vous ferez du mal, car des alarmes sont un grand mal pour les gouvernements et pour les peuples.

» Le roi qui va régner sur la France ne voudra régner que par la justice; mais vous savez combien de passions environnent un trône, et combien les haines sont habiles à donner à une calomnie les couleurs d'une vérité!

» Les titres que vous conservez, en rappelant à chaque instant ce que vous avez perdu, ne peuvent servir qu'à rendre vos regrets plus amers; ils ne paraîtront pas un reste, mais une représentation bien vaine de tant de grandeurs évanouies; je dis plus, sans vous honorer, ils vous exposeront davantage. On dira que vous ne gardez ces titres que parce que vous gardez toutes vos prétentions; on dira que le rocher d'Elbe est le point d'appui sur lequel vous placerez les leviers avec lesquels vous chercherez à soulever le monde.

» Permettez-moi de vous dire ma pensée tout entière, elle est le résultat de mûres réflexions : il serait plus glorieux et plus consolant pour vous de vivre en simple citoyen, et aujourd'hui l'asile le plus sûr et le plus convenable pour un homme tel que vous, ce sont les Etats-Unis d'Amérique.

» Là, vous recommencerez votre existence au milieu de ces peuples, assez neufs encore ; ils sauront admirer votre génie sans le craindre. Vous y serez sous la protection de ces lois légales et inviolables pour tout ce qui respire dans la patrie des Franklin, des Washington et des Jefferson. Vous prouverez à ces peuples que si vous aviez reçu la naissance au milieu d'eux, vous auriez senti, pensé et voté comme eux ; que vous auriez préféré leurs vertus et leurs libertés à toutes les dominations de la terre.

» J'ai l'honneur d'être avec respect de Votre Majesté

» Le très-humble serviteur,

» Le duc D'OTRANTE.

» Paris, le 23 avril 1814.

» *P. S.* Je dois déclarer à Votre Majesté que je n'ai pris conseil de personne en vous écrivant cette lettre, et que je n'ai reçu aucune insinuation. »

M. de Talleyrand communiqua à Monsieur une de ces copies, et envoya l'autre à l'empereur. Celle que j'ai entre les mains est celle qui avait été mise sous les yeux de Monsieur et que retint le prince de Talleyrand.

J'ai en ma possession les deux pièces dont il est ici question. La lettre écrite à M. de Talleyrand est tout entière de la main de Fouché. La lettre écrite à l'empereur, d'une belle expédition, porte la signature du duc d'Otrante, avec parafe. Le *post-scriptum* reproduit seulement le même parafe.

L'empereur reçut la lettre de Fouché, on n'en saurait douter après le témoignage des auteurs de l'*Histoire parlementaire de la révolution* :

« On ne comprend point, disent-ils, la patience de Napoléon envers Fouché, surtout lorsqu'on lit la lettre suivante, que nous avons omise dans notre dernier volume, et que l'ex-ministre adressait à l'île d'Elbe. Nous saisissons cette occasion d'en citer les principaux passages. [1] »

Les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la révolution* omettent le *post-scriptum* curieux de la lettre de Fouché :

« Je dois déclarer à votre Majesté que je n'ai pris conseil de personne, et que je n'ai reçu aucune insinuation. »

Cette lettre, comme je viens de le montrer, avait été communiquée au prince de Talleyrand et au comte d'Artois. Voilà donc un point bien acquis. On a peine à comprendre une telle duplicité, et l'on regrette de voir Monsieur, si loyal, si pur et si honnête, mêlé aux perfidies de ces deux personnages.

Au moment où la restauration s'accomplissait en 1814, Talleyrand et Fouché s'entendaient pour tromper encore l'empereur Napoléon, par leurs communications, et cherchaient à l'éloigner de l'île d'Elbe. Ils agissaient de concert avec M. le comte d'Artois, qui trouvait en eux des serviteurs dévoués et ardents pour la cause royale. Les rapports intimes et confidentiels établis par Fouché avec le comte d'Artois, évidemment avant la restauration de 1814, continuèrent après la restauration; ils se resserrèrent même. Le comte d'Artois avait avec

1. *Histoire parlementaire de la révolution*, t. XL, p. 117.

Fouché des conférences mystérieuses, dans lesquelles ce dernier ne manquait pas de se donner pour l'arbitre suprême des destinées et des sentiments du parti révolutionnaire, dont il effrayait le prince. Au besoin, M. de Talleyrand venait en aide à Fouché : il le recommandait au comte d'Artois comme l'auxiliaire le plus utile et le plus indispensable.

Louis XVIII ignorait ces rapports de son frère avec Fouché ; il ne savait que ce que Talleyrand et Fouché jugeaient à propos de lui communiquer, et c'était le moins possible. Les cent-jours n'interrompirent pas les secrètes relations de Fouché avec Monsieur ; devenu ministre de la nouvelle police impériale, Fouché était par cela même un agent plus important et pouvant rendre plus de services aux princes.

J'ai dit que Fouché n'inspirait aucune confiance au roi ; le duc et la duchesse d'Angoulême et le duc de Berry, qui n'étaient point dans tous les secrets, avaient pour Fouché une répugnance invincible ; c'était aussi le sentiment des serviteurs les plus fidèles de la restauration. Toute la famille royale, à l'exception du comte d'Artois, croyait bien plus aux trahisons de Fouché qu'à son dévouement ; on avait remarqué certaines circonstances étranges de sa conduite, on le soupçonnait d'une participation très-active à tous les complots qui n'avaient cessé de menacer le gouvernement du roi. Dans le mois de mars 1815, on le regarda comme un des promoteurs du retour de Napoléon, le comte d'Artois lui-même ne savait qu'en penser.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, M. de Bourrienne avait été appelé à la préfecture de police, en remplacement

de M. d'André, par une ordonnance du 12 mars 1815. Les *Mémoires* de M. de Bourrienne contiennent un passage digne de remarque : il concerne Fouché et raconte qu'il fut l'objet d'une mesure très-sévère, tant il s'élevait de toutes parts des soupçons contre lui. Je laisse parler M. de Bourrienne :

« Il était bien tard, comme on peut en juger, quand je fus nommé préfet de police. Mais, enfin, c'était une preuve de dévouement à donner au roi, et je ne me souvins pas de la brusquerie avec laquelle j'avais été mis, sans autre forme de procès, à la porte de la direction générale des postes. En acceptant, j'étais bien convaincu de l'inutilité de toutes les mesures qu'on voudrait que je prisse pour arrêter le cours des événements qui nous menaçaient. Ayant été introduit dans le cabinet du roi, Sa Majesté me demanda ce que je pensais de la situation des affaires. — Je pense, sire, que Bonaparte sera ici dans cinq ou six jours. — Comment, monsieur ! — Oui, sire. — Mais toutes les mesures sont prises, les ordres donnés, les maréchaux me sont fidèles. — Sire, je ne suspecte la fidélité de personne, mais je puis assurer à Votre Majesté que, puisque Bonaparte est débarqué, il sera ici avant huit jours. Je le connais, et Votre Majesté ne le connaît pas comme moi ; mais j'oserai, sire, assurer à Votre Majesté avec la même certitude qu'il n'y sera pas dans six mois ; il fera des folies qui le perdront. — Monsieur de Bourrienne, j'augure mieux des événements ; mais enfin, si le malheur veut que je quitte encore la France et que votre seconde prédiction s'accomplisse, vous pourrez compter sur

moi. — Le roi, pendant ce court entretien, me parut calme et résigné à son sort avec cette dignité que donnent la conscience de ses droits et une philosophie éprouvée par le malheur.

» Le lendemain, j'allai encore au château, et l'on peut penser que, dans les circonstances périlleuses où nous nous trouvions, je m'y rendais tous les jours, et plutôt deux fois qu'une. Ce jour-là on me remit une liste de vingt-cinq personnes que l'on me donnait l'ordre de faire arrêter. Je me permis de faire observer que non-seulement de pareilles arrestations étaient complétement inutiles, mais qu'elles seraient de nature à produire un effet très-nuisible dans le moment critique où nous étions. — Rien, ajoutai-je, ne me semble plus dangereux que de poursuivre vingt-cinq personnes marquantes ou du moins très-connues ; cela ne servira qu'à désigner des chefs aux mécontents, aux partisans de Napoléon. D'ailleurs, qu'en ferez-vous ? Celui dont on les déclare les agents sera ici dans cinq jours. Ce temps peut-il suffire pour faire vingt-cinq instructions et commencer vingt-cinq procédures ? car je ne pense pas qu'on soit dans l'intention de les juger sans procès. J'ai la conviction qu'une surveillance active suffira pour empêcher qu'aucun d'eux ne remue. Il ne faut pas renouveler les temps affreux des suspects ; et est-il possible de prouver en si peu de temps que des accusés soient coupables ?

» J'eus beau multiplier les raisons qui venaient de ma conviction, ajouter d'autres observations à celles que l'on vient de lire, elles ne produisirent pas tout l'effet que j'en attendais ; cependant on se relâcha à peu près

sur vingt-trois des vingt-cinq personnes désignées, mais on insista plus que jamais pour que je fisse arrêter Fouché et Davoust ; le roi surtout répéta plusieurs fois : — Je veux que vous fassiez arrêter Fouché. — Sire, je supplie Votre Majesté de considérer l'inutilité... — Je veux absolument que vous fassiez arrêter Fouché... Au surplus, je suis sûr que vous le manquerez ; car d'André n'a pas pu l'arrêter.

» L'ordre était tellement formel, que je dus obéir à la volonté du roi. On verra bientôt et les mesures que je pris pour l'arrestation de Fouché et la manière dont il y échappa. Je sortis donc des Tuileries emportant la liste que j'avais reçue. J'en conserve l'autographe de la main de M. de Blacas et je copie ici fidèlement ce précieux manuscrit, sans y rien changer et sans même restituer à quelques noms propres leur orthographe :

FOUCHÉ,
DAVOUST,
LECOMTE, rue du Bac, au coin de celle de l'Université ; il a les fonds de Fouché.
GÉRARD,
MÉJEAN,
LEGRAND,
ETIENNE,
GAILLARD, conseiller à la cour royale.
HINGUERLOT,
LE MAIRE,
BOUVIER-DUMOLARD,
MARET,
DUVIQUET,
PATRIS,
LAVALETTE,
ROVIGO,
RÉAL,
MOUNIER,
ARNAULD,
NORVINS,
SIÉYÉS,
PIERRE PIERRE,
FLAO,
EXELMANCE,
JOS. THUROT.

» Il était plus de minuit quand je fis mon installation nocturne à la préfecture de police ; j'étais on ne peut plus contrarié de l'obligation que le roi m'avait impo-

sée de faire arrêter Fouché, mais il fallait bien obéir, et il n'y avait pas un instant à perdre. Je communiquai cet ordre à M. Foudras, qui, sans se déconcerter, me répondit : — Puisqu'on veut le faire arrêter, nous l'aurons demain, soyez tranquille.— Nous arrêtâmes toutes les dispositions nécessaires, et, le lendemain, mes agents se présentèrent à l'hôtel du duc d'Otrante, rue d'Artois. Sur l'exhibition de l'ordre qui fut montré à Fouché : — Comment! dit-il, mais cet ordre est nul, il ne signifie rien; il vient du préfet de police. — A mon sens, Fouché avait raison, car enfin ma nomination, datant de la nuit même, n'avait pu encore être notifiée légalement. Quoi qu'il en soit, sur le refus de Fouché de suivre mes agents, quelques-uns d'entre eux se transportèrent à l'état-major de la garde nationale pour demander main-forte, en cas de besoin, au général Dessolles. Celui-ci se rendit aux Tuileries, afin de prendre les ordres du roi, et pendant ces allées et venues, Fouché, conservant tout son sang-froid et causant avec ceux de mes agents qui étaient restés auprès de lui, feignit de passer dans une pièce à côté pour y satisfaire un besoin ; mais la porte qu'il ouvrit donnait sur un couloir noir, où il laissa mes pauvres agents enfermés au milieu de l'obscurité; quant à lui, il gagna la rue Taitbout, où il monta en voiture et se sauva. Voilà où se réduit toute la fameuse histoire de l'arrestation de Fouché.

» Quant à Davoust, le mal qu'il m'a fait, le mal plus grand encore qu'il avait voulu me faire, me lièrent les mains. Je ne fais point ici le faux généreux, car j'avoue hautement la haine profonde que je lui portais; mais

cette haine même lui servit de sauvegarde; je ne voulais pas que l'on pût supposer qu'en le faisant arrêter j'étais mû par un esprit de vengeance. Je le fis seulement surveiller, ainsi que mon devoir me commandait de le faire, et je le laissai tranquille. Les vingt-trois autres personnes ont été, pour moi, comme si elles n'eussent pas existé, et peut-être en est-il parmi elles qui n'apprendront qu'en lisant mes *Mémoires* combien elles étaient devenues dangereuses. Dans tous les cas, je puis assurer qu'aucune ne peut élever contre moi la moindre plainte, ni même la moindre réclamation. Je n'ai droit pour cela à aucune reconnaissance de leur part, et si j'ai agi comme je l'ai fait, c'est que cette manière d'agir était conforme à mes principes, et les événements m'ont prouvé qu'en cela je n'avais pas eu tort; aussi n'est-ce que comme pièce historique que je publie la liste qui précède. »

C'est dans le même intérêt que j'ai voulu reproduire ces pages des *Mémoires* de M. de Bourrienne, avec la liste des proscrits du 15 mars; car cette liste, rapprochée des deux lettres que j'ai données plus haut, acquiert une valeur que M. de Bourrienne ne lui connaissait pas. Nous trouvons dans les *Mémoires* de M. de Bourrienne la preuve incontestable que Louis XVIII ignorait les relations du comte d'Artois avec Fouché; aux yeux du roi, Fouché était toujours l'ennemi de sa couronne et de sa dynastie, ennemi actif et dangereux qu'il fallait mettre hors d'état de continuer ses complots et ses intrigues. On peut juger, par l'insistance que Louis XVIII mettait le 15 mars à le faire arrêter, de la répugnance qu'il dut

éprouver à le faire nommer ministre de la police à son retour de Gand. Le protecteur de Fouché, c'est-à-dire Monsieur, et le prince de Talleyrand triomphèrent de cette répugnance ; ils furent probablemeut secondés par le duc de Wellington, généralissime des armées alliées, influent sur l'esprit du roi, à qui on avait persuadé que la participation de Fouché au gouvernement royal serait d'autant plus utile qu'il connaissait tous les secrets du gouvernement impérial, de ceux qui l'avaient servi, et qu'il pourrait exécuter efficacement les mesures de répression qui deviendraient peut-être nécessaires. Je possède la minute autographe de la liste publiée par M. de Bourrienne, écrite en entier de la main de M. de Blacas ; on y lit en effet l'adresse de M. Lecomte, avec cette mention : « Il a les fonds de Fouché. » N'était-ce pas le recommander à l'attention particulière du préfet de police ? Quant à M. Gaillard, conseiller à la cour royale, c'était un ami intime de Fouché, un de ses confidents. Ce M. Gaillard est mort conseiller à la cour de cassation ; il était, comme Fouché, un ancien père de l'Oratoire : c'est dans cette communauté qu'ils s'étaient connus. Après la chute et pendant l'exil de Fouché, M. Gaillard était son correspondant et son conseil.

L'admission de Fouché dans les conseils du roi fut décidée à Cambrai.

On sait que Louis XVIII s'arrêta dans cette ville ; c'est de Cambrai qu'il data sa proclamation du 28 juin.

A Cambrai, le roi était entouré de quelques-uns des princes de sa famille et d'un grand nombre de serviteurs qui se montraient pleins de zèle et de dévouement. Plusieurs hommes politiques étaient partis avec

le roi et l'avaient accompagné dans son exil; d'autres le rejoignirent à Gand; quelques-uns accoururent au-devant de lui dès que son retour fut prochain. Parmi toutes ces personnes très-royalistes, et cependant d'opinions très-diverses, on remarquait autour du roi M. de Chateaubriand, M. Guizot, le duc de Feldre et le baron de Vitrolles. Le comte de Blacas ne s'y trouvait pas : il avait quitté le roi à Gand, sur les instances réitérées de M. Guizot parlant au nom du comité des royalistes constitutionnels de Paris. Mais M. de Blacas était plus que représenté par son ami M. de Vitrolles, qui partageait toutes ses opinions, et qui en poursuivait le triomphe avec la plus vive ardeur. Le baron de Vitrolles jouissait de toute la confiance de M. le comte d'Artois. Plusieurs conseils furent tenus à Cambrai pour déterminer la marche du gouvernement. Les plus imprudents et les moins clairvoyants soutinrent avec beaucoup de résolution et d'insistance qu'il fallait absolument revenir sur toutes les concessions faites à la révolution en 1814, supprimer la charte, et substituer au régime constitutionnel un régime qui se rapprochât de l'ancienne monarchie. Au fond, c'était là l'opinion de M. de Vitrolles, qui s'en expliquait cependant avec ménagement, afin de ne pas heurter le roi : M. de Vitrolles conseillait une rupture complète avec les hommes et les choses de la révolution; il pensait que le roi devait gouverner en s'appuyant exclusivement sur les royalistes, sur le parti de l'émigration; il voulait qu'on punît sévèrement les complices du retour de Napoléon, et qu'on frappât les hommes les plus compromis du parti révolutionnaire, bonapartistes ou républicains.

M. de Vitrolles ne s'effrayait pas cependant de l'entrée de Fouché dans le ministère; il comptait, au contraire, sur son énergie : il pensait avec raison que Fouché n'hésiterait pas à donner tous les gages qu'on lui demanderait pour faire pardonner son passé.

Le roi repoussa tous ces imprudents conseils et déclara qu'éclairé par l'expérience de 1814, il s'efforcerait de se placer au milieu des partis extrêmes et de rallier à la monarchie tout ce qui serait sage, honnête et désintéressé : il ne voulait pas être le roi d'un parti, mais le roi de la France; il consentit même à accepter Fouché comme ministre de la police générale.

Après la rentrée du roi à Paris, Fouché se montra peu satisfait : le portefeuille de la police générale ne suffisait point à son ambition; il trouvait étrange qu'on ne lui eût pas confié en même temps le ministère de l'intérieur; il demanda même à faire partie de la Chambre des pairs. Monsieur appuyait toutes ces prétentions; mais le roi Louis XVIII répondait qu'il n'était ni sage ni digne de donner à cet homme une si grande importance et une si grande autorité; que c'était déjà beaucoup que de l'avoir admis dans son conseil, et qu'il ne lui accorderait jamais dans la Chambre des pairs un siége inamovible et peut-être héréditaire. Le ministère fut définitivement constitué par une ordonnance du 9 juillet 1815. Le baron de Vitrolles fut nommé ministre d'Etat, et on créa pour lui les fonctions importantes de secrétaire du conseil des ministres; M. le comte Molé, qui avait été conseiller d'Etat pendant les cent-jours, fut pourvu de la direction générale des ponts et chaussées. Le gouvernement commença à fonctionner.

L'ancienne Chambre des députés, qui existait avant le 20 mars, fut régulièrement dissoute par une ordonnance du 13 juillet. On fit de nouvelles élections dans le courant du mois d'août : elles amenèrent cette Chambre dite *introuvable*, passionnée, ardente, qui poussa le gouvernement dans une réaction si violente, que la monarchie eût été infailliblement perdue si la sagesse et l'habileté du roi n'avaient pas conjuré le danger lorsqu'il en était encore temps.

Je n'écris point ici une histoire de la restauration; toutefois, une pareille tâche, bien que tentée par plusieurs écrivains d'un très-grand mérite, n'a peut-être pas encore été complétement remplie. Peut-être sommes-nous trop près de ces curieux temps. Tous les documents n'ont point été mis au grand jour; on m'en a communiqué un petit nombre dont je suis autorisé à faire des extraits ou à reproduire la substance : heureux si je puis, dans ces Mémoires, répandre la lumière de la vérité sur quelques faits et sur quelques hommes de notre histoire contemporaine ! Jamais peut-être un gouvernement nouveau ne se trouva aux prises avec des difficultés et des entraves comparables à celles que rencontra le gouvernement de Louis XVIII. Difficultés à l'intérieur provenant de la multiplicité des partis, de leurs violences et des exigences incessantes du parti vainqueur. Difficultés au dehors : la France était envahie par les armées étrangères, qui non-seulement occupaient Paris, mais aussi toutes les provinces situées entre Paris et les frontières du nord et de l'est. Les cabinets de l'Europe avaient conservé un ressentiment profond de la crise des cent-jours; les puissances s'en prévalaient pour ne voir dans

la France qu'un foyer perpétuel de troubles et d'agitations révolutionnaires menaçant sans cesse la paix du monde. Dans quelques chancelleries on disait qu'en 1814 on avait fait une faute en laissant la France grande et puissante, que le moment de tout réparer était venu, qu'il suffirait pour cela d'enlever à la France les provinces qui complétaient son unité, et dans lesquelles ses rois avaient construit tant de places fortes d'un ensemble formidable. Enfin, les cabinets étrangers se montraient résolus à nous imposer une contribution de guerre accablante, payable dans de très-courts délais. En même temps que la France était en proie à des divisions intestines, elle avait donc aussi à défendre, contre l'Europe coalisée, son honneur, son independance, l'intégrité de son territoire et ses finances réduites à la plus grande détresse.

Ce fut un grand acte de courage et de dévouement qu'accomplirent ceux qui n'hésitèrent pas à donner leur concours au roi Louis XVIII dans des temps si difficiles.

Il se produisit bientôt un incident qui, d'abord peu grave, eut cependant des conséquences assez imprévues. L'empereur de Russie était à Paris fort mal avec M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, dont il avait eu à se plaindre au congrès de Vienne. On sait qu'à la seconde restauration l'empereur Alexandre n'accepta pas, comme à la première, l'hospitalité de M. de Talleyrand. L'empereur de Russie reprochait à M. de Talleyrand deux perfidies : 1° au congrès de Vienne, M. de Talleyrand avait fait bon marché des intérêts de la Russie pour former une alliance avec M. de Metternich et lord Cas-

tlereagh [1]; 2° vers ce même temps, M. de Talleyrand fit échouer un projet de mariage conçu par Alexandre pour sa sœur la grande-duchesse Catherine, veuve du prince Holstein-Oldenbourg, avec le duc de Berry. Alexandre, désirant vivement cette union, en avait entretenu le prince de Talleyrand et lui avait même demandé son concours. Le ministre des affaires étrangères de France usa, au contraire, de son influence et de son ascendant sur Louis XVIII pour qu'il repoussât ce projet de mariage. L'empereur de Russie conservait de cette conduite un amer ressentiment qui ne demandait qu'une occasion pour éclater.

L'empereur de Russie était installé au palais de l'Elysée, et il y avait établi sa maison avant même que les réparations nécessaires fussent terminées. Un jour, le roi fut informé qu'on avait tenté d'empoisonner son allié l'empereur Alexandre. Du poison avait, disait-on, été introduit dans une bouteille de bière qui devait être servie sur la table de l'empereur, habitué à cette boisson; le roi, troublé, fait avertir M. de Talleyrand et lui ordonne de prescrire toutes les mesures pour découvrir l'auteur du crime si la tentative est en effet constatée. Ce ministre, qui était aussi président du conseil, fait appeler M. Decazes, préfet de police, lui communique les ordres du roi, et lui dit qu'il devra se rendre aux Tuileries pour présenter son rapport à Sa Majesté. M. Decazes vérifie d'abord les faits à l'Elysée; on lui présente la prétendue bouteille empoisonnée; elle était bouchée, scellée, à moitié vide: cette dernière circonstance

1. Voir le chap. v du tom. Ier de ces Mémoires.

rendit aux yeux du préfet de police l'accusation très-suspecte. On ne servait point à Sa Majesté Impériale de bouteilles entamées; cette bouteille avait d'ailleurs été trouvée confondue avec beaucoup d'autres. De toutes les recherches et de l'examen de M. Decazes, il résulta qu'il n'y avait rien de sérieux dans cette prétendue tentative d'empoisonnement.

Il courut au château en informer le roi. Ce fut un grand soulagement pour Louis XVIII, qui ne pouvait pas supporter une incertitude. Louis XVIII pria M. Decazes de lui lire son rapport et en discuta avec lui toutes les observations. Il retint longtemps M. Decazes dans son cabinet et s'enquit de l'état de Paris. Le roi apprit alors beaucoup de choses qu'il ignorait; il constata que son préfet de police avait étudié et connaissait bien la société, les partis politiques, les chefs de ces partis, les sentiments populaires et l'influence des chefs sur les masses. M. Decazes eut un plein succès; le roi le voyait pour la première fois; il fut frappé de sa physionomie expressive et douce, de son langage simple et naturel, de l'élégance de toute sa personne; il rencontrait en lui un homme nouveau, dévoué à la monarchie légitime, exempt de préjugés, intelligent et habile, se rendant un compte exact de la situation, dont il indiquait toutes les difficultés sans les exagérer, comprenant tous les rouages du gouvernement constitutionnel, un homme digne de confiance et lettré, un homme enfin selon son cœur et son esprit. Après cette longue conversation, le roi Louis XVIII, curieux de toutes choses, demanda à M. Decazes s'il était le fils de madame Decaze, dont le mari occupait un emploi de finances avant 1789. « Non, sire,

répondit M. Decazes, et je dois dire à Votre Majesté que nos noms ne s'écrivent pas de même. » M. Decazes allait se retirer : « Comment se fait-il, ajouta le roi, que je ne vous aie point encore vu ? — C'est qu'on m'a dit, sire, que, selon l'étiquette et la hiérarchie de la cour, je n'avais point de travail direct avec le roi, que je devais communiquer seulement avec le ministre de la police générale, et envoyer mes rapports au secrétaire du conseil, M. de Vitrolles, chargé de les communiquer, en cas de besoin, aux ministres réunis. »

Le roi se récria vivement; il ignorait cet arrangement et il entendait, au contraire, voir lui-même le préfet de police sans intermédiaire, le voir souvent, le recevoir seul dans son cabinet, lire ses rapports et entendre ses explications. M. Decazes reçut l'ordre d'envoyer au roi ses rapports de tous les jours, sous le couvert du baron Hue, premier valet de chambre, et de venir les lire lui-même dans le cabinet du roi, lorsqu'il s'agirait d'affaires importantes. C'est ainsi que commencèrent et s'établirent entre M. Decazes et Louis XVIII des rapports personnels qui ne tardèrent point à devenir intimes. M. Decazes finit par inspirer au roi une confiance absolue et une affection sincère, dont il se montra toujours digne.

M. de Vitrolles, qui entrait dans un salon d'attente, fut très-surpris et peut-être irrité de voir le préfet de police sortir du cabinet du roi. M. Decazes ne s'en inquiéta point, et à compter de ce jour il se conforma aux ordres qu'il venait de recevoir de Sa Majesté.

Cependant Fouché se montrait fidèle à sa mission : il était tout à fait l'homme de la réaction royaliste, et c'est

ce qui explique la violence des mesures dont il fut l'auteur, ou tout au moins le principal agent.

Le 25 juillet, quinze jours après la rentrée du roi, on lut avec un douloureux étonnement, dans le *Moniteur,* une ordonnance qui prescrivait l'arrestation et la mise en jugement de dix-neuf anciens grands fonctionnaires de l'empire, lesquels devaient être traduits devant des conseils de guerre, pour avoir trahi le roi, pour avoir attaqué la France et son gouvernement à main armée, et pour s'être emparés du pouvoir. Le nom du maréchal Ney était en tête de cette liste fatale ; celui du colonel Labédoyère venait après. On y voyait aussi les noms des généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, Drouet, Mouton-Duvernet, Clausel, Rovigo et celui du comte de la Valette, ancien directeur général des postes. Cette ordonnance frappait trente-huit autres personnages de l'ordre civil et de l'ordre militaire ; il leur était enjoint de sortir de la ville de Paris et de se retirer dans l'intérieur de la France, dans les villes indiquées par le ministre de la police, en attendant qu'on eût statué sur le sort de ceux qui devraient être bannis du royaume ou livrés aux tribunaux. Le nom du maréchal Soult figurait le premier sur cette seconde liste ; on y avait aussi inscrit le duc de Bassano, le comte Réal, le général comte de Lobau, les généraux Lamarque, Dejean, Exelmans et Vandamme, les conventionnels Thibaudeau, Carnot, Boulay (de la Meurthe), Barrère et Merlin. Cette ordonnance fut l'œuvre du ministre Fouché; elle avait sans doute été exigée par le parti réactionnaire auquel il s'était donné ; ce qui est certain et ce que je peux affirmer, c'est que le travail se fit en dehors de M. Decazes,

devenu suspect et qu'on se promettait bien d'éloigner le plus tôt possible de la préfecture de police, où il n'était plus qu'un surveillant dangereux.

L'intervention du préfet de police était indispensable pour l'expulsion de la ville de Paris des trente-huit bannis, et il fallut même qu'on le mît dans le secret quelques jours avant le 24 juillet. Fouché lui transmit en effet confidentiellement la liste de prescription, en lui recommandant de prendre ses mesures pour que tout s'exécutât le jour même de la publication de l'ordonnance dans le *Moniteur*. Les personnes inscrites sur cette liste furent toutes prévenues du sort qui les attendait, pour qu'elles pussent obtenir, par des démarches, leur radiation. Cela fit du bruit ; l'affaire fut portée devant le conseil des ministres, qui jusque-là avait tout ignoré. Le conseil proposa au roi de rayer trente noms. Le roi céda avec d'autant plus d'empressement qu'il avait déjà entendu les paroles d'opposition et les doléances de M. Decazes, Sa Majesté n'ayant même consenti de prime abord qu'avec une répugnance extrême à cet acte de rigueur. J'ai vu la liste complète, sur laquelle étaient portés les noms de M. de Montalivet, père de l'ancien ministre de l'intérieur, de madame de Flahaut, de madame Hamelin, de M. de Plancy, de Benjamin Constant, du général de Flahaut et du général Sébastiani.

Il existe une biographie inédite du comte Réal, dont on m'a donné communication ; elle est fort détaillée, fort intime et accompagnée de pièces justificatives d'un grand intérêt. Voici ce que contient cette biographie sur les circonstances dont je viens de parler :

« M. le comte Réal avait connu M. Decazes pendant la première restauration : il avait eu à se louer de ses relations ; M. Decazes lui avait même rendu des services dont il était fort reconnaissant, et sa reconnaissance était partagée par sa famille. L'empereur avait eu pour M. Decazes des dispositions plus ou moins bienveillantes, selon les circonstances. Lorsque, après la mort de mademoiselle Muraire, qu'il perdit en 1806, après six mois seulement de mariage, M. Decazes, qui ressentait profondément cette perte, fut appelé auprès du roi Louis, en Hollande, sur la demande de son beau-père, il s'établit entre ce prince éclairé et lui des rapports de bienveillance de la part du prince et de dévouement du côté du jeune magistrat, qui continuèrent même lorsqu'au bout de peu de mois celui-ci revint prendre ses fonctions judiciaires à Paris. M. Decazes, qui avait été nommé d'abord secrétaire des commandements de la reine, puis conseiller de cabinet du roi de Hollande, conserva ce dernier titre à Paris, avec la surveillance des affaires particulières du prince en France, et entretint avec lui une correspondance suivie. Cette correspondance, interceptée par l'administration des postes, fut mise sous les yeux de l'empereur, qui en fut très-frappé et très-intrigué ; elle n'était pas signée, mais on finit par en connaître l'auteur. La position du correspondant, fort répandu dans la société de Paris, le mettait à même de connaître et de juger les événements avec supériorité. Ce jugement n'était pas toujours tel que l'empereur pouvait le souhaiter. C'est à cette circonstance que l'on attribua le refus que fit l'empereur de nommer M. Decazes avocat général à la cour de cas-

sation, poste pour lequel il avait été présenté seul par le grand juge duc de Massa et par le procureur général Merlin. Vainement l'archichancelier Cambacérès, que Napoléon consulta sur le choix à faire, appuya-t-il celui de M. Decazes, l'empereur fut inflexible. Cependant, il parut animé de sentiments plus favorables lorsque M. Decazes, qui avait été rejoindre le roi Louis, après son abdication, à Gratz, en Autriche, où il s'était retiré, revint à Paris. L'empereur sut certainement gré au jeune magistrat de l'attachement qu'il conservait à son frère. Une chose singulière, c'est que lorsque le roi Louis, irrité de l'occupation de la Hollande par les troupes impériales, qui s'approchaient d'Amsterdam, abdiqua la couronne et quitta ses Etats, l'empereur ignora complétement ce qu'il était devenu et craignit qu'il n'eût pris le parti de se retirer en Angleterre. Il fut rassuré par une lettre que le roi Louis avait écrite à M. Decazes du fond de la Bohême; cette lettre, retenue par la poste, fut mise sous les yeux de l'empereur, qui connut ainsi la retraite de son frère.

» En 1815, M. Decazes, qui pourtant n'avait reçu aucune faveur des Bourbons, refusa de prêter le nouveau serment à l'empereur, et fit des efforts pour engager ses collègues de la cour royale à suivre son exemple. Il fut destitué et arrêté. M. Réal, alors préfet de police, eut le regret d'être chargé par le duc d'Otrante de lui faire connaître cette décision. Pour en adoucir la rigueur, il passa lui-même chez M. Decazes, à qui il ne cacha pas le regret qu'il éprouvait de voir l'empereur s'engager dans cette voie, dont il s'était vainement efforcé de le détourner. En même temps, il lui dit que

l'ordre était de le faire arrêter s'il n'obéissait pas dans le délai fixé; mais que lui, Réal, était fort déterminé à ne pas se charger de l'exécution, si elle devait entraîner des mesures de rigueur. M. Decazes protesta, et cependant quitta Paris au bout de deux ou trois jours sans être inquiété. Après le second retour de Louis XVIII, M. Decazes, nommé préfet de police, fut chargé d'une mission semblable envers Réal, qui reçut des égards non moins bienveillants, et qui, obligé de quitter la France après la loi d'amnistie, fut rappelé en 1818 par le crédit de M. Decazes, devenu ministre de la police et, depuis, président du conseil.

» La liste d'exil sur laquelle était inscrit M. Decazes, au mois de mai, était de quatorze : il y avait l'abbé de Pradt, ancien archevêque de Malines, et le premier président Séguier; celle où figure M. Réal, au mois d'août suivant, était de soixante-huit : l'une et l'autre émanaient du duc d'Otrante et étaient transmises par lui au préfet de police. M. Decazes, plus heureux que M. Réal, parvint à faire réduire la liste fatale, et s'il ne put faire supprimer le nom de Réal, celui-ci eut la ferme conviction qu'il n'en avait pas eu la possibilité. Il réussit mieux pour M. Benjamin Constant, qui était sur la première liste manuscrite communiquée aux exilés vers le milieu de juillet, et convertie en ordonnance le 24 seulement, réduite à trente-huit noms. M. Decazes se chargea de plaider la cause de l'écrivain publiciste, et remit à Louis XVIII une note de lui qui frappa beaucoup le spirituel monarque, et le détermina à rayer Benjamin Constant de sa propre main. »

Il y a lieu de croire que toutes ces informations sont exactes; je ne doute pas de l'existence du décret impérial du mois de mai 1815, qui frappa de l'exil un certain nombre de personnes considérables, et notamment l'abbé de Pradt et le premier président Séguier. Je dois dire cependant qu'on ne trouve point ce décret dans le *Bulletin des lois* ni dans les collections, tandis qu'on y trouve celui du 12 mars, par lequel l'empereur accordait une amnistie pleine et entière [1], à l'exception toutefois de treize personnes qui devaient être traduites devant les tribunaux et subir, en cas de condamnation, les peines portées au Code pénal. On sait aujourd'hui que ce décret du 12 mars, daté de Lyon, fut antidaté; il ne fut rendu à Paris que le 9 avril. L'empereur demanda au général Bertrand son contre-seing pour ce décret; le général refusa.

Pour confirmer la seconde disposition de l'ordonnance du 24 juillet, je rapporterai quelques lignes des *Mémoires* de Barrère, compris parmi les exilés :

« ... J'appris que les nouveaux envahisseurs étaient devenus plus exigeants, et qu'ils ne parlaient que de proscriptions, d'exils, de fusillades et de toutes sortes de rigueurs contre les hommes de la révolution et de l'empire. — Voulant éclaircir mes doutes et connaître d'où venaient ces dispositions barbares, je me rendis le 15 juil-

1. Les treize personnes frappées par le décret du 12 mars sont : MM. Lynch, de la Rochejaquelein, de Vitrolles, Alexis de Noailles, duc de Raguse, Sosthène de la Rochefoucauld, Bourrienne, Bellart, prince de Bénévent, comte de Beurnonville, comte de Jaucourt, duc de Dalberg, abbé de Montesquiou. — Ni M. de Pradt, ni M. Séguier, ni M. Decazes ne figurent sur cette liste.

let chez le ministre de la police générale, Fouché, qui venait d'être nommé par Louis XVIII à ces fonctions, si importantes dans de telles circonstances, quoiqu'il eût été l'un des plus ardents révolutionnaires et conventionnel votant la mort de Louis XVI. — Fouché m'avoua qu'il avait été question de bannir de France un certain nombre d'individus désignés dans les listes remises aux Tuileries, soit par le parti de l'émigration, soit par le corps diplomatique des alliés ; mais qu'il espérait que ces projets de proscription s'évanouiraient devant le besoin urgent de concilier les esprits, au lieu de les irriter. .
. . . .

» Le 25 juillet, je me promenais sur le boulevard des Italiens, dans la matinée, lorsque les crieurs publics s'y répandirent en hurlant : « Grande ordonnance royale, qui bannit les généraux et les députés ! » J'achetai un exemplaire de cette ordonnance. Quel fut mon étonnement de me voir écrit sur la liste des *trente-huit*, après tout ce que m'avait dit Fouché de l'inutilité des démarches et des intrigues des ambassadeurs alliés. Je vis dans cette ordonnance que je n'avais que trois jours pour sortir de Paris ; mon premier mouvement fut d'aller consulter Fouché... — Fouché prévit sans doute mes reproches sur la fausse confiance qu'il m'avait inspirée et sur sa signature apposée à la liste de proscription dite des *trente-huit*. Il m'envoya mon ancien collègue à la Chambre des représentants, Manuel, qui vivait dans son intimité depuis 1814. En sortant du cabinet du ministre, Manuel me dit : « Fouché ne peut pas vous recevoir au-» jourd'hui, il a trop d'affaires à traiter ; mais il vous

» fait savoir de n'avoir aucune inquiétude : tout cela
» aura un terme prochain, il ne s'agit que d'attendre
» quelques jours. »

La première fois que j'ai lu les *Mémoires* de Barrère, j'éprouvai, je l'avoue, un douloureux saisissement à la lecture du passage que je viens de citer. Manuel était mort depuis plusieurs années, et son nom réveillait encore dans mon esprit le souvenir de son ardeur patriotique et de son amour pour la liberté ; je n'avais pas oublié ses mouvements d'éloquence dans la dernière séance de la Chambre des représentants, je n'avais pas oublié qu'il avait été expulsé de la Chambre des députés en 1823, pour avoir prononcé à la tribune ces paroles devenues historiques : *La France, en 1814, a revu les Bourbons avec répugnance !*

Qu'on juge de mon étonnement lorsque je retrouvai Manuel dans le cabinet de Fouché, ministre de la police du roi Louis XVIII, quinze jours après la dispersion de l'assemblée dont il était membre, remplissant auprès de l'auteur de l'ordonnance du 24 juillet les fonctions de la plus grande confiance. Ces deux hommes vivaient dans une étroite intimité depuis 1814, c'est-à-dire depuis que Fouché était devenu l'un des agents de M. le comte d'Artois. Le témoignage de Barrère ne m'aurait pas suffi pour briser l'idole du culte libéral de ma jeunesse, s'il n'eût été corroboré par le témoignage des deux éditeurs de ces mémoires, dont on ne saurait contester le caractère grave et impartial ; certainement MM. Hippolyte Carnot et David, d'Angers, n'ont laissé subsister le fait raconté par Barrère qu'après en avoir constaté l'exactitude.

On sait quelles furent les fatales conséquences de la première disposition de l'ordonnance du 24 juillet : le maréchal Ney, le colonel Labédoyère, M. de la Valette et le général Mouton-Duvernet furent arrêtés, jugés et condamnés à la peine de mort. Drouot et Cambronne furent acquittés ; les autres se dérobèrent par la fuite au sort qui les attendait. Ney et Labédoyère furent exécutés à Paris, Mouton-Duvernet à Lyon. La Valette put échapper au supplice par la fuite, la veille même de l'exécution. On alla plus loin : des généraux qui n'avaient point été portés sur l'ordonnance furent poursuivis devant les tribunaux dans les départements et traduits devant des conseils de guerre ; le général Chartran, condamné et exécuté à Lille ; les deux frères Faucher, maréchaux de camp, condamnés et fusillés à Bordeaux. Tristes et pénibles souvenirs qu'il est douloureux de rappeler ! Sans aucun doute, il faut faire peser la responsabilité de tous ces supplices sur la violence des partis qui exerçaient alors sur le gouvernement une déplorable et irrésistible influence. Fouché n'avait été nommé ministre qu'à la condition de se faire l'instrument de ces partis. Sa condescendance ou sa complicité était le prix du pardon qu'il croyait avoir reçu.

Aujourd'hui, après quarante années, lorsqu'on se souvient de quels hommes était composé le ministère d'alors, on s'étonne qu'ils ne se soient pas révoltés contre les excès de cette politique, si opposée à leur caractère, à leurs habitudes, à leurs mœurs, excès déplorables que condamnaient certainement leur bon sens, leur intelligence, comme leur cœur. On ne s'explique pas le silence et la faiblesse, je ne dirai pas de M. de Talleyrand, mais

de MM. de Jaucourt, Pasquier, du baron Louis et du maréchal Gouvion Saint-Cyr. C'est qu'on ne sait pas qu'ils étaient sans cesse obligés de lutter contre les fureurs de la réaction, qui les accusait eux-mêmes de trahison et de connivence avec les auteurs de la conspiration du 20 mars. Le roi Louis XVIII lui-même avait grand'peine à soutenir ses ministres, qui souvent se laissaient aller devant lui au découragement et au désespoir : « Ne m'abandonnez pas, leur disait-il, car si vous m'abandonnez, je ne pourrai vous remplacer que par les chefs du parti qui vous attaque, et alors le nombre des victimes sera cent fois plus grand ; » et ces honorables personnages, cédant aux instances du roi, se résignaient aux maux qu'ils ne pouvaient empêcher!

Le parti de la réaction ne se bornait pas à exiger des poursuites judiciaires contre les victimes qu'il avait désignées; trouvant les formes de la justice trop lentes, les hommes de ce parti frappaient quelquefois leurs ennemis de leur propre main : c'est ce qui se passa à Avignon, où le maréchal Brune fut égorgé; à Nîmes, où le général qui commandait fut poursuivi et grièvement blessé, parce qu'il avait voulu s'opposer à des exécutions populaires et sanglantes; à Toulouse, où le général Ramel fut aussi massacré par des bandes forcenées presque sous les yeux du duc d'Angoulême et sans que le maire, M. de Villèle, pût empêcher ce crime, dont les détails font frissonner d'épouvante et d'horreur. Les partis étaient donc les maîtres du gouvernement dans les départements aussi bien qu'à Paris, et il faut que cette pression réactionnaire ait été bien puissante, puisqu'elle obtint du maréchal Gouvion Saint-Cyr, alors ministre

de la guerre, une ordonnance qui prononça la destitution du maréchal Moncey et sa condamnation à trois mois de prison, pour avoir refusé de présider le conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney. Moncey, dans une lettre qu'il adressa au roi, s'excusa en disant « qu'il ne pouvait se résoudre à envoyer à la mort celui à qui tant de Français devaient la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux et leurs parents. Ah! peut-être, si le maréchal Ney avait fait à Waterloo ce qu'il avait fait tant de fois ailleurs, peut-être ne serait-il pas traîné devant une commission militaire; peut-être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort imploreraient sa protection. » Le maréchal Moncey pensait d'ailleurs que le conseil de guerre était incompétent, que le maréchal Ney devait être jugé par la Chambre des pairs tant à cause de sa dignité que de la nature de l'accusation.

M. Decazes, préfet de police, n'eut qu'à faire exécuter, en ce qui le concernait, la seconde disposition de l'ordonnance du 24 juillet.

Je suis ici en contradiction avec M. de Chateaubriand, dont les *Mémoires d'outre-tombe* font peser sur M. Decazes la responsabilité de l'arrestation du maréchal Ney. L'illustre écrivain ajoute que M. Decazes, en faisant arrêter le maréchal à Aurillac (département du Cantal), avait servi le roi mieux qu'il ne voulait l'être; il est probable, je dis plus, il est certain que Louis XVIII, qui n'aimait ni les rigueurs, ni les embarras, ni les difficultés, désirait que le maréchal Ney pût échapper aux poursuites judiciaires dirigées contre lui; c'était aussi le sentiment et l'espérance de ses ministres et même de

Fouché, qui n'eût pas mieux demandé que l'ordonnance du 24 juillet, une fois rendue, ne reçût pas d'exécution. En cela je suis d'accord avec M. de Chateaubriand ; mais l'illustre écrivain se trompe en ce qui concerne M. Decazes, qui, indépendamment de ses opinions et de ses penchants personnels, n'ignorait pas que, pour bien s'établir dans l'esprit du roi, il fallait lui éviter précisément ces anxiétés et ces embarras.

Le maréchal Ney fut arrêté à Aurillac. Le préfet de police resta étranger à cette arrestation, qui se fit le 5 août 1815, au fond de l'Auvergne, dans le château de Bessonnis, situé à une petite distance d'Aurillac. Ce château appartenait à M. de Cantaloubre, parent du prince de la Moskowa. Ney y fut découvert par sa propre imprudence. Le maréchal, en quittant Paris pour se soustraire aux recherches du parti réactionnaire, avait emporté avec lui un sabre remarquable par sa forme et par sa richesse, que l'empereur portait en Egypte et dont il lui avait fait présent. Ce sabre attira l'attention de M. de Cantaloubre et de ses amis. Ce sabre resta même tout un jour sur le canapé du salon. On parla beaucoup à Aurillac de cette arme curieuse, qui avait appartenu à l'empereur. On soupçonna bientôt que l'hôte de Bessonnis arrivé depuis peu était un bonapartiste fugitif, et la circonstance de la parenté qui liait le maréchal et le propriétaire du château fit bientôt dire que l'inconnu de Bessonnis pouvait bien être Ney. Le sous-préfet d'un arrondissement voisin, averti par la clameur publique, rassembla une escouade de gendarmerie qui eut l'ordre de se transporter à Bessonnis pour s'y emparer de celui qui ne pouvait être que le proscrit du 24 juillet. Un frère

de M. de Cantaloubre, directeur des postes à Aurillac, et qui était aussi parent du maréchal, fut informé de cette expédition : il partit immédiatement à cheval pour prévenir son frère. Comme le moindre retard pouvait être fatal, il courut à travers champs malgré l'obscurité de la nuit, afin d'arriver plus vite. Malheureusement il tomba de cheval dans un fossé large et profond, se cassa une jambe et se trouva dans l'impossibilité non-seulement de continuer sa route, mais même de se relever. Le proscrit ne put donc être prévenu. Mais il avait encore une ressource : on ne le connaissait point, et lorsqu'on arriva au point du jour à Bessonnis, ce fut à lui que les gendarmes s'adressèrent pour demander le maréchal Ney. La fuite était donc encore possible. « Vous demandez le maréchal Ney ? leur dit-il ; je vais vous le faire voir... C'est moi qui suis le maréchal. » Il se livra sans tenter aucune résistance ; on le ramena à Aurillac, et il fut conduit ensuite à Paris, où il arriva le 19 août 1815 [1].

Sur la route d'Aurillac à Paris, le maréchal et les gendarmes qui le gardaient s'étaient momentanément arrêtés dans une auberge ; vinrent à passer une quarantaine de vieux soldats renvoyés dans leurs foyers. Ils reconnurent le maréchal, et échangeant avec lui des regards significatifs, ils lui firent comprendre qu'ils pouvaient le délivrer. Les gendarmes paraissaient eux-mêmes disposés à se laisser faire violence et à céder devant le nombre. Un geste du maréchal eût suffi ; mais le maréchal ne doutait pas de son acquittement.

1. Ces nouveaux détails sur l'arrestation du maréchal Ney m'ont été communiqués par M. de Parrieu père, alors maire d'Aurillac.

La Chambre des pairs était presque au complet lorsqu'elle statua sur le sort de l'accusé : il y eut 161 votants. Le maréchal fut déclaré coupable à l'unanimité ; on se divisa sur l'application de la peine : 139 voix se réunirent pour la mort ; 22 votèrent la déportation. Je pourrais donner ici les noms de l'une et l'autre liste ; je ne rappellerai à ce sujet qu'un seul fait : c'est que M. le duc de Broglie, qui venait d'atteindre l'âge de trente ans, exigé par la charte pour prendre part aux délibérations de la Chambre des pairs, ne vota point la mort du maréchal.

Le jour où le maréchal Ney arrivait à Paris, on fusillait le colonel Labédoyère. L'arrestation de Labédoyère n'eut lieu aussi que par son imprudence, et par une imprudence qu'on a peine à comprendre. On l'avait averti, et il était parti pour le département du Puy-de-Dôme, pour les environs de Clermont. Sa fuite fut protégée par des passe-ports délivrés en blanc par Fouché, sachant bien leur destination. On pensait que le projet fort sensé de Labédoyère était de se rendre en Suisse, pour de là passer en Angleterre. Le voyage de Clermont aux frontières de la Suisse devait être facile et sans danger. Mais le colonel eut l'idée jusqu'ici inexpliquée de revenir à Paris : il prit tout simplement une place dans la voiture des messageries royales. Il y fut reconnu par un officier de gendarmerie qui se rendait dans la capitale. Lorsque la voiture fut arrivée à la barrière de Fontainebleau, et pendant la visite des employés de l'octroi, l'officier de gendarmerie prit un cabriolet et se rendit en toute hâte à la préfecture de police. Le préfet était absent : l'officier s'adressa au commissaire de police de service et lui con-

fia le secret de l'arrivée du colonel. Le commissaire de police se transporta avec ses agents à l'hôtel des messageries. La voiture était arrivée depuis quelques instants : le colonel venait de prendre un cabriolet de place dont on donna le numéro aux agents. Munis de ce renseignement, ceux-ci surent bientôt que Labédoyère s'était fait conduire dans une maison du faubourg Poissonnière : on suivit sa trace. Le concierge, auquel on demanda ce qu'était devenu un voyageur arrivé une heure auparavant, répondit que ce voyageur était monté chez le locataire de l'entre-sol, et qu'il y était encore. C'est là qu'il fut pris et arrêté. Tout était consommé lorsque le préfet de police rentra dans son hôtel.

Ce jour-là le ministre Fouché donnait une grande fête à l'occasion de son mariage avec mademoiselle de Castellane; il y avait convié tous ses amis du faubourg Saint-Germain, qui s'étaient empressés de se rendre au ministère de la police. C'est pendant cette fête, au milieu des danses, que Fouché apprit l'arrestation de Labédoyère; il en fut vivement affligé. On venait de découvrir un nouveau complot : on en conclut que le colonel était arrivé pour y prendre part; ce soupçon contribua considérablement à aggraver sa situation. Après son arrestation, Labédoyère fut conduit à la prison militaire de l'Abbaye. On trouva sur lui les passeports donnés par Fouché.

Labédoyère était à peine âgé de trente ans. C'était un beau jeune homme, un brillant officier plein d'avenir. Lorsqu'il s'était réuni à Napoléon, il avait plutôt été entraîné par son régiment qu'il ne l'avait entraîné lui-même. Il était donc protégé par des circonstances atté-

mantes, qui ne furent point admises à cause de la malheureuse coïncidence du complot découvert la veille. Labédoyère comptait des amis dans tous les partis : la plupart des membres de sa famille étaient royalistes; tous ceux qui le connaissaient l'aimaient et s'intéressaient à lui. Comme on n'avait pu l'empêcher de se faire arrêter, on résolut de l'enlever. Une fatalité obstinée fit échouer ce projet, secondé par le geôlier; tout était prêt, même une somme de trente mille francs, nécessaire pour aplanir tous les obstacles au dernier moment. La personne qui conduisait ce projet d'évasion (c'était une femme) s'adressa à un officier de paix qu'elle croyait dans le secret et qui n'y était pas. Celui-ci fit de l'éclat; cette femme si malheureuse fut arrêtée et conduite à la préfecture de police. Interrogée immédiatement, elle avoua tout et s'honora par la franchise de ses réponses et la chaleur de son dévouement. Le préfet de police la fit mettre en liberté le lendemain de l'exécution. Labédoyère trouva un habile et courageux défenseur dans Benjamin Constant, ami de sa famille. Celui-ci écrivit en forme de lettre un mémoire, qu'il signa et qui fut remis à Louis XVIII. Ce mémoire porte la date du 14 août 1815. On ne lira pas sans émotion les passages que j'en veux citer; ils honorent le défenseur et répandent le plus touchant intérêt sur la mémoire de la victime :

« J'ai vu M. de Labédoyère, et je suis sorti profondément ému de cette entrevue. Tant de courage, un sentiment si vrai de ses erreurs politiques, une telle douleur de celle qu'il cause à une femme angélique, une

carrière jadis brillante et sitôt finie : toutes ces choses m'ont touché à un point dont je sens que cette lettre portera l'empreinte. Cependant, ce n'est pas de M. de Labédoyère précisément que je prends la liberté de vous entretenir. C'est pour vous soumettre des idées plus générales, dont il a été l'occasion, mais dont l'intérêt de la France et du roi peuvent profiter.

» Ne serait-il pas possible de diriger la défense de M. de Labédoyère dans un sens qui, explicatif des sources du mécontentement qui a facilité le retour funeste de Bonaparte, prouvât en même temps que ces sources sont taries et que ce mécontentement ne peut renaître ? M. de Labédoyère est très-coupable ; mais il a été rendu tel par le parti qui, depuis quinze mois, déjoue toutes les intentions du roi, et tient notre pays dans un état de crise continuelle. Ce parti, que le gouvernement combat lui-même, puisqu'il sévit contre les journalistes qui attaquent les acquéreurs de biens nationaux et tous les hommes de la révolution, puisqu'il casse les arrêtés *royalistement jacobins* de M. de Fitz-James et fait poursuivre les assassins du maréchal Brune, ce parti a créé, préparé, alimenté tous les germes d'inquiétudes. Quand le roi voulait être bienveillant pour l'armée, ce parti n'a-t-il pas, dès 1814, insulté l'armée de manière à la révolter ? Quand le roi promettait la clémence et l'oubli, ce parti n'a-t-il pas aigri tous les souvenirs et semé toutes les alarmes ? Quand le roi consolidait la propriété, ce parti ne l'ébranlait-il pas ? Voilà la véritable cause des fautes qui ont été commises et des erreurs qui ont eu lieu. Quand le roi est revenu l'année dernière, tous les

cœurs étaient à lui. L'armée elle-même était facile à reconquérir. Le roi l'aurait fait ; mais autour de lui retentissaient des cris de vengeance ; autour de lui circulaient des projets de renversement. On a pris ces projets pour l'intention secrète du roi, et quand un homme s'est présenté, l'on a vu un abri contre les persécutions et une garantie pour les intérêts. Ce système, qui a fait tant de mal, se poursuit encore. Vous en avez la preuve dans la lutte si fatigante et si peu égale que vous soutenez contre les journaux, et dans les proclamations et les actes de ces hommes exagérés, momentanément revêtus et quelquefois usurpateurs du pouvoir, et dans ces massacres, qui doivent affliger bien plus les amis du roi que la faction ennemie, et qui servent de prétexte aux étrangers pour inonder, dévaster et dépouiller notre territoire. . . . .

. . . .

» Mais la rigueur, qui serait justice dans un temps ordinaire, l'est-elle également lorsque le gouvernement reconnaît qu'en son nom (je ne dis pas par lui) des fautes ont été commises et des alarmes données? Que ces calomnies fussent chimériques, je l'ai toujours cru, je l'ai toujours dit; mais on a eu tort par cela même qu'elles ont existé, et le meilleur, le seul moyen de les dissiper, c'est de mitiger envers ceux qui ont eu le malheur de les concevoir et de se laisser entraîner par elles la sévérité des lois communes. Je sais qu'on recommande à grands cris cette sévérité. L'on prétend que c'est par trop d'indulgence et par faiblesse que le gouvernement royal a succombé déjà une fois. Non, le gouvernement royal n'a pas été faible dans le sens où on l'affirme. »

Benjamin Constant démontre par une série de preuves cette proposition ; il continue ainsi :

« Il y a dans l'esprit de tous les hommes une rectitude qui rend involontairement justice à ce qui est. Or, cette rectitude distingue le roi de ce qui l'entoure. Elle le distingue et des étrangers qui veulent révolter les Français pour achever de les perdre, et de ces hommes qu'une absence de vingt-cinq ans et des passions aigries ont rendus plus étrangers encore à la France. Des généraux à la tête de leurs corps sont décrétés d'accusation. Une armée qui n'est pas encore dissoute est abreuvée d'outrages dans les journaux. Les protestants sont égorgés. Tout ce qui porte le nom de patriote est en péril, et cependant il n'y a pas de guerre civile. Pourquoi ? C'est que la bonté du roi est encore l'espoir de tous. Sa bonté est dans ce moment l'ange tutélaire de la France.

» Entre la guerre civile et nous, il n'y a que le roi. Changez la personne du roi, je le dis franchement, l'alarme est au comble, et la fureur sera le résultat de l'effroi. J'affirme donc que cette sévérité tant vantée, parce qu'on croit faire preuve de zèle en sacrifiant ce qui n'est pas soi, cette sévérité qui n'a jamais sauvé un gouvernement (car si vous relisez l'histoire, vous verrez que toujours, par les actes de sévérité, les gouvernements qui avaient cru se sauver ont été plus en danger que jamais), j'affirme que cette sévérité n'est pas le moyen de salut que les circonstances demandent, que si l'on veut être sévère, il ne faut frapper qu'une seule tête, et que M. de Labédoyère, quelque coupable qu'il soit, n'est pas la tête qu'il faut frapper, si l'on en veut une.

» Je ne me pardonnerais pas, à moi qui n'ai pas cette fatale mission, de désigner une victime, et je sais que je ne puis tracer les mots qui l'indiqueraient. Mais M. de Labédoyère peut alléguer l'emportement, la non-préméditation, la franchise, la jeunesse... Je m'arrête, car ma main tremble en pensant que cette insinuation est déjà trop claire, et je ne dois pas, en plaidant pour la vie de l'un, recommander la mort de l'autre. Je reviens à M. de Labédoyère.

» Le fait est sans excuse. M. de Labédoyère ne peut qu'être condamné. Il m'a parlé de sa défense. Il y avait deux routes à suivre : l'une, d'essayer de justifier son action par la violation de certains traités, etc. ; l'autre, de convenir du délit en exposant les causes qui, étrangères au roi lui-même, viennent des projets annoncés, des insinuations, des menaces que des hommes inconsidérés ont trop fait retentir autour de nous. Je lui ai conseillé de diriger sa défense dans ce sens. J'ai eu le triste courage de lui déclarer que j'aimerais mieux le voir périr que de l'entendre se justifier d'une manière qui reproduirait des questions fatales. Je pense qu'il adoptera ce système de défense, et je dois dire qu'avant notre conversation, son penchant était de ne rien dire qui ne fût plein de respect pour les intentions du roi. Légalement, aucune défense ne peut le sauver. Mais je crois, et Dieu m'est témoin que je mets de côté l'intérêt que m'inspire son malheur... je crois, dis-je, dans l'intérêt du roi, qu'une mitigation de la peine, une détention sévère dans un château fort, vaut mieux que le sang de ce jeune homme versé dans la plaine de Grenelle. Je pense que cet acte de clémence serait un gage de

réconciliation avec notre malheureuse armée... Je pense que cette plaine de Grenelle n'ayant été rougie du sang d'aucun homme durant les trois mois de Bonaparte, il serait heureux qu'elle ne le fût pas sous le roi. Je pense enfin que s'il faut une victime, ce n'est pas celle-là qu'il faut.

» C'est à présent, c'est en écrivant que je regrette que des intentions pures, mais où j'ai mal vu peut-être, m'aient fait accepter des fonctions sous Bonaparte. Ah! si j'avais encore l'avantage, que j'avais conservé quinze ans, de ne l'avoir jamais ni approché ni servi, avec quelle force je parlerais! quel poids me donnerait ma conviction intime! combien persuasive serait ma conscience! Enfin je fais ce que je puis. Je respecte le roi; je forme des vœux pour lui; je suis reconnaissant d'un acte de bonté à mon égard [1]. Je ne puis le servir autrement qu'en vous soumettant ce que je pense, ce que je sens avec une force inexprimable... Je dépose donc ces représentations en faveur d'un homme dont la mort ne sera pas un acte d'injustice, mais dont la vie sera salutaire... Je sais qu'il faut dans le roi une grande force pour résister aux reproches de faiblesse; mais la bonté aussi est une force. C'est celle de la Divinité : ce doit être celle du roi. »

Ces conseils ne furent point entendus; le colonel Labédoyère mourut avec le plus grand courage.

M. de la Valette fut plus heureux que Ney et que

1. Benjamin Constant avait été porté sur une liste de bannissement et en avait été rayé.

Labédoyère, grâce au dévouement de sa femme. Traduit devant la cour d'assises, il avait été condamné à la peine de mort. L'arrêt fut prononcé le 21 novembre 1815. Il y eut pourvoi en cassation : le pourvoi fut rejeté. On implora la clémence du roi, qui, comme je le dirai, ne put rien accorder. L'exécution fut fixée au 21 novembre. Je puis donner encore ici, sur toute cette affaire de M. le comte de la Valette, des détails nouveaux puisés aux mêmes sources que les précédents.

Le 20 au soir, madame de la Valette se fit transporter à la prison de son mari, dans une chaise à porteurs, accompagnée de sa fille âgée de quatorze ans, et d'une vieille gouvernante. Les deux époux dînèrent ensemble dans un appartement séparé. Ce fut alors que la comtesse prit les vêtements de son mari et lui donna les siens. Comme pour compliquer les difficultés de l'évasion, un domestique inintelligent eut l'imprudence de dire aux porteurs qu'ils seraient plus chargés en revenant, mais qu'il n'y aurait pas loin à aller : « Vingt-cinq louis à gagner, ajouta-t-il. — C'est donc M. de la Valette que nous ramènerons ? » répondit l'un des porteurs. Cet homme se retira, mais en gardant le secret qu'il avait deviné : il fut remplacé par un charbonnier qui se trouvait là. Trois femmes reparurent bientôt et traversèrent le greffe une seconde fois ; une d'elles semblait abîmée dans sa douleur, se couvrait le visage de son mouchoir et poussait des sanglots. Le concierge, attendri, l'aida à sortir sans oser soulever son voile. Il rentra dans la chambre du prisonnier, où il ne trouva plus que madame de la Valette : « Ah ! madame, s'écria-t-il, je suis perdu ! vous m'avez

trompé. » A la première nouvelle que Louis XVIII reçut de l'évasion : « Madame de la Valette, dit-il, a fait son devoir. » Lorsqu'il vit M. Decazes, il lui adressa ces paroles : « Vous verrez qu'on dira que c'est nous ! » M. de la Valette resta caché jusqu'au 21 janvier 1816 à Paris. Voici ce qui se passa après son évasion.

M. de la Valette avait connu en Allemagne M. Baudus, avec lequel il s'était lié, à qui même il avait rendu des services dont une divergence d'opinion n'avait pu effacer le souvenir. M. de la Valette ayant été arrêté et mis à la Conciergerie dès le mois de juillet 1815, son ami alla souvent l'y visiter en novembre. Lorsque la condamnation à mort fut prononcée et que toute espérance d'obtenir grâce fut évanouie, madame de la Valette implora le secours de M. Baudus pour qu'il trouvât un asile bien sûr où l'on pût cacher le prisonnier, à l'évasion duquel elle travaillait avec courage et confiance. Après bien des réflexions sur le moyen de satisfaire une femme désolée, il demanda deux heures pour lui rendre compte de la réussite d'une démarche qu'il allait tenter. On était à l'avant-veille du jour fixé pour l'exécution. M. Baudus avait été aussi lié d'amitié avec M. Bresson, alors chef de division au ministère des affaires étrangères. Ce dernier, ancien conventionnel, s'était exposé dans le procès de Louis XVI à la fureur des plus ardents révolutionnaires par un vote très-énergique en faveur de ce prince, voué d'avance au martyre. Proscrit lui-même et obligé de fuir peu de temps après, Bresson avait dû son salut au dévouement d'un homme qui lui était alors inconnu, et qui l'avait pendant deux ans caché à ses risques et périls chez lui, dans les montagnes des Vosges. Madame

Bresson avait souvent dit à M. Baudus qu'elle avait fait, à cette terrible époque de sa vie, le vœu de sauver un proscrit politique, si jamais le ciel lui en fournissait les moyens. Il se rappela cette circonstance, alla la trouver, lui parla de la position et des instances pressantes de madame de la Valette. Cette excellente femme parut ravie de pouvoir saisir enfin une occasion de remplir l'engagement que la reconnaissance lui avait dicté. M. Baudus ne perdit pas une minute pour annoncer à la femme du condamné le succès de sa négociation. Tout fut calculé dans la journée entre ces trois personnes, et le lendemain au soir, M. Baudus alla prendre le fugitif dans sa chaise à porteurs, à peu de distance du palais de Justice, le conduisit à un cabriolet où s'était placé comme cocher un autre ami, qui le mena avec la plus grande rapidité au coin de la rue Plumet. Là, à un signal convenu, de la Valette fut remis à M. Bresson, qui s'y était trouvé à point nommé, et, par un temps affreux, à huit heures du soir, M. Bresson lui fit prendre à pied le chemin du ministère des affaires étrangères, occupé alors par le duc de Richelieu et situé dans la rue du Bac.

Les noms de MM. Baudus et Bresson [1] sont inséparables de celui de madame de la Valette pour la part qu'ils ont prise à l'évasion de son mari; le danger qu'ils couraient était plus grand encore que celui de madame de la Valette. Mais sans diminuer en rien le mérite de la bonne action, je chercherai à prouver ici les dispositions du roi et de ses ministres.

1. M. Bresson était l'oncle de l'ancien ambassadeur de ce nom.

M. de la Valette fut arrêté à son domicile, rue de Grenelle, à six heures du soir, au moment où il allait se mettre à table avec sa femme. Plusieurs fois il avait été prévenu du danger qui le menaçait ; il n'en avait tenu aucun compte ; il n'ignorait pas cependant la fureur dont le parti de la réaction était animé contre lui. L'agent qui devait l'arrêter le matin avait annoncé qu'il repasserait le soir. Rien n'y fit : l'agent revint exactement à l'heure dite et fut bien obligé de remplir son devoir. M. de la Valette, l'un des serviteurs les plus dévoués de l'empereur Napoléon, avait été marié par lui à mademoiselle Emilie de Beauharnais, fille du marquis de Beauharnais, frère aîné du premier mari de l'impératrice Joséphine. Madame de la Valette était donc la cousine germaine de la reine Hortense, mère de Napoléon III. Elle était d'une assez grande taille et très-mince ; son mari était au contraire un petit homme très-court, très-gros, très-ramassé.

Quant à la demande en grâce, voici ce que j'ai lu dans ces documents inédits qui m'ont été communiqués et dont l'origine mérite la plus grande confiance :

Le jour même où devait avoir lieu l'évasion, madame de la Valette s'était jetée aux pieds du roi, au moment où il traversait la salle des Maréchaux pour se rendre à la messe. Voici comment cette scène fut préparée et ce qui se passa. M. de la Valette inspirait beaucoup d'intérêt : il était bienveillant, inoffensif, serviable ; il avait de nombreux et chauds amis. Le fait pour lequel il était frappé n'offrait pas une gravité spéciale. Mais le parti qui dominait dans la Chambre n'en poursuivait pas moins avec cruauté ses projets de vengeance. Le roi,

toujours disposé à l'indulgence, objectait cependant qu'en présence de cette fureur, il ne se sentait pas assez fort pour écouter les inspirations de son cœur; il disait aussi que le sang de M. de la Valette épargné en ferait verser des torrents; que la grâce accordée provoquerait une explosion qui renverserait le ministère, et le remplacerait par des hommes pris dans la majorité de la Chambre, probablement par les auteurs des catégories qui prétendaient faire payer les frais de la guerre par ceux qu'il leur plairait d'y comprendre.

M. Decazes, ministre de la police, eut alors la pensée de faire intervenir madame la duchesse d'Angoulême, en obtenant d'elle qu'elle voulût bien demander la grâce de M. de la Valette; c'était un moyen de dissiper les inquiétudes du roi. Le roi approuva l'idée, qui lui parut excellente; mais il fallut qu'elle fût communiquée à Madame par une bouche amie en qui elle eût confiance. On proposa cette mission au duc de Richelieu, qui l'accepta avec empressement : il parla à Madame avec une passion vraie, et finit par l'attendrir. Madame, émue aux larmes, promit, en se réservant toutefois de consulter ses amis. Le mode d'exécution avait été concerté entre M. Decazes et le maréchal Marmont, ami dévoué de M. de la Valette. Il avait été convenu que madame de la Valette tomberait aux pieds du roi, et qu'en même temps elle invoquerait la pitié de Madame; Madame alors unissant ses prières à celles de la suppliante, le roi céderait; le duc de Richelieu fut autorisé à le dire à Madame de la part de Louis XVIII. Mais les amis que Madame consulta furent contraires à M. de la Valette, et le lendemain, jour fixé entre M. Decazes et le maré-

chal Marmont, les consignes les plus sévères interdirent aux femmes l'entrée de la salle des Maréchaux.

Lorsque Marmont arriva, donnant le bras à madame de la Valette, le garde du corps de service dit : « Madame, ma consigne me défend de laisser entrer les dames. — Votre consigne vous prescrit-elle aussi de ne pas me laisser entrer? dit le maréchal. — Non, monsieur le maréchal. — Eh bien! j'entre. » Et il force le passage, entraînant madame de la Valette avec lui. A la vue de cette dame, la duchesse d'Angoulême éprouva un grand trouble : sa physionomie exprimait un vif intérêt; mais ses yeux rencontrèrent des regards qui arrêtèrent l'élan de son cœur; elle n'osa point se livrer à sa générosité naturelle : elle l'a souvent regretté depuis. Le roi, ne se sentant pas soutenu, reçut le placet et fit une réponse évasive.

Je le répète, j'ai puisé ce récit à une source authentique. On voit donc que le parti de la réaction n'épargnait personne, pas même la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Quels étaient les amis que Madame avait voulu consulter ? Il me serait facile d'en nommer plusieurs; il fut dit dans le temps que M. de Chateaubriand avait contribué à détourner Madame de son penchant à la commisération; mais je n'en ai point trouvé la preuve.

Aussitôt que l'évasion de M. de la Valette fut connue, la Chambre se montra très-irritée, ainsi que le roi l'avait prévu. La droite s'en prit au ministère; une proposition d'accusation fut faite par M. Humbert de Sesmaisons, député de la Loire-Inférieure, qui dénonça formellement le ministre de la police, M. Decazes, et le ministre de la

justice, M. de Barbé-Marbois ; la proposition fut prise en considération ; une commission fut nommée ; le rapporteur fut choisi. Le rapport devait conclure à une adresse au roi, dans laquelle la Chambre déclarerait que ces deux ministres avaient perdu la confiance de la nation. Louis XVIII, informé de ce projet, fit dire à la commission que sa réponse à l'adresse serait celle-ci : « Vous parlez de la confiance de la nation ! eh bien, je la consulterai. » C'était une menace de dissolution qui fit échouer immédiatement cette pitoyable tentative.

J'ai dit qu'à Bordeaux et à Lille il y avait eu aussi des exécutions politiques. A Bordeaux, un conseil de guerre condamna les deux frères Faucher, maréchaux de camp. Ils furent fusillés le 27 septembre ; le jour de leur supplice, ils écrivirent à Fouché cette lettre, dont l'autographe est entre mes mains :

« Monsieur le duc,

» Nous allons être fusillés ; dans une heure nous ne serons plus ; vous nous aimâtes : versez cet intérêt sur les jeunes Faucher, nos neveux, nos héritiers et enfants d'adoption, qui ont appris de nous à apprécier ce que nous vous devons et ce que vos bontés doivent leur faire espérer ; ils nous continuent dans tous nos sentiments, et ceux qui nous attachent à vous seront notre dernière pensée.

» Nous sommes avec respect, monsieur le duc, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

» CONSTANTIN DE FAUCHER,

» CÉSAR FAUCHER.

» Bordeaux, 27 septembre 1815. »

Rien n'est plus touchant que l'histoire de ces deux frères. Ils étaient nés le même jour, ils ont prospéré, ils ont souffert, ils sont morts ensemble. Ils avaient l'un pour l'autre la plus tendre amitié; ils ne voulurent point se marier, afin que rien ne pût l'altérer; leur ressemblance était telle, qu'ils avaient pris l'habitude de se distinguer par un signe extérieur, un nœud de ruban, une fleur; ils ont eu la même destinée depuis le jour de leur naissance jusqu'à celui de leur mort; ils n'auraient jamais compris que l'un d'eux pût vivre sans l'autre.

L'accusation était principalement fondée sur une lettre qu'ils avaient écrite au général Clausel, pour lui demander son concours dans la résistance qu'ils opposaient à l'exécution des ordres du gouvernement royal après le rétablissement de ce gouvernement. La lettre portait la signature des deux frères; mais elle avait été écrite par César. Le président du conseil de guerre releva cette circonstance, qu'il fit ressortir dans l'intérêt de Constantin; mais celui-ci interrompit le président: « Vous vous trompez, monsieur, lui dit-il, cette lettre nous accuse également: c'est César qui l'a écrite, et c'est Constantin qui l'a dictée. » Au moment où la sentence leur fut notifiée, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, en se félicitant de mourir ensemble.

Ils ne trouvèrent pas un défenseur dans tout le barreau de Bordeaux.

En donnant ici tous ces détails sur l'ordonnance du 24 juillet et sur ses funestes conséquences, j'ai voulu en faire connaître l'origine et en faire retomber la responsabilité sur ceux qui, après l'avoir imposée au roi, en surveillèrent eux-mêmes l'exécution.

Au moment où cette ordonnance fut rendue, la famille royale était dispersée : le roi était rentré à Paris, accompagné seulement de son frère et de son neveu le duc de Berry ; le duc d'Angoulême s'était rendu directement à Toulouse, où il résidait avec le titre de gouverneur général des 7e, 8e, 9e, 10e et 11e divisions militaires ; madame la duchesse d'Angoulême était restée à Londres ainsi que le duc et la duchesse d'Orléans et leurs enfants ; le duc de Bourbon résidait en Espagne. Vers la fin de juillet, toute la famille était réunie autour du roi, moins le duc d'Angoulême, retenu dans le midi par ses fonctions. J'ai dit quels étaient les sentiments de Louis XVIII, quelles étaient les dispositions de Monsieur ; il me reste à parler de ses deux fils et de madame la duchesse d'Angoulême.

Le fils aîné du comte d'Artois, monseigneur le duc d'Angoulême, ne partageait point la manière de voir du prince son père ; il était plus près des idées du roi. Je dirai plus, le duc d'Angoulême montrait un si grand respect, une si grande déférence pour le roi, que Louis XVIII l'aimait avec tendresse, et comptait sur lui, sur son bon esprit, sur son jugement, sur la modération de son caractère. Le duc d'Angoulême n'avait pas une plus vive tendresse pour son père que pour le roi. D'une vertu solide, il n'était point brillant. Ce n'était pas un homme d'esprit selon le monde, ni d'un grand esprit ; mais c'était un honnête homme, qui comprenait son temps, qui remplissait exactement et avec honneur les devoirs de son rang et de sa situation. Le roi appréciait les qualités de son neveu, et tandis qu'il n'était pas sans inquiétude sur Monsieur, comte d'Artois, et sur le duc

de Berry, il comptait sur le duc d'Angoulême, et se rassurait en pensant à lui. J'ai lu beaucoup de lettres écrites par le roi Louis XVIII, depuis son retour en France et jusqu'à la fin de sa vie : il y est souvent question du duc d'Angoulême, qu'il appelle son espérance, *spes unica*. Lorsque le duc d'Angoulême s'absentait de Paris, il écrivait fréquemment à son oncle, qui lui répondait. Cette correspondance est pleine de tendresse. On en jugera par les extraits que je puis citer.

LE DUC D'ANGOULÊME AU ROI.

« Rennes, 1er novembre 1817.

» Mon très-cher oncle,

» J'ai eu l'honneur de recevoir avant-hier, à Saint-Malo, par M. de la Villegontier, et hier en arrivant ici, les deux lettres de Votre Majesté des 20 et 29 octobre. Je suis pénétré des bontés dont elle m'accable, et les expressions me manquent pour lui en témoigner toute ma reconnaissance. Mon oncle ne voulant pas décider sur ma marche et désirant que je prenne moi-même mon parti, je n'irai point à la Rochelle et à Rochefort, j'y vois trop d'inconvénients tant pour moi que pour le gouvernement de Votre Majesté, sans aucun avantage... Votre Majesté apprendra avec plaisir qu'il y a beaucoup moins d'exagération et que tout le monde tend beaucoup plus à l'union, dans les départements que je viens de parcourir, qu'on ne parait le croire à Paris ; il n'y a qu'une voix sur cela de la part de tous ceux que j'ai consultés. »

« Angers, 8 novembre 1817.

» Mon cher oncle,

» Je suis empressé de mettre aux pieds de Votre Majesté l'hommage de ma reconnaissance pour la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire hier, et pour avoir daigné parler de moi d'une manière si aimable et si flatteuse dans son discours de la Chambre. Ce discours est si noble, si éminemment français, qu'il me rend encore plus glorieux de l'être. J'ai l'intime persuasion que ce sentiment que j'éprouve dans mon cœur sera partagé par la presque totalité de la nation. »

LE ROI AU DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, 14 novembre 1818.

» Ce que c'est que le télégraphe, mon cher enfant; vous avez dû recevoir hier à Strasbourg une lettre de moi qui vous attendait depuis la veille, en réponse à une que vous m'avez écrite avant-hier; tandis que, sans avoir à me plaindre de la poste, je viens de recevoir la vôtre de mercredi. Elle m'a fait bien grand plaisir; j'en ai surtout à voir que l'empereur de Russie vous a tenu le même langage qu'à moi : vous vous acquitterez de sa commission ultérieure avec le temps. Vous avez cependant oublié de me parler du succès personnel que vous avez eu à Aix-la-Chapelle; heureusement que le duc de Choiseul y a suppléé. Mon cœur en a pleinement joui. Il n'y a rien à dire; mais je m'accuse d'en avoir senti un

mouvement d'orgueil. Vous savez sûrement deux choses : l'une, le projet qu'on prétend avoir été formé contre l'empereur Alexandre : ce sont les petites-maisons ouvertes; mais tout ce qui est absurde n'est pas roman : *Experto crede Roberto*[1] : l'autre chose est la nouvelle venue de Sainte-Hélène : les détails n'en sont pas encore bien connus, mais j'en sais assez pour pouvoir dire comme Joas :

> Je vois que du saint temple on a fermé la porte,
> Tout est en sûreté...

» A propos de nouvelles, en voici une que vous serez le premier à apprendre, car je n'en ai encore parlé à personne : j'ai envoyé l'ordre du Saint-Esprit au duc de Richelieu.

» Mon fils, mon cher fils, je te remercie de tout mon cœur d'avoir fait ma commission pour le roi de Prusse.

» D'aujourd'hui en quatre semaines, ce sera le 12 décembre. Je t'embrasse en attendant aussi tendrement que je t'aime. »

DU DUC D'ANGOULÊME.

« Colmar, 18 novembre 1818.

» Mon très-cher oncle,

» J'ai eu l'honneur de recevoir hier en arrivant ici la lettre de Votre Majesté, du 14 : il m'est impossible de rendre l'effet qu'a fait sur mon cœur tout ce qu'elle

1. Allusion à un complot récemment découvert à Bruxelles, et qui avait pour but l'assassinat de l'empereur Alexandre.

contient de bon et de paternel. J'espère que je témoignerai mieux par les faits que par les paroles toute la reconnaissance dont mon âme est remplie.

» J'avais entendu parler d'une manière si en l'air du projet formé contre l'empereur Alexandre, que je n'y avais pas fait attention. L'exécution d'un pareil attentat serait un des plus grands malheurs qui pût nous arriver. C'est par la lettre de Votre Majesté que j'ai appris la nouvelle de Sainte-Hélène.

» Je remercie mon oncle d'avoir bien voulu m'apprendre la grâce qu'elle vient d'accorder au duc de Richelieu. Je crois qu'il est difficile d'en avoir une mieux placée.

» Je parcours en ce moment un bien bon pays : leur amour pour Votre Majesté ira chaque jour en croissant ; je suis persuadé qu'elle aura toujours à se louer des Alsaciens. »

DU ROI.

« Paris, 22 novembre 1818.

» J'ai reçu, il y a huit jours, mon cher enfant, votre réponse télégraphique à ma lettre de même qualité du 12. Je n'y ai, ma foi, pas répondu. Aujourd'hui j'ai reçu votre lettre du 18. Je vois avec plaisir que vous approuvez mon présent au duc de Richelieu. Il ne pense pas comme vous; car il est tout étonné...

» Tu vois que je suis assez *inspacto,* j'ai de bonnes raisons pour cela : j'ai lu hier une lettre de Strasbourg où l'on parle d'un voyage qu'une fille que j'aime de

toute mon âme a fait dans ce pays-là, d'une manière qui a tellement remué mes entrailles paternelles que j'ai eu besoin de mon mouchoir pour en achever la lecture.

» Sur ce, monsieur mon cher fils, je t'embrasse aussi tendrement que je t'aime. »

DU DUC D'ANGOULÊME.

« Metz, 24 novembre 1818.

» Mon très-cher oncle,

» J'ai eu l'honneur de recevoir ce matin la lettre pleine de bonté et si aimable de Votre Majesté, du 22. Je suis heureux d'apprendre par elle que j'ai bien rempli ses instructions. Je puis assurer mon oncle que j'ai trouvé partout des sujets qui lui sont bien dévoués, bien attachés et reconnaissants du gouvernement qu'il leur a donné.

» J'ai pris ce matin possession, au nom de Votre Majesté, et à la tête de la légion du Haut-Rhin, de la place de Thionville. J'y ai été reçu avec enthousiasme. Tous les habitants bénissent la sagesse du gouvernement de Votre Majesté, à qui on doit la libération de notre territoire.

» M. Lainé [1] me mande que l'on paraît craindre que je ne traite mal l'évêque de Cambrai ; je le traiterai comme je traite tous les autres évêques, à moins que je reçoive des ordres contraires de Votre Majesté. Je la supplie de me faire connaître ses intentions à cet égard.

1. Il était ministre de l'intérieur, et l'administration des cultes était comprise dans son département.

» J'attends avec une vive impatience le 12 décembre pour pouvoir me retrouver auprès de Votre Majesté, la remercier de ses bontés et lui renouveler de vive voix l'hommage du profond respect, du dévouement sans bornes, et, si elle me permet d'ajouter, du bien tendre attachement avec lesquels je suis, etc. »

DU ROI.

» Paris.

» Bravo, mon cher enfant. N'allez cependant pas vous imaginer que mon bravo porte sur vos succès personnels, ni sur la conduite parfaite (au superlatif du superlatif) qui vous les vaut. Vous m'avez tellement accoutumé à toutes ces bagatelles-là, que je n'y vois plus qu'une faculté de votre esprit, comme de penser ou de *dormir*. Je veux parler de l'aspect des pays que vous avez visités et qui me fait grand plaisir. Je crois fermement, parce que vous savez voir et juger, et que jamais mensonge n'approcha de vos lèvres ni de votre plume.

» L'évêque de Cambrai est plus le successeur de MM. de Saint-Al..., de Ch... et de R..., qu'il ne l'est (j'en demande pardon à certaines personnes) de Fénelon; mais il est évêque. J'ai été sévère pour lui en 1815; mais son péché était récent. Trois années se sont écoulées, et j'ai usé d'indulgence envers d'autres qui n'avaient pas mieux agi que lui. Vous ferez bien de le traiter comme tous les autres évêques[1].

1. L'évêque de Cambrai était alors le baron de Belmas, qui est mort, je crois, au milieu de l'année 1841. C'était un homme très-distingué

» Je compare un espace de temps fâcheux à une montagne qu'il faut franchir. J'ai commencé à grimper le 2, et il y a eu diablement à tirer. Je redescends depuis dimanche, et je commence à me sentir soulagé.

» Adieu, mon cher fils, je t'aime de tout mon cœur, et je t'embrasse de toutes mes forces[1]. »

DU DUC D'ANGOULÊME.

« Lille, 4 décembre 1818.

» Mon très-cher oncle,

» Je profite avec empressement d'un moment que j'ai à moi pour me mettre aux pieds de Votre Majesté. J'ai aussi besoin de lui dire avec quel enthousiasme j'ai été reçu ici, et combien les Lillois sont bons, attachés à Votre Majesté et à son gouvernement. Je dois beaucoup de reconnaissance à mon oncle pour m'avoir chargé de

par ses vertus et par ses lumières; il avait beaucoup d'esprit, et sa conversation était pleine d'agrément; mais il avait prêté le serment civil, il avait accueilli avec faveur le retour de l'île d'Elbe, et c'était la cause de l'animosité qu'on lui portait. Elle était telle, que l'on s'opposa à cause de lui à la restitution du titre d'archevêché au siége de Cambrai que le pape voulait faire, comme il en fit beaucoup d'autres en 1817. On ne voulut pas que M. de Belmas fût archevêque. Le siége de Cambrai a été rétabli, comme archevêché, quelques mois après la mort de M. de Belmas. L'abbé de Belmas était le dernier évêque *constitutionnel* et le doyen de l'épiscopat français. Dès 1814 ou 1815, on lui avait demandé l'abandon de son evêché, ce à quoi il n'avait pas voulu consentir.

1. Cette lettre est du 27 novembre 1818. Le duc d'Angoulême était parti pour son voyage d'Alsace le 2 novembre; lorsque le roi lui ecrivait cette lettre, il se rapprochait de Paris. Ce voyage du duc d'Angoulême suivit de près la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, où fut convenue l'évacuation immédiate du territoire français par les armées étrangères.

visiter en son nom un aussi bon pays à une époque aussi importante et aussi heureuse. C'était une bien agréable commission. Malgré les véritables jouissances que j'ai éprouvées pendant mon voyage, je n'en vois pas moins approcher avec grand plaisir le moment où je pourrai lui renouveler de vive voix l'hommage du profond respect, du dévouement sans bornes et de l'attachement inaltérable avec lesquels je suis, etc. »

DU ROI.

« Paris, 7 décembre 1818.

» J'avais juré mon grand juron, mon cher fils ; mais voilà une estafette qui met ses bottes pour aller vous dire que la santé du pauvre Corvetto ne lui permettant pas de faire la campagne qui s'ouvrira jeudi, j'ai nommé ce matin à sa place M. Roy, de la Chambre des députés. Je suis sûr que ce choix vous plaira ; c'est un homme sage et bien dans la véritable ligne, ni à droite ni à gauche. Or vous voyez que la tentation est irrésistible ; j'y cède donc.

» Aussi bien faut-il vous dire une fois pour toutes que, si vos lettres m'ont rendu heureux par la tendresse filiale que vous m'y témoignez, et qu'à la vérité je mérite un peu par mon amour paternel, par le bon esprit qui y règne suivant votre usage, par les comptes bien doux à recevoir que vous m'y rendez, la dernière, qui réunit toutes ces qualités, a de plus le mérite de me dire du bien de mes bons Lillois, qui ont de *mon Samaritain,* avec cette différence que les brigands étaient

partis lorsque le Samaritain rencontra le voyageur, au lieu que mes consolateurs ont versé l'huile et le vin sur mes plaies aux yeux d'une garnison mal disposée et voyant, pour ainsi dire, le chef à leurs portes[1].

» A samedi, mon cher fils. Te figures-tu mon bonheur de penser qu'il ne se passera plus ni samedi ni dimanche, et bientôt plus de lundi, avant que je puisse t'embrasser en personne aussi tendrement que je t'aime? »

M. le duc de Berry ressemblait peu à son frère : bon, mais violent, obligeant et serviable, mais brusque et emporté, chez lui, le cœur était excellent; mais les défauts de caractère cachaient souvent les qualités du cœur; il lui arrivait de faire oublier par ses façons ou ses paroles désobligeantes les services qu'il avait rendus. En politique, il penchait du côté de son père; son tempérament et ses habitudes l'éloignaient de l'esprit conciliant et modéré de Louis XVIII. Il est probable qu'il avait peu réfléchi sur les difficultés de la situation; il obéissait plutôt à la fougue de sa nature qu'à des opinions bien arrêtées. Le duc de Berry était cependant un bon camarade, un sincère ami; il s'occupait très-peu des affaires publiques.

Après la première restauration, le duc de Berry eut souvent de fâcheux procédés pour des personnes qu'il aurait dû ménager, et fit naître contre lui de profonds ressentiments qui persistèrent jusqu'après la seconde restauration. Il ne fit rien pour panser les blessures

1. Allusion au séjour que Louis XVIII fit à Lille, avant de se rendre à Gand, en mars 1815.

qui saignaient encore. Beaucoup de haines personnelles s'étaient accumulées contre le malheureux prince, même dans les rangs de l'armée, parmi les soldats, et par les soldats dans les classes ouvrières. Après la seconde restauration, les rapports de police indiquaient des dispositions hostiles contre le duc de Berry; plusieurs complots formés contre sa vie furent découverts et déjoués. Le gouvernement en prenait d'autant plus d'alarme que le prince, intrépide et imprudent, négligeait toutes précautions. Le ministre de la police et le préfet de police avaient averti le roi, Monsieur, le duc et la duchesse d'Angoulême, et même plus tard la duchesse de Berry. Le prince ne tint aucun compte de ces avertissements, il se montra importuné des mesures prises pour sa sûreté personnelle, il s'en plaignit même un jour au duc d'Angoulême et le pria d'intervenir pour faire cesser la surveillance organisée autour de lui. Le duc d'Angoulême en parla, mais on lui répondit que cette surveillance était indispensable. « Personne n'ignore, dit le ministre, que monseigneur le duc de Berry sort toutes les nuits du château dans un cabriolet avec un petit groom, et le plus misérable assassin peut le surprendre et le frapper; nous serons bien heureux si, avec toutes nos précautions, nous parvenons à éviter un malheur. » Le duc d'Angoulême ayant apporté cette réponse à son frère : « Je sais tout cela, répliqua le duc de Berry, et lorsque je sors, j'ai toujours des pistolets à côté de moi et je tirerais sur le premier qui m'approcherait. » Le duc de Berry était sujet à des boutades, et l'on ne savait jamais comment il jugerait une mesure du gouvernement; il blâma hautement la promotion de pairs

qui fut faite par le roi le 5 mai 1819; il s'emporta en propos amers contre le ministère et en injures contre les pairs nommés; il dit à l'un d'eux : « C'est sans doute la récompense de votre infâme conduite dans les cent-jours. » Un peu plus tard le roi signa une promotion supplémentaire; le duc de Berry l'approuva, il dit à tous ceux qui y figuraient : « Je vous fais mon compliment d'être sur cette liste à part; si vous étiez sur l'autre, vous seriez sur une f..... liste. »

Tous ces torts de caractère ont été bien effacés par la mort chrétienne, pleine de noblesse, de courage et de générosité de ce malheureux prince.

La figure de madame la duchesse d'Angoulême inspirait à tous un secret respect; son mari l'aimait passionnément, son père s'inclinait devant elle; devant elle le duc de Berry se contenait et se taisait. Le roi l'aimait comme sa fille; il la considérait comme une victime échappée au martyre, et qui portait encore la marque du fer de ses bourreaux. La fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette tenait en quelque sorte la première place au milieu des siens : elle y avait d'autres titres que sa naissance et ses malheurs. Cette princesse, qui vit accumulée sur sa tête une longue suite d'infortunes dépassant tout ce que l'imagination des poëtes a jamais pu inventer, était d'une grande énergie et d'un invincible courage. Si elle eût vécu dans les mêmes temps que l'impératrice Marie-Thérèse, sa grand'mère, et dans les mêmes circonstances, elle eût montré le même héroïsme. A Bordeaux, en mars 1815, elle fit preuve de sang-froid et de résolution; mais elle comprenait que la question se déciderait ailleurs, et elle gémissait de

l'insouciance et de l'incurie du gouvernement. Le 20 mars 1815, le jour même de l'entrée de Napoléon à Paris, elle écrivait la lettre suivante à Monsieur :

MADAME LA DUCHESSE D'ANGOULÊME A MONSEIGNEUR LE COMTE D'ARTOIS.

« Bordeaux, 20 mars 1815.

» Mon cher papa,

» J'ai reçu, samedi soir, votre lettre du 16, par mon secrétaire, qui a eu le bonheur de vous voir : je lui envie cette satisfaction. Vous m'annoncez que votre santé est bonne, malgré tout ce que vous éprouvez, et j'aime à le croire. Tout dépend des premiers coups de fusil; car enfin il n'y en a pas encore eu de tirés. J'attends tout de Ney, puisque c'est le seul qui combattra cet homme! Mon cher papa, j'ai peut-être tort, mais je ne puis pas vous cacher, ni cesser de vous répéter avec quelle peine mon cœur vous voit à Paris.

» Que servent ces revues? Tout cela est payé pour crier, tout cela jurait avec élan fidélité au bambin de Rome; deux jours après, on l'a abandonné.

» Vous vous êtes couvert de gloire à Lyon. On y a admiré votre fermeté; elle ne vous manquera jamais, ni le courage. Mais ne perdez pas le temps à ce vilain Paris, mon beau-frère est assez pour le contenir. Mais vous, pourquoi n'êtes-vous pas avec *Oudinot* ou *Ney?* Vous rallieriez là tous les esprits qui peuvent être ébranlés. Si on se bat, si cet homme est battu, comme je l'espère, il n'y aura pas eu un seul prince contre lui.

» Mon mari est trop loin, ne peut pas l'atteindre ; il

n'a pas de troupes, au lieu que vous en avez. Il est déjà peut-être trop tard, tout sera passé, et vous ne vous serez pas trouvé dans les moments les plus intéressants. Votre retour à Paris m'a causé la plus vive peine quand je l'ai appris; vous pouviez avoir de bonnes raisons, et n'y passer que vingt-quatre heures; voilà une semaine que vous y êtes, vous êtes accablé de fatigue, de petites affaires, et cependant les importantes n'avancent pas, votre gloire en souffre. Pardon, cher papa, ma tendresse pour vous me fait peut-être exprimer avec trop de vivacité ce que je sens, vous me le pardonnerez par le motif, et je vois avec peine que beaucoup de personnes pensent de même. Au nom de Dieu, quittez Paris, le roi n'a pas besoin de vous !

» La garde nationale a le général Dessolles, et votre devoir est à une armée, non au conseil, où l'on ne fait que des sottises.

» Je n'ai point de nouvelles de mon mari depuis plus de huit jours. J'imagine que ses lettres ont été me chercher à Paris, où je regrette bien de ne pas me trouver maintenant. Ma présence n'est plus nécessaire ici; on a reçu tous les ordres tant du ministère que du gouverneur général du midi; tout s'enrôle, tout part avec un esprit excellent. J'ai appris par le public que mon mari avait ordre de s'établir à Toulouse. Si j'avais la confirmation qu'on ne me laisse pas encore retourner à Paris la semaine prochaine, j'irais faire une petite course pour trois ou quatre jours à Toulouse. Puissé-je après revenir ici pour deux fois vingt-quatre heures, et reprendre la route de Paris par où je me le proposais; elle est bonne à présent. Vous pouvez imaginer avec quelle impatience,

jour et nuit, j'attends les nouvelles. Quelle joie vive j'éprouverais si j'apprenais que cet homme était battu, et par vous, comme je l'espérais quand vous êtes parti pour Lyon. Il ne faut pas se décourager, j'espère que cela viendra; mais si j'apprends que Ney l'a battu sans vous, cela m'ôtera une partie de ma satisfaction. Vous avez été sublime, cher papa, me mande-t-on, à la séance publique, quand vous avez prêté serment de fidélité au roi, au nom de la nation; les larmes m'en viennent encore aux yeux, je crois vous voir. J'ai pris sur moi d'écrire une grande lettre au cousin Chouchou [1], qui commande dans l'ouest, pour l'engager à entretenir une correspondance avec mon mari, en chercher les moyens. L'ouest et le midi étant bien disposés, il faut qu'ils s'entendent ensemble pour bien agir et de concert, ce qui est nécessaire pour opérer le bien; et comme il est nouveau, je lui ai indiqué ceux que je connais et que je sais bons et mauvais dans son gouvernement. Je lui demande en grâce de changer le préfet de Poitiers, qui est exécrable [2]. Je lui fais porter ma lettre par quelqu'un de sûr. A l'arrivée des mauvaises nouvelles, j'avais demandé aux préfets d'alentour d'ici de me donner toutes les nouvelles de leurs départements; ils le font avec exactitude et elles sont satisfaisantes. Les deux régiments en garnison ici sont détestables, j'ai eu beau faire pour les gagner; mais le général, qui est bon, ne veut pas les braver.

» Je voulais aller à Blaye; le commandant est mauvais,

1. Les membres de la famille royale se plaisaient à se donner entre eux des surnoms. *Chouchou*, c'était le duc de Bourbon.

2. M. de Malarmé, ancien conventionnel.

n'a pas fait de soumission ni d'adresse, dont on se méfie beaucoup. La ville m'a fait toutes les représentations là-dessus, qui ne m'ont pas arrêtée. Alors elle a voulu me suivre tout entière ; ayant peur d'un esclandre, j'y ai renoncé, mais j'ai forcé le général de faire venir le commandant pour qu'il rendît compte de sa conduite et de l'état de la place. Il vient de l'envoyer chercher.

» Je viens de recevoir l'estafette du 17. Je regrette toujours davantage, cher papa, que vous ne soyez pas à une armée, cela ferait le meilleur effet pour vous, et arrêterait, je crois, les insurrections et désertions. On est encore bien agité, je le conçois. Ma crainte est pour Paris ; tant qu'il n'y aura pas plus de force dans le gouvernement, cela n'ira pas mieux. Puissent au moins les troupes se bien conduire et nous sauver.

» Il est bien étrange que dans les gazettes de Paris on ne dise rien de mon mari, qu'on le croie encore ici tranquillement à Bordeaux, avec moi, ou en chemin pour en repartir pour Paris.

» Adieu, cher papa ; excusez-moi, je n'ai pas beaucoup ma tête et suis souvent interrompue.

» Recevez les assurances de mon bien tendre attachement. »

De Bordeaux, madame la duchesse d'Angoulême se rendit à Londres, où elle attendit la fin de la crise ; elle rentra à Paris seulement le 27 juillet. J'ai sous les yeux une notice écrite par l'homme qui a été initié aux pensées les plus intimes de la duchesse d'Angoulême : « Madame, en quittant Bordeaux, dit cet écrivain, pouvait, aux yeux de tous, avoir emporté du moins ses espé-

rances; elle n'avait emporté que ses douleurs, et quand elle revint, après les cent-jours, elle ne retrouva ni sa confiance ni ses joies [1]. »

Cependant, après les cent-jours, tous se préparaient pour les élections; chacun comprenait que le résultat exercerait une décisive influence sur la marche du gouvernement et sur les destinées du pays. Une ordonnance du roi avait désigné les présidents des colléges des départements; on avait remarqué, sur cette liste, Monsieur, comte d'Artois, comme président du collége du département de la Seine, le duc d'Angoulême comme président du collége de la Gironde, et le duc de Berry comme président du collége du Nord. La direction de cette grande œuvre électorale avait été confiée à Fouché, mais sous la surveillance et le contrôle des chefs du parti de la réaction. Fouché était sous leurs ordres. Il y a lieu de s'étonner qu'une affaire aussi importante que les élections, qui se liait étroitement à toutes les attributions du ministre de l'intérieur, ait été livrée à Fouché, ministre de la police. N'est-ce point une preuve des influences qui pesaient sur le gouvernement du roi et qui accordaient plus de confiance à Fouché qu'à M. Pasquier, alors ministre de l'intérieur par intérim?

M. de Bourrienne avait été nommé président du collége du département de l'Yonne.

« Aussitôt que j'appris ma nomination, dit-il dans ses *Mémoires*, je me rendis chez M. de Talleyrand pour lui

1. *Madame Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI*, par le marquis de Pastoret.

demander mes instructions. Mais il me dit que, conformément aux intentions du roi, il fallait que j'allasse chez le ministre de la police générale pour prendre ses ordres. Je dis à M. de Talleyrand que je ne voulais pas absolument aller chez Fouché, à cause de ma position vis-à-vis de lui [1]. « Allez-y! allez-y! me dit M. de Talleyrand, soyez sûr que Fouché ne vous dira rien. »

» Je ne saurais peindre la répugnance que j'éprouvais à revoir cet homme : aussi n'allai-je chez lui qu'à contre-cœur. Je m'attendais à une réception froide et bien réservée de sa part; ce qui s'était passé entre lui et moi rendait, en effet, notre entrevue délicate. Je trouvai Fouché, à neuf heures du matin, se promenant dans son jardin et dans le plus complet négligé. Il était seul, et me reçut comme un ami intime, que l'on n'a pas vu depuis longtemps. Je ne fus, par réflexion, que médiocrement surpris de cet accueil, tant il savait faire céder sa haine aux calculs de sa position. Il ne me dit pas un mot de son arrestation, et l'on peut croire que, de mon côté, ce ne fut pas sur ce chapitre que je cherchai à diriger la conversation. Je lui demandai s'il avait quelques renseignements à me donner sur les élections de l'Yonne. « Ma » foi, non! me dit-il. Faites-vous nommer, si vous pou» vez; tâchez seulement d'éloigner le général Desfour» neaux; tout le reste m'est égal. — Qu'avez-vous donc » contre Desfourneaux? — Le ministère n'en veut pas. »

Fouché était cependant parvenu à glisser dans la liste des présidents des colléges un petit nombre d'hommes

1. J'ai dit plus haut que le 15 mars précédent, M. de Bourrienne, alors préfet de police, avait été chargé de faire arrêter Fouché.

de sa connaissance intime, et sur lesquels il pouvait compter.

On vient de voir, par le récit de M. de Bourrienne, que Fouché se montrait à peu près indifférent sur les choix que feraient les colléges. Lui qui devait diriger les opérations et les préparer, ne dirigeait et ne préparait rien. Cette absence de direction eut les plus fâcheuses conséquences : les élections furent abandonnées aux influences locales, qui obéissaient à un entraînement passionné. Dans les départements, les royalistes tenaient le haut du pavé. Les préfets étaient dominés par ces influences ; souvent même ils avaient été choisis parmi les réactionnaires les plus ardents et les plus exclusifs. Une ordonnance royale leur donna la faculté de compléter les colléges électoraux en y introduisant un certain nombre d'électeurs choisis par eux parmi les sujets du roi qui avaient rendu des services à l'Etat. Dans un pareil moment, on savait ce que cela voulait dire, et les colléges furent envahis par des intrus qui imposèrent leurs choix par la violence de leur langage et de leurs menaces.

Il était impossible que des élections faites dans de pareilles conditions n'amenassent pas à la Chambre presque exclusivement des hommes d'opinions exagérées, réactionnaires et vindicatifs, sans expérience des affaires, et, comme on l'a dit, capables de tout et capables de rien. C'est ce qui arriva. La Chambre se réunit à Paris le 7 octobre ; le roi fit en personne l'ouverture de la session, qui devait être pleine d'orages et de malheurs. Le roi, dans son discours, parla avec tristesse et

avec douleur du traité qu'il venait de conclure avec les puissances, et auquel il ne manquait que la dernière forme ; il parla aussi du respect et de la fidélité qu'on devait à la charte constitutionnelle, qu'il déclarait cependant susceptible de perfectionnements. Il invita la Chambre à ne pas oublier qu'à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover; il recommanda le respect de la religion, la pureté des mœurs, la liberté, la stabilité du crédit, la recomposition de l'armée, en un mot tout ce qui pouvait contribuer à guérir les blessures qui avaient déchiré le sein de la patrie, à assurer la tranquillité intérieure et la puissance du pays au dehors.

Ce programme était l'œuvre du roi sans doute, mais c'était aussi l'œuvre de son ministère, non de celui qu'il avait formé le jour de sa rentrée à Paris, mais d'un cabinet nouveau formé peu de jours avant l'ouverture de la session. Le ministère était ainsi composé :

Le duc de Richelieu avait le département des affaires étrangères, avec la présidence du conseil ;

Le duc de Feltre, le portefeuille de la guerre;

M. Dubouchage, le portefeuille de la marine;

M. de Vaublanc, le portefeuille de l'intérieur;

M. de Corvetto, le portefeuille des finances;

Le marquis de Barbé-Marbois, le portefeuille de la justice ;

M. Decazes, le portefeuille de la police générale.

Ce nouveau ministère se constitua le 24 et le 26 septembre; il avait remplacé le ministère Talleyrand et Fouché, qui s'était retiré sur la démission donnée par

M. de Talleyrand. Quels avaient été les motifs de cette démission? Les voici tels que je les ai trouvés exposés dans des documents authentiques qui m'ont été communiqués :

Lorsque le roi, à son retour en France, avait confié le portefeuille des affaires étrangères à M. de Talleyrand, il avait fait le choix le plus indiqué. Le prince, avant les cent-jours, était chargé de ce département ; il avait représenté la France au congrès de Vienne, y avait même joué un rôle important, et obtenu, par la prépondérance de ses avis, des conditions qu'on espérait peu. Le roi ignorait en outre l'irritation récente de l'empereur de Russie contre M. de Talleyrand; mais les effets de cette irritation ne tardèrent pas à se produire. Aussitôt que s'ouvrirent les négociations pour régler les conditions que pouvaient imposer les armées ennemies, ramenées par les événements jusqu'au sein de la capitale, tout devint difficile pour M. de Talleyrand. S'agissait-il de fixer les nouvelles limites du territoire? on exigeait l'abandon de plus de la moitié de l'Alsace, d'une partie de la Franche-Comté, du département de la Moselle et de la presque totalité des Ardennes et du Nord. S'agissait-il de la contribution de guerre? on voulait qu'elle fût de huit cents millions. Enfin, on ne se montrait pas moins exigeant pour tout ce qui se rattachait à la résidence et à l'installation des armées étrangères dans nos places fortes. Ces conditions humiliantes n'étaient point acceptables. On se trouvait cependant placé entre deux extrémités : ou de les subir, ou de recommencer une guerre de désespoir. M. de Talleyrand avait épuisé toutes les ressources de son génie diplomatique. On ne discutait

pas; on ne lui parlait que de résolutions arrêtées. Les arguments qui avaient entraîné tous les hommes réunis au congrès de Vienne étaient sans puissance à Paris. On écoutait à peine le ministre de Louis XVIII : il avait perdu tout prestige et toute autorité.

Réduit à la dernière extrémité, M. de Talleyrand se présenta chez le roi; le duc de Dalberg et le marquis de Jaucourt l'accompagnaient. Il déclara qu'il venait demander au roi de vouloir bien négocier directement avec les souverains étrangers; le roi refusa, craignant de voir sa dignité de souverain compromise : « Ces négociations, dit le roi, sont le fait de mes ministres et non le mien. — Dans ce cas, sire, reprit M. de Talleyrand, nous serons obligés de nous retirer. — Eh bien ! je ferai comme en Angleterre, je chargerai quelqu'un de former un nouveau cabinet. » Puis il congédia ces messieurs par un signe de tête auquel il n'avait recours que dans les graves circonstances et auquel personne n'a jamais resisté. La surprise de M. de Talleyrand fut grande, il était loin de s'attendre à ce parti pris de la part du roi; il se plaignit de la duplicité de Louis XVIII; il se dit trahi, abandonné; on avait tendu un piége à sa sincérité et à son dévouement. Le roi fit appeler immédiatement le duc de Richelieu; le désappointement de M. de Talleyrand s'en augmenta, il se laissa cette fois aller jusqu'à la colère; il se souvenait que, trois mois auparavant, le duc de Richelieu avait refusé avec obstination de faire partie de son ministère; il ne doutait plus que le roi n'eût voulu tenir le duc en réserve pour en faire son ministre des affaires étrangères dès que les circonstances le permettraient. La vérité était beaucoup plus

simple : depuis longtemps le roi ne supportait plus qu'avec peine les manières hautaines et presque insolentes de M. de Talleyrand; le prince disait sans cesse au roi : « Sire, il le faut, cela est indispensable, et cela sera. » Le roi se considérait comme placé sous la tutelle de son ministre, et cette pensée lui était insupportable. Cette offre de démission, tout à fait inattendue, surprit un moment Louis XVIII; mais il se remit promptement, et comprit sur-le-champ les avantages d'un changement. Quelque réels que fussent ces avantages, l'embarras était grand. M. de Richelieu hésitait; le roi lui envoya M. de Polignac, qui ne réussit pas à le décider; il lui envoya M. Decazes, qui fut plus heureux. M. de Richelieu consentit enfin à prendre la succession onéreuse de M. de Talleyrand, à la condition cependant que M. Decazes ferait partie du ministère, et qu'il tiendrait le portefeuille de la police. Depuis trois mois, M. de Richelieu avait fait la connaissance de M. Decazes : il l'avait souvent visité à la préfecture de police; il avait appris de lui beaucoup de choses sur l'état des partis et sur les hommes; il était enfin convaincu qu'il trouverait dans M. Decazes un concours loyal autant qu'efficace; il ne se trompait pas. M. le duc de Richelieu et M. Decazes se convenaient sous tous les rapports, et bientôt ils furent unis par une amitié étroite.

Ce premier point étant arrêté, le ministère était fait. Tous les choix cependant ne furent pas également heureux. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, n'avait aucune connaissance ni des personnes ni des affaires; on a dit de lui que c'était une outre remplie de vent. M. de Barbé-Marbois, sans énergie, se montrait

humble avec ceux qu'il craignait, dur avec les autres. Dès qu'il eut repris le ministère de la justice, qu'il avait déjà occupé en 1814, il se laissa forcer la main par les députés les plus emportés de la droite, et il leur livra sans réserve les siéges de la magistrature. Telle était la faiblesse et la pusillanimité de ce ministre, qu'après l'évasion de M. de la Valette, il retint en prison madame de la Valette et voulut même la poursuivre comme complice. Le nouveau ministre des finances avait une grande mission, et il sut la remplir. Il étudia toutes les questions financières à l'ordre du jour, pour lesquelles il avait une vraie aptitude; il tenait bien la tribune, il n'y redoutait aucune difficulté. M. de Corvetto eût été un homme d'Etat tout à fait remarquable, s'il avait eu plus de fermeté. Il sacrifia, au détriment du service, beaucoup d'agents qu'il aurait dû défendre, et qu'il aurait sauvés s'il les eût défendus. Tel était le nouveau ministère auquel M. le duc de Richelieu donna son nom. Il avait pour programme d'obtenir des souverains étrangers les concessions refusées à M. de Talleyrand (c'était la tâche de M. de Richelieu), et d'installer la nouvelle Chambre des députés, de la diriger dans ses travaux (c'était la tâche de M. Decazes, élu député, au premier tour de scrutin, par les électeurs de Paris). On ne saurait dire laquelle des deux tâches était la plus lourde, et s'il était plus difficile de traiter avec des vainqueurs irrités et jaloux que de diriger des hommes imbus de préjugés et qui prétendaient imposer au gouvernement leurs plus absurdes volontés.

M. de Richelieu devait trouver un appui dans l'empereur Alexandre; il y comptait et il avait raison d'y compter. M. de Richelieu, en prenant possession de son minis-

tère, dut se mettre au courant des négociations; il fut si effrayé de la situation, qu'un instant il voulut aller offrir sa démission au roi. M. Decazes releva le courage de son collègue. Le ministre des affaires étrangères se hâta d'aller rendre visite à l'empereur de Russie. La carte de la France était étendue devant lui; elle portait le tracé des nouvelles limites de territoire qu'on voulait imposer à la France et qui lui enlevaient tant et de si belles provinces; c'était cette carte que M. de Talleyrand n'avait pas pu faire modifier; mais ce qu'Alexandre avait refusé aux instances de M. de Talleyrand, il l'accorda sans peine au duc de Richelieu. Il lui remit une copie de la carte fatale : « Tenez, monsieur le duc, lui dit-il, voilà la France telle que mes alliés la veulent faire; il n'y manque plus que ma signature ; je vous promets qu'elle y manquera toujours ! » Alexandre tint parole; il résista seul au mauvais vouloir des souverains étrangers et de leurs ministres; et c'est ainsi que fut résolue, d'une manière à peu près satisfaisante, cette première question, la plus importante de toutes et la plus périlleuse. J'ai eu sous les yeux cette carte de la France, que les chancelleries avaient préparée ; on doit en trouver une copie au ministère des affaires étrangères; cet exemplaire n'est pas le seul qu'on puisse trouver à Paris. Le roi, M. de Talleyrand et ses collègues en avaient plusieurs copies. Autour de la France, dans toute la longueur de sa frontière du nord, et dans la plus grande partie de la frontière de l'est, depuis Wissembourg jusqu'au département de l'Isère, est figurée une bande qui doit avoir une longueur d'environ deux cent cinquante lieues, et dont il m'a paru que la largeur moyenne doit être d'au moins six

lieues, ce qui fait une surface de plus de quinze cents lieues carrées. C'est là ce qu'on voulait nous retrancher, c'est ce que M. de Richelieu nous a conservé, moins quelques échancrures qui ne sont pas sans importance, telles que la Savoie sur la frontière de l'est, et, sur la frontière du nord, le pays de Marienbourg, Philippeville et Charlemont, ceux de Sarrebruck et de Landau. Ces pertes sont grandes, sans doute, mais elles sont bien minimes, si on les compare à l'étendue et à la richesse du territoire dont on voulait nous dépouiller. La France aurait perdu Dunkerque, Lille, Valenciennes, Cambrai, Mézières, Metz, Colmar, Strasbourg, Mulhouse, et une infinité d'autres villes importantes comme places militaires ou qui sont devenues le centre d'admirables industries.

La carte de 1815 n'existe pas seulement dans nos archives; on la conserve précieusement, je le sais, dans celles de Berlin et de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Vienne, où elle excite les perpétuelles convoitises des chancelleries, qui croient toujours que la France est trop grande et trop puissante.

Le duc de Richelieu obtint un autre succès : les puissances étrangères consentirent à réduire de cent millions la contribution de guerre, qui fut définitivement fixée à sept cents millions; mais on fut inflexible sur les conditions de l'occupation de la France par l'armée étrangère; ces conditions furent exigées dans toute leur insolente rigueur; les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne maintinrent, les premiers, leurs prétentions, disant que leur pays n'avait pas besoin d'une nombreuse armée, et que, puisque l'Europe avait jugé indispen-

sable la permanence du séjour des armées étrangères en France, il était juste que la France en payât largement les frais.

Le duc de Richelieu ressentit vivement l'humiliation qu'on faisait sentir au pays, et signa cependant la convention du 20 novembre. En la signant, il fit au roi un grand sacrifice et rendit un grand service à la France; c'est ce dont personne ne doute aujourd'hui.

Les difficultés n'étaient pas moins grandes du côté de la Chambre des députés. Cependant, on avait obtenu la nomination de M. Lainé comme président; son concours était utile au ministère. Qui ne sait l'histoire déplorable de cette assemblée, *bien introuvable,* en effet? qui ne sait comment les propositions les plus sages y étaient dénaturées ou remplacées par les amendements les plus imprudents et les plus dangereux? On le vit surtout à l'occasion de la loi dite d'amnistie. En promulguant l'ordonnance du 24 juillet, le gouvernement avait pris l'engagement de consulter les Chambres sur la situation à faire aux personnes désignées dans l'article 2. C'est pour satisfaire à cette obligation que le ministère présenta un projet destiné à devenir une loi d'amnistie; mais le caractère primitif de ce projet disparut devant les amendements, et ce qui devait être une loi d'amnistie devint une loi de proscription. Le roi la sanctionna cependant : le refus de sanction eût entraîné inévitablement la chute du ministère, et le ministère était encore la digue qui arrêtait le débordement des passions politiques de la majorité. Un amendement, entre autres, fut proposé qui souleva les objections les plus graves : le roi fit dire qu'il repousserait la loi si l'amendement était

adopté. La majorité ne tint aucun compte de cette menace; elle passa outre aux cris de *Vive le roi quand même!* Tout devenait impossible; les doctrines les plus subversives en fait d'impôts et de crédit public étaient portées à la tribune et développées aux applaudissements de la majorité, dont les chefs ne s'apercevaient pas qu'ils conduisaient à une ruine infaillible la monarchie et la France. Cette majorité était considérable et compacte; la Chambre comptait environ quatre cents membres, sur lesquels il y avait à peine une cinquantaine de modérés. Ce désordre dura, sans aucune interruption, jusqu'à la clôture de la session, qui fut prononcée par une ordonnance du 28 avril 1816.

L'agitation que les discussions de la Chambre des députés avaient causée dans le public produisit bientôt l'effet qu'on devait en attendre. La session était à peine close, lorsqu'un mouvement insurrectionnel éclata subitement à Grenoble. C'était le 5 mai; deux jours après, il survint une modification dans le cabinet : M. de Vaublanc fut remplacé, au ministère de l'intérieur, par M. Lainé, et M. Dambray, déjà chancelier de France et président de la Chambre des pairs, prit à titre provisoire le portefeuille de la justice que laissait M. de Barbé-Marbois.

J'ai déjà parlé de ce malheureux complot de Grenoble; mais je veux relever une circonstance et rectifier une erreur qui s'est perpétuée et qui dure encore. Le département de l'Isère avait été mis en état de siége, et l'autorité militaire était saisie de tous les pouvoirs. Le conseil de guerre chargé de juger les accusés prononça de nombreuses condamnations; mais en même temps il avait

recommandé plusieurs des condamnés à la clémence du roi. Cette demande en grâce fut rejetée après une délibération du conseil, à laquelle prirent part tous les ministres. Comme il s'agissait d'un jugement rendu par un conseil de guerre, l'exécution rentrait à la fois dans les attributions du ministre de la justice, M. Dambray, et dans celles du ministre de la guerre, le duc de Feltre. Le premier se chargea de faire parvenir les ordres du gouvernement, qu'il transmit au procureur général par une dépêche télégraphique qu'il signa et qui existe encore dans les archives. Mais en même temps une autre dépêche, délibérée aussi en conseil, confirmait et étendait les pouvoirs extraordinaires déjà donnés aux autorités, et prescrivait des mesures spéciales de surveillance ; celle-ci rentrait dans les attributions du ministre de la police, M. Decazes : il la fit rédiger séance tenante et la signa. Les deux dépêches furent remises ensemble à l'administration des télégraphes, qui les comprit dans une seule et même expédition, en indiquant toutefois l'intervention spéciale et personnelle des deux ministres, laissant par conséquent à chacun d'eux la responsabilité de leurs ordres respectifs. On a depuis fait une confusion très-facilement explicable, on a mis les deux dépêches sur le compte de M. Decazes : « Le souvenir, dit un biographe, en restera éternellement attaché à son nom. » Ce biographe se trompe, et il a induit beaucoup d'autres personnes dans la même erreur ; je remplis ici une tâche que je me suis surtout imposée en écrivant ces Mémoires, celle de rétablir la vérité.

Après la clôture de la session, le gouvernement eut à méditer sur les embarras que la Chambre des députés

lui avait donnés, et cette question se posa naturellement : Faut-il courir la chance d'une autre session qui ne sera ni moins difficile, ni moins périlleuse, ni moins compromettante, ou bien le roi, usant de sa prérogative constitutionnelle, doit-il dissoudre la Chambre et en appeler aux colléges électoraux mieux éclairés ? Cette question était des plus graves ; c'est à M. Decazes que revient l'honneur, je voudrais dire la gloire, de l'avoir tranchée ; c'est celui qui fit triompher le parti de la dissolution, malgré la résistance qu'il rencontra d'abord dans l'esprit du roi, et ensuite dans les dispositions de ses collègues. Dès ce moment, l'influence de M. Decazes devint prépondérante ; on peut dire, on doit dire que le pouvoir de ce ministre a été inauguré par cette grande mesure de la dissolution de la Chambre introuvable, à laquelle il avait pensé dès les premières séances de cette Chambre, et qu'il prépara dès la fin du mois de mai.

La Chambre introuvable avait été élue presque avec le caractère d'un pouvoir constituant ; le roi lui livrait la charte en l'invitant à la réformer. Par là tout était remis en question. M. Decazes pensait qu'il fallait se hâter de revenir sur cette imprudente concession, et de proclamer l'inviolabilité absolue de la charte. La Chambre s'était montrée animée d'un ardent dévouement monarchique, d'un dévouement irréfléchi, déréglé, aveugle, et en même temps d'une haine violente, non-seulement pour les principes de la révolution, mais pour les intérêts créés par la révolution, pour les faits accomplis et pour les hommes qui avaient pris une part quelconque à l'administration du pays. M. Decazes entendait que le dévouement au roi et à la dynastie fût sans bor-

nes; mais il voulait le dévouement à la monarchie fondée sur la charte; il pensait qu'on devait admettre dans une certaine mesure certains principes déclarés en 1789, qu'il fallait tenir compte du bien qui s'était fait et attirer ceux dont le concours pouvait être utile. M. Decazes avait porté à la tribune cette formule, dont il fit la règle de sa conduite : « *Royaliser* la nation et *nationaliser* le royalisme. » Il disait encore: « Ceux qui viendront au roi par la charte, et ceux qui viendront à la charte par le roi, seront également les bienvenus. »

Les pensées de M. Decazes heurtaient donc tout ce parti violent, qui n'existe plus en France depuis longtemps, mais qui alors était plein de force, d'ambition et d'espérance. Le parti de l'émigration, qui ne jugeait la révolution que par les erreurs ou les crimes de 1792 et de 1793, et par le souvenir des maux qu'elle lui avait causés, était d'ailleurs surexcité par la présence de l'armée d'occupation.

Ces pensées de M. Decazes devaient surtout alarmer Monsieur, qui s'était livré à de vieux et fidèles compagnons d'exil, passionnés, peu clairvoyants, et par lesquels, dès 1814, il se laissa entourer et diriger. La coterie du pavillon Marsan ne faisait point de reproches à la Chambre, dont elle vantait au contraire le zèle et le bon esprit.

Le roi lui-même n'était pas suffisamment préparé, et c'est vers lui que se dirigèrent les premiers efforts du ministre. M. Decazes n'avait pas encore inspiré à Louis XVIII la confiance absolue qu'il obtint plus tard ; mais déjà on l'écoutait avec bienveillance et intérêt, et le roi acceptait souvent, après les explications de son

ministre, des propositions ou des ouvertures qu'il avait reçues d'abord avec répugnance. La tâche de M. Decazes était difficile et souvent pénible. D'un esprit très-ouvert et d'une compréhension prompte, mais élevé dans des sentiments bien différents de ceux qu'on lui exprimait, le roi avait en outre quitté la France en 1790, et ne l'avait revue qu'après un exil de vingt-cinq ans. Tout cela agissait nécessairement sur le roi, et son premier mouvement était plutôt dans le sens de ses anciennes opinions qu'inspiré par sa nouvelle situation. Roi et Bourbon, il avait l'orgueil de sa glorieuse race et de son autorité. Il se montrait jaloux des prérogatives de sa couronne; il voulait les conserver, sans les affaiblir, pour les transmettre à ses successeurs comme il les avait reçues de ses aïeux.

Toutes les fois que M. Decazes concevait un projet nouveau touchant à la politique ou à l'administration du pays, il devait, avant tout, y ramener le roi et s'assurer de son concours. Dans les premiers temps, le roi résistait beaucoup; puis il devint plus facile à mesure qu'il prit plus de confiance dans son ministre, qu'il finit par considérer et par traiter comme le plus dévoué, le plus fidèle et le plus sûr de ses amis.

Ce tableau que je viens de tracer des rapports qui s'établirent entre Louis XVIII et M. Decazes est fidèle, et je pourrais le justifier par de nombreuses preuves écrites. La nature de ces relations explique la fortune ministérielle de M. Decazes et l'ascendant qu'il prit sur le roi. Cet ascendant survécut à sa chute, quoi qu'on en ait dit; l'affection du roi se maintint jusqu'à sa mort. J'en veux rapporter ici quelques témoignages.

M. Decazes tomba en 1820, dans le mois de février, après l'assassinat du duc de Berry. Le roi le nomma son ambassadeur à Londres : le ministère que M. le duc de Richelieu présidait y avait facilement consenti. Le roi écrivit à cette occasion le billet suivant à George IV.

« Monsieur mon frère, en apprenant la douloureuse perte que Votre Majesté a faite dans la personne du roi son père, mon premier mouvement fut de vous témoigner la part que je prends à votre juste douleur. Mais instruit presque au même instant que vos propres jours étaient menacés, je crus devoir suspendre toute démarche. Libre enfin de toute inquiétude, j'avais destiné le duc de Richelieu à porter à Votre Majesté mes compliments de condoléance sur la mort d'un père et d'un frère, et de félicitation sur son avénement à la couronne. Il allait partir, lorsqu'un horrible attentat est venu m'enlever, dans la personne du duc de Berry, un neveu, ou plutôt un fils tendrement chéri, et m'accabler de la plus profonde douleur. A peine revenu à moi-même, ce n'est plus au roi de la Grande-Bretagne que s'adresse le roi de France, c'est au cœur sensible de George que le cœur déchiré de Louis vient demander des consolations. J'ai jugé à propos de rappeler le duc de Richelieu à la présidence de mon conseil, et j'ai nommé le comte (aujourd'hui duc Decazes) mon ambassadeur auprès de Votre Majesté. Il partira dans quelque temps pour se rendre à son poste, mais j'ose d'avance solliciter pour lui les bontés particulières de mon auguste ami. En quittant le ministère, le duc Decazes n'a rien perdu de ma confiance, et à ce titre, je me flatte qu'il recevra de vous

un accueil favorable. Je vous prie surtout d'ajouter foi à ses discours.

» 21 février 1820. »

Le roi écrivit encore le billet suivant au roi George :

« Monsieur mon frère, le duc Decazes remettra ses lettres de créance à Votre Majesté, mais j'ose croire, espérer même, qu'elle serait étonnée si je ne le chargeais pas en même temps d'une lettre particulière. J'y vais ouvrir mon cœur tout entier à mon auguste ami.

» Dans ma lettre du 21 février, je vous disais qu'en sortant du ministère le duc Decazes n'avait rien perdu de mon estime ni de ma confiance ; je disais bien vrai, et je puis ajouter que si les choses étaient en France comme avant la révolution, il serait resté mon ministre jusqu'à ma mort. Mais la constitution qu'à mon retour dans ma patrie j'ai dû donner à mon peuple a trop d'analogie avec celle de la Grande-Bretagne pour que Votre Majesté ne comprenne pas aisément qu'il est des cas où je dois immoler l'homme au roi : c'est ce qui est arrivé. Une suite de machinations ourdies par la haine, secondées par la faiblesse et la trahison, a fait perdre au duc Decazes la majorité dans les deux Chambres, pour des lois qui étaient son ouvrage, que je l'avais chargé de proposer, et auxquelles Votre Majesté aura sans doute remarqué qu'on a fini par revenir. Cette majorité une fois perdue, ma conduite était tracée par celle que votre auguste père tint à l'égard de lord Bute ; mais plus heureux que ce vénérable monarque, j'ai pu adoucir ma peine en confiant au duc Decazes la mission la plus im-

portante en politique, et la plus touchante pour mon cœur et pour le sien.

» Maintenant, ô mon cher George (passez-moi cette expression), trouvez bon que je sollicite, non pour mon ambassadeur, mais pour mon ami, les bontés dont votre lettre du 25 février me donne la douce assurance.

» Mon ambition va plus loin; ce n'est pas seulement votre bienveillance que je vous demande pour lui, c'est encore votre estime raisonnée. Daignez l'admettre à converser librement avec vous, lui permettre de vous faire lire au fond de son âme, et je suis sûr que vous direz : « Mon ami Louis n'avait mal placé ni sa confiance ni son amitié. »

» 5 juillet 1820. »

J'ai sous les yeux une lettre écrite à la fin de l'année 1821 par le roi à M. Decazes; j'y remarque cette phrase :

« La source des épanchements s'est fermée au mois de février 1820, et hors un, nul homme ne la rouvrira : je ne peux vous blâmer de quitter votre ambassade, j'en préviendrai M. de Montmorency; mais pour que les choses se passent en règle, je crois nécessaire que vous lui écriviez pour qu'il prenne les ordres du roi.

» Adieu, mon cher duc; il ne reste plus à ma main qu'un peu de faiblesse; je préviens le jour de l'an en envoyant souhaits, amitiés, bénédictions et embrassements à vous et aux vôtres : vous savez si vous êtes chers à

» Louis.

» 22 décembre 1821. »

Le jour même de la chute de M. Decazes, Louis XVIII fit placer le portrait de son ministre dans le cabinet où ils avaient coutume de travailler ensemble. Ce portrait y est resté jusqu'à la mort du roi (septembre 1824); mais deux ans auparavant, le roi passa l'été à Saint-Cloud, et on profita de son absence pour faire quelques réparations urgentes dans les appartements des Tuileries : le portrait fut enlevé. Le roi, à son retour, entra à ce sujet dans une violente colère et ordonna que le portrait fût remis à sa place. Le roi n'était donc ni aussi indifférent, ni aussi égoïste, ni aussi oublieux qu'on l'a prétendu.

Louis XVIII lisait avec grand soin les rapports et les correspondances politiques que le ministre de la police lui communiquait exactement, selon un usage ancien. Ces rapports revenaient sans cesse sur l'état politique de Paris et des départements : on y disait quelle irritation et quel trouble répandaient les discours des membres de la majorité et les votes de l'assemblée. Ces rapports devenaient ensuite le sujet des conversations du roi avec M. Decazes. Celui-ci trouvait ainsi de fréquentes occasions d'exprimer ses inquiétudes, de faire sentir les dangers de la situation et la nécessité de ne pas la laisser se prolonger. La dissolution était la conclusion de ces conversations, mais seulement la conclusion implicite, car M. Decazes se gardait bien d'en formuler l'avis. Un jour que le roi s'était emporté contre la violence du parti, M. Decazes lui adressa cette question : « Votre Majesté veut-elle être le roi de ce parti ou le roi de la France ? »

Le roi répondit brusquement, et revint de lui-même sur la menace de dissolution qu'il avait fait entendre

deux ou trois mois auparavant. La brèche était ouverte : un dernier vote de la Chambre la rendit praticable. La Chambre avait repoussé un projet de loi convenu d'avance avec Monsieur et, par l'intermédiaire de Monsieur, avec les chefs de la majorité, MM. de Villèle et Corbière. Le roi y tenait; il y comptait, d'après les engagements qu'on avait pris avec lui. Il fut donc blessé et irrité du vote, lorsque le ministre de la police le lui annonça. « Quelle a été la majorité? dit le roi. — Sire, de trois cents voix. — Eh bien, je la briserai! » Dès ce moment la question était résolue entre le roi et M. Decazes. Le premier pas était fait; mais il restait encore beaucoup de difficultés à vaincre.

A l'exception de M. de Corvetto, ministre des finances, M. Decazes ne devait trouver chez ses collègues que des volontés contraires à ses désirs et au but qu'il poursuivait. Il importait de gagner le duc de Richelieu; il importait surtout de garder le plus profond secret : le roi le comprit et s'y engagea. Aussitôt que le duc de Richelieu eut connaissance par M. Decazes lui-même de cette parole du roi : « Je la briserai, » il s'écria : « Dieu l'en garde! je n'y consentirai jamais. » M. Decazes, pour le moment, ne lui en dit pas davantage. Bientôt, M. de Vaublanc quitta le ministère, par suite d'une incartade qu'il s'était permise devant la Chambre et dont M. de Richelieu se montra très-offensé. Ce fut un succès pour M. Decazes. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Lainé, était un homme d'un esprit élevé et d'un cœur honnête, avec lequel il n'était pas impossible de s'entendre. Ayant eu à diriger les discussions et les délibérations en sa qualité de président de la Chambre, M. Lainé n'avait

pas tardé à s'apercevoir qu'il serait impossible de rien fonder avec une telle majorité. Mais il redoutait par-dessus tout les envahissements du libéralisme ; il était plein de déférence pour Monsieur et pour Madame, ce qui le conduisait à ménager la nuance la plus prononcée du parti royaliste.

Cependant la lecture des rapports continuait à agir sur le roi. Ces rapports étaient particulièrement curieux lorsque la santé du roi semblait plus atteinte : alors les folles joies éclataient ; on avouait ses espérances, on annonçait ses projets. Le roi sentait combien il devenait urgent de prendre une résolution énergique. Quant au chancelier Dambray, il s'effrayait des tendances de la majorité, et il s'en était ouvert loyalement au duc de Richelieu et à M. Decazes lui-même. Les choses en étaient là, lorsque la question fut portée au conseil dans le mois de juillet ; le roi l'ajourna plusieurs fois de huitaine en huitaine, en recommandant le secret, qui fut religieusement gardé. Un jour, le conseil fut unanime sur le principe de la dissolution ; puis MM. Dambray, de Feltre et Dubouchage hésitèrent, puis encore M. Lainé et le duc de Richelieu : les uns, à cause de leurs amis, de leurs alliances, de leurs opinions ; les autres, pour des considérations ou des impressions passagères. Le duc de Feltre revint le premier et resta inébranlable ; le roi lui ayant fait connaître son sentiment, il s'inclina en répétant ces paroles qu'il avait déjà prononcées devant la Chambre des pairs : « Si veut le roi, si veut la loi. »

Enfin, dans les derniers jours du mois d'août, la mesure fut adoptée en principe, et le conseil n'eut plus à

s'occuper que des dispositions de détail. L'ordonnance de dissolution devait porter plusieurs instructions et dispositions importantes. M. Dubouchage proposa la rédaction de l'article 1er, qui eut un si grand succès : « Aucun des articles de la charte constitutionnelle ne sera revisé. »

L'ordonnance fut signée le 5 septembre dans l'après-midi. Elle fut immédiatement imprimée et expédiée par estafette aux préfets, pendant qu'on en préparait l'insertion dans le *Moniteur*. A onze heures et demie du soir, après que le roi se fut retiré dans son appartement et se fut couché, le duc de Richelieu se présenta par son ordre chez Monsieur, pour lui faire part de son ordonnance. Rien ne peut donner une idée de la surprise de Son Altesse Royale : elle fut frappée de la nouvelle comme d'un coup de foudre. Ce qui ajoutait à son étonnement, c'était le silence qu'avaient observé les trois ministres qui lui étaient acquis, et sur lesquels il comptait entièrement : le chancelier Dambray, le duc de Feltre et M. Dubouchage. A ses yeux, leur discrétion était une trahison, il ne pouvait y croire. Le prince voulait se rendre chez le roi ; on eut beaucoup de peine à le retenir. Enfin, M. de Richelieu lui fit entendre qu'il ne parviendrait pas à pénétrer chez le roi, qui dormait déjà et qui avait donné les consignes les plus formelles.

J'ai voulu raconter les circonstances qui ont précédé cette grande mesure du 5 septembre 1816, parce qu'elle ouvrit pour la France une ère nouvelle, l'ère de la monarchie constitutionnelle. Sans parler de la restauration avortée de 1814, la monarchie des Bourbons, depuis son

rétablissement en juillet 1815, n'avait point cessé de lutter contre la violence du parti qui prétendait la servir exclusivement et comprendre seul ses vrais intérêts. Ce parti l'aurait perdue en 1815 ou 1816, comme il la perdit en 1830. M. Decazes la sauva. Cette justice peut lui être rendue aujourd'hui, sans exciter l'envie de personne et sans ranimer des haines que le temps a assoupies. L'histoire a commencé pour Louis XVIII et pour son ministre. Déjà les erreurs répandues sur l'un et sur l'autre se dissipent ; la vérité aura son tour.

On peut le dire, le 5 septembre, l'ordre légal fut rétabli et le gouvernement remis dans des voies régulières.

La nouvelle session des Chambres fut ouverte le 4 novembre, et le roi renouvela ses engagements, en prononçant ces solennelles paroles : « Je ne souffrirai jamais qu'il soit porté atteinte à la loi fondamentale, mon ordonnance du 5 septembre le dit assez. » Aussitôt que les Chambres furent réunies, le ministère se mit en devoir de leur proposer les lois qui devaient régler la jouissance des droits politiques que la charte avait consacrés. En même temps, l'administration des finances, dirigée d'abord par M. de Corvetto et après lui par M. Roy, créait le système des contributions et des revenus publics, et fondait le crédit de l'Etat par sa fidélité à remplir les engagements si onéreux qu'elle avait pris en 1815. Enfin, le duc de Richelieu complétait l'œuvre qu'il avait commencée en 1815, en obtenant des puissances étrangères, réunies à Aix-la-Chapelle dans un congrès célèbre, la libération définitive du territoire de la France, et le règlement de ses dernières obligations (octobre et novembre 1818). Le duc de Ri-

chelieu, qui avait signé le 20 novembre 1815 la douloureuse convention de paix, eut la satisfaction, qui lui était bien due, de signer trois ans après la convention d'Aix-la-Chapelle, pour laquelle les Chambres, interprètes de la reconnaissance publique, lui votèrent une récompense nationale dont il fit le plus noble usage [1]. Ces trois années forment la glorieuse époque de la vie politique de M. de Richelieu. Après avoir terminé de si grandes choses, il dut éprouver le besoin du repos. A Aix-la-Chapelle déjà, il avait dit qu'il attendait la fin du congrès pour offrir au roi sa démission : c'est ce qu'il fit après quelques incidents qui produisirent dans l'assiette du gouvernement des oscillations peu importantes. Toutes les incertitudes furent enfin fixées par la constitution définitive du cabinet, qui demeura composé de la manière suivante (29 décembre 1818) :

Le marquis Dessolles eut le portefeuille des affaires étrangères, avec la présidence ;

M. de Serre eut le portefeuille de la justice ;

Le baron Portal, le portefeuille de la marine ;

Le baron Louis, le portefeuille des finances ;

Le comte Decazes, le portefeuille de l'intérieur, auquel la police fut réunie ;

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr conserva le ministère de la guerre.

La faveur de M. Decazes n'avait point été ébranlée, son pouvoir s'était encore accru ; et si un autre était le

1. M. de Richelieu appliqua la somme votée à la fondation d'un hôpital à Bordeaux.

président du conseil, on peut dire qu'il en était l'âme par son influence toujours croissante. La session législative qui venait de s'ouvrir était la troisième depuis la dissolution de la Chambre de 1815 par l'ordonnance du 5 septembre ; elle était destinée à compléter l'ensemble des institutions politiques. Déjà, en 1817, le gouvernement avait proposé et les Chambres avaient voté la loi des élections ; en 1818, on avait voté la loi sur le recrutement. Le code de la presse restait à faire : il fut l'œuvre de la session de 1819. Cette législation était grande, belle et éminemment libérale, il faut le dire ; si la France n'a pas su la conserver, ce ne fut point la faute de ceux qui la lui donnèrent, mais la faute de ceux qui en abusèrent et la firent tourner au profit des passions les plus désordonnées et les plus aveugles.

La loi électorale avait maintenu la disposition de la charte selon laquelle la Chambre des députés devait être renouvelée chaque année par cinquième. Le premier renouvellement se passa assez bien ; on put prévoir cependant que les renouvellements successifs enlèveraient au ministère sa majorité et mettraient le pouvoir dans les mains de l'opposition de gauche. Ce n'était pas ainsi que le roi l'entendait ; il était aussi éloigné de la gauche qu'il l'avait été de la droite. Le second renouvellement fut encore plus significatif que le premier : le roi et ses ministres commençaient à douter de la sagesse de la loi. Elle était devenue déjà le motif d'une violente attaque qui fut portée à la Chambre des pairs contre le ministère, et à laquelle la majorité de cette Chambre s'associa ; il s'ensuivit cette grande promotion de pairs dont j'ai parlé, et que M. le duc de Berry traitait si cavaliè-

rement. Le troisième renouvellement ne laissa plus aucun doute dans l'esprit du roi et de ses ministres : ils jugèrent que la loi de 1817 était incompatible avec la monarchie, et qu'il fallait la modifier profondément. Le roi dit à M. Decazes : « C'est assez comme ça : je n'irai pas plus loin. Il faut aviser. » Des amis du ministère ne se trouvèrent pas suffisamment informés; ils nièrent l'opportunité des modifications projetées et se séparèrent du gouvernement.

La loi sur le recrutement souleva les passions du parti de 1815 plus encore que la loi électorale. Ce parti rejetait les entraves que la législation nouvelle mettait à l'avancement : le roi ne pouvait plus distribuer les grades militaires que conformément à certaines conditions de temps et de services; cette limite apportée aux prérogatives de la couronne blessait certaines prétentions et dérangeait beaucoup de calculs.

Enfin, le code de la presse assurait à tous les partis indistinctement l'usage de la liberté de parler et d'écrire, en combinant heureusement les droits des citoyens avec les nécessités du gouvernement.

De toute cette législation, il ne reste plus aujourd'hui que la loi du recrutement; les autres ont péri, les révolutions les ont tuées : elles ont succombé par les abus que tous les partis en ont faits, l'un après l'autre.

Je me borne à rappeler ces souvenirs historiques. Il est cependant deux circonstances dont je veux dire quelques mots, parce qu'elles donnèrent lieu à des échanges de lettres intéressantes pour l'histoire, et dont j'ai pu prendre connaissance.

On a beaucoup dit que l'empereur Alexandre avait

insisté, en 1814, sur la concession d'une constitution libérale, soit qu'il y fût poussé par M. de Talleyrand, soit qu'il obéit à ses propres penchants. On a ajouté qu'en 1815 il fit des représentations sur la marche suivie par le gouvernement du roi avant les cent-jours, attribuant en quelque sorte à cette marche le succès de l'entreprise de Napoléon. Voici deux lettres qui peuvent jeter quelque lumière sur ce point.

Le roi écrivait, le 30 avril 1819, à l'empereur Alexandre, une lettre particulière et confidentielle, dans laquelle j'ai lu le passage suivant :

« Je ne parle pas à Votre Majesté de la situation de mon gouvernement. Le comte de Nesselrode a été témoin oculaire du commencement de la crise, et la sagacité de Votre Majesté lui aura fait juger avec sa pénétration ordinaire les difficultés que j'ai eu à vaincre et les mesures que j'ai dû employer. Les principes que je lui ai développés, lorsque j'ai eu le plaisir de le voir, ont dirigé et dirigeront toujours ma politique. Abandonné par le duc de Richelieu, malgré tous les sacrifices que je faisais pour le conserver, et forcé d'accepter sa démission donnée trois fois en huit jours, j'ai dû composer un ministère étranger aux deux partis extrêmes et cependant ayant la confiance publique; il a été fort calomnié et jugé avec injustice, même avant ses actes : il a répondu aux calomnies de manière à justifier ma confiance. Aussi le calme le plus complet règne-t-il dans mon royaume, et n'ai-je à concevoir aucune espèce d'inquiétude. »

L'empereur lui répondit, le 15 juin :

« Votre Majesté connaît la sollicitude que, de concert avec mes alliés, j'ai vouée à l'affermissement d'un ordre de choses légitimement constitutionnel dans un pays dont la tranquillité est si intimement liée à celle du reste de l'Europe. Sous ce rapport, j'ai partagé le regret que Votre Majesté exprime sur la retraite du duc de Richelieu, quoiqu'elle doive se rappeler que j'ai été entièrement étranger au choix qu'elle a fait de lui en 1815, et qu'à Aix-la-Chapelle, je n'ai cherché à le faire renoncer au projet qu'il avait formé dès lors de quitter le ministère que d'après le désir très-pressant que Votre Majesté m'en avait elle-même témoigné par la lettre que le duc de Wellington m'a remise de sa part.

» Quelles que soient, au reste, les circonstances qui ont amené ce changement, je ne cesserai de faire des vœux pour que les efforts de Votre Majesté, comme toutes les mesures qu'elle prendra dans le but de maintenir la tranquillité de la France et d'assurer le bonheur de son peuple, soient couronnés du succès le plus complet. »

J'ai dit que la loi sur le recrutement de l'armée avait, plus que toute autre, soulevé les passions du parti de 1815; ce soulèvement donna lieu à un très-grave incident peu connu jusqu'ici, et qui prit de singulières proportions. Le projet de cette loi fut présenté à la Chambre des députés dans les premiers jours de la session, qui s'ouvrit le 5 novembre 1817[1]. Le roi l'avait annoncé en ces termes dans le discours d'ouverture de la

1. Le 29 novembre.

session : « Je veux qu'aucun privilége ne puisse être invoqué ; que l'esprit et les dispositions de cette charte, notre véritable boussole, qui appelle indifféremment tous les Français aux grades et emplois, ne soient pas illusoires, et que la carrière du soldat n'ait d'autres bornes que celles de ses talents et de ses services. » La discussion s'ouvrit devant la Chambre le 14 janvier ; elle se prolongea jusqu'au 5 février 1818. Au milieu de cette discussion, Monsieur, entraîné par des influences qu'il a jugées diversement plus tard, écrivit au roi son frère une lettre qui n'était autre qu'un exposé des griefs et des regrets du parti dont il voulait bien être l'organe en cette triste conjoncture. Voici cette lettre :

MONSIEUR, COMTE D'ARTOIS, AU ROI LOUIS XVIII.

« Paris, ce 25 janvier 1818.

» Sire, mon frère et seigneur,

» Un plus long silence de ma part, dans les circonstances actuelles, me semblerait contraire *à mes devoirs*.

» Si le contenu de cette lettre présente un tableau affligeant pour le cœur du roi, qu'il juge, d'après l'attachement tendre et profond que j'ai pour sa personne, combien sont puissants à mes yeux les motifs qui me forcent de détruire le bonheur *momentané* qui résulte pour lui d'une trompeuse sécurité.

» Il est temps de le dire, le danger imminent auquel est exposée la monarchie est le résultat inévitable de la conduite adoptée par le ministère. Un système suivi avec persévérance malgré les maux évidents qui en dé-

coulent, l'emploi de moyens incompatibles avec le but qu'il est question d'obtenir, la persécution exercée contre les amis du roi et de la royauté, le mépris des institutions monarchiques, l'accueil fait par le pouvoir aux doctrines subversives de l'ordre social; la faveur dont jouissent les idées démocratiques d'une part ou despotiques de l'autre, la protection accordée à ceux qui en font l'apologie; les efforts dirigés contre la partie saine de l'opinion publique à l'aide des pamphlets, des journaux et des pièces de théâtre; les succès déjà obtenus par les révolutionnaires, résultat de concessions arrachées à la faiblesse ou soustraites à l'imprévoyance; enfin, l'agitation générale qui règne dans les esprits : tout semble faire une loi au roi de méditer sur le péril qui menace à la fois la France, le trône et l'avenir de sa famille.

» De si terribles effets ne peuvent exister sans causes, et ces causes se retracent toutes dans le système adopté par le ministère, système dont j'ai prévu depuis longtemps les funestes conséquences. Vos ministres, mon frère, doivent vous l'avoir dit, je leur ai plus d'une fois développé franchement mes opinions et confié mes craintes. La source de toutes leurs erreurs provient d'avoir confondu les effets de la révolution avec ses causes morales. Ils ont cru que la sanction accordée par la charte aux intérêts matériels de la révolution les autorisait à garder un ménagement qu'ils ont souvent poussé jusqu'au respect envers les causes qui ont donné naissance à ces intérêts. Ils ont, dis-je, confondu le *principe* et la *conséquence* : de là viennent tous nos maux; cette méprise formant la base de leur système, toute

opposition contre un développement du *principe* leur a paru attaquer la *conséquence*. De là les accusations dirigées au commencement de leur administration contre les royalistes, accusations imprudentes, tendant à les représenter comme repoussant les bienfaits de la charte, et dont les discussions qui ont eu lieu dans les Chambres pendant les dernières sessions ont démontré le peu de fondement. Un hommage semblable rendu à l'idole de la révolution devait placer la force ministérielle hors de *sa* ligne naturelle et légitime ; elle *s'appuya* donc sur le colosse révolutionnaire ; elle choisit la plupart de ses auxiliaires *parmi ceux* dont ce colosse était l'ouvrage. Ceci vous explique, mon frère, comment les *ennemis naturels* du trône *devinrent* bientôt les plus ardents soutiens du système de vos ministres ; ceci vous explique encore les motifs de l'opposition que le ministère rencontra dans ceux que le trône légitime avait regardés comme ses plus zélés partisans. Ces derniers pénétrèrent bientôt les intentions perfides que leurs adversaires *voilaient* aux yeux de vos ministres sous le *masque* d'un dévouement *apparent*. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que si ces apôtres insidieux de la conduite ministérielle se pressaient autour du trône, en gardaient les avenues, ce n'était que pour rendre sa chute plus facile et plus certaine. Ils prévirent que les ministres seraient bientôt forcés d'acheter des services que des cœurs vraiment français devaient offrir gratuitement. Ils ne se trompèrent point.

» Les soutiens du système ministériel demandèrent des garanties, exigèrent des concessions : tout leur fut accordé. L'ordonnance du 5 septembre brisa la digue qui

mettait un frein à leur impatience; à dater de cette époque, ils envahirent les places, les emplois. Habiles à profiter de leurs succès, ils voulurent fortifier leur influence du suffrage de la multitude, et la loi sur les élections leur fut donnée. Effrayés encore de tout ce qu'ils laissaient de puissance au trône, ils voulurent ébranler la juste confiance du peuple dans les promesses de son roi ; ils voulurent enlever à la couronne ses prérogatives sur l'armée, et le projet de loi sur le recrutement fut présenté aux Chambres.

» C'est ainsi que s'est trouvé creusé par degrés l'immense abime au fond duquel est aujourd'hui placé le trône. On ne saurait plus maintenant se méprendre sur le but auquel tend l'influence révolutionnaire; cette influence couvre toute la France. Elle s'est parée pendant un temps de la couleur royale pour mieux parvenir à ses fins; mais plus audacieuse, elle reprend chaque jour sa couleur naturelle. Sous son égide se cachent les chefs de qui elle tire toute sa force. Les conspirations, dont les meneurs ont échappé à la surveillance d'une police soupçonnée, attestent cette vérité. Cette influence, dis-je, s'agite dans tous les sens et *sous* toutes les formes ; elle s'alarme des trophées militaires de la Vendée, dont elle voudrait désarmer les fidèles et paisibles habitants, tandis qu'elle obtient le réarmement des agitateurs du département de l'Isère sur des prétextes puérils et ridicules ; elle travaille à désorganiser la gendarmerie, frappe de destitution des officiers de nos armées dont les sentiments et le dévouement leur donnaient droit d'espérer une récompense à leurs travaux, et enfin menace le trône dont elle éloigne les défenseurs naturels.

» Il est donc temps, sire, de mettre fin à un système qui mène à de semblables résultats. J'ai jusqu'à ce moment gémi en secret sur le déplorable aveuglement dans lequel le ministère est plongé ; mais le cri public s'élève trop haut pour que, placé sur les marches du trône, je puisse paraître rester plus longtemps indifférent ; ma voix doit aussi se faire entendre, mon frère lui-même blâmerait un jour mon silence.

» La peinture que je viens de faire de l'état des choses est conforme à la vérité. Mes craintes se trouvent donc justifiées : l'audace révolutionnaire croît tous les jours ; les moyens répressifs diminuent ; et l'époque fatale d'une catastrophe pourrait presque se calculer, et quand j'interroge l'avenir, le passé me répond.

» Sire, j'ai signalé le danger, je dois maintenant indiquer les moyens d'y parer. Replacer le système ministériel dans sa ligne naturelle et légitime ; lui imprimer un mouvement uniforme, mesuré d'après la gravité des circonstances, mais toujours conséquent au principe qui le détermine ; arrêter le progrès des doctrines révolutionnaires sans s'écarter néanmoins des engagements pris envers les institutions monarchiques, ainsi qu'elles se trouvent consacrées par nos lois actuelles, dans lesquelles elles puisent cette force et cette autorité qui peuvent seules en garantir la stabilité ; faire aimer et respecter la charte, comme on aime et respecte le roi : telles sont les bases principales du système nouveau dont l'adoption peut encore détourner l'orage qui nous menace.

» Mais il ne faut point se le dissimuler, le bien maintenant ne peut plus se faire par un ministère usé dans

l'opinion publique, qui, prenant des mouvements d'humeur pour des coups d'autorité, l'arbitraire pour la force, et fatiguant la nation par les effets d'une funeste imprévoyance, a réveillé les haines révolutionnaires, et a livré le trône à leur redoutable influence.

» Vos ministres, sire, il m'est pénible de le dire, forment donc le principal obstacle au seul bien qui puisse se faire : la fausse position dans laquelle ils se sont placés les prive désormais du périlleux honneur de sauver la monarchie. Trop engagés dans la route qu'ils se sont tracée, ne pouvant abandonner sans regret des principes auxquels ils ont tout sacrifié, pour en adopter d'autres qu'ils ont sans cesse combattus, leur marche serait flottante, leur conduite incertaine. Deux d'entre eux cependant conservent une part honorable dans l'opinion publique.

» Vos fidèles sujets ont pu gémir sur les mesures auxquelles vos ministres aux départements des affaires étrangères et de l'intérieur se sont laissé entraîner; mais ils rendent justice à leurs sentiments de loyauté et de dévouement. Ils les verront avec plaisir continuer à jouir de votre confiance et rester au timon des affaires; mais, sire, le salut de l'Etat exige l'éloignement de leurs collègues, et ce n'est que par ce prompt sacrifice d'un intérêt personnel que ces derniers acquerront un droit à la reconnaissance publique.

» J'ai tracé au roi le tableau rapide de la situation effrayante où se trouve la monarchie ; j'ai signalé la cause des malheurs qui nous menacent, le remède à apporter aux progrès du mal, l'obstacle qui s'oppose au bien qui peut se faire. J'ai donc le droit d'espérer, sire,

que mes efforts comme mes vœux ne seront point stériles. Nos dangers, nos intérêts, sont communs : unissons-nous pour braver les uns et soutenir les autres. Dans la crise qui nous menace, je dois à mon roi, à ma famille, à la France, de faire connaître hautement mes craintes et mes espérances. Mes craintes se trouvent justifiées dans l'esquisse fidèle que je mets sous les yeux du roi ; mes espérances reposent sur ce sentiment d'honneur qui ne s'éteindra jamais dans le cœur des vrais amis de la monarchie, sur l'amour religieux que la généralité des Français porte au trône de saint Louis ; elles reposent surtout, sire, sur cette tendresse paternelle que votre cœur éprouve pour vos sujets, et qui ne lui permettra pas d'hésiter, dans la lutte de si hauts intérêts, à adopter les seuls moyens que prescrit le salut de la monarchie. Ces moyens adoptés, sire, tout alors changera de face : le calme succédera à l'inquiétude, l'oubli au ressentiment. Les Français, heureux et forts, ne formeront plus qu'une même famille autour du trône, et le règne de Votre Majesté s'embellira de tout l'éclat de leur bonheur.

» Je suis avec respect, sire, mon frère et seigneur, de Votre Majesté le très-humble, très-obéissant frère, sujet et serviteur.

» CHARLES-PHILIPPE. »

Le comte d'Artois ne se borna pas à adresser cette lettre au roi son frère, il voulut encore avoir un entretien sur le même sujet. Le roi y consentit. Monsieur reproduisit avec des développements les considérations qu'il avait exposées par écrit, il y en ajouta de nouvelles,

il toucha des points fort délicats dont il s'était abstenu d'abord. Dans cette conversation il se relâcha de sa sévérité envers M. Decazes, qu'il voulut bien placer dans la même catégorie que MM. Lainé et de Richelieu ; c'est aussi dans cette conversation que Monsieur annonça que si le roi conservait ses ministres, il ferait publiquement connaître sa façon de penser.

Il est démontré aujourd'hui que cette démarche de Monsieur, sa lettre aussi bien que son langage, lui avaient été inspirés par la coterie qui l'entourait et abusait de son influence.

Le prince de Polignac a publié il y a quelques années un premier volume d'*Etudes historiques* où l'on trouve de curieuses révélations[1]. C'est le prince de Polignac qui le premier a fait connaître la lettre de Monsieur ; mais il n'en donne qu'un fragment ; ce fragment m'a aidé à retrouver une copie complète de la pièce ; en sorte que je fais mieux que M. de Polignac, je la publie sans en rien retrancher. M. de Polignac excuse la démarche du comte d'Artois. « Mais Louis XVIII, dit-il, pouvait-il reprocher une semblable intervention, lui qui, sous le règne de Louis XVI, et alors fort éloigné du trône, se permettait de tracer par écrit et de remettre au monarque de fréquentes notes, renfermant ses propres observations sur la situation de la France ? Monsieur, héritier présomptif de la couronne, ne devait-il pas songer à l'avenir de ses enfants ? Et lorsqu'il voyait cet avenir com-

1. *Etudes historiques, politiques et morales sur l'état de la société européenne vers le milieu du dix-neuvième siècle ;* 1845.

promis, sa position ne lui imposait-elle pas le devoir d'en prévenir son frère ? » M. de Polignac dit encore : « J'ai en ma possession la copie originale, avec les corrections faites de la main de Charles X, de la lettre qu'il écrivit à son frère Louis XVIII en l'année 1818. » Sur quoi je ferai deux observations.

Premièrement, la lettre de Monsieur n'était pas l'œuvre de ce prince, mais celle de ses conseillers ; voilà pourquoi la copie originale n'est pas écrite par lui, et pourquoi les corrections seules sont toutes de sa main.

Deuxièmement, M. de Polignac ne dit rien de l'entretien qui eut lieu entre les deux frères ; mais il rapporte fidèlement ce que le comte d'Artois dut dire à Louis XVIII, en addition à sa lettre. M. de Polignac était donc dans la confidence de la lettre et de l'explication qui la suivit : en pareil cas, les confidents sont certainement des conseillers.

Oui, M. de Polignac dit vrai, le comte d'Artois s'excusa sur l'exemple que Louis XVIII lui avait donné, lui qui remit fréquemment des notes et des mémoires à Louis XVI, et il se prévalut de son droit héréditaire et de l'avenir de ses enfants. La réponse que Louis XVIII fit à la lettre de Monsieur ne laisse aucun doute à cet égard ; car le roi répondit. M. de Polignac était trop dans le secret de M. le comte d'Artois, il s'était trop mêlé de cette affaire pour qu'il n'ait pas connu la réponse du roi ; pourquoi donc ne l'a-t-il pas publiée ? Il était digne de sa loyauté de placer la défense à côté de l'attaque. La réponse du roi n'est pas plus perdue pour l'histoire que la lettre du

comte d'Artois. J'en ai lu, dans les mémoires inédits d'un personnage qui a servi plus d'une fois d'intermédiaire aux deux frères, une analyse que j'ai toute raison de croire très-fidèle et très-complète et dans laquelle on retrouve des passages textuels de la lettre vraiment remarquable de Louis XVIII. C'est aussi dans ces mémoires que j'ai trouvé la lettre de Charles X, dont M. de Polignac n'a cité qu'un fragment; mais ce fragment, dont j'ai reconnu la parfaite identité, donne de l'authenticité à tout le reste. Voici comment s'exprime l'auteur des mémoires :

« Le roi Louis XVIII répondit le 29 janvier à la lettre que Monsieur lui avait adressée avec la date du 23 :

« Je n'ai pas besoin, mon cher frère, de vous parler du sentiment douloureux que m'a fait éprouver votre lettre; vous l'aviez prévu d'avance, et vos yeux en ont été les témoins. Ce que je désire, c'est raisonner le plus froidement qu'il me sera possible, et tâcher de vous démontrer l'erreur dans laquelle vous êtes sur des points essentiels.

» Le système que j'ai adopté et que mes ministres suivent avec persévérance, est fondé sur cette maxime qu'il ne faut pas être roi de deux peuples, et tous les efforts de mon gouvernement tendent à faire que ces deux peuples qui n'existent que trop finissent par n'en former qu'un seul. L'entreprise n'est pas aisée; vous devez vous rappeler avec quelle force, dans un conseil tenu à Cambrai, quelqu'un en peignit les difficultés, et conclut a se jeter du côté qu'il regardait comme le plus nombreux. Je n'adoptai point son avis; je n'en aurais pas davantage adopté un qui eût tendu à me jeter dans l'extrémité opposée : l'un ou l'autre eût conduit à la guerre civile, le plus affreux des fléaux... Encore une fois, je ne me dissimule pas combien est difficile la route moyenne que je me suis tracée : je sais qu'à mon âge je ne puis raisonnablement me flatter de parvenir au terme. Je sais une chose plus pénible, c'est qu'il faut souvent froisser des intérêts légitimes; c'est que je ne puis espérer de plaire à tous... Henri IV, auquel je n'ai assurément pas le sot orgueil de m'assimiler, suivit la même route, et ne recueillit

en chemin qu'amertume. Voyez-le sans cesse accusé d'ingratitude par ses anciens amis, de fausseté par ses ennemis. Il répondait : « Ils me regretteront quand je n'y serai plus. » Je n'ose en dire autant ; je crois pourtant que la mémoire d'un homme dont on sait que le cœur n'est pas mauvais, et dont les intentions sont bonnes, doit être honorée de quelques regrets. Voilà pour le système ; passons aux moyens d'exécution. »

» Le roi discute l'un après l'autre tous les reproches que le comte d'Artois adresse à son ministère, c'est-à-dire à son gouvernement, c'est-à-dire à lui-même. Il nie ce que le comte d'Artois affirme : il rétablit la vérité des faits, et de ces faits ressort une justification complète : il n'est pas vrai que les intérêts moraux de la révolution soient caressés. Toutes les fois que des doctrines dangereuses ont été publiées, les écrits ont été dénoncés aux tribunaux, et cependant la presse est restée libre. Que si on a demandé et obtenu des lois d'exception, cela s'est fait légalement et constitutionnellement.

» Si le pays est agité, si les jacobins relèvent la tête, c'est qu'ils sont encouragés par les alliances monstrueuses qu'un certain parti a contractées avec eux. Les hommes dont ce parti est formé ont de bonnes intentions sans doute ; mais ils ne savent point où on les mène : les vrais ennemis y voient plus clair. Le roi nie formellement que des garanties aient été données, que des concessions aient été faites au parti de la révolution.

» Il défend ainsi l'ordonnance du 5 septembre :

« L'ordonnance du 5 septembre 1817 exige un historique que j'abrégerai le plus qu'il me sera possible. Il est très-possible, quoique je ne m'en souvienne pas, que j'aie qualifié d'*introuvable* la Chambre de 1815. Enivré des marques d'amour que me donnaient

à l'envi tous les colléges électoraux, je crus que les députés nommés par eux arrivaient avec quelque confiance en moi, et allaient de tous leurs moyens aider mon gouvernement. Ma joie ne fut pas de longue durée. La manière dont la Chambre se fit valoir en adoptant la loi contre les écrits séditieux commença à m'inspirer de tristes réflexions. Bientôt vint celle d'amnistie : plus de confiance, plus même de respect. On devait s'arrêter à la mesure que le vœu unanime des royalistes restés à Paris m'avait arrachée le 7 juillet précédent : on passa outre ; la délibération n'était pas douteuse. Mais pour que rien n'y manquât, ce fut un trait insultant pour la majesté royale qui entraîna le vote de la Chambre... A dater de cette époque, la Chambre, avec des intentions pures, je n'en doute pas... marcha d'empiétement en empiétement sur la prérogative royale. Je me déterminai à rendre cette ordonnance qui, je le dirais devant le trône même de Dieu, m'a mis hors de pair. »

» Le roi discute le grief de prétendues persécutions contre les fonctionnaires royalistes.

» Ce grief est injuste. S'il y a eu des déplacements et des destitutions, c'est que ces mesures étaient indispensables. Un gouvernement peut se comparer à une vaste machine dont le ministère est le ressort principal et dont les autorités sont les rouages : si l'un de ces rouages arrête ou seulement contrarie le mouvement imprimé, la machine ne fonctionne plus ; si vous voulez qu'elle puisse vous servir, il faut changer le rouage. C'est ce qui est arrivé, et ce qui ne pouvait pas ne pas arriver, à peine d'inconséquence. Au reste, les fonctionnaires révoqués ont été remplacés par des royalistes dont le dévouement et la fidélité étaient incontestables et n'ont point été contestés. Le roi continue ainsi :

« La loi d'élections eût été meilleure si, par le faux principe qu'il faut rendre pire ce qu'on croit mauvais, la minorité de l'année passée n'eût pas fait passer un article qui paralyse l'action du gouvernement; malgré cela, les élections de cette année ont-elles été mauvaises? »

» Le roi reconnaît qu'il y a eu des choix regrettables; mais cela se voit tous les jours en Angleterre, et ce sont des accidents dont il faut prendre son parti. On ne saurait sans injustice faire peser sur le gouvernement la responsabilité de ces choix; sa conduite à Lyon a prouvé que, lorsqu'il avait à choisir entre des amis trop ardents et des candidats suspects, il n'hésitait jamais à préférer les premiers. La loi d'élections a des défauts sans doute : c'est le sort de toutes les institutions humaines; la manière dont on y remédiera fera connaître la pureté des intentions du ministère.

» Quant à la loi sur le recrutement, le seul point vraiment important, c'est celui qui concerne le mode d'avancement. Nous ne sommes plus au temps où la plus grande ambition du soldat se bornait à entrer dans le corps privilégié des hallebardiers; aujourd'hui, dès qu'un homme prend le mousquet, il voit devant lui les épaulettes, les plaques, les habits brodés, le bâton de maréchal : c'est un véhicule puissant auquel les armées françaises ont dû une partie de leur gloire. Ce régime a pour lui les lois existantes : on ne peut les violer, et quiconque tenterait de les abroger formerait une entreprise hasardeuse qui à coup sûr mécontenterait le soldat, dont il faut être le maître, sans doute, mais qu'il faut savoir s'attacher. La loi rend à la prérogative royale, non pas tout ce qu'elle avait avant 1789, mais une grande partie des avantages dont elle était privée depuis 1791.

« Après avoir ainsi justifié, dit ensuite le roi, et le système et les actes et les principes de mon gouvernement, je ne vous surprendrai pas en vous disant que je ne veux changer ni de système ni de ministres, et que je suis au contraire résolu à prouver d'une manière

éclatante que je veux les soutenir. Je dois ajouter que vous êtes dans l'erreur, si vous croyez qu'il en existe parmi eux qui sont plutôt entraînés que guidés par leur propre sentiment dans la route qu'ils suivent. Il n'existe nulle diversité d'opinions dans mon conseil, et ni les ministres désignés dans votre lettre, ni celui en faveur duquel vous m'avez semblé, dans la conversation, porté à me faire une exception, ni aucun des autres, n'entreraient dans une administration qui suivrait d'autres principes.

» Vous m'avez annoncé que si vous ne parveniez pas à me persuader, vous feriez publiquement connaître votre façon de penser... Aux représentations que je vous ai faites, vous avez opposé l'exemple du mémoire que vous fîtes imprimer à la fin de 1788... mais cet exemple, je vous l'ai dit et je vous le répète, cet exemple ne prouve rien. Par un arrêt du conseil du mois de juillet précédent, le roi avait invité tout le monde à faire publiquement connaître son opinion sur la future composition des états généraux. L'assemblée des notables avait été convoquée dans cette intention : la clôture eut lieu le 12 décembre, le jour où vous présentâtes votre mémoire au roi; il fut publié le 15, et l'arrêté du conseil qui décida la question ne fut pris que le 27. Vous étiez donc, ainsi que les autres princes signataires du mémoire, parfaitement libre de la faire connaître au public. Certes les circonstances ne sont pas les mêmes aujourd'hui. Votre devoir est sans contredit de me faire primitivement connaître, avec toute la force et l'énergie que vous jugerez à propos d'y mettre, ce que vous trouverez de répréhensible, soit dans le système général du gouvernement, soit dans la conduite personnelle des ministres; mais rien ne vous impose le besoin d'aller plus loin... Feu M. le prince de Conty disait : *La couronne nous appartient à tous, notre aîné la porte*. Et il avait toute raison : la couronne appartient à tous, c'est-à-dire que tous, depuis l'héritier présomptif jusqu'au dernier rejeton de la branche la plus éloignée, y ont également un droit sacré, inaliénable, imprescriptible. Mais l'aîné la porte, c'est-à-dire que seul il en exerce les droits, et que seul il est juge et responsable de la manière de les exercer, enfin qu'il peut et doit s'appliquer les dernières paroles de Nelson : *Tant que je vis, il n'y a que moi qui commande ici*. Plus le rang d'un prince l'approche de la couronne, plus le devoir et son intérêt exigent de lui de fortifier et de faire respecter l'autorité de celui qui la porte... »

» Le roi examine les dangers du système dans lequel on voudrait l'entraîner :

« Je ne puis sans frémir envisager l'instant où je fermerais les yeux. Vous vous trouveriez alors entre deux partis, dont l'un se croit déjà opprimé par moi, et l'autre appréhenderait de l'être par vous. Embrasseriez-vous l'un d'eux? Ne vous le dissimulez pas, la guerre civile et tous ses maux en seraient la suite inévitable. Chercheriez-vous à tout concilier? Je vous le dis avec douleur, mais avec vérité, vous seriez comme Henri IV, et avec plus d'apparence, accusé d'ingratitude d'un côté et de duplicité de l'autre. Et si le succès m'est difficile, ayant toujours suivi la ligne moyenne, il vous le serait bien davantage, vous étant d'avance prononcé pour un des côtés de la question...

» Je ne vous demande pas encore d'approuver l'invariable résolution que je vous ai déclarée : le temps, les réflexions, vous y amèneront; et les derniers moments de ma vie, enveloppés aujourd'hui d'images si sombres, pourront voir encore quelques beaux jours.

» Votre bon frère,

» LOUIS.

» Ce 29 janvier 1818. »

Je l'ai déjà dit, Monsieur était le plus loyal des princes et le sujet le plus fidèle : il lut avec une émotion profonde la réponse du roi; il se pénétra de ses conseils et de ses avis, et il ne fut plus question de ce triste incident. Il en résulta cependant la certitude pour tous que le système suivi et appliqué par le ministère était bien celui du roi, soit qu'il en eût pris l'initiative, soit qu'il l'eût accepté de celle de ses ministres. Mais dans ce cas, il l'avait adopté sans réserve et il le soutenait avec sincérité. Une autre conséquence, c'est que Monsieur finit par se rallier à la charte et au gouvernement constitutionnel; il y eut même un moment où il se rapprocha de la politique de M. Decazes et de sa personne, et il aurait donné à ce ministre un appui cordial, s'il eût consenti à apporter dans la composition du cabinet cer-

taines modifications qui n'en auraient point altéré essentiellement l'esprit, le caractère et la politique.

Au commencement de l'année 1820, un assassin frappa le duc de Berry. Les partis veillent toujours; celui qui depuis cinq ans poursuivait à outrance le ministre qui gouvernait selon la charte constitutionnelle, osa porter contre ce ministre une accusation de complicité dans le crime de Louvel; odieuse et stupide calomnie qu'on ne craignit pas de reproduire dix ans après, et dans laquelle on osa impliquer le duc d'Escars et le duc de Maillé [1]. Dans ce moment, le ministère avait annoncé un projet de loi qui devait modifier la loi des élections, et qui avait rencontré une certaine opposition dans le centre gauche. Les deux oppositions constituaient le ministère en minorité. Dans ces graves circonstances, M. Decazes crut devoir se retirer, afin de ne pas creuser l'abîme qui semblait près d'engloutir la monarchie. Il fut remplacé par une sorte de ministère transitoire dont le duc de Richelieu consentit à être le chef. Ce ministère fit adopter la nouvelle loi électorale; on lui donna aussi les lois d'exception que la situation réclamait. A la fin de 1820, on fit de nouvelles élections qui changèrent le caractère de la majorité; on louvoya quelque temps encore, en inclinant tous les jours un peu plus vers le côté droit, et le 14 décembre 1821, le roi forma le ministère dont M. de Villèle fut le chef. Le parti qui constituait la ma-

1. Le tribunal de police correctionnelle en fit justice par un jugement du 30 mars 1830. J'ai peine à comprendre que des hommes si haut placés dans l'estime et la considération publiques aient cru devoir descendre jusqu'à demander aux tribunaux la réparation de cet indigne outrage, dont un étranger inconnu s'était rendu l'organe.

jorité de la Chambre introuvable se chargea enfin du gouvernement de la France. Son ambition était satisfaite.

Mêlé aux affaires du pays dans les temps les plus difficiles, M. Decazes eut le courage de prendre l'initiative des plus sages et des plus périlleuses résolutions ; il eut l'honnête audace de lutter contre tout un parti passionné, violent, qui ne lui épargna ni les calomnies ni les vengeances. Les passions de ces jours orageux se sont éteintes, et l'heure de la justice est venue pour tous.

D'après les faits que j'ai résumés ici, M. Decazes a cherché autant qu'il l'a pu à prévenir d'ardentes réactions et bien des malheurs. Il a fait que le roi Louis XVIII est mort sur le trône, honoré et regretté. Par ses sages et prévoyantes résolutions, par ses alliances sympathiques avec des hommes d'une haute raison, et par conséquent d'une politique modérée, M. Decazes a certainement rendu d'importants services à la France.

CHAPITRE II

DES PARTIS SOUS LA RESTAURATION.

LE PARTI BONAPARTISTE, LE PARTI LIBÉRAL, LE PARTI RÉPUBLICAIN ET LE PARTI CONSTITUTIONNEL.

Forces relatives des partis. — Formation du parti libéral. — Le parti constitutionnel. — Le Champ d'asile. — Réveil de la démocratie. — Le carbonarisme. — Un dîner chez la Fayette. — Le général Berton. — Première représentation de *Germanicus*. — Enterrements de mademoiselle Raucourt, de Molé, de Talma. — Translation des restes mortels de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Assassinat du duc de Berry. — Affaire des pétards. — Les généraux de l'empire. — Conspiration des frères Lallemand, de Paul Didier, des patriotes, des sous-officiers. — Conspirations du capitaine Oudin, du colonel Sausset; de Béfort, de Colmar, de Marseille, des quatre sergents de la Rochelle, de Saumur, de Nantes, deuxième et troisième conspirations de Saumur. — De la Bidassoa. — Armand Carrel.

Depuis le commencement du siècle, il n'y a eu en France que trois partis : le parti légitimiste, le parti républicain et surtout le parti bonapartiste, qui s'est plus tard appelé le parti libéral, et qui devint, bientôt après, le parti *constitutionnel*. De forces diverses, ces trois partis ont toujours été armés, guerroyants, prêts à des coups de main, intrépides parce qu'ils étaient convaincus et croyants. Comme la religion, la politique fait lever des apôtres et inspire des dévouements qui peuvent aller jusqu'au martyre.

Un ancien ministre de la monarchie de juillet me fit arrêter un jour devant le palais des Tuileries, alors habité par Louis-Philippe : « Il y a là, me dit-il, un homme d'esprit et de beaucoup d'expérience ; c'est un grand mal-

heur qu'il n'aime pas la gloire! » Ce n'est en effet qu'en passionnant les peuples pour de grandes choses, pour la gloire, que les princes sont suivis avec enthousiasme et soutenus avec dévouement par les peuples.

Le fidèle dévouement du parti légitimiste s'entretient et s'exalte au souvenir des grandeurs, des victoires et des conquêtes de la France sous nos anciens rois; un sentiment religieux se mêle à ces souvenirs. Nous avons pu, dans le chapitre précédent, étudier toutes les violences du parti légitimiste pendant les premières années de la restauration.

Le dévouement audacieux et intrépide des bonapartistes s'entretenait et s'exaltait aux souvenirs des victoires et des conquêtes de Napoléon, que des idées et des intérêts nouveaux prétendaient faire oublier et presque rayer de l'histoire.

Lorsque Napoléon Ier et Napoléon II furent descendus dans la tombe, le parti bonapartiste se transforma et s'appela le parti libéral. Oui, le parti libéral se forma avec les idées de l'empire, avec les souvenirs de l'empire et avec les hommes de l'empire. Comment expliquer cette transformation et cette fusion de souvenirs, d'hommes et d'idées? C'est que l'empire a toujours paru au peuple le règne de l'égalité; c'est qu'au sommet de cet édifice se trouvait l'esprit le plus vaste de son siècle, Napoléon. C'était le génie fait empereur. Sa supériorité aimait les supériorités. Sans doute, il les mettait toujours au service de sa politique; mais en voyant sortir les supériorités de ses rangs, la nation reconnaissait l'application du principe qui lui avait été le plus cher, l'égalité, le droit enfin des qualités personnelles substitué à tous

les droits de fait et de transmission. L'aristocratie proclamée des talents était de la sorte le contre-poids du pouvoir absolu de l'empire. Les capacités recrutées dans tous les rangs de la société trouvaient des cadres immenses d'activité : pas un homme distingué n'échappait au travail et aux honneurs. L'intelligence avait aussi sa conscription.

Ceci explique le culte populaire dont l'empire a toujours été entouré, et la disponibilité ultérieure des hommes de cette époque pour les idées libérales et pour les révolutions constitutionnelles. Comme la plupart n'avaient pris place dans les cadres du pouvoir qu'en raison de leur supériorité, ils retinrent quelque chose de la dignité de leur origine. Par les sciences, les lettres et par les facultés qui les avaient élevés, ils restèrent en communication avec le mouvement des esprits.

C'est ainsi que les bonapartistes, qui avaient compris et adopté les idées libérales, s'intéressèrent bientôt aux luttes parlementaires ; ils virent là un moyen d'action puissant sur les esprits, une force irrésistible d'opposition. Les bonapartistes se firent alors les auxiliaires du parti constitutionnel, et ce fut de ce dernier parti qu'ils reçurent une nouvelle direction. *Vive la charte !* devint le mot d'ordre populaire contre la restauration. Les républicains eux-mêmes se mirent à la suite du parti constitutionnel, espérant bien le renverser et le supprimer un jour. Toute la bourgeoisie eut peur d'un retour complet à l'ancien régime. « Il n'y a plus, disait alors M. Augustin Thierry, que deux classes d'hommes en France ; ces deux classes sont en face l'une de l'autre, et de tous côtés la foule des gens à brevets et à parchemins s'a-

meute, se recrute et se retranche contre les hommes à industrie. » Dans une réponse à une brochure de M. de Montlosier, ayant pour titre : *De la monarchie française au 1er mars* 1822, M. Thiers dit : « Ce que je connais de plus déplorable au monde, c'est de voir des vieillards avoir tort, et je n'ai jamais tant souffert qu'en voyant M. de Montlosier se permettre la violence et l'injure ; il parle sans cesse des cruautés plébéiennes; il rappelle constamment notre bassesse et nos crimes. Je n'invoquerai pas les lois contre cette insulte aux classes, mais j'opposerai à ces injures chevaleresques le langage de ma raison bourgeoise et écolière. Oui, je dirai à M. de Montlosier : Nous avons des prétentions comme vous. C'est l'orgueil qui, chez nous, demande l'égalité, et qui chez vous la refuse; mais entre ces deux orgueils, lequel est coupable, de celui qui demande le droit commun ou de celui qui le conteste? »

Avec les cris de *Vive la charte!* il y eut alors un concert d'attaque et une puissante unité d'action contre le gouvernement de la restauration. Avec les cris de *Vive la charte!* on semblait ne vouloir et ne demander que l'exécution loyale et le respect d'un contrat politique signé. Avec les cris de *Vive la charte!* on ne faisait apparaître devant le bourgeois de Paris, jamais prudent, mais toujours craintif, ni le fantôme d'une guerre européenne, ni le fantôme d'une république. Avec les cris de *Vive la charte!* le bourgeois de Paris *donnait une leçon au pouvoir*, et ne se doutait pas qu'il pût renverser une royauté et une dynastie. C'était M. Thiers, comme nous le dirons plus tard, qui avait inventé pour l'opposition ce mot d'ordre abstrait, modéré et

trompeur, qui devint bientôt le mot d'ordre d'une révolution.

Dès 1817, les hommes à industrie, malgré les hommes à parchemins et à brevets, ouvraient à la démocratie de larges voies de travail et de bien-être. Et les comités électoraux de l'opposition présentaient comme candidats, aux élections de 1817, les noms les plus importants dans le commerce et dans l'industrie : Laffitte, Casimir Périer et M. Caumartin, propriétaire de forges dans le département de la Côte-d'Or. La démocratie commençait à essayer ses forces et à agir.

Les conspirateurs qui risquent leur vie savent bien, eux, ce qu'ils veulent et où ils vont. Ils ne conspirent pas pour se passer la fantaisie de donner une *leçon au pouvoir* : ils veulent le renverser, et, pour trouver de sûrs complices, ils sont contraints de dire nettement quel pouvoir nouveau ils prétendent mettre à la place du pouvoir détruit.

A la mort de Napoléon I[er], les conspirations se tramaient au nom de Napoléon II. Quelques politiques, craignant que le retour de Napoléon en France ne devînt le prétexte d'une nouvelle guerre générale, songèrent, dès les premières années de la restauration, à conspirer contre la branche aînée des Bourbons pour le duc d'Orléans ; mais lorsque ces conspirateurs venaient à se préoccuper des moyens d'exécution, lorsqu'il s'agissait de commencer l'attaque, la cocarde et le drapeau tricolores ne suffisaient pas à recruter une armée : les premiers coups de feu ne pouvaient être tirés qu'aux cris de *Vive Napoléon !*

Dès les premières années de la restauration, le parti

bonapartiste dominait la situation. Les sympathies de l'opinion publique étaient acquises aux soldats de l'empire et aux officiers à demi-solde ; on se rappelle le succès politique du *Soldat laboureur,* vaudeville représenté au théâtre des Variétés. Un sous-lieutenant de l'ex-garde impériale fit imprimer et publia un opuscule en vers, ayant pour titre : *l'Emploi de la demi-solde.* Cette publication, qui fut le début, comme éditeur, du célèbre libraire Ladvocat, se vendit, en peu de temps, à plus de vingt mille exemplaires.

Bientôt les deux frères Lallemand conçurent le projet de fonder au Texas une colonie qui servirait de refuge aux glorieux débris des armées impériales. Cette colonie s'appela le *Champ d'asile.*

Profitant de la disposition des esprits vers la fin de 1818, M. Félix Desportes, réfugié lui-même en Allemagne, rentré en France depuis peu de temps, eut l'idée d'une souscription en faveur des colons du *Champ d'asile.* Il communiqua ce projet aux rédacteurs de *la Minerve,* qui ouvrirent avec empressement une souscription dans leurs bureaux. M. Davillier, banquier, fut le dépositaire des fonds versés. Il offrit d'établir à Charlestown, par ses correspondants, un comité chargé de distribuer des secours aux Français, soit pour leur établissement en Amérique, soit pour leur retour en France. Tous les journaux de l'opposition publiaient chaque matin les noms des souscripteurs et les sommes reçues.

Le *Champ d'asile* occupait un terrain que se disputaient l'Espagne et les Etats-Unis. Par suite de convention entre les deux puissances, les Etats-Unis prirent possession de ce terrain, et les Français furent chassés

de la nouvelle patrie qu'ils s'étaient faite; le bruit se répandit alors à Paris que le *Champ d'asile* n'existait plus.

La souscription fut close le 1er juillet 1819; elle avait produit quatre-vingt-quinze mille dix-huit francs seize centimes. A cette somme s'ajoutèrent les bénéfices de la vente d'une *Notice sur le Champ d'asile,* publiée par le libraire Ladvocat au profit des réfugiés.

Bientôt des lettres de New-York apprirent en France que le gouvernement des Etats-Unis avait songé à indemniser les colons du Texas, et leur avait offert en échange les terres d'Albama, situées sur le Tombeckbee. Le général Lefèvre-Desnouettes se rendit au congrès pour régler les limites de l'*Albama,* la répartition des terres; il reçut les pouvoirs nécessaires, et la colonie fut fondée. On lui donna le nom d'*Etat* ou *Canton de Marengo*; le plan d'une ville fut tracé, on l'appela Aigleville, et ses rues reçurent les noms des principales victoires auxquelles les réfugiés avaient pris part.

L'établissement du canton de Marengo levait tous les doutes sur l'emploi à faire de l'offrande patriotique pour le *Champ d'asile.* Mais il ne fut jamais rendu un compte exact et public de l'emploi des fonds de cette souscription.

Lorsque le parti bonapartiste, pour lutter contre les tendances religieuses et intolérantes du gouvernement des Bourbons, fut devenu le parti libéral, on inonda la France d'éditions de Rousseau et de Voltaire, sous tous les formats et à tous prix. On fit grand bruit des éditions de l'éditeur Touquet, qui réimprimait tous les écrivains philosophiques de la fin du dix-huitième siècle. Enfin, lorsque tous les divers partis opposants n'en formèrent

plus qu'un, le grand parti constitutionnel, et lorsqu'on eut adopté comme mot d'ordre contre la restauration le cri de *Vive la charte!* on vit aussi se produire les *tabatières Touquet*; la charte tout entière était imprimée sur le couvercle de ces tabatières. Elles se vendaient à bas prix, c'étaient autant de signes de reconnaissance et de ralliement. Les royalistes, de leur côté, imitèrent cet exemple, et il se vendit aussi à bon marché des tabatières reproduisant le testament de Louis XVI avec le portrait du roi martyr; mais le succès populaire était acquis et assuré aux tabatières Touquet. L'industrie elle-même, dans ce temps-là, faisait de la politique. On imagina de fabriquer et de vendre des bretelles tricolores; et l'on vit certains distillateurs inventer et annoncer plusieurs liqueurs alcooliques, dont l'une s'appelait la *liqueur des braves*, et l'autre, *larmes du général Foy*. Sur l'étiquette, bien entendu, était gravé le portrait de l'illustre orateur.

Le carbonarisme sous la restauration et ses hautes ventes étendirent un réseau de sociétés secrètes sur toute la France; on était reçu *carbonaro* dès le collége. Le besoin de conspirer pour l'égalité contre le gouvernement nouveau, dont l'hérédité était le faîte de l'édifice, envahit toutes les écoles, la science, le barreau, gagna les lettrés, les philosophes, les législateurs et surtout l'armée. La garde royale s'était recrutée dans plusieurs régiments de la garde impériale; les vieux soldats avaient même reçu un certain avancement. Eh bien! plusieurs officiers de la garde, très-dignes de foi, m'ont assuré que sous leur nouvel uniforme le cœur de ces vieux soldats ne battait que pour la mémoire de Napo-

léon; et lorsque, dans leurs jeux de caserne et de corps de garde, ils avaient à compter au piquet dix-huit points, par ironie contre le roi Louis XVIII, ils remplaçaient tous ce chiffre *dix-huit* par le mot le plus grossier.

Quelques jeunes philosophes, quelques jeunes lettrés, qui portaient dans le carbonarisme l'exaltation de la jeunesse, dînaient un jour chez le général la Fayette, à la Grange : les causeries du dîner avaient été vives, gaies et spirituelles; les lettrés et les philosophes, tous carbonari, se promenaient le soir sous la magnifique allée de marronniers de la Grange. L'un d'eux, dans son exaltation du moment, prit la parole : « Le général la Fayette, dit-il, est un homme fort aimable, de la meilleure compagnie; eh bien! messieurs, il faudra pourtant nous en défaire. » Ce parti pris causa un peu d'étonnement, et celui qui tint alors ce langage est bien loin d'avoir conservé des convictions politiques poussées jusqu'à la férocité.

Dans les premiers jours de la restauration, on conspirait jusque dans le palais du roi. Le général Berton ne manquait le dimanche aucune réception chez le roi et chez les princes. Par une ordonnance du 13 août 1814, il avait été nommé chevalier de Saint-Louis, et ce fut le duc d'Angoulême qui le reçut chevalier. Vers la fin de 1814, cependant, les chefs d'une conspiration militaire conçue par des généraux sans emploi, par des colonels en demi-solde et par un certain nombre d'officiers de l'armée active, se réunissaient chez le général Berton, allée des Veuves, n° 6. « On conspirait, dit le duc de Rovigo dans ses *Mémoires*, sur les bornes, au coin des rues, et personne, si ce n'est le ministère, n'ignorait ce

qui se passait. » Le parti bonapartiste, provoqué et menacé, était toujours sous les armes; les officiers et les sous-officiers de l'empire ne manquaient point une occasion de risquer leur vie pour témoigner hautement de leur dévouement et de leur fidélité à l'empereur.

Le 22 mars 1817, la première représentation de *Germanicus* fut, au Théâtre-Français, le prétexte d'une collision politique et sanglante. Cette tragédie était de M. A. Arnault père, resté fidèle à la mémoire de Napoléon, à ce point que ses sentiments politiques le firent exclure de l'Académie française et condamner à l'exil. Les bonapartistes se concertèrent et se donnèrent rendez-vous pour applaudir; une cabale royaliste s'organisa pour siffler.

L'orage qui devait éclater dans la salle est précédé d'un épisode assez comique. Un peu avant l'ouverture des bureaux, une voiture bien attelée arrive du haut de la rue Richelieu : les chevaux se frayent difficilement un passage à travers la foule compacte; bientôt quelques personnes les prennent par la bride et prétendent leur faire rebrousser chemin. Paré d'une livrée de grande maison, et voulant qu'on le respecte lui et ses chevaux, le cocher lance à droite et à gauche sur la foule d'incessants coups de fouet. Au même instant cinquante cannes se lèvent et retombent avec violence sur la tête, sur le dos du malheureux cocher; il est bientôt renversé de son siége et foulé aux pieds. Cette voiture était celle de mademoiselle Leverd, sociétaire de la Comédie-Française, qui se rendait au théâtre en compagnie d'un jeune et brillant officier de la garde royale, parvenu aujourd'hui aux plus hautes dignités de la cour impériale et de

l'armée. Mademoiselle Leverd, effrayée, s'élance hors de sa voiture, et s'écrie tout éperdue : « Messieurs, je vous en supplie, grâce! pitié! mon cocher est un coquin dont je ferai justice, et je vous jure que ce soir il ne couchera pas à l'hôtel. » Le pauvre diable, en effet, coucha à l'hôpital. Mademoiselle Leverd était encore dans tout l'éclat de sa beauté. La foule, d'abord indignée, revint à de meilleurs sentiments : un jeune élégant s'élance sur le siége devenu vacant, prend les rênes, et chacun s'empresse alors à livrer passage à la voiture de la comédienne, au milieu d'applaudissements prolongés. Le jeune et brillant officier se blottit dans un coin de la voiture, pour se dérober le plus possible à cette ovation compromettante.

La salle du Théâtre-Français est de toutes parts envahie, les spectateurs sont entassés au parterre,

> Où chacun, malgré soi, l'un sur l'autre porté,
> Faisait un tour à gauche, et voyait de côté.

La pièce commence au milieu du plus religieux silence; quelques scènes sont applaudies; personne ne proteste contre les applaudissements. L'ouvrage va jusqu'à la fin sans encombre; à la chute du rideau, des voix nombreuses demandent l'auteur, d'autres voix non moins nombreuses répondent avec énergie : « Non! non! » Cependant la toile est levée, et Talma, qui a joué le rôle de Germanicus, s'avance après les trois saluts d'usage jusqu'au trou du souffleur; il attend immobile que le tumulte s'apaise, mais les vociférations redoublent : « L'auteur! l'auteur! — Non! non! — A bas la canaille! — A bas les bonapartistes! — A bas les

jacobins! » Du camp opposé partent des cris non moins furieux : « A bas la police! — A bas les mouchards! — A bas les assassins de Brune! » Les deux armées étaient en présence.

Ami intime de l'auteur, Talma toujours en scène parvient enfin à faire entendre cette phrase laconique : « L'auteur est M. Arnault. »

A ces mots éclate un effroyable vacarme : des injures on en vient aux coups : quelques personnes, parmi lesquelles on remarque le colonel Jacqueminot, s'élancent de la première galerie dans le parterre ; un sous-officier de la garde royale en uniforme, le sabre au côté, serré de trop près, dégaîne pour se dégager.

Un grand vide se fait vite autour de lui : mais il n'a pas le temps de se servir de son arme, il tombe embarrassé dans un manteau qu'on lui jette sur la tête, il est bientôt foulé aux pieds [1]. C'est alors une mêlée effrayante, dans laquelle s'engagent des hommes connus et distingués des deux partis. Les loges sont abandonnées ; quelques spectateurs placés à l'orchestre cherchent à fuir par le théâtre; un détachement de la garde royale se range en ligne sur la scène pour empêcher toute communication entre la salle et les coulisses.

Plusieurs duels à mort furent la suite de cette soirée. Le plus jeune fils de l'auteur, le colonel Telleville Arnault, se battit au pistolet avec Martainville, rédacteur en chef du *Drapeau blanc* : deux coups de pistolet furent échangés, aucun des deux adversaires ne fut blessé.

1. Les manteaux étaient alors à la mode et venaient de remplacer les carricks.

C'est de la première représentation de *Germanicus* que date l'interdiction absolue des armes et des cannes dans le parterre des théâtres.

Nous venons d'assister, en 1817, à une rixe sanglante entre les bonapartistes et les royalistes dans un théâtre. Une émeute scandaleuse et menaçante s'était produite, dès 1815, dans une église. L'enterrement de mademoiselle Raucourt fut l'occasion et le prétexte de cette émeute. Les bourgeois de Paris se préoccupent assez volontiers de tout ce qui se rattache au théâtre [1]. Il y avait foule à cet enterrement : des gens de lettres, des comédiens et la jeunesse de nos écoles s'étaient donné rendez-vous à l'église Saint-Roch. Mademoiselle Raucourt était morte le 15 janvier 1815. Bien que de mœurs scandaleuses et dépravées, mademoiselle Raucourt, pendant sa vie, comblait de ses dons le clergé de sa paroisse ; quinze jours avant sa mort, elle avait envoyé au curé de Saint-Roch cinq cents francs pour les pauvres. Le clergé de Saint-Roch lui refusa ses prières ; le corps dut s'arrêter à l'entrée de l'église. Les esprits s'exaltent : l'église est envahie, on force les portes. On s'empare du cercueil, qui roule sur les degrés du temple ; mais bientôt on lui fait franchir la grille extérieure de l'église et on le transporte devant le maître-autel.

La rue Saint-Honoré et toutes les rues voisines sont encombrées d'une foule si compacte et si irritée contre le gouvernement et le clergé, que le château s'émeut.

1. A l'enterrement de Talma, le cimetière du Père-Lachaise était encombré. Plusieurs jeunes gens, montés sur des arbres, applaudissaient, en le nommant, chaque acteur qu'ils voyaient passer et qu'ils reconnaissaient.

Des détachements de mousquetaires (*maison rouge*) arrivent pour rétablir l'ordre; ils se retirent bientôt. Dans les groupes les plus animés, on parlait de se porter aux Tuileries; mais Louis XVIII envoya un des prêtres de sa chapelle pour faire à la tragédienne la grâce de quelques prières : la foule se calma.

Cet enterrement d'une tragédienne n'avait été qu'un prétexte de s'ameuter et de déclamer contre le gouvernement des Bourbons. On se rappela peut-être, ce jour-là, que Napoléon, premier consul, avait chargé le général Jubé d'assister, en personne, aux convoi, service et enterrement du comédien Molé.

Il ne peut être opportun de traiter ici la question de tolérance religieuse, et de discuter jusqu'à quel point un curé est maître dans son église. Montrons seulement une contradiction. En 1815, on a recours à la violence pour contraindre un prêtre à accorder les prières de l'Eglise à une comédienne, et en 1826 on congédie un prélat qui vient offrir les sacrements de l'Eglise à un tragédien sur son lit de mort... L'archevêque de Paris se présente chez Talma mourant, sans avoir été appelé, pour lui offrir les sacrements et les prières de l'Eglise. Les amis qui veillaient au chevet de Talma, et dont les opinions libérales étaient bien connues, ne veulent même pas le recevoir. L'archevêque de Paris, M. de Quélen, fut admirable de résignation et de persévérance : « Vous aurez beau me chasser, dit-il, je reviendrai chaque jour. » M. de Quélen revint, mais sans pouvoir jamais pénétrer jusqu'au lit du mourant. Le cercueil et les restes mortels de Talma ne furent même pas portés à l'église.

A la première commémoration du 21 janvier sous la restauration, on voulut accomplir la translation à Saint-Denis des dépouilles mortelles de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Ces dépouilles avaient été déposées dans l'ancien cimetière de la Madeleine. Un prêtre, un avocat, un juge de paix et un geôlier étaient les seuls témoins survivants qui eussent assisté à cette inhumation : ils secondèrent les commissaires chargés des recherches. Le corps de la reine fut retrouvé le premier et l'identité démontrée. Les restes de Louis XVI, moins épargnés, furent également reconnus.

Le 21 janvier, le comte d'Artois et les princes ses fils se rendirent au cimetière de la Madeleine, où les deux cercueils étaient déposés sous une tente. Monsieur posa la première pierre d'une chapelle expiatoire, et le cortége se mit en marche pour Saint-Denis. Sans qu'on pût le prévoir, une foule compacte assista à ce spectacle. On insulta par des plaisanteries tous ceux qui faisaient partie du cortége. Les décorations du char funèbre s'étant engagées dans les cordes d'un réverbère, on entendit proférer ce cri des plus mauvais jours, ce cri sanglant : *A la lanterne!* Tout cela se passait neuf mois à peine après la rentrée des Bourbons en France. Comme on le voit, on ne laissait échapper aucune occasion de protester contre le gouvernement, et même contre la famille des Bourbons, dans les rues et dans les lieux publics.

Cette haine violente et persévérante des partis inspira à Louvel la pensée de son crime effroyable. Nous empruntons à M. de Chateaubriand un récit bien touchant et peu connu de tous les faits qui précédèrent et suivivirent l'attentat de Louvel.

« Ce n'est pas la première fois que le sang chrétien a coulé dans ces spectacles que l'Eglise appelle le petit paganisme, *dans ces jours gras consacrés au vieillard portant sa faux* [1]. C'est pour les fideles une tradition des jeux de l'amphithéâtre, un héritage du martyre.

» Le dimanche 13 février, monseigneur le duc et madame la duchesse de Berry allèrent à l'Opéra, où les danses et les jeux étaient appropriés aux folies de ce temps de l'année. Ils profitèrent d'un entr'acte pour visiter, dans leur loge, monseigneur et madame la duchesse d'Orléans. Monseigneur le duc de Berry caressa les enfants, et joua avec le petit duc de Chartres. Témoin de cette union des princes, le public applaudit à diverses reprises.

» Madame la duchesse de Berry, en retournant à sa loge, fut heurtée par la porte d'une autre loge qui vint à s'ouvrir. Bientôt elle se trouva fatiguée, et voulut se retirer : il était onze heures moins quelques minutes. Monseigneur le duc de Berry la reconduisit à sa voiture, comptant rentrer ensuite au spectacle.

» Le carrosse de madame la duchesse de Berry s'était approché de la porte. Les hommes de garde étaient restés dans l'intérieur; depuis longtemps le prince ne souffrait pas qu'ils sortissent : un seul, en faction, présentait les armes et tournait le dos à la rue de Richelieu. M. le comte de Choiseul, aide de camp de monseigneur, était à la droite du factionnaire, au coin de la porte d'entrée, tournant également le dos à la rue de Richelieu.

» M. le comte de Mesnard, premier écuyer de madame

1. Unctis falciferi senis diebus. (MARTIAL, *Epigr.*)

la duchesse de Berry, lui donna la main gauche pour monter dans son carrosse, ainsi qu'à madame la comtesse de Béthizy; monseigneur le duc de Berry leur donna la main droite. M. le comte de Clermont-Lodève, gentilhomme d'honneur du prince, était derrière le prince, attendant que Son Altesse Royale rentât pour le suivre ou le précéder.

» Alors un homme, venant du côté de la rue de Richelieu, passe rapidement entre le factionnaire et un valet de pied qui relevait le marchepied du carrosse. Il heurte ce dernier, se jette sur le prince, au moment où celui-ci, se retournant pour rentrer à l'Opéra, disait à madame la duchesse de Berry : « Adieu, nous nous reverrons bien-» tôt. » L'assassin, appuyant la main gauche sur l'épaule gauche du prince, le frappa de la main droite, au côté droit, un peu au-dessous du sein. M. le comte de Choiseul, prenant ce misérable pour un homme qui en rencontre un autre en courant, le repousse en lui disant : « Prenez donc garde à ce que vous faites. » Ce qu'il avait fait était fait !

» Poussé par l'assassin sur M. le comte de Mesnard, le prince porta la main sur le côté où il n'avait cru recevoir qu'une contusion; et tout à coup il dit : « Je suis » assassiné, cet homme m'a tué ! — Seriez-vous blessé, » monseigneur ? » s'écria le comte de Mesnard. — Et le prince réplique d'une voix forte : « Je suis mort, je suis » mort, je tiens le poignard ! »

» Au premier cri du prince, MM. de Clermont et de Choiseul, le factionnaire, nommé Desbiez, un des valets de pied, plusieurs autres personnes avaient couru après l'assassin, qui s'était enfui par la rue de Richelieu. Ma-

dame la duchesse de Berry, dont le carrosse n'était pas encore parti, entend la voix de son mari, et veut se précipiter par la portière qu'on entr'ouvre. Madame la comtesse de Béthizy la retient par sa robe; un des deux valets de pied l'arrête pour l'aider à descendre; mais elle, s'écriant : « Laissez-moi ! je vous ordonne de me laisser ! » s'élance, au péril de sa vie, par-dessus le marchepied de la voiture. Le prince s'efforçait de lui dire de loin : « Ne » descendez pas. » Suivie de madame la comtesse de Béthizy, elle court à monseigneur que soutenaient M. le comte de Mesnard, M. le comte de Clermont et plusieurs valets de pied. Le prince avait retiré le couteau de son sein et l'avait donné à M. de Mesnard, l'ami de son exil.

» Dans le passage où se tenait la garde, il y avait un banc ; on assit monseigneur le duc de Berry sur ce banc, la tête appuyée contre le mur, et l'on ouvrit ses habits pour découvrir la blessure. Elle rendait beaucoup de sang. Alors le prince dit de nouveau : « Je suis mort ! un » prêtre ! venez, ma femme, que je meure dans vos » bras. » Une défaillance survint. La jeune princesse se précipita sur son mari, et dans un instant ses habits de fête furent couverts de sang.

» L'assassin, déjà arrêté par un garçon de café nommé Paulmier, par le factionnaire Desbiez, chasseur au 4e régiment de la garde royale, et ensuite par les sieurs David, Lavigne et Boland, gendarmes, avait été amené à la porte où il avait commis son crime. Les soldats l'entouraient; il était à craindre qu'ils ne le massacrassent. M. le comte de Mesnard leur cria de ne pas le toucher. M. le comte de Clermont donna l'ordre de le conduire au corps de garde, et l'y suivit. On le fouilla : on trouva

sur lui un autre poignard avec la gaîne du poignard laissé dans la blessure. Ces objets furent donnés à M. le comte de Clermont, qui les remit à M. le comte de Mesnard.

» Tandis que monseigneur le duc de Berry était assis sur le banc dans le passage, M. le comte de Choiseul, un valet de pied, un ouvreur de loges, avaient couru pour chercher un médecin. On leur avait indiqué le docteur Blancheton : il demeurait dans le voisinage, et vint à l'instant même. M. Drogard, médecin, l'avait précédé. Ces deux hommes de l'art trouvèrent monseigneur le duc de Berry dans le petit salon de sa loge où il avait été porté. En entrant dans ce salon, le prince, qui avait repris sa connaissance, demanda si le coupable était un étranger. On lui répondit que non. « Il est cruel, dit le » fils de France, de mourir de la main d'un Français. »

» Madame la duchesse de Berry s'adressa au docteur Blancheton pour connaître la vérité, promettant de la supporter avec courage : il répondit que le prince n'ayant pas rendu de sang par la bouche, c'était un favorable augure. M. Blancheton crut d'abord que la plaie était au bas-ventre, où il trouva une grande quantité de sang épanché; mais il reconnut bientôt qu'elle était au-dessous du sein droit. Il la dégagea du sang caillé : le prince fut saigné au bras droit par M. Drogard. Monseigneur recouvra alors assez de force pour dire aux deux médecins : « Je suis bien sensible à vos soins; mais ils » sont inutiles, je suis perdu. » M. Blancheton essaya de lui persuader que la blessure n'était pas profonde. « Je ne me fais pas illusion, répondit le prince; le poi» gnard est entré jusqu'à la garde, je puis vous l'assurer.»

Madame la duchesse de Berry arracha sa ceinture pour servir de bandage et d'appareil. Elle seule avait conservé sa présence d'esprit dans ce moment affreux, et déployait un caractère au-dessus des âmes communes. Le prince, dont la vue s'obscurcissait, disait de temps en temps : « Ma femme, êtes-vous là ? — Oui, répondait la » princesse en essuyant ses pleurs ; oui, je suis là, je ne » vous quitterai jamais. »

» M. Bougon, premier chirurgien ordinaire de Monsieur, instruit du malheur par M. Esquirol, médecin de la Salpêtrière, se rendit en hâte auprès de monseigneur le duc de Berry : le docteur de Lacroix venait d'arriver de son côté. Le prince reconnut M. Bougon qui l'avait suivi à Gand, et qui avait espéré lui donner ses soins sur un autre champ de bataille. « Mon cher Bougon, » lui dit-il, je suis frappé à mort. » En attendant l'application des ventouses, le dévoué serviteur d'un si bon maître suça la blessure à diverses reprises. « Que faites- » vous, mon ami ? dit le royal patient ; la plaie est peut- » être empoisonnée ! »

» Monseigneur le duc de Berry n'avait cessé de demander un prêtre. M. le comte de Clermont était parti pour les Tuileries, d'où il ramena monseigneur l'évêque de Chartres, confident d'une conscience qui n'a rien à cacher à la terre. Le prélat, accoutumé à admirer le père, venait s'instruire auprès du fils. Il trouva le prince dans le cabinet de sa loge, assis dans un fauteuil, soutenu par ses gens et entouré de chirurgiens ; il avait toute sa connaissance. Le blessé tendit la main au respectable évêque, demanda les secours de la religion, en exprimant les plus vifs sentiments de foi, de repentir et

de résignation. Monseigneur l'évêque de Chartres exhorta monseigneur le duc de Berry à la confiance en Dieu : il lui demanda un acte général de contrition, afin de pouvoir l'absoudre, calmer ses inquiétudes et attendre le moment où il serait possible à Son Altesse Royale de faire une confession plus détaillée.

» M. le comte de Mesnard, se flattant encore que la blessure n'était pas mortelle, était allé chercher monseigneur le duc d'Angoulême. Ce prince, qui venait de se coucher, s'habilla à la hâte et se rendit au lieu de douleur. L'entrevue des deux frères ne peut s'exprimer. Monseigneur le duc d'Angoulême se jeta sur la plaie de monseigneur le duc de Berry, en la baisant et en l'inondant de ses larmes ; ses sanglots l'étouffaient : son malheureux frère était également incapable de parler.

» Tout ceci se passait dans le petit salon de la loge. On résolut alors de porter le prince dans une pièce voisine, où l'on établit une espèce de lit sur quatre chaises, que l'on remplaça par un lit de sangle.

» Monseigneur le duc d'Angoulême, craignant quelque nouveau danger, n'avait pas permis à Madame de l'accompagner lorsqu'il s'était rendu à l'Opéra ; mais Madame n'avait pas tardé à le suivre. Que lui importent les périls ? Est-il une douleur qui puisse se passer d'elle, une adversité qui l'ait jamais fait reculer ? Madame est accoutumée à regarder la révolution en face : ce n'était pas la première fois que la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette prenait soin d'un frère mourant.

» Bientôt Monsieur arrive. Il faut connaître la bonté, la tendresse, le cœur paternel de ce prince pour savoir ce qu'il eut à souffrir. Monsieur s'était obstiné à venir

seul; mais il ne savait pas qu'un de ses meilleurs serviteurs, M. le duc de Maillé, avait trouvé moyen de l'accompagner et de faire la place de l'honneur de la place la moins honorée. Monseigneur le duc de Berry témoigna le désir de donner sa bénédiction à Mademoiselle: elle lui fut apportée par madame la vicomtesse de Gontaut. Alors le prince, levant une main défaillante sur sa fille : « Pauvre enfant, lui dit-il, je souhaite que tu » sois moins malheureuse que ceux de ma famille. » Monseigneur le duc d'Orléans, madame la duchesse d'Orléans, mademoiselle d'Orléans, qui s'étaient rencontrés au spectacle, n'avaient pas quitté le prince : le père du duc d'Enghien arriva à son tour.

» On tenta les saignées de pied presque sans succès; mais plusieurs applications successives de ventouses apportèrent quelque soulagement au prince. Le pouls se ranima, le visage se colora, le sang coula par les veines ouvertes : l'on se réjouit de voir couler ce sang !

» M. le duc de Maillé et M. le comte d'Audenarde étaient allés chercher M. Dupuytren. Ce célèbre chirurgien arriva à une heure : quand il entra, il trouva le prince couché sur le côté droit; sa pâleur, ses traits altérés, sa respiration courte, le gémissement qui s'échappait de sa poitrine, la sueur froide qui couvrait son front, le désordre de ses mouvements, le bouleversement de son lit, le sang qui inondait ce lit, et plus que tout cela, l'horrible blessure qui se présentait à découvert, frappèrent de consternation un homme pourtant accoutumé aux spectacles des douleurs humaines. Le prince ne connaissait pas M. Dupuytren : il lui tendit affectueusement la main, en lui disant qu'il souffrait

cruellement. M. Dupuytren examina la blessure, puis se retira à l'écart pour consulter avec les hommes de l'art, MM. Blancheton, Drogard, Bougon, Lacroix, Thercin, Caseneuve, Dubois, Baron, Roux et Fournier, jeune chirurgien qui se fit distinguer par son zèle. On fut d'avis d'élargir la plaie comme le seul moyen qui restât d'ouvrir une issue au sang épanché dans la poitrine.

» M. Dupuytren se rapprocha du prince et l'interrogea sur son état ; il ne put en obtenir de réponse. Il pria madame la duchesse de Berry de lui adresser quelques questions. La princesse, se penchant sur le lit, dit à son mari : « Je vous en prie, mon ami, indiquez-moi l'en-» droit où vous souffrez. » Le prince se ranima à cette voix si chère, prit la main de sa femme et la posa sur sa poitrine. Madame la duchesse de Berry reprit : « C'est » là que vous souffrez ? — Oui, répondit-il avec peine, » j'étouffe. »

» Monsieur voulut éloigner sa fille pendant l'opération. « Mon père, dit-elle, ne me forcez pas à vous déso-» béir ; » et se tournant vers les gens de l'art : « Messieurs, » faites votre devoir. » Pendant l'opération elle était à genoux au bord du lit, tenant le prince par la main gauche. Lorsqu'on porta le fer dans la plaie, monseigneur le duc de Berry s'écria : « Laissez-moi, puisque » je dois mourir ! — Mon ami, dit sa femme en pleurs, » souffrez pour l'amour de moi ! » Un mot de cette jeune et admirable princesse apaisait les douleurs de son mari ; et quand monseigneur l'évêque de Chartres parlait de religion, tout se changeait dans le malheureux prince en acte de résignation à la volonté de Dieu.

» L'opération faite, monseigneur le duc de Berry

passa la main sur les cheveux de la princesse et lui dit : « Ma pauvre femme, que vous êtes malheureuse ! » On reconnut dans l'opération toute la profondeur de la plaie. Le couteau dont le prince avait été frappé avait six à sept pouces de longueur : la lame en était plate, étroite, à deux tranchants, comme celle du couteau de Ravaillac, et extrêmement aiguë.

» Un moment de calme suivit l'élargissement de la plaie : les mourants près d'expirer éprouvent presque toujours un soulagement qui leur laisse le temps de jeter un dernier regard sur la vie ; c'est le voyageur qui s'assied un instant pour contempler le pays qu'il a parcouru, avant de descendre le revers de la montagne. Le prince tenait la main de Dupuytren, et le priait de l'avertir lorsqu'il sentirait le pouls remonter ou s'affaisser : vigilant capitaine, il posait une sentinelle expérimentée pour n'être pas surpris par la mort, et pour s'avancer courageusement au-devant de ce grand ennemi : *Mors, ubi est victoria tua?*

» Dans cet intervalle de repos, il adressa ces paroles à madame la duchesse de Berry : « Mon amie, ne vous » laissez pas accabler par la douleur : ménagez-vous » pour l'enfant que vous portez dans votre sein. » Ce peu de mots fit un effet surprenant sur l'assemblée : en présence de la douleur on sent naître malgré soi un mouvement de joie ; l'attendrissement redouble en même temps pour le prince qui laisse à la patrie pour dernier bienfait cette dernière espérance. Il s'en va, ce prince ; il semble emporter avec lui toute une monarchie, et à l'instant même il en annonce une autre. O Dieu ! feriez-vous sortir notre salut de notre perte même ? La mort

cruelle d'un fils de France a-t-elle été résolue dans votre colère ou dans votre miséricorde? est-elle une restauration du trône légitime, ou la chute de l'empire de Clovis? Le prince a-t-il fui l'avenir, ou est-il allé en solliciter un plus favorable pour nous auprès de celui qui laisse quelquefois désarmer sa colère?

» Partout où monseigneur le duc de Berry tournait ses yeux à demi éteints, c'était pour donner une marque de bonté ou de reconnaissance : tandis que M. Blancheton lui pressait la tête pour comprimer l'horrible douleur qu'il y éprouvait, il aperçut à quelque distance, au pied de son lit, des domestiques fondant en larmes : « Mon père, dit-il à Monsieur, je vous recommande ces » braves gens et toute ma maison. »

» Des vomissements survinrent. Le prince répéta plusieurs fois que le poignard était empoisonné. Quelque temps auparavant il avait demandé à voir son assassin : « Qu'ai-je fait à cet homme? répéta-t-il; c'est peut-être » un homme que j'ai offensé sans le vouloir. — Non, » mon fils, lui répondit Monsieur : vous n'avez jamais » vu, vous n'avez jamais offensé cet homme; il n'avait » contre vous aucune haine personnelle. — C'est donc » un insensé, » repartit le prince. O digne enfant de l'Evangile, vous mettiez en pratique le dernier conseil du saint roi de France à son fils [1] : « Si Dieu t'envoie » de l'adversité, reçois-la bénignement. »

» Il s'informait souvent de l'arrivée du roi. « Je n'au» rai pas le temps, disait-il, de demander grâce pour » la vie de l'homme. » Il ajoutait après, s'adressant

1. Joinville.

tour à tour à son père et à son frère : « Promettez-moi,
» mon père, promettez-moi, mon frère, de demander
» au roi la grâce de la vie de l'homme. »

» On a déjà raconté que monseigneur le duc de Berry, libre en Angleterre, avait eu une de ces liaisons que la religion réprouve et que la fragilité humaine excuse. On peut dire de lui ce qu'un historien a dit de Henri IV : *Il était souvent faible, mais toujours fidèle, et l'on ne s'aperçut jamais que ses passions eussent affaibli sa religion* [1].

» Monseigneur le duc de Berry, cherchant en vain dans sa conscience quelque chose de bien coupable, et n'y trouvant que quelques faiblesses, voulait pour ainsi dire les rassembler autour de son lit de mort, pour justifier au monde la grandeur de son repentir et la rudesse de sa pénitence. Il jugea assez bien de la vertu de sa femme pour lui avouer ses torts et pour lui témoigner le désir d'embrasser les deux innocentes créatures, filles de son long exil. « Qu'on les fasse
» venir, s'écria la jeune princesse, ce sont aussi mes
» enfants. »

» Les deux petites étrangères arrivèrent au bout de trois quarts d'heure ; elles se mirent à genoux en sanglotant au bord du lit de leur seigneur, les joues baignées de larmes et les mains jointes. Le prince leur adressa quelques mots tendres en anglais pour leur annoncer sa fin prochaine, leur ordonner d'aimer Dieu, d'être bonnes et de se souvenir de leur malheureux père. Il les bénit, les fit se relever, les embrassa, et,

1. *Vie du père Cotton*, par le P. d'Orléans.

adressant la parole à madame la duchesse de Berry : « Serez-vous assez bonne, lui dit-il, pour prendre soin de » ces orphelines ? » La princesse ouvrit ses bras, où les petites filles se réfugièrent ; elle les pressa contre son sein, et leur faisant présenter Mademoiselle, elle leur dit : « Embrassez votre sœur. — Pauvre Louise ! s'écria » alors monseigneur le duc de Berry, en s'adressant à » la plus jeune, vous ne verrez plus votre père ! » On était partagé entre l'attendrissement pour le prince et l'admiration pour la princesse. Madame la comtesse de Gontaut, qui n'était pas prévenue, paraissait étonnée. Madame s'en aperçut et lui dit : « Elle sait tout ; elle a » été sublime. »

» Cependant on étendit le prince sur un matelas à terre, tandis qu'on remuait sa couche. Ce fut là qu'il se confessa d'abord en particulier à monseigneur l'évêque de Chartres, et qu'il fit ensuite à haute voix un aveu public de ses fautes : on aurait cru voir saint Louis expirant sur son lit de cendre. Il demanda pardon à Dieu de ses offenses et des scandales qu'il avait pu donner. « Mon Dieu ! pardonnez-moi, pardonnez à celui » qui m'a ôté la vie ! »

» Il demanda ensuite à son père sa bénédiction. *Lors le doux père remit et pardonna au fils les défauts et courroux, et avec merveilleuse ferveur de foi lui donna sa bénédiction, et entre ses saints baisers le salua et à Dieu le recommanda* [1]. Ces princes trouvaient tous les exemples dans leur famille.

» Le mourant étant remis sur son lit, monseigneur

1. Renaud, dans la *Vie de Philippe le Bel*.

le duc d'Angoulême se replaça à genoux à ses côtés. « Ah ! mon frère, dit le Machabée chrétien, vous qui » êtes un ange sur la terre, croyez-vous que Dieu me » pardonne ? — Vous pardonner ! répondit monseigneur » le duc d'Angoulême, il fait de vous un martyr ! » Un rayon de joie parut sur le front du prince mourant ; il ne douta point qu'un frère si pieux ne connût les desseins de la Providence, et il se reposa de son bonheur sur la foi du juste.

» Alors le curé de Saint-Roch, que M. le comte de Clermont avait été chercher, arriva avec les saintes huiles : partout où l'on trouve une douleur, on rencontre un prêtre chrétien. Monseigneur le duc de Berry demanda le viatique : l'évêque de Chartres lui dit avec un vif regret que les vomissements s'y opposaient. Le prince s'y résigna, fit un signe de croix et attendit l'extrême-onction. Il commença son *confiteor*, et frappa comme un coupable d'une main pénitente ce sein que le poignard semblait n'avoir ouvert que pour en faire sortir les innocents secrets, et d'où il ne s'écoulait que des vertus avec le sang de saint Louis !

» Le prince voyait s'approcher sa dernière heure ; il ressentait des douleurs cruelles et tombait à tout moment en défaillance. On l'entendait répéter à voix basse : « Que je souffre ! que cette nuit est longue ! le roi vient- » il ? » Il appelait souvent son père, et son père, étouffant ses sanglots, lui disait : « Je suis là, mon ami. » On lui apprit que les maréchaux étaient arrivés. « J'es- » pérais, répondit-il, verser mon sang au milieu d'eux » pour la France. » Dévoré d'une soif ardente, il ne buvait qu'à regret, et seulement pour se soutenir jus-

qu'à l'arrivée du roi. On lui annonça M. de Nantouillet. « Viens, mon vieil ami, s'écria-t-il en faisant un effort, » que je t'embrasse encore une fois ! » Le *vieil ami* se précipita sur la main du prince, et sentit amèrement l'impuissance de l'homme à racheter de ses jours les jours qu'il voudrait sauver.

» Les compagnons de M. de Nantouillet, M. le comte de Chabot, M. le marquis de Coigny, M. le comte de Brissac, M. le vicomte de Montélégier, M. le prince de Beaufremont, M. le comte Eugène d'Astorg[1], étaient accourus : ils se pressaient autour de leur prince expirant, comme ils l'auraient environné au champ d'honneur. Leur douleur était partagée par les autres loyaux serviteurs attachés au reste de la famille royale. M. le marquis de Latour-Maubourg se tint constamment debout au pied du lit de monseigneur le duc de Berry : ce guerrier, qui avait laissé une partie de son corps sur les champs de bataille, était là comme un noble témoin envoyé par l'armée pour assister au dernier combat d'un héros.

» Nuit d'épouvante et de plaisir ! nuit de vertus et de crimes ! Lorsque le fils de France blessé avait été porté dans le cabinet de sa loge, le spectacle durait encore. D'un côté on entendait les sons de la musique, de l'autre les soupirs du prince expirant ; un rideau séparait les folies du monde de la destruction d'un empire. Le prêtre qui apporta les saintes huiles traversa une

1. Le nom de M. d'Astorg avait été malheureusement omis dans la première édition : nous nous empressons de réparer cet oubli involontaire.

troupe de masques. Soldat du Christ, armé pour ainsi dire de Dieu, il emporta d'assaut l'asile dont l'Eglise lui interdisait l'entrée, et vint, le crucifix à la main, délivrer un captif dans la prison de l'ennemi.

» Une autre scène se passait près de là : on interrogeait l'assassin. Il déclarait son nom, s'applaudissait de son crime; il déclarait qu'il avait frappé monseigneur le duc de Berry pour tuer en lui toute sa race; que, si lui, meurtrier, s'était échappé, il serait allé *se coucher*, et que le lendemain il eût renouvelé son attentat sur la personne de monseigneur le duc d'Angoulême. *Se coucher!* pour dormir! Malheureux! votre bienveillante victime avait-elle jamais troublé votre sommeil? Dans la suite de son interrogatoire, cette brute féroce, sans attachement même sur la terre, a déclaré que Dieu n'était qu'un mot, qu'elle n'avait d'autre regret que de n'avoir pas sacrifié toute la famille royale. Et le prince expirant, plein de tendresse et d'amour, n'a d'autre regret que de ne pouvoir sauver la vie de son meurtrier; et il n'accuse personne, et sa rigueur ne tombe que sur lui-même! Ce prince, qui sait que Dieu n'est pas un mot, tremble de comparaître au tribunal suprême; le martyre lui ouvre les portes du ciel, et il ne se croit pas assez pur pour aller rejoindre le saint roi et le roi martyr; il ne peut trouver dans son innocence l'assurance que l'assassin trouve dans son crime. Voilà les hommes tels que la révolution les a faits, et tels que la religion les faisait autrefois.

» La foule s'était écoulée du spectacle : le plaisir avait cédé la place à la douleur. Les rues devenaient désertes; le silence croissait; on n'entendait plus que le bruit des

gardes et celui de l'arrivée des personnes de la cour : les unes, surprises au milieu des plaisirs, accouraient en habits de fête; les autres, réveillées au milieu de la nuit, se présentaient dans le plus grand désordre. Çà et là se glissaient quelques obscurs amis des Bourbons qu'on ne voit point dans la prospérité, et qui se retrouvent on ne sait comment au jour du malheur. Les passages conduisant à l'appartement du prince étaient remplis : on se pressait à ces mêmes portes où l'on s'étouffe pour rire ou pour pleurer aux fictions de la scène. On cherchait à découvrir quelque chose lorsque les portes venaient à s'ouvrir; on interrogeait ses voisins, et par des nouvelles subitement affirmées, subitement démenties, on passait de la crainte à l'espérance, de l'espérance au désespoir.

» Trois bulletins avaient été portés aux Tuileries. A cinq heures le roi arriva ; on l'avait toujours rassuré sur la position du prince. Le mourant, qui avait entendu le bruit des chevaux dans la rue, parut revivre. Le roi entra. « Mon oncle, dit aussitôt monseigneur le duc de » Berry, donnez-moi votre main, que je la baise pour la » dernière fois. » Le roi s'avança ; son visage exprimait cette majestueuse douleur que ressentit Louis XIV lorsqu'il vit l'espoir de la monarchie reposer sur la tête d'un enfant. Il donna sa main à baiser à son neveu, et baisa lui-même celle du prince infortuné. Alors monseigneur le duc de Berry dit au roi : « Mon oncle, je vous de» mande la grâce de la vie de l'homme. » Le roi, profondément ému, répondit : « Mon neveu, vous n'êtes pas » aussi mal que vous le pensez, nous en reparlerons. — » Le roi ne dit pas *oui*, reprit le prince en insistant.

» Grâce au moins pour la vie de l'homme, afin que je
» meure tranquille! »

» Revenant encore sur le même sujet, il disait : « La
» grâce de la vie de cet homme eût pourtant adouci
» mes derniers moments. » Enfin, lorsqu'il ne pouvait
déjà parler que d'une voix entrecoupée, et en mettant
un long intervalle entre chaque mot, on l'entendait
dire : « Du moins si j'emportais l'idée... que le sang
d'un homme... ne coulera pas pour moi après ma
mort!... »

» Le roi demanda en latin à M. Dupuytren ce qu'il
pensait de l'état du prince. M. Dupuytren fit un signe
qui ne laissa au monarque aucune espérance.

» Monseigneur le duc de Berry avait pourtant rassemblé le reste de ses forces sous les yeux du chef de
son auguste maison. Le pouls s'était ranimé, la parole
était plus libre, l'étouffement moins violent. Le prince
s'inquiéta du mal qu'il avait pu faire au roi en troublant
son sommeil. Il le supplia de s'aller coucher. « Mon en-
» fant, répondit le roi, j'ai fait ma nuit; il est cinq
» heures. Je ne vous quitterai plus. » Le jour en effet
était venu pour éclairer un si beau trépas : le prince
allait se réveiller parmi les anges au moment où, parmi
les hommes, il avait accoutumé de sortir du sommeil.

» Monseigneur ne s'était point abusé sur le soulagement apporté à son état par la vertu de cette présence
du roi, qui ranime toujours un cœur français. Il sentit
approcher une défaillance, et dit : « C'est ma fin. »

» Madame la duchesse de Berry, qui depuis si longtemps faisait violence à sa douleur, la laissa enfin éclater : « Ses sanglots me tuent, s'écria le prince ; emme-

» nez-la, mon père ! » On entraîna la princesse dans le cabinet voisin. Toutes les dames attachées à sa maison, madame la duchesse de Reggio, madame la comtesse de Béthizy, madame la comtesse d'Hautefort, madame la comtesse de Noailles, madame la comtesse de Bouillé, madame la vicomtesse de Gontaut l'environnèrent [1]. La princesse fut un peu soulagée par ses larmes : elle promit de ne plus pleurer, et rentra dans l'appartement du prince.

» Si, dans quelque partie de l'Europe civilisée, on eût demandé à un homme un peu accoutumé aux choses de la vie ce que faisait à cette heure la famille royale de France, il eût répondu sans doute qu'elle était plongée dans le sommeil au fond de ses palais, ou que, surprise par une révolution, elle était entraînée au milieu d'un peuple ému. Non : tout ce peuple dormait sous la garde de son roi, et le roi veillait seul avec sa famille ! Après tant de scènes produites par la révolution, nul n'aurait imaginé d'aller chercher tous les Bourbons réunis, au lever de l'aube, dans une salle de spectacle déserte, autour du lit de leur dernier fils assassiné. Heureux l'homme ignoré du monde, qui se réveille dans une chaumière, au milieu de ses enfants que ne poursuit pas la haine, et dont aucun ne manque aux embrassements paternels ! A quel prix faut-il maintenant

1. Madame la marquise de Gourgues, absente pour cause de maladie, ne s'est pas consolée de n'avoir pu se trouver à cette scène de désolation. Une petite-fille de M. de Malesherbes était appelée, comme de plein droit, au nouveau deuil de la famille royale.

Nous ne devons pas oublier de nommer madame de Walthaire, qui, avec les autres femmes de madame la duchesse de Berry, était accourue auprès de la princesse.

acheter les couronnes, et qu'est-ce aujourd'hui qu'un empire!

» Tout espoir s'évanouissait; les symptômes les plus alarmants étaient revenus. Le découragement des médecins était visible : la mort arrivait. Le prince demanda à être changé de côté; les médecins s'y opposèrent; le prince insista. On l'entendit prononcer à voix basse ces derniers mots : « Vierge sainte! faites-moi miséricorde. » Il ajouta quelques autres paroles qui se sont perdues dans la tombe. Alors on le tourna sur le côté gauche, selon son désir : dans un instant les facultés intellectuelles s'évanouirent. Monsieur parvint à arracher une seconde fois sa fille à l'horreur de ce dernier moment.

» Hors de la présence de son mari, elle se livra au plus effrayant désespoir. S'adressant à madame la vicomtesse de Gontaut, elle s'écriait : « Madame, je vous » recommande ma fille; puisque mon mari est mort, » je veux mourir. » Tout à coup, échappant aux bras qui la retiennent, elle entre dans la chambre de deuil, renverse tout sur son passage, arrive au bord de la couche, pousse un cri, et se jette échevelée sur le corps de son mari : monseigneur le duc de Berry venait d'expirer! On présente en vain à la bouche du prince le verre qui couvrait la tabatière du roi, la vapeur de la vie ne parut point sur le verre; le souffle que l'on cherchait était retourné à Dieu. Tout tombe à genoux; des sanglots et des prières s'élèvent vers le ciel. Le bruit des larmes se communique au dehors, et un murmure de douleur s'étend de proche en proche dans la foule qui environnait l'appartement du prince.

» A cette clameur succède un morne effroi. Le si-

lence de la mort semble un moment se communiquer à ceux qui environnaient le lit funèbre : madame la duchesse de Berry le rompt la première. Elle se lève, se tourne vers le roi, et lui dit : « Sire, j'ai une grâce » à requérir de Votre Majesté; elle ne me la refusera » pas. » Le roi écoute. Dans l'égarement de sa douleur elle ajoute : « Je vous demande la permission de re» tourner en Sicile; je ne puis plus vivre ici après la » mort de mon mari. » Le roi cherche à la calmer : on la porte dans son carrosse à moitié évanouie, et on la dépose dans son palais solitaire.

» Les princes prièrent alors le roi de s'éloigner. « Je » ne crains pas le spectacle de la mort, reprit le mo» narque; j'ai un dernier devoir à rendre à mon fils. » Appuyé sur le bras de M. Dupuytren, il s'approche du lit, ferme les yeux et la bouche du prince, lui baise la main, et se retire sans proférer une parole. Chacun s'éloigne en silence, comme s'il eût craint de réveiller le fils de France endormi. M. Bougon demeura à la garde du corps. « J'allai trouver à l'Hôtel-Dieu, dit M. Du» puytren, d'autres afflictions et d'autres souffrances; » mais du moins celles-là étaient dans l'ordre de la » nature[1]. »

» Lorsque l'on fit l'ouverture du corps, on reconnut que le cœur même avait été blessé. Le prince aurait dû mourir sous le coup; de sorte qu'on peut dire que Dieu le fit vivre pendant quelques heures par un miracle, afin de nous le faire connaître, et de donner au monde une des plus belles leçons qu'il ait jamais reçues. »

1. Note manuscrite.

Après la mort du duc de Berry, la grossesse connue de la duchesse inspira la pensée d'un complot qui fut déféré à la justice et dont tous les journaux rendirent compte. Les journaux royalistes appelèrent ce complot *Attentat contre la duchesse de Berry.* Les journaux libéraux l'appelèrent *Affaire des pétards.*

Le 28 avril 1820, à onze heures un quart du soir, près du guichet vis-à-vis de la rue de l'Echelle, une très-forte détonation se fit entendre : la garde du château prit les armes et fit des patrouilles.

Le 7 mai, un nommé Gravier fut arrêté, vers une heure du matin, sous le guichet faisant face à la rue de l'Echelle. Un pétard contenant quelques livres de poudre, dont la mèche était déjà allumée, fut éteint par les agents de police; ils se servirent de leurs mouchoirs pour éteindre la mèche. On trouva sur Gravier une boîte de carton contenant deux autres pétards de la même dimension. Dans la journée du 8, des complices de Gravier furent arrêtés; l'un d'eux était un nommé Bouton, ancien courrier de l'administration des postes, destitué depuis quelque temps. Gravier fut interrogé aux Tuileries devant le préfet de police, puis transféré à la Force.

On rédigea un mémoire à consulter pour faire juger Gravier par la chambre de police correctionnelle, comme coupable du seul délit de bruit et de tapage nocturnes sur la voie publique. Le ministère public prétendit, au contraire, que les pétards n'avaient été placés près des appartements de madame la duchesse de Berry que pour lui causer une grande frayeur, qui pouvait avoir les suites les plus funestes dans la situation de grossesse où elle se trouvait.

L'affaire fut renvoyée devant la cour d'assises de la Seine; les débats s'ouvrirent le 27 octobre 1820, sous la présidence de M. Delaveau.

Dans l'audience du 29, Me Claveau, avocat de Bouton, annonce, en terminant son plaidoyer, que la femme de son client est morte la veille. A cette nouvelle inattendue, Bouton s'évanouit; on l'emporte hors de la salle.

Dans la séance du 30, Legendre, un des complices, est acquitté; Gravier et Bouton sont condamnés à la peine de mort.

Les condamnés se pourvurent en cassation. Leur pourvoi fut rejeté par arrêt du 23 novembre.

Le lendemain 24 novembre, la duchesse de Berry écrit au roi la lettre suivante :

« Mon cher et bon oncle, comme je ne puis voir le roi aujourd'hui, je lui écris pour lui demander la grâce des deux malheureux qui ont été condamnés à mort hier, pour tentative contre ma personne.

» Je serais au désespoir qu'il pût y avoir des Français qui mourussent pour moi. L'ange que je pleure demandait, en mourant, la grâce de son meurtrier : il sera l'arbitre de ma vie. Me permettez-vous, mon oncle, de l'imiter et de supplier Votre Majesté d'accorder la grâce de la vie à ces deux infortunés?

» L'auguste exemple du roi nous a habitués à la clémence : daignera-t-il permettre que les premiers instants de l'existence de mon Henri, de mon cher fils, du vôtre, du fils de la France, soient marqués par un pardon?

» Excusez, mon cher oncle, la liberté que j'ose prendre de vous ouvrir mon cœur : dans toutes les occasions, votre indulgente bonté m'y a encouragée.

» Je supplie le roi d'excuser ma hardiesse et de croire au respect aussi profond que les sentiments avec lesquels je suis,

» De Votre Majesté, etc. »

Le roi répondit qu'il ne pouvait refuser une grâce demandée au nom de son fils, et la peine de mort fut commuée pour les deux condamnés en celle des travaux forcés à perpétuité, sans exposition ni flétrissure.

Outre ces émeutes, le crime de Louvel et l'attentat de la duchesse de Berry, quinze conspirations bonapartistes et militaires éclatèrent de 1815 à 1830, sous la restauration.

La restauration cependant comblait de faveurs les anciens officiers supérieurs et tous les généraux de l'empire qui ne se posaient point en ennemis.

Le maréchal prince de Wagram fut fait capitaine des gardes du corps et pair de France.

Le maréchal duc de Raguse, pair de France, capitaine des gardes, major général de la garde, membre du conseil supérieur de la guerre, gouverneur de la 1re division militaire, grand-croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Conegliano, ministre d'Etat, pair de France, grand-croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Reggio, ministre d'Etat, pair de France, major général de la garde, gouverneur de la

3e division militaire, commandant en chef de la garde nationale de Paris, grand-croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Tarente, pair de France, major général de la garde, gouvernerneur de la 21e division militaire, grand chancelier de la Légion d'honneur, grand-croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc d'Albufera, pair de France, grand-croix du Saint-Esprit et de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Castiglione, pair de France.

Le maréchal comte Gouvion Saint-Cyr, pair de France, marquis, ministre de la guerre, grand-croix de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Trévise, pair de France, cordon bleu, gouverneur de la 13e division militaire.

Le maréchal duc de Dantzick, pair de France.

Le maréchal duc de Dalmatie, pair de France, ministre de la guerre, cordon bleu, grand cordon de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Bellune, pair de France, major général de la garde, gouverneur de la 16e division militaire, cordon bleu, grand-croix de Saint-Louis.

Le maréchal comte Pérignon, pair de France, marquis, grand-croix de Saint-Louis, gentilhomme de la chambre.

Le maréchal comte Sérurier, pair de France, gouverneur des Invalides, grand-croix de Saint-Louis.

Le maréchal duc de Valmy, pair de France, marquis, maréchal, grand-croix de Saint-Louis.

Le général comte Maison, pair de France, marquis, maréchal, grand-croix de Saint-Louis.

Le duc de Feltre, pair de France, ministre de la guerre.

Le comte Curial, pair de France, premier chambellan, grand cordon de la Légion d'honneur, de Saint-Louis, cordon bleu.

Le comte Ricard, pair de France, grand-croix de la Légion d'honneur, commandant de la 1re division d'infanterie de la garde.

Le comte de Lauriston, pair de France, maréchal, ministre de la maison du roi, grand cordon de la Légion d'honneur, de Saint-Louis, cordon bleu.

Le comte Bordesoulle, pair de France, commandant la 1re division de cavalerie de la garde, grand-croix de Saint-Louis.

Le vicomte de Digeon, pair de France, commandant la 2e division de cavalerie de la garde, grand cordon de la Légion d'honneur.

Le comte Mathieu-Dumas, grand-croix de Saint-Louis.

Le général comte Dupont, grand-croix de Saint-Louis, ministre de la guerre, pair de France.

Le général comte Rapp, grand cordon de la Légion d'honneur.

Le comte Belliard, *idem*.

Le comte Molitor, grand cordon de la Légion d'honneur, de Saint-Louis, cordon bleu, maréchal, pair de France.

Le comte Compans, pair de France, grand cordon de la Légion d'honneur.

Le comte Reille, pair de France, gentilhomme de la chambre, grand cordon de la Légion d'honneur.

Le comte de Sparre, pair de France, gentilhomme de la chambre.

Le comte Charbonnel, grand cordon de la Légion d'honneur.

Le maréchal comte Jourdan, pair de France, gouverneur de la 7e division militaire, cordon bleu.

Le marquis de la Tour-Maubourg, pair de France, grand-croix de Saint-Louis.

Le comte Guilleminot, pair de France, cordon bleu.

Le comte Partouneaux, pair de France, grand cordon de la Légion d'honneur et de Saint-Louis.

Le général Mermet, vicomte, aide de camp du roi.

Le général Claparède, que j'ai beaucoup connu, était aussi, comme bien d'autres encore, comblé d'honneurs et de traitements; il fut nommé pair de France avec une dotation de douze mille francs, grand cordon de Saint-Louis, gouverneur du château royal de Strasbourg, inspecteur général permanent de l'infanterie de la 1re division militaire. Ces divers traitements, qu'il pouvait cumuler, dépassaient cent mille francs. Le roi, madame la Dauphine et tous les princes faisaient bon accueil au général Claparède; on lui passait ses liaisons d'opéra publiquement affichées; il demandait et obtenait souvent de M. de la Bouillerie des avances assez considérables sur son traitement de gouverneur du château de Strasbourg, qui était de vingt mille francs par an, et après quelques retenues, on le libérait de ces avances. Le général Claparède avait d'anciennes amitiés avec beaucoup d'officiers de l'empire ; autant qu'il le pouvait, il tempérait l'opposition des uns, et s'efforçait

de rapprocher les autres du pouvoir. Il avait une bonne table, une bonne cave et toujours d'excellents cigares à vous offrir. Il fut très-lié avec M. de Martignac.

Nous empruntons aux débats judiciaires et aux historiens de la restauration, MM. Lamartine, Lubis, Capefigue, et surtout à M. Vaulabelle, plusieurs faits relatifs aux conspirations bonapartistes, et nous y ajoutons nos renseignements personnels.

La première conspiration, qui eut lieu vers la fin de 1814, était toute militaire : un colonel devait diriger sur Paris son régiment, en garnison dans le midi ; d'autres régiments, échelonnés sur la route, devaient le rejoindre et former ainsi une armée qui proclamerait de nouveau l'empire ; une escadre devait partir de Toulon pour enlever l'empereur de l'île d'Elbe.

Les frères Lallemand, Lefèvre-Desnouettes, faisaient partie de cette conspiration. Les frères Lallemand furent seuls arrêtés près de la Ferté-Milon ; mais au 20 mars ils recouvrèrent leur liberté.

En 1816, la conspiration de Grenoble eut pour chef Paul Didier.

Les cours prévôtales, instituées en 1815, évoquèrent cette affaire ; un grand nombre de condamnations furent prononcées. Buisson et Drevet furent condamnés à mort, le 7 mai 1816, et montèrent sur l'échafaud en criant : « Vive la France ! vive l'empereur ! »

Le 9 mai 1816, un conseil de guerre, seul tribunal qui pût juger pendant l'état de siége, se réunit. La tête de Didier avait été mise à prix, et un arrêté du 8 mai du général Donnadieu menaçait de la peine de mort ceux

qui donneraient asile à Didier. Vingt-sept accusés comparurent devant le conseil de guerre ; six furent acquittés, vingt et un furent condamnés à mort. Cinq condamnés furent recommandés à la clémence du roi. Le 10 mai, à midi, la garnison prit les armes, et quatorze condamnés à la peine capitale étaient fusillés ; mais aucune grâce ne fut accordée. Un courrier arriva dans la nuit du 14 au 15, porteur d'une dépêche ainsi conçue, et adressée au général Donnadieu :

« Je vous annonce, par ordre du roi, qu'il ne faut accorder de grâce qu'à ceux qui ont révélé des choses importantes.

» Les vingt et un condamnés doivent être exécutés, ainsi que David.

» On promet vingt mille francs à ceux qui livreront Didier. »

Le 15, à quatre heures du soir, six condamnés à la peine capitale furent encore fusillés à la porte de France.

Didier, trahi, dénoncé, fut arrêté ; transféré à Grenoble, il y arriva le 23 mai. Le 30, l'état de siége avait été levé. Didier comparut le 8 juin devant la cour prévôtale ; il ne fit connaître aucun de ses complices, et déclara que le seul nom prononcé par les conspirateurs était celui de Napoléon. Pressé de questions par le général Donnadieu, Didier finit par dire que le seul conseil qu'il eût à donner au roi était d'éloigner le plus possible du trône et de la France le duc d'Orléans et M. de Talleyrand.

Le 10 juin, Didier montait avec courage sur l'échafaud.

Une troisième conspiration se noua en 1816 : elle est connue sous le titre de conspiration des Patriotes. Trois artisans obscurs : Plaignier, cambreur ; Carbonneau, écrivain public ; Tolleron, ciseleur, avaient conçu le projet de former une société composée de tous les patriotes de Paris ; les affiliés recevaient une carte avec cette devise : « Union, honneur, patrie, » surmontée d'un triangle au niveau maçonnique. La distribution de ces cartes se faisait dans les cabarets. En quelques semaines, ils en placèrent cinq à six mille.

Plaignier, cambreur, avait inventé, en 1812, des tiges de bottes plissées, dites *bottes à la hussarde*. Ces bottes avaient été adoptées pour la cavalerie légère. Après la seconde restauration, les bottes à la hussarde furent supprimées. Plaignier, froissé dans ses intérêts, conçut cette vaste conspiration.

Un agent de police destitué, Scheltin, porta un paquet de ces cartes à la police. En même temps, il engagea les trois conjurés à rédiger une proclamation. Dans une réunion assez nombreuse, qui se tint dans un cabaret ayant pour enseigne : *au Sacrifice d'Abraham*, situé rue de la Barillerie, au coin de la rue de la Calandre, à deux pas de la préfecture de police, il proposa même de faire sauter les Tuileries avec quinze ou vingt barils de poudre. La réunion se sépara sans avoir rien adopté. Scheltin et d'autres agents informèrent la police de ce qui s'était passé dans cette réunion ; le lendemain, 10 mai 1816, des arrestations eurent lieu, et le 27 juin suivant, vingt-huit accusés comparurent devant la cour d'assises. Toute la criminalité fut rejetée pendant les débats sur Scheltin ; on demanda sa comparution, et Scheltin

ne comparut point; il ne fut pas trouvé à son domicile.

Plaignier, Carbonneau et Tolleron furent condamnés à la peine des parricides. Ils furent exécutés le 27 juillet; avant de leur trancher la tête, on leur coupa le poignet. Plusieurs autres accusés furent condamnés, soit à la déportation, soit à plusieurs années de détention.

Une conspiration de sous-officiers se noua en 1817 : elle avait pour chef Desbans (Claude-François), fourrier au 2e régiment d'infanterie de la garde royale; les autres accusés, appartenant au même régiment, étaient les nommés Chayoux et Charles Nepveu, fourriers; Guichard et Vastrelin, sous-officiers.

Ils avaient formé le complot de tuer, dans une revue, Monsieur, comte d'Artois, messeigneurs les ducs d'Angoulême et de Berry, au moment où ils parcourraient les rangs. Plus tard, on résolut de tuer seulement, d'abord, le duc de Berry. En effet, avant une revue que le prince devait passer à Versailles, Chayoux huila la batterie de son fusil, afin qu'elle pût jouer plus facilement; les cartouches devaient être fournies par Desbans. Avant l'arrivée du prince, le complot était dénoncé à un officier par un certain Faiseaux, sergent-major cassé pour malversation. On visita à l'instant même toutes les gibernes : elles étaient toutes vides. Desbans ne s'était point présenté à la revue. Des arrestations eurent lieu : Desbans et Chayoux furent condamnés à mort, Nepveu à trois ans d'emprisonnement; les deux autres complices furent acquittés. Desbans était un ancien soldat de l'empire. Après le rejet de son pourvoi, Chayoux, qui avait

reçu la croix de l'empereur, apprenant qu'il allait être dégradé, roula le ruban qu'il portait et l'avala. Desbans et Chayoux furent fusillés dans la plaine de Grenelle, le 6 septembre 1817. Desbans commanda le feu.

Peut-être les débats de ce procès décidèrent-ils Louvel à exécuter l'horrible attentat qu'il commit seul le 13 février 1820.

Depuis la révolution de 1830, il me semble bien établi et bien prouvé que Louvel n'eut aucun complice. A cette époque, et depuis la révolution de 1848, beaucoup de gens se sont vantés d'avoir conspiré, et personne n'a revendiqué une participation quelconque au crime de Louvel, participation qui peut-être eût pu devenir alors un titre pour des récompenses.

En 1817, le nommé Brunet, ancien agent de police, et le nommé Ledoux, officier dans la légion de l'Yonne, parvinrent à grouper autour d'eux un assez grand nombre d'officiers à demi-solde et nouèrent le complot de Lyon. Ledoux répondait de ses soldats et se chargeait de l'intérieur de la ville. Un capitaine de dragons à demi-solde, Oudin, devait marcher à la tête de cinq communes du sud-ouest. Un nommé Garlon, chef d'un corps franc dans les cent-jours, devait commander six autres communes du nord-ouest. Le mouvement fut fixé au 8 juin 1817, jour de la Fête-Dieu; la cocarde tricolore était le signe de ralliement; on devait proclamer Napoléon II. Le 8 au matin, les conjurés de la ville de Lyon, qui devaient marcher sous le commandement de Ledoux, se réunirent; mais leur chef ne parut pas : il était, dit-on, parti le matin pour aller rejoindre sa femme à *Charbonnière,* bourg voisin de Lyon. On épiait son retour; il revint le

soir, mais on le vit se diriger vers la demeure du général Canuel, commandant la division militaire. Au moment où Ledoux en sortit, un des conjurés s'avança sur lui et lui tira un coup de pistolet en pleine poitrine; Ledoux fut blessé mortellement. Sûrs d'avoir été trahis, les conjurés de la ville ne se montrèrent pas. Mais les communes s'étaient levées en masse et s'approchaient de Lyon, lorsqu'elles furent dispersées sans effusion de sang de part ni d'autre.

La cour prévôtale prononça vingt-sept condamnations à mort; parmi les condamnés, il y eut seize contumaces ; onze condamnés furent exécutés, et parmi eux le capitaine Oudin.

La conspiration militaire de 1820 prit naissance dans le bazar de la rue Cadet. M. Mallent et le colonel à la demi-solde Sauset étaient à la tête de cette administration ; presque tous les employés étaient d'anciens officiers de la garde impériale. Le colonel Maziau, des chasseurs à cheval de la garde impériale ; M. Rey, de Grenoble, membre du comité directeur ; M. Dumoulin, officier d'ordonnance de Napoléon en 1815, et plusieurs officiers en activité, parmi lesquels le lieutenant Maillet (tué en Grèce depuis 1830) et Bérard, chef de bataillon de la légion du Nord, se réunissaient souvent au bazar.

Le colonel Sauset préparait un mouvement à Vitry, à l'aide d'une compagnie de vétérans; le colonel Maziau entretenait des intelligences avec un régiment de chasseurs à cheval et avec la légion de la Seine, en garnison à Amiens et à Cambrai; M. Rey avait cherché à soulever le Dauphiné : tous manœuvraient en dehors de Paris,

lorsque le lieutenant Maillet annonça un jour qu'un de ses amis, le capitaine Nantil, de la légion de la Meurthe, avait tout un plan pour faire éclater un complot à Paris. Nantil exposa ses idées, se porta fort de trouver des complices. Il fut invité à tenter l'entreprise avec l'adjonction du commandant Bérard.

Un des parents de Nantil, Chalin, adjudant dans la garde royale, lui amena bon nombre de ses camarades, tous anciens soldats de l'empire, devenus sous-officiers dans les 2e et 5e régiments d'infanterie de la garde, brigade alors de service à Paris, Le chef de bataillon Bérard trouva aussi des auxiliaires dans la légion du Nord. Les généraux Pajol, Bachelu, Eugène Merlin (fils du conventionnel Merlin, de Douai), Maransin et Laffitte, les colonels Ordener, Dentzel, Combe, Ferrari, Caron, Fabvier et le commandant Brice, entrèrent dans le complot. A la fin de juillet 1820, la légion de la Meurthe, celle des Côtes-du-Nord et la première légion du Nord, ainsi qu'une partie des 2e et 5e régiments de la garde royale, étaient acquises aux conjurés. Mais la division régnait dans le comité directeur. Le général Tarayre voulait que la conspiration se fît au nom de Napoléon II; M. de la Fayette s'opposait à ce que ce nom fût prononcé. Il fut décidé qu'on prendrait la cocarde tricolore et qu'on laisserait la France maîtresse de choisir son gouvernement. Avec la garde nationale de Paris, M. de la Fayette s'engageait à mener à bien la révolution. On devait d'abord prendre Vincennes; Nantil et le général Merlin pensaient s'y introduire facilement à l'aide des ponts de service établis pour le passage des ouvriers.

Une vingtaine d'officiers, réunis sous le commande-

ment du colonel Saint-Charles, aide de camp du général Fririon, s'embusqueraient près de la porte principale, et, dès qu'elle s'ouvrirait, se précipiteraient sur le poste préposé à sa garde. La légion de la Meurthe, sortie pendant la nuit de la caserne de la Nouvelle-France, devait, par son concours, assurer le succès de cette attaque. Pendant ce temps, le commandant Bérard, réunissant sa légion des Côtes-du-Nord, devait se porter sur la Bastille, s'établir dans le jardin Beaumarchais, et commander ainsi la ligne des boulevards. Enfin, le capitaine Dequevauvilliers devait s'établir en avant de l'hôtel de ville, sur les quais de l'un et de l'autre côté de la Seine, et séparer ainsi les quartiers riches de Paris de la population ouvrière, dont on attendait le concours.

Le général Merlin prenait le commandement de Vincennes, où s'installait la Fayette, comme chef du nouveau gouvernement provisoire.

Toutes ces mesures approuvées, le colonel Sauset partit pour Vitry, le colonel Maziau pour Amiens, la Fère et Cambrai, le général la Fayette pour son château de la Grange, M. d'Argenson pour ses forges du Haut-Rhin, M. de Corcelles pour Lyon, et M. de Saint-Aignan pour Nantes. On attendait que le signal vînt d'eux, comme membres du comité directeur : ils ne donnèrent aucun signal. Cependant l'explosion de Paris fut fixée à la nuit du 19 au 20 août; mais, dès le 15, des révélations furent faites par des sous-officiers initiés au complot. On s'était contenté de prendre quelques mesures de surveillance, lorsque, le 19 au matin, le duc de Raguse, maréchal-major de service, fut prévenu que l'exécution du complot était pour le soir. Il en informa le conseil des mi-

nistres. Nantil, assisté des colonels Ordener et Dentzel, prenait les dernières mesures sur le boulevard Saint-Martin, quand un officier et un sous-officier de la légion vinrent lui annoncer que l'ordre de l'arrêter était arrivé à la caserne. Il se réfugia chez l'étudiant en droit Beslay. Le lendemain 20, Nantil voulait renouer le complot, prétendant que le gouvernement ne savait que peu de chose ; mais, dans cette journée, le commandant Bérard, cédant aux pleurs de sa femme, fit des révélations au général Montélégier. De nombreuses arrestations eurent lieu alors, et les légions compromises durent quitter Paris sur l'heure. La conspiration se trouva dissoute. Nantil put se rendre à Nantes, où il conspirait de nouveau pendant que le procès était déféré à la cour des pairs. Soixante-cinq individus furent mis en accusation sur le réquisitoire de M. Jacquinot de Pampelune, procureur général. Le 21 janvier, un arrêt de la cour mit hors de cause quarante et un des prévenus et en retint seulement trente-quatre. Sur cet arrêt, M. Jacquinot de Pampelune se démit de ses fonctions de procureur général près la cour des pairs. Il fut remplacé pour le procès par M. de Peyronnet, procureur général à Bourges, qui venait d'être élu député. Le 29 juin, la cour entre en délibération ; elle décide qu'il faut les cinq huitièmes des voix pour la condamnation des accusés. Cette circonstance fut favorable aux prévenus ; vingt-cinq furent acquittés ; le capitaine Nantil et Rey, de Grenoble, furent condamnés à mort par contumace ; les autres condamnations n'entraînèrent que quelques années d'emprisonnement. Mais ce procès rendit le gouvernement défiant, et quinze cents sous-officiers furent mis en non-activité.

A la suite de la conspiration militaire du bazar, en 1822, le garde du corps de Lacombe, le lieutenant Desbordes, et les sous-lieutenants Brue et Pégulu, rendus à la liberté, mais non replacés, furent employés dans les usines que possédaient, en Alsace, MM. d'Argenson et Kœchlin. Là, ils conçurent le projet de nouer un nouveau complot qui, éclatant d'abord à Neuf-Brisach et à Béfort, se propagerait à Mulhouse et à Colmar. Ils comptaient avoir, par l'avocat Petit-Jean et par le lieutenant à demi-solde Roussillon, le 29e de ligne, avec lequel ceux-ci entretenaient des relations et qui occupait les deux places fortes. L'accord fut fait. A Béfort, les sous-lieutenants Manoury et Peugnet ; à Neuf-Brisach, les lieutenants Carrel (Armand), que j'ai beaucoup connu et dont je parlerai plus tard longuement, de Grometty et Levasseur promirent le concours de leurs bataillons. Le général en non-activité Dermoncourt (qui commandait à Nantes en 1832, lors de l'arrestation de Madame, duchesse de Berry) entra dans le complot.

Neuf-Brisach et Béfort devaient, à la même heure et dans la même nuit, arborer le drapeau tricolore ; puis, la jonction se ferait à Colmar. Là, le général Dermoncourt devait enlever le régiment de cavalerie (6e chasseurs à cheval) qui y tenait garnison. Mulhouse se déclarerait, et l'on ne doutait pas que le mouvement ne fût suivi par Epinal, Nancy et Metz. Dans tous les cas, le colonel Brice se chargeait d'intercepter les communications entre l'Alsace et Paris, au moyen des débris des corps francs qu'il avait commandés en 1814 et 1815. Le gouvernement provisoire devait être proclamé à Béfort et installé à Colmar, en attendant que Strasbourg

ouvrît ses portes. MM. de la Fayette, d'Argenson et Jacques Kœchlin en étaient les membres désignés; vingt-cinq à trente carbonari parisiens, choisis parmi les plus résolus, devaient les précéder et s'établir secrètement à Béfort et dans les environs.

Le complot devait éclater dans la nuit du 29 au 30 décembre 1821. Il y avait eu désaccord dans le comité directeur. On craignait que le complot ne fût pas bien noué, et M. d'Argenson, envoyé en avant par ses collègues pour examiner l'état des choses, se cachait, évitait de recevoir personne, et ne donnait aucune nouvelle de Paris. Le 31, le colonel Brice arriva avec M. Bazard (ancien employé à la loterie sous l'empire et, depuis 1830, compétiteur du père Enfantin à la tiare saint-simonienne). Ils avaient été précédés par M. Joubert, par les frères Ary et Henri Scheffer et par M. de Corcelles fils. Le général la Fayette, son fils Georges et Manuel étaient en route, ainsi que le colonel Fabvier, le lieutenant à demi-solde Bénies et un officier supérieur que M. de Vaulabelle ne nomme pas, mais qui, dit-il, fut plus tard ministre.

A Béfort, on calcula que ces messieurs pouvaient arriver le 1er janvier 1822, au soir, et l'on résolut d'agir dans cette même soirée. Le colonel Pailhès (un autre acquitté du 19 août) était accouru, et MM. Joubert et Armand Carrel arrivaient avec M. Jacques Kœchlin, par la route de Neuf-Brisach. Un sous-lieutenant du 29e, M. Manoury, avait pris le tour de garde d'un de ses camarades à la principale porte de la place, afin de l'ouvrir aux conjurés. Les sous-officiers initiés au complot annonçaient mystérieusement à leurs camarades qu'un

mouvement allait éclater dans toutes les places fortes ; que les Bourbons seraient renversés, et que les sous-officiers qui montreraient le plus de zèle remplaceraient les officiers royalistes.

A l'appel du soir, l'adjudant Tellier ordonna aux sergents-majors du bataillon de faire faire les sacs, de faire mettre des pierres aux fusils et de tenir les soldats prêts à descendre. Ces sous-officiers obéirent et se rendirent ensuite à un repas que leur donnait Tellier en attendant l'heure de l'exécution. Dans un hôtel voisin, le colonel Pailhès traitait quelques officiers du bataillon et d'autres officiers à demi-solde, complices du mouvement. Le succès paraissait certain : le hasard le fit échouer.

Un sergent, rentré le matin et qui n'était pas prévenu, se rendit chez son capitaine, après avoir exécuté l'ordre de Tellier. Il croyait faire preuve de zèle en venant lui annoncer que tout était prêt pour la prise d'armes. Celui-ci était avec un de ses collègues. L'ordre leur paraît étrange. Ils vont chez le lieutenant-colonel, qu'ils trouvent aussi ignorant qu'eux. Tous les trois se rendent chez le commandant de la place, le chef de bataillon Toustain, vieux soldat de la république et de l'empire. Celui-ci pressent un complot ; il envoie les officiers à la caserne pour détromper la troupe, et sort pour visiter les postes. Arrivé près de la porte gardée par Manoury, il aperçoit quatre jeunes gens, qui étaient Brue, Pégulu, Desbordes et Lacombe. Il les fait arrêter, les consigne au poste et s'avance au dehors avec quelques soldats.

Le sergent, cause de cet éveil, avait, en quittant son capitaine, rencontré l'adjudant Tellier, auquel il avait

raconté d'un air joyeux la démarche qu'il venait de faire. Tellier court chez le colonel Pailhès et lui annonce que le complot est découvert. Les conjurés se sauvent, grâce à Manoury, et Brue et ses camarades arrivaient les derniers, lorsqu'ils furent surpris par le commandant Toustain. Le commandant, en sortant de la place, aperçut vingt-cinq ou trente individus qui, partagés en petits groupes, se dirigeaient vers le faubourg. Un de ces groupes était arrêté; le commandant distingue un officier de la garnison, l'interpelle et lui crie d'avancer. Celui-ci, qui était le sous-lieutenant Peugnet, se jette de côté et tire un coup de pistolet. La balle rencontre la croix de Saint-Louis du commandant; mais la force du coup le renverse. Peugnet prend la fuite. M. Toustain se relève. Il n'avait que cinq soldats avec lui, cinq hommes dont les armes n'étaient pas chargées. Il retourne au poste pour interroger ses prisonniers et s'éclairer sur le complot. Mais ils s'étaient évadés derrière lui avec Manoury. Il n'y avait plus qu'une chose à faire au milieu de tant de trahisons : c'était de faire rentrer le bataillon dans le devoir. La présence des chefs amena ce résultat. Le commandant Toustain reçut pour récompense la croix de commandeur de la Légion d'honneur, le grade de lieutenant-colonel et un poste plus important, le commandement de Longwy, où il resta jusqu'en 1830.

Tellier fut arrêté en Suisse. Il fit des aveux incomplets, et, le 22 juillet 1822, le procès s'ouvrit devant la cour d'assises de Colmar. Les accusés étaient au nombre de quarante-quatre : vingt et un étaient contumaces, savoir : MM. Peugnet, Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes,

Lacombe, Petit-Jean, Beaume fils, Joubert, Bazard, Vallier, Sigot, Petit, Lacroix, Didier, Corrulet, Crochet, Lescuyer, Pigeau, Petitot et Tredondrie.

Le 30 septembre, la cour, jugeant sans l'assistance des jurés, condamna à la peine de mort : Peugnet, Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes, Lacombe et Petit-Jean ; Beaume fils fut condamné à cinq années d'emprisonnement. Quant aux treize autres, il fut déclaré qu'il serait sursis et que l'instruction resterait ouverte. Il fut reconnu plus tard qu'à l'exception de Joubert et de Bazard, les noms des autres étaient des noms fictifs.

Les accusés présents aux débats, au nombre de vingt-trois, étaient : MM. Pailhès, colonel de l'ex-garde impériale ; Dublar et Guinan, officiers en réforme ; Roussillon, officier en demi-solde ; Brunel, docteur en médecine ; Paulin, de Canisy, Pance, Rouen, Grenier, Salveton et Dubochet, étudiants en droit ; Buchez et Vernière, étudiants en médecine ; de Grometty, lieutenant ; Tellier, adjudant sous-officier ; Battisti, vaguemestre ; Saint-Venant, Gosselin, Frache, Paquetet, sergents-majors ; Chotteau, sergent au 29e de ligne ; Netzer, ex-maréchal des logis de hussards.

Le 13 août, Tellier, le colonel Pailhès, MM. Dublar et Guinan furent déclarés coupables de complot contre la sûreté de l'Etat, et condamnés à cinq ans d'emprisonnement, cinq ans de surveillance de la haute police, et aux frais. Les dix-neuf autres accusés furent acquittés.

Pendant que MM. Pailhès, Dublar et Buchez étaient en prison à Colmar avant les débats de leur procès, ils

avaient reçu la visite du colonel Caron (un des acquittés de la conspiration militaire), et le colonel avait résolu de les délivrer. L'évasion était possible. Il suffisait d'enfoncer une porte condamnée, pour arriver de l'extérieur dans un des préaux, et de là on pénétrerait facilement jusqu'aux détenus. Le colonel avait besoin d'auxiliaires. Il s'ouvrit de son projet à un maître de manége de Colmar, ancien lieutenant, nommé Roger, et à un sergent de la garnison, nommé Delzaive, qui manifestait une haine profonde pour les Bourbons. Delzaive dénonça sur-le-champ Caron à ses chefs : on lui ordonna d'accueillir ses propositions, et trois autres sous-officiers : le maréchal des logis chef des chasseurs de l'Allier Thiers, Gérard, des chasseurs de la Charente, et le sergent Magnien, lui furent adjoints. Dès lors, Caron vit autre chose que la délivrance des détenus : il vit la possibilité de renouer le complot de Béfort. Cependant, des gendarmes avertirent les détenus qu'ils avaient reçu l'ordre de surveiller de près Caron, et qu'on faisait murer la porte condamnée qui donnait sur le préau. Caron, alors, voulut reculer; mais les sous-officiers le traitèrent de lâche, et lui déclarèrent que s'il ne marchait pas, ils le dénonceraient pour se sauver. C'est ainsi que se noua le complot de Colmar.

Caron résolut d'agir. Le 2 juillet 1822, le maréchal des logis chef Thiers sortit de Colmar à trois heures du soir avec quatre-vingt-dix hommes, en petite tenue et armés de leurs sabres. Ils désertaient, disait-on. A un quart de lieue de la ville, on trouva Caron en habit bourgeois. A deux lieues de Colmar, Caron entre dans un fourré et reparaît bientôt avec son uniforme de dra-

gon et les insignes de son grade. Thiers lui cède le commandement, lui jure fidélité, et l'on part aux cris de *Vive Napoléon II!* Auprès de Mayenheim, on trouve un escadron des chasseurs de la Charente qu'amenait Gérard, et au milieu duquel marchait Roger, vêtu en bourgeois. La jonction se fait aux cris de *Vive Napoléon II! à bas les Bourbons!* On entre dans le village et on veut faire arborer le drapeau tricolore sur le clocher. Un ancien capitaine évente le piége, s'excuse sur l'heure avancée et remet la partie au lendemain. On était à mi-chemin de Colmar à Mulhouse, et l'on continue la marche pour rencontrer les insurgés de Mulhouse dont Caron avait promis le concours. On arrive à Ensisheim, gros bourg fermé, où se trouvait une maison centrale de détention, et qui était gardé par deux compagnies d'infanterie et un fort détachement de gendarmerie. Caron veut aborder cette troupe et l'enlever : un sous-officier qui se tenait près de lui offre de faire d'abord une reconnaissance. Le sous-officier part, échange quelques mots avec le commandant de la troupe, et revient en disant que cet officier n'a pas voulu le laisser approcher et a menacé de faire feu s'il insistait. Caron veut se présenter lui-même : on l'entoure, on l'entraîne aux cris de *Vive Napoléon II!* La colonne tourne Ensisheim et arrive au village de Battenheim, distant de Mulhouse de deux lieues seulement.

Là, Caron et Roger sont arrêtés et garrottés. Le sous-officier qui, pendant la marche, s'était tenu auprès de Caron, se dévoile : c'était le capitaine Nicol, des chasseurs de l'Allier. Ne voyant pas arriver les insurgés de

Mulhouse, il avait résolu d'en finir. Le lendemain 3 juillet, Caron et Roger sont ramenés à Colmar. Le 18 septembre, ils comparaissent devant le conseil de guerre de Strasbourg. Caron fut déclaré coupable à l'unanimité et condamné à mort. Roger, acquitté de l'accusation d'embauchage et de celle de complicité d'embauchage, fut renvoyé devant les juges compétents, sous l'accusation de complot contre la sûreté de l'Etat.

Le colonel Caron fut fusillé le 1er octobre. Il alla se placer en face de douze soldats chargés de l'exécution, refusa de se laisser bander les yeux, ordonna le feu, et mourut courageusement.

Le 23 février 1823, Roger comparut devant la cour d'assises de la Moselle, avec MM. Forel, ancien officier de la garde impériale, neveu du comte de Lobau, et Jousseaud, fils d'un négociant du département des Vosges. Ces deux derniers furent acquittés. Roger fut condamné à mort, mais recommandé à la clémence du roi. Sa peine fut commuée en celle de vingt ans de travaux forcés, ce qui emportait l'exposition. Il subit cette autre peine sur la place de Metz, fut envoyé au bagne de Toulon, et, en 1824, il obtint la remise entière de sa peine par l'intermédiaire de M. de Chateaubriand, alors ministre des affaires étrangères, auquel il avait été recommandé par madame Récamier.

Le 12 juillet 1822, neuf jours après l'arrestation de Roger et de Caron, le général Pamphile Lacroix, commandant la 5e division militaire, réunit sur le Champ de Mars de Colmar le 46e de ligne, les chasseurs de l'Allier et ceux de la Charente. Il fit reconnaître le ca-

pitaine Nicol comme chef d'escadron, et les maréchaux des logis chefs Thiers et Gérard, et le sergent Magnien, comme sous-lieutenants. Le sous-lieutenant Thiers fut envoyé avec son nouveau grade dans un régiment; tous les officiers lui adressèrent un cartel ; le sous-lieutenant Thiers fut incorporé dans un autre régiment, la même opposition contre lui se produisit. Il fut alors nommé sous-lieutenant de gendarmerie. Ces trois sous-officiers et le sergent Delzaive reçurent en outre chacun, et devant la garnison, une gratification de quinze cents francs; mais Delzaive n'obtint pas l'épaulette.

Au moment où devait éclater le complot de Béfort, la propagande s'établissait partout. Les *ventes* étaient organisées sur tous les points. Parmi les membres de la charbonnerie de Marseille se trouvait le capitaine Vallé, de l'ancienne garde impériale, venu à Marseille pour recruter une compagnie de volontaires destinée à aller au secours de la Grèce. Mais ce projet cachait l'active propagande que faisait Vallé. En outre, le comité directeur se croyait maître d'un bataillon du 3e de ligne, placé sous les ordres d'un officier supérieur nommé aussi Caron, et qui s'était fait *carbonaro* ; Vallé devait seconder le mouvement de Caron.

Le 10 janvier 1822, MM. Arnold Scheffer et de Corcelles fils arrivaient à Marseille et venaient presser Caron d'agir, lorsque celui-ci les prévint que des soupçons commençaient à l'atteindre, et qu'il venait de recevoir du ministre de la guerre l'ordre de se rendre à Paris sur-le-champ. Il partit donc le même jour par la malle-poste avec ces deux émissaires, et bien lui en prit.

Au même moment, Vallé réunissait plusieurs anciens

militaires dans un déjeuner, et après quelques circonlocutions, il déclara qu'il faisait partie d'une société secrète qui comptait de nombreux affidés, et finit par lire un programme dans lequel le but de l'association était nettement formulé. On venait d'apprendre par les journaux l'issue du complot de Béfort. Un ancien capitaine de la garde impériale, nommé Sicard, trouva étrange cette communication, faite dans un café, sans aucun ménagement. Il traita Vallé d'agent provocateur; une querelle s'engagea. Sicard envoya chercher le commissaire de police; Vallé, à la vue de celui-ci, déchira son programme, en jeta les morceaux par la fenêtre, et se laissa arrêter.

Vallé, dans ses confidences, avait cité plusieurs noms; on arrêta les personnes désignées. L'autorité, qui soupçonnait Caron depuis longtemps, avertie que le matin il avait reçu la visite de deux étrangers, voulut s'assurer aussi de ces trois individus. Quand on se présenta chez Caron, on apprit qu'il était parti pour Paris avec les deux étrangers. On fit jouer le télégraphe; mais MM. Arnold Scheffer et de Corcelles quittèrent la malle-poste à Valence; Caron la quitta à Lyon. Quand la police de Paris se présenta à l'arrivée, la malle-poste était vide.

Les prévenus arrêtés à Marseille étaient le capitaine Vallé; MM. Salomon, officier piémontais réfugié; Renaud, officier en réforme; Chaffarol, propriétaire; Constantin, propriétaire, Piémontais réfugié; Blanchard, officier en réforme, et Orcel fils, conducteur de navires. Il y avait deux contumaces: le commandant Caron et le capitaine piémontais réfugié Spinola. Ces

deux contumaces furent condamnés à la peine capitale. Le programme de Vallé avait été ramassé par la police, qui en avait rapproché les morceaux. Vallé fut condamné à mort, et Salomon à dix ans de bannissement, pour avoir écouté des propositions de complot. Les autres accusés furent acquittés. La peine capitale emportait la dégradation de la Légion d'honneur ; Vallé, lorsqu'il entendit cette partie de l'arrêt, arracha le ruban qu'il portait à sa boutonnière et l'avala. Il fut exécuté le 10 juin.

Un sergent-major du 45e de ligne, en garnison à Paris en 1821, avait été initié au carbonarisme par un étudiant en droit. Il créa à son tour une vente dans le régiment, et reçut d'abord le fusilier Lefèvre et le sergent Goubin. Puis la réunion s'augmenta. Le 22 janvier 1822, le 45e quitta Paris pour se rendre à la Rochelle. Une querelle avec des Suisses, à Orléans, sépara Bories de ses camarades pendant la route. Mais on avait des soupçons. Bories s'ouvrit à Poitiers au sergent-major Choulet, qui prévint le colonel, et on le logea chez un ancien officier qui se disait ennemi du gouvernement et auquel il eut l'imprudeuce de confier sa position et ses espérances. A Niort, ses camarades acceptèrent un dîner offert par les libéraux, et dans lequel ils s'exprimèrent d'une manière compromettante. A son arrivée à la Rochelle, Bories fut déposé dans la prison de la ville, et il en fut tiré pour être envoyé à Nantes, où le général Despinois, commandant la division, voulut l'interroger.

Ce départ inattendu laissa la direction de la vente

entre les mains du sergent Pommier, qui n'était pas à la hauteur de sa mission. Pendant que la translation de Bories s'effectuait, le complot de Saumur, dont nous parlerons, venait d'échouer, et le lieutenant Delon arrivait à la Rochelle avec le général Berton. Delon s'embarqua avec un de ses amis, le lieutenant Moreau, pour l'Espagne. Berton resta. La situation de la Rochelle lui paraissait excellente : port de mer, siége d'une vente centrale civile qui s'appuyait à la fois sur d'autres ventes, sur le 45e et sur deux bataillons d'infanterie cantonnés dans l'île de Ré, la Rochelle était un point de ralliement et un point de refuge auquel la mer restait ouverte. Berton se mit en communication avec Pommier et lui enjoignit de se tenir prêt à agir.

Pommier convoque les carbonari du 45e dans une auberge, à un quart de lieue de la Rochelle. Il leur annonce la présence du général Berton, et communique les ordres qu'il a reçus. Un sergent-major, Goupillon, demande que l'on agisse tout de suite, que l'on *enlève* le régiment, et, comme moyen de diversion, que l'on mette le feu à la caserne. Cette proposition est rejetée. Pommier refuse de s'expliquer sur le moment précis d'entrée en action, et l'on se sépare en se promettant d'être prêts. Cette réunion avait lieu le 11 mars ; le 13, Pommier et Goubin, désignés dans les rapports sur le dîner de Niort, étaient arrêtés par ordre du colonel et conduits à la prison de la ville.

Cette double arrestation épouvanta Goupillon, qui craignit pour lui-même. Stimulé par le sergent-major Choulet, il fit au colonel une déclaration, lui raconta tout ce qu'il avait vu, fait ou entendu, et lui donna le

nom de tous les initiés. Le soir même, Raoulx et Lefèvre, au sortir d'une entrevue qu'ils avaient eue avec le général Berton chez le président de la vente centrale, furent arrêtés ainsi que les autres conspirateurs, et l'on trouva dans leurs malles ou dans leurs paillasses les poignards qu'ils avaient reçus comme signe de ralliement. Le général Despinois accourut à la Rochelle. Goupillon n'avait fait que des aveux incomplets. Le général en obtint de plus explicites de Goubin et de Pommier, qui firent connaître la vente centrale, avec laquelle ils avaient été mis en rapport à Poitiers. On arrivait ainsi au lien qui unissait les conjurés civils à ceux de l'armée. Les ministres furent avertis, et aussitôt les membres de cette vente, MM. Baradère, Gauran, Rozé et Hénon, furent arrêtés. Ce dernier avoua tout et donna les renseignements les plus exacts. Mais l'organisation de la charbonnerie était telle, que la découverte d'une vente ne pouvait mener à la découverte d'une autre vente, encore moins à celle du comité directeur, ou de la *haute vente*. Au bout de six mois, on ne put adjoindre aux carbonari du 45e que le capitaine Massias, du même régiment, et les membres de la vente centrale désignés par Goubin et Pommier. M. Massias, M. Baradère et Bories avaient eu des relations avec M. de la Fayette et d'autres membres du comité directeur ou de la haute vente : tous trois gardèrent le silence.

Le procès s'ouvrit le 21 août 1822, devant la cour d'assises de la Seine. Les accusés étaient au nombre de vingt-cinq, savoir :

Accusés de participation directe au complot : MM. Ba-

radère, avocat ; Hénon, chef d'institution ; Gauran, chirurgien à l'hospice Beaujon ; Rozé, employé ; Massias, capitaine ; Bories, Pommier, Goupillon, sergents-majors ; Goubin, Raoulx, Asnès, sergents, et Richeron, soldat au 45e de ligne ;

Accusés de non-révélation : Castille, Labouré, sergents-majors ; Barrelet, Perreton, Cochet, Hue, Dutron, sergents ; Dariotseq, Thomas, Demait, Gauthier, Lecoq, caporaux ; et Lefèvre, sergent au 45e de ligne.

Ce procès fut long. Les débats sont clos le 5 septembre, à dix heures du soir, et le verdict est prononcé le 6, à une heure du matin.

La cour était présidée par M. de Montmerqué, assisté de MM. de Berny, de Frasans, Chevalier-Lemore, conseillers ; Froidefond de Fages et Noël Dupeyrat, conseillers auditeurs.

L'accusation était soutenue par M. de Marchangy, avocat général, assisté de M. de Broé, substitut.

Les jurés étaient : MM. le baron Trouvé, imprimeur (ancien préfet de l'Aude sous l'empire et au commencement de la restauration) ; Perrin, Dollot, Bernard de Lafortelle, propriétaires ; Pavée de Courteilles, médecin ; de Luynes, propriétaire ; de Viany, employé ; Rodier, Pivost, Faveret, propriétaires ; d'Arlincourt, maître des requêtes ; Pannetier, artiste peintre.

Les défenseurs étaient : Mes Merilhou, Barthe, Boulay (de la Meurthe), Dalloz, Raynouard, Plougoulm, Delangle, Berville, Aylies, de Crusy, Boinvilliers, Chaix d'Est-Ange, Mocquart, Coffinières, Carré, Rumilly, Dequevauvillers, Visinet, Legouix, Force, Thorel-Saint-Martin, Vidalin, Marre et Guénot.

MM. Massias, Baradère, Gauran, Rozé, Hénon, Asnès, Richeron, Lecoq, Gauthier, Demait, Hue, Thomas et Dutron furent acquittés.

Bories, Goubin, Pommier et Raoulx furent condamnés à la peine de mort.

Goupillon, déclaré coupable comme eux, fut exempté de toute peine, comme révélateur.

Castel, Dariotseq, Lefèvre, furent condamnés à cinq ans de prison ; Barlet, à trois ans ; Cochet, Labouré et Perreton, à deux ans, comme non-révélateurs.

Pendant le procès, on chercha à intimider les jurés ; ils reçurent tous, et on répandit à profusion dans les lieux publics, au Théâtre-Italien, que fréquentait M. le baron Trouvé, président du jury, de petits papiers sur lesquels était imprimée la liste des membres du jury, avec ces menaces écrites à la main : « Le sang veut du sang ! La mort ! Poignard ! »

Divers projets furent proposés pour sauver les quatre condamnés. On voulait, lorsqu'ils seraient amenés de Bicêtre pour subir leur peine, arrêter les voitures au moyen d'un chariot renversé sur la route, attaquer l'escorte, la mettre en fuite et délivrer les quatre sergents. D'autres proposèrent de réunir les neuf ou dix mille carbonari de Paris, de les placer derrière la haie formée depuis le palais de Justice jusqu'à la Grève ; de faire saisir les soldats, à un signal convenu par les affiliés, tandis que d'autres carbonari se jetteraient sur la charrette, enlèveraient les quatre sergents et les placeraient dans une chaise de poste laissée à peu de distance. On voulait enfin simuler l'arrivée d'un faux courrier chargé d'apporter la grâce, et qui, en agitant un papier, ren-

drait l'escorte indécise et causerait assez d'émotion dans la foule pour permettre un heureux coup de main. Mais aucun de ces projets ne reçut d'exécution.

Un jeune élève en médecine, M. Guillié de la Tousche, qui se livrait à des travaux anatomiques à Bicêtre, vint prévenir M. de la Fayette qu'avec l'aide d'un chirurgien interne de l'établissement, M. Margue, il pouvait faire évader les quatre condamnés. Le directeur consentait à donner son concours, si on voulait lui assurer un capital dont le revenu équivaudrait à ses appointements, qui étaient de trois mille francs. On réunit soixante-dix mille francs, qui furent remis par le colonel Dentzel à M. de la Tousche. Les colonels Dentzel, Fabvier, MM. Ary Scheffer, Horace Vernet et quelques autres personnes se chargeaient de préparer les moyens de fuite pour les quatre sergents, le directeur et son oncle, vieux prêtre, aumônier de Bicêtre. Mais l'ecclésiastique avertit le préfet de police. Le directeur, alors, changea de rôle. Il déclara qu'il avait attendu, pour parler, que l'affaire fût plus avancée. On lui ordonna de poursuivre. Au jour fixé, MM. Margue et de la Tousche se présentèrent. M. de la Tousche était porteur de dix mille francs en or, payables d'avance, et de soixante mille francs en billets de banque, qui ne devaient être donnés qu'après l'évasion. L'or fut étalé sur la table pour être compté. A ce moment, un maréchal des logis de gendarmerie et deux gendarmes entrèrent brusquement et se précipitèrent vers la table. M. de la Tousche put se rejeter derrière la porte. Profitant de la connaissance qu'il avait des lieux, il gagna la salle de dissection, s'y déroba à toutes les recherches, franchit, le

lendemain à la pointe du jour, le mur du cimetière de l'hospice, rentra à Paris, et fit remettre au colonel Dentzel les soixante mille francs qu'il avait sauvés.

Le 19 novembre, cette affaire se vida en police correctionnelle. Le colonel Fabvier fut acquitté; le colonel Dentzel fut condamné à quatre mois de prison; M. Margue et M. de la Tousche, ce dernier *défaillant,* à trois mois.

L'exécution des quatre sergents eut lieu le 21 septembre 1822. Avant qu'ils se missent en marche pour l'échafaud, le procureur général et le président des assises, M. de Montmerqué, se présentèrent. M. de Montmerqué, qui avait conduit les débats avec une impartialité que les condamnés eux-mêmes avaient reconnue, leur demanda d'une voix émue s'ils ne voulaient pas tenter la clémence royale en faisant des révélations. Ils répondirent unanimement qu'ils n'avaient rien à déclarer. A de nouvelles instances, ils opposèrent la même réponse.

Mais pendant le trajet qui devait les conduire à l'échafaud, ces quatre jeunes gens, pleins de sang-froid et de courage, du haut de la charrette, promenaient leurs regards sur tous les points de l'horizon et sur la foule qui les entourait: ils cherchaient les sauveurs qu'on leur avait promis. Personne ne se montra. Aucune tentative ne fut faite pour les arracher à la mort.

Cette exécution porta un coup terrible aux sociétés secrètes, en dévoilant leur impuissance et l'égoïsme prudent et ambitieux des hommes qui les dirigeaient.

Raoulx fut exécuté le premier, puis Goubin, puis

Pommier, puis enfin Bories. Ils moururent tous les quatre en criant : *Vive la liberté !*

Les habitants de Villefranche (Aveyron), pays de Bories, s'entendirent pour cacher sa mort à ses parents. Il leur écrivait souvent : quand il cessa d'écrire, on leur dit qu'il était passé dans les colonies, et on recommandait la même discrétion aux soldats qui arrivaient en congé. Durant plusieurs années, personne ne manqua à cette réserve. On se fût reproché comme un crime d'affliger d'honorables vieillards, estimés de toute la population.

Le 24 décembre 1821, un violent incendie éclate dans la maison d'un négociant, à Saumur. Les secours arrivent, et parmi les plus empressés à secourir se trouvent les élèves de l'école de cavalerie. Un mur s'écroule sur eux : neuf ou dix sont tués sur le coup ; cinq ou six autres sont blessés grièvement. Dans les vêtements de l'un des morts, on trouve la confirmation des révélations faites, le 18, par les sous-officiers Duzas et Alix, sur la participation d'un grand nombre d'élèves à une conjuration organisée par les *chevaliers de la Liberté*. Cette conjuration devait éclater le lendemain 25 à Saumur. Le général Gentil-Saint-Alphonse n'avait pas accordé grande attention à ces avis ; il les avait transmis à son supérieur, le général Jamin, et celui-ci, venu à Saumur, s'était borné à ordonner la visite des papiers et l'arrestation d'un lieutenant d'artillerie nommé Delon ; mais cet officier s'était sauvé. La découverte faite inopinément amena l'arrestation de trente-cinq à quarante sous-officiers. Onze furent traduits devant le con-

seil de guerre de Tours, savoir : le lieutenant Delon, contumace ; les maréchaux des logis Sirejean, Coudert, Mathieu, de Fabert, Clément, Dethieux; le brigadier Bourru, tous élèves de l'école; et les maréchaux des logis Lemaître, Daumery et Lebrun, des chasseurs de l'Ariége, en garnison à Tours. Ils étaient accusés d'avoir fait partie d'un complot tendant à rappeler Napoléon II et à proclamer la constitution de 1791.

Le procès, commencé le 20 février 1822, fut terminé le 28 par la condamnation à mort de Delon, Sirejean et Coudert. Mathieu fut condamné à cinq ans de prison, et de Fabert, Bourru, Lemaître, Clément et Lebrun, à deux ans. Dethieux et Daumery furent acquittés. Sirejean et Coudert se pourvurent en révision; le jugement fut cassé. Le 20 avril, les prévenus comparurent devant leurs nouveaux juges. Le 21, Sirejean fut condamné à mort; Coudert, déclaré seulement non-révélateur, ne se vit plus infliger que cinq ans d'emprisonnement. Sirejean fut fusillé le 2 mai, et mourut avec courage, commandant lui-même le feu d'une voix forte, et regardant avec fermeté le peloton chargé de tirer sur lui.

Le complot de Saumur n'était pas isolé. Il se liait à d'autres tentatives qui devaient avoir lieu dans plusieurs villes de l'ouest, et principalement à Nantes. L'échec reçu à Béfort, à Marseille et à Saumur, avait engagé les *carbonari* de Nantes à différer leur mouvement, afin de faire de nouvelles recrues, lorsque, sur les instances du comité de Paris, ils se décidèrent à agir dans les derniers jours de février 1822. Mais les révélations des ser-

gents-majors Feydit et Ranvaud, du 13e de ligne, amenèrent l'arrestation de quelques officiers et sous-officiers de ce régiment, et de quelques-uns des conjurés les plus influents de Nantes.

L'accusation porta sur six contumaces et sur six prévenus présents. Les contumaces étaient : MM. Delhaye, Raymond, lieutenants; Gamelon, sous-lieutenant du 13e; Fourré, Dupuy, propriétaires, anciens officiers de la garde impériale, et Baudry, propriétaire. Les accusés présents étaient : MM. Mosneron-Dupin, propriétaire, ancien capitaine de cuirassiers; Bonnet, adjudant sous-officier; Villedary, Lerat, Riboulet, sergents-majors; Puybarreau, sergent au 13e de ligne.

L'accusation s'appuyait sur les révélations de Feydit et de Ranvaud. Ces révélations furent niées énergiquement par les accusés et démenties dans quelques détails par d'autres témoins entendus. Les accusés civils avaient de nombreux amis à Nantes : le jury acquitta tout le monde.

Le 7 septembre, la cour, jugeant sans l'assistance du jury, condamna les lieutenants Delhaye, Raymond et Gamelon, MM. Dupuy et Fourré, contumaces, à la peine de mort; M. Baudry fut acquitté.

Une seconde conspiration à Saumur eut pour chef le général Berton, que le chirurgien Grandménil avait amené à Saumur. Malgré les arrestations opérées le 25 décembre 1821, on renoua le complot. Dans une réunion nombreuse, tenue le 17 février 1822, chez le docteur Caffé, on fixa l'exécution au samedi 23, jour de marché. Les *carbonari* des environs pourraient ainsi se

rendre en ville sans éveiller les soupçons. On connaissait l'esprit de l'école, esprit excité encore par les sous-officiers arrêtés d'abord, puis relâchés faute de preuves. Dans la compagnie de grenadiers du 44e de ligne, qui complétait la garnison, on comptait pour complices un officier et plusieurs sous-officiers et soldats qui entraîneraient le reste.

L'insurrection fut remise au 24. Il fut résolu qu'au lieu de partir de Saumur même, le mouvement viendrait de dehors, et qu'il commencerait à Thouars, petite ville fermée, distante de sept lieues, et qui n'avait pour toute garnison que cinq gendarmes, que l'on disait acquis à la révolte.

Berton se rendit à Thouars le 21 ; il y resta caché jusqu'au 24, sous le nom de Dubois. Ce jour-là, à quatre heures du matin, le général se revêt de son uniforme et va rejoindre de nombreux conjurés qui l'attendent. On arbore la cocarde tricolore, on se partage les cartouches, on bat la générale, on sonne le tocsin, on arrête le maire, le curé ; on met en réquisition les chevaux de selle des royalistes, et on force les gendarmes et leur brigadier à venir se placer sous les ordres de Berton, qui a près de lui le commandant Gauchais et le lieutenant Delon. D'autres conjurés arrivent encore. On se porte à la mairie, on lit les proclamations qui annoncent la déchéance des Bourbons ; on fait connaître que le gouvernement provisoire est composé des généraux la Fayette, Foy, Demarçay, de MM. Benjamin Constant, Kératry et d'Argenson, et qu'en outre la Fayette est nommé commandant en chef de l'armée. On destitue les autorités, on les remplace, et on part à sept

heures et demie du matin pour Saumur. La colonne comptait cent vingt-cinq ou cent trente hommes, y compris les gendarmes, qui marchaient de force.

A deux heures et demie, on arrive à Montreuil, gros bourg placé à mi-chemin de Thouars à Saumur. Là, on se recrute d'une vingtaine d'hommes et de quatre gendarmes que l'on contraint de suivre, comme les premiers; mais un cinquième, plus heureux ou plus dévoué, se jette dans une route de traverse et vient donner l'éveil aux autorités de Saumur. Deux fonctionnaires seuls ignoraient le mouvement, le sous-préfet, M. de Carrère, et le président du tribunal civil; les autres étaient complices ou laissaient faire. On prend cependant quelques mesures, on fait monter à cheval les élèves de l'école et les gendarmes; mais, soit négligence, soit préméditation, les pistolets des élèves n'ont que des *pierres en bois*.

Berton arrive à six heures; mais l'aspect misérable et harassé de sa petite troupe n'inspire pas de confiance. On s'attendait à un soulèvement des campagnes, et les campagnes étaient restées paisibles, parce que la ville n'avait pas fait son mouvement la première. L'attitude des élèves n'a cependant rien d'hostile, et l'officier qui les commande n'ose les faire marcher, de peur de les voir tourner. Mais le commandant en second de l'école survient avec un nombreux peloton, et Berton et Delon, qui s'étaient avancés, se retirent au delà du pont et le font barricader.

Berton était indécis, en voyant que la ville ne bougeait pas. Le maire vient à lui, lui reproche l'imprudence qu'il a commise en venant avec si peu de monde,

et l'engage à se retirer. Berton veut attendre, espérant que la garde nationale se décidera pour lui. Le sous-préfet, homme d'énergie, arrive. Il veut que l'école charge; mais il faut que le terrain soit déblayé. Le sous-préfet envoie demander des fantassins au commandant du château, plus une pièce de canon pour briser les charrettes. Le commandant envoie vingt-cinq hommes et refuse la pièce. M. de Carrère monte lui-même au château, décide le commandant; et Berton, prévenu qu'il va être attaqué avec de l'artillerie, donne enfin, à minuit, l'ordre de la retraite. Le maire le fait alors poursuivre sur la route de Doué, qu'il indique, tandis que la colonne reprend la route de Thouars. Le lendemain et les jours suivants, cent cinquante à cent soixante personnes sont arrêtées tant à Saumur qu'à Thouars et dans les localités environnantes.

Berton, après avoir ramené sa petite troupe à Thouars, se retire dans les Deux-Sèvres. De là, il se rend à la Rochelle, où sa présence contribua, nous l'avons dit, à la catastrophe des sergents du 45e. Il gagna ensuite les environs de Rochefort, où il attendit l'occasion de rentrer en lice.

L'école de Saumur avait été licenciée et remplacée par un régiment de carabiniers que l'on disait dévoué à la royauté. Lorsque les conjurés de Saumur furent informés, par le comité de Paris, qu'il y avait une vente dans ce régiment dont ils s'étaient défiés, ils reprirent courage, se mirent en communication avec Paris, et projetèrent un nouveau mouvement, dont la direction serait confiée à Berton.

Berton, averti, quitte sa retraite, et arrive le 12 juin

1822 aux Rosiers, à trois lieues de Saumur. Le 14, il est mis en présence du chef de la vente des carabiniers : c'était le maréchal des logis Woëlfeld. Celui-ci promet au général d'amener deux escadrons de son régiment dans les rangs des insurgés ; sans doute on ne pouvait compter sur les officiers, en général royalistes, mais il répondait des sous-officiers. Berton témoigne le désir d'en voir quelques-uns, et Woëlfeld s'engage à lui en amener quatre. Rendez-vous est pris pour le 17, dans une maison de campagne isolée, appelée l'Alleu, et située à trois quarts de lieue de Saumur. Ce jour-là on aura aussi les députés d'Angers et les commissaires des comités voisins.

Cependant, dans l'intervalle, on fut prévenu que la police semblait être sur les traces d'une nouvelle conjuration. On décida que Berton n'assisterait à l'entrevue qu'autant que ses amis le jugeraient convenable, et qu'il s'arrêterait à un demi-quart de lieue de l'Alleu. Berton devait être accompagné de M. Delalande et de M. Baudrillet. Ce dernier reçut le matin même un violent coup de pied de cheval, qui ne lui permit de faire le trajet qu'en bateau. Ce trajet fut long. Quand on arriva en vue de l'Alleu, les bateliers avaient jeté quelques coups d'épervier dans le fleuve : on résolut de déjeuner à l'Alleu avec le poisson pris. Après le déjeuner, on allait partir pour l'endroit où Berton devait attendre, lorsque Woëlfeld se présenta. Berton lui demande où étaient ses camarades. Le sous-officier répond qu'ils sont dans un petit bois, proche de la maison : il sort et les ramène au nombre de quatre. Il les présente au général, et répond d'eux. Woëlfeld et ses camarades

avaient obtenu une permission de chasse ; ils avaient chacun un fusil double chargé, et des pistolets dans leur carnassière.

Le vin venant à manquer, Delalande sortit pour en aller chercher; Berton restait seul avec Baudrillet, blessé à la jambe. Woëlfeld sauta sur son fusil, ajusta le général, et lui déclara qu'il était son prisonnier. Un autre sous-officier fit la même injonction à Baudrillet. On s'empara de Delalande à son retour, et on le maintint comme les autres. Berton était pris comme le colonel Caron.

Woëlfeld, en allant chercher ses camarades, en avait dépêché un à Saumur, pour demander du renfort. Un galop de cheval se fait entendre : c'était un propriétaire des environs, M. Meignan, qui arrivait au rendez-vous. Woëlfeld sort, l'examine, l'ajuste et le renverse mort, frappé de deux coups de feu. Bientôt surviennent d'autres commissaires, au nombre de huit, et entre autres Grandménil, l'âme de la conjuration. La présence de ces huit hommes, quoique sans armes, rend l'espérance aux prisonniers; mais on entend un bruit de chevaux : ce sont deux pelotons de carabiniers qui arrivent. Les conjurés se sauvent vers la Loire, qu'ils parviennent à traverser. Berton et ses complices sont emmenés à Saumur. Woëlfeld fut fait sous-lieutenant, non pas dans son régiment, mais dans la gendarmerie.

L'ordre de rechercher Grandménil fut donné; mais pendant qu'on faisait des perquisitions à Saumur et dans les environs, Grandménil était à Paris. La gauche s'occupait de le faire évader. Le 1er août, après avoir causé à la Chambre des députés, avant la séance, avec

les membres du comité directeur, il était en compagnie de M. de la Pommeraie, dans la tribune des anciens députés, lorsque le débat s'engagea précisément sur le complot de Saumur. Au milieu d'une discussion irritante, son nom fut prononcé. La gauche, d'un commun accord, le chargea, le traita de lâche, d'infâme et d'agent provocateur. Indigné, Grandménil se levait pour répondre; il avait déjà enjambé à demi la barrière de la tribune, lorsqu'il fut arrête par M. de la Pommeraie et par M. Georges de la Fayette, accourus pour empêcher un éclat. Il se résigna et immola son honneur à la sûreté de tous. Mais il faillit payer cher ce sacrifice. Les carbonari de Normandie, auxquels il était recommandé, mis en défiance par les débats de la Chambre des députés, le regardaient comme un traître, et il fallut une lettre de M. Georges de la Fayette pour qu'ils comprissent la comédie jouée, et qu'ils favorisassent le passage de Grandménil à Jersey [1].

Le procès de la seconde et de la troisième conspiration de Saumur s'ouvrit, le 26 août 1822, devant la cour d'assises de Poitiers. Les prévenus étaient au nombre de cinquante-six, dont quarante accusés présents, et seize contumaces.

Présents : MM. Berton, maréchal de camp, et Alix, colonel d'état-major en réforme, sans traitement; Caffé, ex-chirurgien-major à Saumur; Férail, entrepreneur de charronnage à Rennes; Saugé, propriétaire à Thouars; Henri Fradin, adjoint à la mairie et médecin; Ricque,

1. Ces faits curieux sont empruntés à M. de Vaulabelle.

chirurgien, et Ledein, médecin à Parthenay; Lambert, ancien garde d'honneur, et Sennechault, propriétaire à Thénezay; Sanzais, propriétaire à Varrains; Beaufils, clerc de notaire, et Coudray, commis chapelier à Vernoil; Marchais, officier en demi-solde à Tourtenay; Civrai (Lucien), épicier; Delavaux, serrurier; Jaglin, ancien militaire et tisserand; Laignelot, tourneur, et Masse, garçon meunier à Thouars; Meunier, ancien militaire et vigneron à Mauzé; Marquet et Prier, de Thouars; Civrai (Mathurin), ancien militaire, chevalier de la Légion d'honneur et cultivateur à Sainte-Verge; Cornuau, ancien militaire et tisseur; Godeau, cordonnier; Michin, officier en retraite et chevalier de la Légion d'honneur; Milasseau, fabricant d'étoffes; Pellier, officier de la Légion d'honneur, à Parthenay; Auger, dit Farine, de Thouars; François Fradin, clerc de notaire à Pierrefitte; Lagrange, couvreur à Louzi; Bigot, receveur de l'octroi; Marillet, propriétaire; Boudier, vigneron; Gerfaux, tisserand; Par, voiturier; Vallée, cordonnier; Samson, tourneur; Normandin, tanneur, et Deligny, surnuméraire des contributions indirectes à Thouars.

Contumaces : MM. Grandménil, chirurgien aux Rosiers; Gauchais, chef de bataillon en retraite; Chauvet, ancien professeur et teinturier à Saumur; Chappey, courtier à Rennes; Cossin, propriétaire à Nantes; Heureux, maître de poste à Nozais, près de Nantes; Moreau, ex-lieutenant de hussards, à Parthenay; Olivier-Dufresnes, maître de forges à la Peyratte; Delon, lieutenant d'artillerie; Pombas, ex-lieutenant d'infanterie; Rivereau, officier à demi-solde; Saunion, ex-gendarme et

tonnelier à Thouars; Gourdin, officier en retraite à Saumoussais; Nonet, officier en retraite à Argenton-le-Château; Baudet, limonadier à Parthenay; Malécot, ancien cuirassier et laboureur à Louzi.

Les jurés étaient : MM. le marquis de Boisragon, chevalier de Saint-Louis, président; de Rouhault, chevalier de Saint-Louis ; de Morthemer, ancien officier des armées royales (quelques journaux ont écrit Morthemès et Morthomé); de Montigny-Pelletier, chevalier de Saint-Louis; le marquis de Volvire (quelques journaux ont écrit Volaire); de Lalande, chevalier de Saint-Louis; de Lusignan, chevalier de Saint-Louis; de Boisnet, Dupaty de Clam, comte de Gréaulme, chevalier de Saint-Louis, ancien grand prévôt de la Vienne; Richier des Ages, de la Sayette, chevalier de Saint-Louis.

Le procureur général était M. Mangin, préfet de police de 1829 à 1830, sous le ministère de M. de Polignac. Ce fut dans ce procès qu'il prononça la fameuse phrase, menace d'accusation adressée aux députés de la gauche, et qui lui fut tant reprochée : « Je ne suis pas compétent... si je l'étais!... »

Berton se plaignit, dans une des audiences, de ce que l'administration, « en choisissant les jurés, avait donné pour juges à des plébéiens d'anciens nobles, à des chevaliers de la Légion d'honneur, décorés sous l'empire, des chevaliers de Saint-Louis, anciens émigrés. »

Il ne disait pas que lui-même il était chevalier de Saint-Louis. Les jurés n'avaient à répondre que sur la question de révolte. La révolte était évidente ; l'article 87 du Code pénal prononçait le reste.

L'audition des témoins, au nombre de près de deux

cents, fut terminée le 4 septembre seulement ; le 5, les plaidoiries commencèrent. Les débats furent clos le 11, le verdict fut rendu à neuf heures du soir. Un accident signala le retour des accusés. Ils avaient été reconduits dans leur prison : quand on les ramena, la roue de l'une des voitures se brisa au seuil même du palais de Justice ; Jaglin eut le front ensanglanté, Saugé boitait.

Marchais et Benjamin Fradin furent seuls acquittés.

Berton, Caffé, Henri Fradin, Sennechault, Jaglin et Saugé furent condamnés à la peine de mort ;

Le colonel Alix, Férail, Ricque, Ledein, Lambert, Sanzais, Beaufils et Coudrai, comme non-révélateurs, à cinq ans de prison et deux mille francs d'amende ; Civrai (Lucien), Delavaux, Laignelot et Masse, à cinq ans d'emprisonnement ; Marquet, Prier, Meunier, Normandin, à trois ans ; Civrai (Mathurin), Cornuau, Godeau, Michin, Pellier, Milasseau, à deux ans ; Deligny, Auger, dit Farine, Lagrange, Bigot, Marillet, Boudier, Gerfaux, Par, Vallée et Samson, à un an.

Le 14, la cour prononça sur les contumaces sans assistance du jury. Elle condamna Grandménil, Gauchais, Chauvet, Chappey, Félix Cossin, Heureux, Louis Moreau, Delon (déjà condamné par le conseil de guerre de Tours), Pombas, Rivereau et Saunion, à la peine de mort ; Olivier Dufresnes et Baudet à cinq ans de prison ; Nonet et Malécot à un an. Gourdin était acquitté.

Mesdames Caffé, Henri Fradin et Sennechault se rendirent sur-le-champ à Paris pour solliciter la grâce de leurs maris. La première échoua ; les deux autres furent plus heureuses : la peine de Fradin fut commuée en vingt années, et celle de Sennechault en quinze an-

nées de prison, grâce à l'intercession de LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, et madame la duchesse de Berry.

Le 5 octobre arriva l'ordre d'exécution. Caffé s'ouvrit l'artère crurale avec un sou qu'il avait aiguisé, et parvint ainsi à se donner la mort avant le moment du supplice. La crainte que Berton ne l'imitât fit redoubler la surveillance. A midi il fut exécuté et mourut en criant : *Vive la France! vive la liberté!*

Jaglin et Saugé, ainsi que le portait l'arrêt, furent exécutés le 7, sur la place de Thouars. Jaglin était fort abattu; Saugé, plus résolu, poussa, en mourant, le cri de *Vive la république!* et les journaux de toutes les opinions manifestèrent leur surprise en rapportant cette circonstance.

Le 30 janvier 1823, la cour d'assises du Loiret jugea Baudrillet, Duret, sabotier à Chemiller, et le notaire Delalande, prévenus de tentative de complot à l'occasion de l'épisode de l'Alleu. Les deux premiers furent condamnés à mort, mais leur peine fut commuée en vingt ans de prison ; Delalande, à trois années d'emprisonnement.

Ce procès comprenait en outre cinq contumaces, qui furent condamnés le 5 mars par la même cour, jugeant sans jurés, savoir : Grandménil (pour la seconde fois), Poulain (d'Angers), Fournier, ancien maire de Saumur, et Bouheau, à la peine de mort ; le naturaliste Paur, à dix ans de bannissement. Paur était parent de Woëlfeld, et c'est lui qui, sur sa demande, l'avait initié à la charbonnerie.

Enfin, les 22 novembre et 14 décembre 1823, la cour de Poitiers jugea quatre contumaces découverts dans leur retraite, et condamna : Saunion et Gauchais à la peine de mort, Nonet à un an et Malécot à huit mois de prison. La peine de mort fut commuée, pour Gauchais, en vingt ans de prison, et pour Saunion, en celle des travaux forcés à perpétuité.

La conspiration de la Bidassoa fut la dernière, et elle ne figurerait dans l'histoire que comme une folle tentative exécutée sur la frontière d'Espagne, au moment de la guerre, sans les révélations de M. de Vaulabelle.

Les complots continuaient : seulement, on était plus prudent. On écarta l'idée d'agir sur l'armée prête à entrer en Espagne comme par le passé, c'est-à-dire sur les officiers inférieurs et sous-officiers ; on sonda quelques-uns des généraux et colonels ayant des commandements actifs, et ils promirent de seconder le mouvement. On décida que l'initiative serait prise par les Français réfugiés en Espagne à la suite de la découverte des précédents complots.

On répandit parmi la troupe des écrits séditieux et une chanson dans laquelle on conseillait aux soldats de faire *demi-tour*. En voici un passage :

— Notre ancien, quel s'ra notr' partage ?
— Mon p'tit, les coups d' cann' reviendront ;
Et puis, suivant le vieil usage,
Les nobles seuls avanceront.
Oui, s'lon notre origine,
Nous aurons pour régal,
Nous, l' bâton d' discipline,
Eux, l' bâton d' maréchal !

Voici le refrain de cette chanson :

> Brav' soldats, v'là l'ordr' du jour :
> Pas d' victoire
> Où gn'y a pas d' gloire !
> Brav' soldats, v'là l'ordr' du jour :
> Garde à vous ! demi-tour.

Plusieurs généraux en réforme ou en retraite, et le colonel Fabvier, se rendirent à l'armée. M. Fabvier, installé au centre du cantonnement d'un régiment de ligne, y resta pendant quinze jours, constamment visité par la plupart des officiers et des sous-officiers, sans que le colonel, royaliste éprouvé, soupçonnât ces entrevues. Mais les propos devinrent si publics et si hardis, que des généraux initiés au complot durent, pour leur sûreté, provoquer la mise en non-activité de quelques-uns de ces indiscrets.

L'éveil fut donné à la police. Elle fut avertie qu'à des jours désignés, des diligences remplies de voyageurs suspects partaient de Paris pour la frontière. Celle qui se mit en route le 21 mars fut arrêtée. On s'empara des voyageurs, et l'on trouva dans une malle adressée au commandant Lostende, premier aide de camp du général Guilleminot, major général, des boutons à l'aigle, des écharpes et cocardes tricolores, des épaulettes d'officier général, et une aigle de régiment avec son support. Ordre fut donné de s'emparer de Lostende, et le maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre, fut nommé major général, en remplacement de M. Guilleminot. Monseigneur le duc d'Angoulême n'accepta pas ce changement ; mais M. de Lostende fut arrêté et dirigé sur Paris. Cette arrestation fit avorter le complot. Les révé-

lations arrivèrent en masse. Il y aurait eu trop de gens à arrêter. On pensa qu'il était plus prudent de jeter l'armée sur le territoire espagnol : en face de l'ennemi, elle ne songerait plus qu'à combattre. Cette sage et énergique résolution sauva tout. M. de Lostende même fut mis en liberté et renvoyé à son poste avec le grade de lieutenant-colonel, comme dédommagement.

M. de Lostende avait été arrêté le 28 mars. Le colonel Fabvier l'apprit le jour même, et, inquiet de cet incident, il franchit la frontière pour aller trouver les réfugiés et précipiter le mouvement. Il comptait trouver sept à huit cents hommes ; il en trouva cent soixante, dont quarante Piémontais. Cent vingt Français avaient pour chef le commandant Caron, du 5e de ligne, échappé de Marseille. Fabvier arriva à Irun avec sa petite troupe, dans la nuit du 5 au 6 avril, et fut averti que, le lendemain 7, l'armée française franchirait la Bidassoa. Il résolut de prévenir ce mouvement, et le 6, sa troupe déploya le drapeau tricolore en face du drapeau blanc, et entonna *la Marseillaise*.

Le général Valin accourut, fit pointer une pièce de canon qui tira trois coups. La première décharge n'atteignit personne ; la seconde tua le lieutenant Marotte, qui portait le drapeau, et blessa assez grièvement deux ou trois officiers; la troisième porta dans le groupe des Piémontais : plusieurs tombèrent. Le général Valin, dit M. de Vaulabelle, se défiant du 9e léger, qui appuyait l'artillerie, fit avancer un détachement de gendarmerie, et quinze ou dix-huit cadavres jonchèrent le terrain, entre autres celui du lieutenant Bénies, qui avait relevé le drapeau échappé des mains du lieutenant Marotte.

Les réfugiés se retirèrent devant ce résultat inattendu.

Telles furent les quinze conspirations auxquelles les Bourbons échappèrent. D'abord, elles furent conçues, comme nous l'avons déjà dit, au profit de Napoléon Ier ou de Napoléon II ; mais après la mort de Napoléon Ier et de Napoléon II, l'élément républicain apparaît avec le concours de M. de la Fayette ; la forme future du gouvernement n'est pas nettement décidée : on la laisse dans les nuages ; on charge la France de prononcer ; mais la pensée des carbonari se trahit par le dernier cri de Saugé, sur l'échafaud de Thouars : c'est la république que l'on veut.

Armand Carrel faisait partie d'une des légions étrangères qui s'étaient formées en Espagne. Il mérite d'être distingué. Je donnerai ici quelques détails sur sa vie et sur sa mort.

J'ai été très-lié avec Carrel ; voici à quelle occasion je le vis pour la première fois : après le suicide de Sautelet, qui suivit de près la fondation du *National*, A. Carrel écrivit un article ayant pour titre : *Une mort volontaire* ; j'insérai cet article dans la *Revue de Paris* [1]. Ces relations ainsi commencées continuèrent et devinrent intimes entre Armand Carrel et moi. Quinze jours environ avant le duel qui lui coûta la vie, A. Carrel me rendait un service important : il m'assistait avec son ami Gallois dans une affaire d'honneur.

A. Carrel était fils d'un marchand de toile de Rouen. Dès sa première jeunesse il montra du goût pour la car-

1. Tome XV, fol. 205.

rière des armes ; il entra à l'école de Saint-Cyr, et en sortit avec le grade de sous-lieutenant. Dans son régiment, Carrel se fit tout d'abord remarquer par la netteté, par l'élévation de son esprit et par l'indépendance de son caractère. Il penchait déjà vers les opinions républicaines. Son régiment était en garnison à Marseille, lorsque le gouvernement de Louis XVIII résolut, en 1823, l'expédition d'Espagne. Deux armées françaises devaient entrer simultanément, par la Catalogne et par la Navarre. Carrel blâmait vivement cette nouvelle guerre d'Espagne, il s'en expliquait avec chaleur et énergie devant ses camarades et même dans les lieux publics. « Les armées françaises, disait-il, vont tenter de faire en Espagne ce que les Prussiens, les Autrichiens et les Anglais ont voulu faire en 1792 et dans les années suivantes. Elles seront battues honteusement, comme l'ont été les armées étrangères en France. »

La conduite et le langage du jeune officier furent bientôt connus de M. le lieutenant général baron de Damas, qui commandait la division militaire. Ce dernier crut devoir adresser une réprimande à Carrel ; mais le sous-lieutenant reçut fort mal les observations du général, et lui envoya sa démission. M. de Damas fit appeler A. Carrel, et insista pour qu'il ne perdît point son grade. M. de Damas avait distingué le jeune élève de Saint-Cyr au milieu de tous ses camarades ; il appréciait son savoir et son esprit, il prévoyait pour ce jeune officier un brillant avenir. Mais déjà, à cette époque, Carrel avait un parti pris ; il remercia M. de Damas de ses conseils paternels, et maintint sa démission. Carrel cessa donc d'appartenir à l'armée. Il savait qu'on organisait en Es-

pagne des légions formées de réfugiés de tous les pays et surtout d'un grand nombre de réfugiés français, poursuivis ou condamnés comme complices de conspiration contre le gouvernement des Bourbons. Ces légions devaient agir l'une dans la Catalogne, l'autre sur les bords de la Bidassoa ; elles portaient la cocarde et le drapeau tricolores. On espérait que ces deux légions, apparaissant devant le front des armées françaises avec le drapeau tricolore, provoqueraient une certaine hésitation et peut-être un mouvement insurrectionnel. Carrel se fit incorporer dans une de ces légions étrangères avec le même grade qu'il avait dans l'armée française.

La guerre d'Espagne ne fut pas longue ; les espérances de Carrel furent trompées. Le gouvernement révolutionnaire d'Espagne ne fit pas une résistance sérieuse; il fut promptement renversé, et le roi Ferdinand rentra en possession de son autorité absolue. La légion étrangère de la Catalogne, dont faisait partie Carrel, prit part à deux combats qui se livrèrent à Llado et à Llers; elle y succomba, mais non sans gloire. On lui fit plusieurs prisonniers. Carrel était de ce nombre; il fut bientôt traduit devant un conseil de guerre, à Perpignan, et condamné à la peine de mort; ce jugement fut annulé par la cour de cassation. Cette cour prononça que Carrel avait été à tort jugé par un tribunal militaire, puisque, par le fait de sa démission donnée à Marseille, il n'appartenait plus à l'armée. Un second conseil de guerre condamne une seconde fois Carrel à la peine de mort; cet arrêt est encore annulé par la cour de cassation. Enfin Carrel est renvoyé devant un troisième conseil de guerre, qui, cette fois, siégeait à Toulouse. C'était aussi

à Toulouse, mais devant la cour d'assises, qu'on devait juger une cinquantaine de prisonniers faits à la légion française de la Bidassoa ; parmi eux se trouvaient un frère du général de division Eymard, et le colonel Gauchais, qui avait pris une part active à l'insurrection du général Berton, en 1822. Parmi ces prisonniers se trouvaient aussi plusieurs jeunes gens qui n'étaient point militaires, et qu'on avait été forcé de traduire devant la justice ordinaire.

La ville de Toulouse était alors très-dévouée à la branche aînée de la maison de Bourbon; cependant, il se produisit dans l'opinion publique un tel mouvement en faveur des accusés, qu'au grand étonnement des autorités de la ville et du gouvernement, tous les accusés de la cour d'assises furent acquittés par le jury.

Trois jours après, le conseil de guerre devait juger Carrel et d'autres militaires accusés comme lui.

J'ai souvent entendu raconter sur Carrel une anecdote qui trouve ici sa place et qui montre tout ce qu'il y avait d'énergie et de résolution dans son caractère un peu aventureux. Carrel, renfermé à Toulouse dans une prison militaire, y était l'objet d'une surveillance spéciale. Cependant, quelques amis dévoués prirent toutes leurs mesures pour le faire évader, la veille même du jour où le conseil de guerre devait le juger. Toutes ces mesures furent prises, bien entendu, avec l'assentiment de Carrel, si intéressé à se soustraire aux mauvaises chances d'un troisième jugement et d'une condamnation à mort. Un de ses amis vint lui annoncer que tout était prêt pour son départ et que son évasion s'accomplirait à onze heures du soir. « Mais je ne veux plus

partir, répondit Carrel ; je paraîtrai demain devant le conseil de guerre. — Quel motif vous a donc fait changer d'avis ? — Je veux entendre Romiguière qui doit me défendre, et qui a défendu avec tant d'éclat et tant de succès les accusés de la cour d'assises : je suis curieux de savoir comment il s'en tirera pour me faire absoudre. Je n'aurai peut-être plus l'occasion de l'entendre, et c'est un plaisir que je veux me donner. Si je suis encore une fois condamné à mort, nous verrons. — Mais c'est de la folie ! répliqua l'ami de Carrel. Si vous êtes condamné, on redoublera de précautions et de surveillance, et peut-être ne pourrons-nous plus exécuter le plan dont le succès serait assuré aujourd'hui. — Ma foi, tant pis, répondit Carrel, il en arrivera ce qu'il pourra. »

Rien n'y fit : Carrel tint bon, et son obstination lui réussit. Il entendit Romiguière et il fut acquitté ; le jugement de la cour d'assises et le mouvement de l'opinion publique en faveur des accusés n'avaient pas été sans influence sur le conseil de guerre.

Carrel passa plus d'une année dans les prisons de Perpignan et de Toulouse. Il se livrait avec ardeur à l'étude de l'histoire et du droit public. Acquitté, il revint à Rouen chez son père ; bientôt après, il se rendit à Paris, pour y chercher fortune. Le jour où il rentra à Paris, pour toute ressource il possédait une pièce de vingt francs. Il publia d'abord un volume pour la collection des résumés historiques ; il fit bientôt la connaissance de M. Augustin Thierry, qui écrivait alors son beau livre de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. M. A. Thierry s'attacha Carrel comme

secrétaire, ce qui fournit à ce dernier l'occasion de connaître plus d'un écrivain distingué; l'un d'eux proposa à M. Thierry de publier une *Histoire de France,* divisée en plusieurs parties, dont la rédaction serait confiée à divers collaborateurs. On discuta un jour ce projet en présence de Carrel, qui devait sans doute avoir sa part de collaboration dans l'entreprise. Une divergence d'opinions se produisit, et l'ami de M. Thierry, se tournant vers Carrel, lui adressa cette familière interpellation : « Est-ce que je n'ai pas raison? Jeune homme, qu'en pensez-vous? — Je pense, monsieur, que vous vous êtes trompé sur mon âge, » répond Carrel avec une vivacité altière. Une querelle allait s'ensuivre, mais M. Thierry intervint et parvint à calmer la susceptibilité de Carrel et à opérer un rapprochement entre ces deux hommes, destinés à vivre beaucoup ensemble dans une grande communauté de sentiments et d'opinions.

Carrel fit aussi la connaissance de M. Guizot, qui publiait alors la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France.* Carrel écrivit la traduction de plusieurs de ces mémoires que M. Guizot revoyait et qu'il complétait par des notes et par des notices. Carrel parvint ainsi jusqu'au moment de la fondation du *National,* dont il partagea la rédaction avec MM. Thiers et Mignet; il signa bien entendu la protestation contre les ordonnances de juillet 1830. Mais Carrel ne voulait pas aller au delà de cette protestation; il ne voulait point qu'on s'engageât dans cette insurrection armée qui éclata, dès le 27 juillet, dans divers quartiers de Paris, et qui, après une lutte acharnée, avait triomphé le 29. Ce n'est pas que Carrel ne fût un ardent ennemi du gou-

vernement du roi Charles X, et qu'il ne fût aussi vivement engagé que personne dans l'opposition; mais il ne croyait pas au succès d'une insurrection du peuple contre la force militaire · ancien officier, il avait conservé une grande confiance dans la discipline, et il n'admettait pas qu'une multitude insurgée pût résister une heure à un régiment bien commandé et fidèle au drapeau. Carrel ne prit donc aucune part à l'insurrection; on le vit même, pendant la journée du 28, parcourir les barricades pour faire retirer ceux qui s'obstinaient à les défendre. Plus d'une fois il se rendit suspect aux insurgés, et ne dut son salut qu'à l'intervention de quelques amis qui le reconnurent et qui répondirent de lui.

L'opinion de Carrel sur l'impuissance de l'insurrection était aussi celle de plusieurs députés de l'opposition, et, entre autres, de M. Casimir Périer et du général Sébastiani. Le 28 juillet au matin, chez M. Laffitte, dans une réunion de députés et de journalistes à laquelle assistait Carrel, le général Sébastiani, convaincu que la garnison de Paris aurait le dessus, insistait pour qu'on s'appliquât à calmer les insurgés. « Le succès de l'insurrection, dit-il, est impossible; j'en appelle au jugement de M. Carrel, ancien militaire comme moi, et qui sait, comme moi, la puissance de la discipline. » Carrel donna son assentiment aux paroles du général.

Ce souvenir importunait Carrel. Vers la fin de l'année 1831, je me promenais un jour avec lui; nous rencontrâmes M. de Rémusat qui portait à sa boutonnière le ruban de la décoration de juillet. Après une conversation de quelques minutes, M. de Rémusat nous quitta, et je restai seul avec Carrel : « Pourquoi donc, me dit-

il, M. de Rémusat porte-t-il la décoration de juillet? — On la lui a donnée parce qu'il a signé la protestation des journalistes contre les ordonnances. — Bah! je l'ai signée aussi, moi, et je ne crois pas que ce soit un titre suffisant pour porter cette décoration. — Que faut-il donc avoir fait de plus? — Il faut s'être battu sur les barricades. — Vous ne vous êtes donc pas battu en juillet? — Non-seulement je ne me suis pas battu, mais j'ai tout fait pour empêcher les autres de se battre; je n'ai pas le droit de me dire un des auteurs de la révolution de juillet, et M. de Rémusat ne l'a pas plus que moi. »

Carrel comptait beaucoup d'amis dévoués et qui lui étaient très-fidèles, mais il avait aussi beaucoup d'ennemis dans son propre parti : « Si vous saviez comme tous ces gens-là m'en veulent, me disait-il un jour; croiriez-vous qu'ils ne me pardonnent pas de monter à cheval et d'avoir un cheval gris. »

Après la révolution de juillet 1830, Carrel fut envoyé en mission dans la Vendée par M. Guizot, alors ministre de l'intérieur; il fut nommé préfet du Cantal. Il n'accepta point cette position; des motifs personnels et d'une nature intime le retenaient à Paris. Il voulait être conseiller d'Etat comme MM. Thiers et Mignet, ses collaborateurs du *National*; il les égalait par le talent et il avait de plus une grande fermeté, une grande énergie de caractère, et une persévérante fidélité aux principes; il se trouva donc très-blessé d'être moins bien traité qu'eux, et il se décida à prendre seul la direction du *National*, qui ne perdit rien de son importance et de sa vivacité comme journal d'opposition. Le *National*,

dirigé par Carrel, se montra l'ennemi implacable du gouvernement de Louis-Philippe, et lui fit une guerre à outrance.

Carrel était depuis plus de six mois engagé dans l'opposition révolutionnaire, lorsque éclata l'insurrection de 1832. Il se jeta, cette fois, sans aucun ménagement dans cette émeute contre le gouvernement du roi Louis-Philippe, encore en possession d'une certaine popularité. Carrel, poursuivi, trouva un asile chez d'anciens amis; il était engagé si avant dans l'opposition, que plusieurs préventions judiciaires lui firent passer quelques mois en prison; il fut détenu à Sainte-Pélagie avec d'autres prisonniers politiques dont il se distinguait par ses manières, par son langage et par ses aptitudes élevées.

Carrel fut tué dans un duel qui eut lieu à propos d'articles de journaux insérés dans le *National* et dans la *Presse*; son adversaire était M. E. de Girardin. Les témoins de Carrel étaient MM. Persat et Ambert; ceux de M. E. de Girardin MM. Lautour-Mézeray et Paillard de Villeneuve. On se battit au pistolet, à Vincennes, dans la matinée du 20 juillet 1836. Les deux adversaires placés vis-à-vis l'un de l'autre, Carrel tira le premier: M. de Girardin eut la cuisse traversée par une balle; le sang jaillit en gerbe. Appuyant la main gauche sur sa blessure d'où le sang s'échappait, il tira à son tour. Carrel s'effaçait peu : il reçut une balle dans la région hypogastrique; elle pénétra probablement dans le bassin. Carrel tomba sur le coup et fut relevé par ses témoins, qui le transportèrent à Saint-Mandé chez M. Peyra, un de ses anciens camarades de l'école militaire de Saint-Cyr.

Carrel et M. de Girardin montrèrent le plus grand cou-

rage et le plus grand calme. « Monsieur de Girardin, dit Carrel, êtes-vous grièvement blessé ? — Je souhaite de grand cœur, répondit M. de Girardin, que vous ne le soyez pas plus grièvement que moi. » On reconduisit M. de Girardin chez lui ; et pour ne pas effrayer madame de Girardin en arrivant porté sur une civière, il revint en voiture et monta l'escalier à cloche-pied. Sa blessure était cependant d'un telle gravité, qu'il fut question au premier moment de lui couper la cuisse.

Carrel mourut deux jours après ce duel.

Sa mort causa beaucoup de regrets non-seulement dans son parti, non-seulement parmi ses nombreux amis, mais encore parmi ses adversaires, dont il avait su mériter l'estime.

Ce tableau historique des partis nous montre que dès les premiers jours de la restauration, dans les hautes régions comme dans les bas-fonds de la société, bouillonnaient des passions ardentes et fiévreuses contre la restauration. Au milieu de ce foyer de complots, sans cesse renaissants, mais sans cesse dénoncés et souvent punis de mort, apparaît un homme jeune, audacieux, du plus vif et du plus fécond esprit, nature méridionale, révolutionnaire, ambitieuse, qui sut discipliner tous les partis et les conduire à la victoire, c'est-à-dire au renversement du trône de la branche aînée des Bourbons. Cet homme, c'est M. Thiers, dont nous commencerons une première étude dans ce volume.

CHAPITRE III

MONSIEUR DE VILLÈLE.

Jeunesse de M. de Villèle. — Les réfractaires de Villefranche. — M. Romiguière. — M. Espinasse. — M. de Villèle nommé maire de Toulouse et élu député. — M. Corbière. — MM. de Villèle et Corbière, ministres. — Nomination d'agents de change. — Le trois pour cent. — Le milliard d'indemnité. — Le suffrage universel. — Les annonces payées indiquées par M. de Villèle. — Licenciement de la garde nationale.

Tout le monde sait comment se passa la jeunesse de M. de Villèle. Jeté sur la plage de l'île Bourbon, ayant pour tout bien les vêtements qu'il portait, il fut agréé comme régisseur de la sucrerie de M. Panon, qui le prit pour gendre ; c'est ainsi qu'il fut nommé membre de l'assemblée coloniale. Il revint avec une certaine aisance dans son pays natal, y acheta une propriété importante, le château de Mourville, arrondissement de Villefranche, dans les environs de Toulouse. Il fut nommé maire de Mourville. Sa fortune s'élevait à douze ou quinze mille livres de rente.

Un événement assez grave devint pour M. de Villèle l'occasion de relations importantes et utiles à son avenir. Dans l'arrondissement de Villefranche et surtout à Mourville, se cachaient un assez grand nombre de conscrits réfractaires. En 1810 on ne leur faisait pas grâce. Des gendarmes déguisés arrivent à Mourville ; ils pénètrent pendant la nuit par escalade dans l'habitation de M. de Villèle, croyant pouvoir y surprendre et y appréhen-

der au corps quelques réfractaires. Un domestique dévoué, entendant du bruit, se lève, prend un fusil, ajuste, tire et tue un des gendarmes. A cette époque, M. de Villèle était déjà membre du conseil général du département de la Haute-Garonne, et il y comptait pour collègue M. Romiguière, père du jurisconsulte qui fut député sous les cent-jours et plus tard membre de la cour de cassation et pair de France. M. Romiguière fils était alors un simple avocat au début de sa carrière. Ses études le portaient à s'occuper surtout des affaires criminelles. M. de Villèle, inquiet du sort de son domestique arrêté, mis en prison et traduit devant la cour d'assises, alla trouver M. Romiguière fils et lui dit : « Je compte défendre moi-même mon domestique, et voici un mémoire que j'ai voulu rédiger à l'avance pour ses juges : lisez-le et donnez-m'en votre avis. » M. Romiguière fils lut le mémoire et n'y trouva qu'une argumentation déplorable, imprévoyante : tous les faits étaient mal présentés ; mais plein de déférence pour le collègue de son père au conseil général du département, il n'osa pas dire à M. de Villèle ce qu'il pensait ; il l'engagea seulement à consulter M. Espinasse, jurisconsulte très-distingué de Toulouse et père de l'ancien député de ce nom. M. Romiguière accompagna M. de Villèle chez M. Espinasse. Ce dernier, d'un âge déjà très-avancé, eut moins de ménagements, et quand M. Romiguière eut achevé la lecture du mémoire : « Vous voulez donc, dit-il à M. de Villèle, faire condamner à mort votre domestique ? Déchirez ce *factum*, soyez témoin à décharge, dites aux juges tout le bien que vous pensez de l'accusé, et chargez M. Romiguière que voilà de la défense ; je

vous réponds de son savoir et de son talent. » M. de Villèle, dans sa déposition comme témoin, se laissa aller à réciter son mémoire. Le président du tribunal l'arrêta et lui adressa cette espèce de réprimande : « Vous nous dites ce que nous ne vous demandons pas, et vous ne nous dites pas ce que nous vous demandons. »

Nous verrons plus tard M. de Villèle, ministre, ne répondre jamais, à la tribune, aux questions posées, et chercher toujours à égarer plutôt qu'à éclairer la discussion.

Pour cette fois, M. de Villèle rentra enfin dans son rôle de témoin à décharge.

M. Romiguière plaida avec talent ; l'accusé fut acquitté.

Des relations assez intimes s'établirent entre M. de Villèle et M. Espinasse, et ce fut surtout dans ces relations que le ministre futur acquit des notions assez précises sur les finances, sur l'administration et sur le droit public. M. de Villèle était peu connu à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne en 1814. Il ne fut pas élu député dès 1814 ; mais il publia à cette époque une brochure politique dans laquelle il se déclara l'ennemi de la charte. Après les cent-jours, le duc d'Angoulême se trouvait à Toulouse, entouré de royalistes violents qui approuvèrent de tout leur cœur la brochure de M. de Villèle. Bientôt la mairie de Toulouse devint vacante, le maire de Mourville, protégé par le duc d'Angoulême et par tous les royalistes qui l'entouraient, fut nommé maire de Toulouse. C'est ainsi que commença la fortune politique de M. de Villèle. Il fut bientôt après élu député de Toulouse en 1815. Il était déjà installé au

Capitole le 15 août 1815, lorsque le général Ramel fut assassiné.

M. de Villèle, par ses antécédents, par ses opinions, par la netteté de son esprit, par son caractère sans aspérités, plut tout d'abord aux députés royalistes des diverses provinces et même à ses collègues les plus violents. On venait volontiers le matin causer avec lui dans son appartement de la rue de Provence; quoique siégeant depuis peu de temps à la Chambre, il était le centre d'une foule d'intrigues. Autour de lui se groupaient déjà beaucoup de petites espérances et d'ambitions subalternes. M. Corbière s'était attaché à sa fortune. M. Corbière et M. de Villèle, à qui la révolution n'avait enlevé ni titres ni biens, s'étaient dévoués, en bourgeois ambitieux, aux intérêts aristocratiques de la restauration.

Les amis de M. de Villèle formaient la majorité dans la Chambre; son nom fut alors prononcé en public et dans les alentours du trône. Louis XVIII ne le connaissait pas personnellement. Un jour enfin, M. de Richelieu, ministre des affaires étrangères, lui écrit que le roi veut le voir. M. de Villèle se rend aux Tuileries, accompagné de son ami Corbière, qui avait aussi sa clientèle dans la Chambre. Louis XVIII reçoit d'abord avec froideur et avec une dignité hautaine ces deux représentants bourgeois et roturiers du parti aristocratique. Il leur demande presque avec humeur où s'arrêteraient les prétentions des royalistes, et quelle sorte de ministère ils avaient dessein de lui imposer. M. Corbière ouvrait la bouche pour répondre sérieusement au roi, quand M. de Villèle, d'un ton léger et spirituel, s hâta

de faire bon marché de ses amis, se moqua en homme de cour de l'aveugle opiniâtreté des députés les plus emportés et les plus violents. Ce langage inattendu plut au roi. Le lendemain, M. Corbière fut nommé président du conseil de l'instruction publique, et M. de Villèle entra avec MM. Corbière et Lainé dans le cabinet, sans portefeuille.

M. de Villèle n'était pas fâché d'essayer le banc des ministres dans une position presque sans importance et sans responsabilité. Il laissait le cabinet de M. de Richelieu agir et se compromettre.

Les chefs de l'opposition royaliste s'entendaient avec le député de Toulouse, et le consultaient sur leurs plans d'attaque contre ce ministère, dont il savait tous les secrets. M. de Villèle se laissait reprocher par eux son peu d'action, leur disait de *savoir attendre,* les engageait mollement à se modérer, défendait ses collègues du conseil avec les plus mauvaises raisons qu'il pût trouver, avouait comme malgré lui leurs côtés faibles ; et quand MM. de Castelbajac, de Bonald et Delalot avaient rudoyé de toute leur éloquence MM. de Richelieu, Roy et Siméon, alors ministres à portefeuille, il abordait ces personnages d'un air chagrin, et se plaignait presque la larme à l'œil du caractère indisciplinable de ses amis. M. de Richelieu parla un jour avec candeur à M. Decazes des embarras de ce bon M. de Villèle avec son parti et de ses efforts impuissants à le calmer. M. Decazes savait par cœur le député de Toulouse ; il fit voir clair à M. de Richelieu. A peu de temps de là, dans une séance de la Chambre, après de nouvelles et violentes sorties de MM. de Castelbajac et de Salaberry, M. de Ri-

chelieu se pencha vers M. de Villèle, assis près de lui au banc des ministres : « Vraiment, lui dit-il, ils vous attaquent trop. Je vais me dévouer pour vous : je me retire. » Le soir même, M. de Richelieu alla chez le roi, lui donna sa démission et lui remit une nouvelle liste de ministres. En tête figuraient MM. de Villèle et Corbière. A toutes les instances du roi et de Monsieur, le duc répondit que les amis de M. de Villèle l'avaient trop offensé ; mais il ne laissa pas percer le moindre soupçon sur la complicité hostile de M. de Villèle. Dès que le ministère Villèle fut formé, les royalistes et le comte d'Artois crurent que la contre-révolution était faite.

Lorsque le nouveau cabinet prit le pouvoir, la situation extérieure de la France était difficile et compliquée. Le congrès de Vérone venait de s'ouvrir. Sous un gouvernement qui n'aurait point eu des engagements de sympathie et de reconnaissance avec l'étranger, c'était le moment et l'occasion de ressaisir un grand crédit en Europe. L'insurrection grecque, pour laquelle se passionnaient tous les peuples et que combattaient plus ou moins ouvertement tous les souverains, avait créé des centres d'opposition et de résistance dans la plupart des Etats de la Sainte-Alliance. Le Piémont et Naples, volcans qui venaient de produire une éruption nouvelle, tenaient en éveil et en émoi le cabinet autrichien ; une partie des forces de l'Autriche surveillait ces deux Etats. L'Angleterre surveillait la Russie, qui n'a jamais cessé d'exécuter sourdement le testament politique de Pierre Ier et semblait déjà franchir cet arc de triomphe de Cherson où Catherine avait fait inscrire ces trois mots menaçants :

Route de Byzance! La Pologne et l'Allemagne n'étaient contenues que par des baïonnettes. L'Espagne venait de faire sa révolution.

M. de Metternich et lord Castlereagh avaient cherché à entraîner le ministère français contre la Russie, dont les armées couvraient déjà les rives du Pruth. Mais ce plan de M. de Metternich et du ministre anglais échouait contre le duc de Richelieu, resté reconnaissant envers la Russie, sa patrie adoptive; aussi M. de Metternich se réjouit-il de la retraite de M. de Richelieu et de l'arrivée au pouvoir de M. de Villèle. Il croyait la triple alliance faite, quand lord Castlereagh, pour sortir des embarras de sa politique, ne trouva d'autre moyen que de se suicider.

M. de Villèle, installé dans son fauteuil de ministre, demanda *de quoi il était question.* Son parti fut bientôt pris, ce fut celui de ne rien faire.

Mais M. de Metternich avait une grande supériorité sur M. de Villèle : il avait des convictions; il était dévoué au parti de la monarchie absolue. Il travailla sourdement, par l'intermédiaire de M. de Montmorency, ministre plénipotentiaire au congrès, à pousser le paisible et immobile M. de Villèle dans la guerre d'Espagne, pour y étouffer la révolution. Celui-ci, pressé de tous côtés, par Monsieur, par le duc d'Angoulême et par le parti royaliste, se débattait et croyait opposer un argument victorieux et décisif en disant : « La guerre d'Espagne va faire baisser les fonds! »

M. de Villèle fit donc la guerre d'Espagne malgré lui; il fut même forcé de soutenir et de défendre le principe de cette guerre contre l'opposition, de combattre le gé-

néral Foy et tous ceux qui l'accusaient d'entraîner le pays dans une entreprise qui deviendrait désastreuse, de subir enfin les reproches de ceux dont il partageait secrètement l'opinion et de subir aussi avec non moins d'embarras les éloges bien peu sincères de ses amis. Il se tira sans effort des difficultés d'un pareil rôle. Il eut une déception qui pour lui fut une joie : la rente ne baissa pas.

C'est que déjà toute sa politique s'était concentrée à la Bourse. Dès les premiers temps de la restauration, on avait cherché à substituer les préoccupations ardentes des intérêts aux passions politiques. Sous le ministère de M. de Richelieu, en 1817, M. de Corvetto étant ministre des finances, une ordonnance du roi ainsi conçue avait donné huit charges gratuites d'agent de change :

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ETC.

Informé que la Compagnie des agents de change de la place de Paris, bornée provisoirement à cinquante membres, peut aujourd'hui recevoir par la nomination de dix membres nouveaux le complément prévu par notre ordonnance du 29 mai 1816;

Vu la liste triple que la chambre syndicale a formée, en exécution de ladite ordonnance, pour indiquer les candidats soumis à notre choix ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État des finances,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés agents de change de notre bonne ville de Paris, pour compléter le nombre déterminé par notre ordonnance du 29 mai dernier,

Les sieurs : L'HUILIER,
DEMACHY,

Boscary,
Baudelot,
Gublin,
Tattet,
Lefèvre (Charles-Marie-Gabriel),
Dosne.

Ajourné pour les deux derniers.

ART. II.

Les susnommés seront admis à prêter serment au tribunal de commerce, et à entrer en exercice, après avoir versé au Trésor royal la totalité du cautionnement auquel ils sont tenus.

ART. III.

Notre ministre secrétaire d'Etat des finances est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, le 22 octobre de l'an de grâce 1817 et de notre règne le vingt-troisième.

Signé : Louis.

Par le roi :

Le ministre secrétaire d'Etat des finances,

Signé : Comte Corvetto.

Le premier porté sur la liste complémentaire des agents de change nommés par M. Corvetto, M. L'Huilier, obtint cette faveur par une circonstance assez singulière. Le peintre Gérard venait d'exposer au Louvre son tableau de l'*Entrée de Henri IV à Paris*. A plusieurs reprises le roi vint étudier et admirer l'œuvre de Gérard ; il fut frappé de la belle figure du prévôt de Paris à genoux devant Henri IV, et lui offrant les clefs de sa bonne ville. On fit connaître au roi que ce personnage historique était un certain L'Huilier, prévôt de Paris sous Henri IV, premier président de la cour des comp-

tes, comte de la Malmaison. « Existe-t-il encore de ses descendants ? » demanda le roi. Il lui fut répondu affirmativement, et on ajouta même que le dernier représentant de cette famille était en instance pour obtenir une charge gratuite d'agent de change. Le roi avait bonne mémoire, et M. L'Huilier fut porté le premier sur la liste.

Une seconde ordonnance, du 26 novembre 1820, nomma le sieur Frochot à une des deux places d'agent de change qui étaient restées vacantes. Cette ordonnance fut signée par M. Roy, ministre des finances.

Une troisième ordonnance, du 16 février 1821, nomma le sieur Chomel, le frère du célèbre médecin, à la dernière place complémentaire d'agent de change. Cette ordonnance fut signée, comme la précédente, par M. Roy.

Les hommes d'Etat de notre temps semblent n'avoir ni assez observé ni assez étudié le caractère, je dirai presque le tempérament, du peuple français. Lorsque le gouvernement ou l'opposition en France penchent vers une idée ou vers des entreprises, notre société est bientôt saisie d'une passion fébrile pour les idées propagées ou pour les spéculations en faveur. Le peuple français ne marche pas; il ne sait que courir. Qu'on nous passionne pour la liberté, ce subit amour nous rend bien vite fous et nous pousse à tous les effroyables désordres d'une révolution. Que le gouvernement cherche à soutenir le crédit public, notre cupidité surexcitée nous jette aussitôt dans tous les scandales de l'agiotage le plus effréné. Les protections et les sollicitudes de M. de

Villèle pour les fonds publics firent accourir à la Bourse les cultivateurs, les manufacturiers, les généraux, les magistrats, les gens de cour et les gens de lettres, voire même des actrices et des danseurs de l'Opéra ; les femmes elles-mêmes avaient leur coin. Le maître et le valet, comme on l'a dit, se coudoyaient et se rudoyaient pour donner des ordres au parquet. Comme M. Périer se plaignait un jour à la tribune de n'être entouré à la Bourse que de comtes, de ducs et de grands officiers de la couronne : « Hé ! plaignez-vous ! c'est l'égalité que vous demandez tant, » répondit gaiement M. de Villèle.

Cette réponse du ministre fut très-applaudie par les bancs du centre droit. Il est vrai que sur ces bancs siégeaient les amis du ministère, qui venaient, chaque matin, chercher les nouvelles du télégraphe que leur livrait le ministre.

M. de Villèle ne porta dans la direction du gouvernement de la France aucune vue philosophique : ce n'était qu'un homme d'affaires, qu'un comptable honnête ; il montrait dans toutes les discussions l'entêtement et l'insensibilité d'un chiffre. Son langage restait à la hauteur de son âme. En parlant de la Grèce, il dit un jour à la tribune : *cette localité.*

Lorsque Casimir Périer ou le général Foy, le comparant à Law ou à l'abbé Terray, invoquaient contre lui l'opinion et la morale publiques, M. de Villèle demandait tranquillement la parole d'un signe de tête, gagnait la tribune en se dandinant, attendait sans émotion que l'agitation fût calmée, et commandait le silence en exagérant la faiblesse de sa voix. Il montait à la tribune sans passion, sans un battement de cœur ; il y montait

vingt fois dans une séance, toujours habile à égarer la discussion, et n'ayant d'autre but que de la prolonger et de l'entraver pour la rendre fatigante et inutile.

Après les séances les plus chaudes et les plus tapageuses, M. de Villèle rentrait chez lui toujours calme et se remettait immédiatement au travail. Il avait une faculté de travail très-rare.

La restauration sut raffermir et consolider le crédit de la France en reconnaissant et en payant toutes les dettes des deux invasions et les créances de l'empire. M. de Villèle voulait encore élever et accroître le crédit public et la fortune du pays par de bonnes institutions commerciales; mais il fut entravé dans ses grandes mesures financières par la nécessité de satisfaire le parti auquel il devait obéir sous peine de perdre le pouvoir. La vie ministérielle de M. de Villèle ne fut, en effet, qu'une lutte intime et secrète contre la congrégation, qui ne se sentait pas assez puissante pour prendre le pouvoir à visage découvert. La congrégation avait placé auprès de lui un de ses membres les plus actifs et les plus intelligents, M. de Renneville.

M. de Renneville, qui n'avait que le titre de conseiller d'Etat attaché au comité des finances, était cependant le maître absolu de tout le personnel chargé de la perception des impôts et du recouvrement des revenus publics. Il était craint de M. de Villèle. La congrégation, placée, pour ainsi dire, derrière le fauteuil du ministre des finances, le surveillait et le forçait d'obéir à toutes ses volontés, d'exécuter à heure et à jour fixes tous ses ordres. C'est ainsi qu'elle le contraignit à faire la guerre d'Espagne, et, pour payer les frais de cette guerre, à

des emprunts qui le jetèrent dans les intrigues scandaleuses du syndicat; c'est ainsi qu'elle le poussa dans les mauvaises affaires du trois pour cent, en lui demandant un milliard d'indemnité pour les émigrés. Il y eut alors, à l'occasion du trois pour cent, bien des désastres à la Bourse, et plusieurs amis de M. de Villèle, agioteurs crédules et dévoués, purent lui dire, comme ces gentilshommes ruinés à Louis XV : « Nous avons fait tout ce que nous devions; mais nous devons tout ce que nous avons fait. »

Ce milliard d'indemnité réveilla dans la bourgeoisie des sentiments d'envie et de haine contre les émigrés; il eut cependant aussi pour effet de rassurer à toujours les propriétaires de biens nationaux.

La congrégation semblait dire tous les jours à M. de Villèle : Marche! marche! Elle l'entraîna impitoyablement, et sans le laisser respirer, de la loi du sacrilége à une loi en faveur des communautés religieuses, de cette loi en faveur des couvents à une loi contre les journaux, de la loi contre les journaux à la loi du droit d'aînesse. Le général Foy traita un jour avec fureur et avec injustice M. de Villèle de maître insolent. M. de Villèle n'était point insolent, et ce n'était qu'un pauvre esclave soumis et cependant surveillé. De tous les actes de son ministère, la loi de septennalité fut la seule qu'il proposa volontairement. En immobilisant la Chambre pendant sept ans, il espérait immobiliser son pouvoir, et échapper ainsi à l'activité exigeante de la congrégation.

En 1823, M. de Villèle conçut aussi un projet qui, selon lui, pouvait faire durer son ministère tout en consolidant la monarchie. Il réunit presque secrètement

dans son salon un certain nombre de députés et de pairs de France, choisis parmi les chefs les plus avancés du parti royaliste, pour leur soumettre un projet de loi électorale : c'était, pour ainsi dire, le suffrage universel qu'il voulait leur proposer. Dans ce projet de loi, il maintenait pour les députés l'élection à deux degrés ; mais il ne soumettait les électeurs primaires qu'à un cens de dix francs, voulant ainsi faire concourir aux élections les cultivateurs et les paysans. A cette proposition, l'assemblée fut saisie d'étonnement et presque d'indignation. « Vous voulez donc, dit-on à M. de Villèle, donner le pouvoir à la révolution? » M. de Villèle, de sa voix tranquille et nasillarde, s'expliqua ainsi : « Je comprends que ma loi vous déplaise : avec ma loi nouvelle, pour vous faire élire députés, il vous faudrait vivre sur vos terres, au milieu de vos fermiers, vous préoccuper de leurs intérêts et conquérir sur eux une certaine autorité, en exerçant dans vos cantons une magistrature de père de famille. Je sais que tout cela ne vous plaît guère : vous aimez mieux liarder dans vos départements et arracher le plus d'argent possible à vos fermiers pour venir le dépenser à Paris. Vous perdez ainsi en province toute l'influence qu'il vous serait si facile d'acquérir et de conserver, pour vivre à Paris, où vous ne pouvez jamais en exercer aucune. »

M. de Villèle avait raison. Faire intervenir dans la politique les cultivateurs et les paysans, qui ne demandent au gouvernement que d'imiter dans sa marche l'harmonieuse régularité des jours et des nuits, des printemps et des hivers; qui ne demandent que le calme pour le travail et que de faibles impôts pour pouvoir faire des éco-

nomies, c'est y faire intervenir l'élément le plus conservateur. Ecrivain politique, je me félicite d'avoir, de concert avec MM. de Girardin et de Lourdoueix, attaqué et renversé la loi du 31 mai, d'avoir défendu et fait maintenir en France le suffrage universel.

M. de Genoude, qui eut de fréquentes relations avec M. de Villèle, fut le premier à mettre en avant, dans la *Gazette de France*, et à conseiller cette grande mesure du suffrage universel; il avait sans doute étudié et plus d'une fois discuté cette grave question avec le ministre des finances de la restauration. M. de Villèle, devant l'opposition obstinée de ses collègues, renonça à son projet.

Il avait été porté au ministère par le comte d'Artois; mais c'était une grande difficulté de se maintenir au pouvoir en obéissant à la fois à Louis XVIII et à Monsieur. Ce ministre courut au plus pressé, et il ne craignit pas de s'exposer quelquefois, sous Louis XVIII, au ressentiment du comte d'Artois. La congrégation se chargeait de plaider et de gagner la cause de M. de Villèle au pavillon Marsan.

Louis XVIII mort, ces difficultés n'existèrent plus.

Toutes les lois présentées par M. de Villèle : l'indemnité des émigrés, la loi du sacrilége, la loi contre la presse, la loi en faveur des communautés religieuses, exaspérèrent le parti libéral dans la Chambre et hors la Chambre.

On ne peut guère se faire aujourd'hui une idée de ces discussions passionnées et orageuses. Comme dans toutes les controverses ardentes, les deux côtés de la Chambre se laissaient aller à l'exagération, à la violence et jus-

qu'à l'injure. Les traits les plus acérés venaient s'amortir sur l'âme, pour ainsi dire, matelassée de M. de Villèle. Pourtant, dans la discussion de la loi de l'indemnité pour les émigrés, il montra de l'attendrissement et eut presque un mouvement d'éloquence. A ceux qui attaquaient les émigrés, il répondit : « Si l'auguste monarque fondateur de la charte, si le roi qui règne aujourd'hui n'avait pas émigré... » Là M. de Villèle s'arrêta, laissant deviner par son silence le sort qui eût attendu les deux frères de Louis XVI. Le côté droit répondit à cette insinuation par un gémissement approbateur. « Mais nous-mêmes, reprit M. de Villèle, nous-mêmes, que serions-nous devenus sans l'émigration de nos princes? Sans l'émigration de nos rois, qu'aurions-nous eu, après 1814 et après les cent-jours, à opposer aux armées de l'Europe établies dans la capitale? Notre affranchissement de l'étranger, nos libertés publiques, la prospérité et le bonheur dont nous jouissons, nous le devons à l'émigration qui a conservé nos princes! Qu'on cesse donc de faire un crime de leur dévouement et de leur fidélité à ceux qui ont tout perdu pour les suivre. »

Dans la discussion de la loi de la presse, M. de Villèle déclara *qu'il ne voulait pas tuer les journaux*; il montra une grande capacité de comptable en faisant à la tribune le bilan financier des journaux et en prenant pour exemple la situation du *Constitutionnel*; M. de Villèle était là sur son terrain. Malgré tout ce qu'avait de rigoureux cette loi sur la presse, il indiqua aux journaux une source nouvelle de revenus considérables, le revenu des annonces.

La discussion de la loi contre la presse, traversée par

un petit incident, ajouta encore à l'impopularité du ministre. Voici quel fut cet incident. L'ambassadeur d'Autriche, par ordre de sa cour, avait défendu à ses gens de service d'annoncer dans son salon les maréchaux de l'empire par leurs titres nobiliaires. Le comte Appony consentait à recevoir chez lui le maréchal Oudinot, le maréchal Soult et le maréchal Mortier; mais il refusait de recevoir les ducs de Reggio, de Dalmatie et de Trévise. L'opposition en masse prit fait et cause pour les maréchaux, et M. de Villèle fut sommé par la Chambre de demander réparation de cette offense faite à la nation. Le lendemain, le ministre vint déclarer qu'il était heureux d'annoncer que le maréchal qui avait été l'objet des refus de l'ambassadeur avait reçu une ample et complète satisfaction. Deux jours après, on sut que M. Appony n'avait point voulu reconnaître les titres du maréchal Soult et du duc de Trévise, et qu'il n'avait admis que le titre du duc de Reggio; mais la clôture était prononcée, l'affaire en resta là.

Bientôt M. de Villèle fut amené à dissoudre la Chambre qui l'avait vaillamment soutenu par ses votes; à licencier la garde nationale, qui n'avait pas craint de l'outrager, lui, M. de Villèle, en criant : A bas les ministres! et à faire enfin cette fournée de pairs qui lui inspira ce mot d'un spirituel cynisme : « J'en ferai tant, qu'il sera honteux de l'être et honteux de ne l'être pas. »

La Chambre dissoute, le premier ministre ne s'occupa que d'élections. — La Chambre nouvelle devait-elle le jeter sans réserve dans le parti royaliste; devait-elle le

pousser vers le centre gauche, le forcer à modifier son ministère en y faisant entrer M. de Polignac ou M. Casimir Périer, en renvoyant M. de Peyronnet et son ami Corbière? Le premier ministre était décidé à tout. Chaque courrier changeait ses résolutions et ses projets. La réélection d'un grand nombre de députés de l'opposition le décida à faire proposer secrètement à Casimir Périer le ministère de l'intérieur et du commerce. M. de Pastoret et M. de Portalis reçurent aussi des ouvertures. M. de Villèle était vaincu : personne n'accepta; la place n'était pas tenable. Il se résigna donc à entrer dans la Chambre des pairs; car ceux qu'on chargeait de le remplacer comme ministre lui firent l'honneur de craindre à ce point son opposition, qu'ils refusaient tous de composer un cabinet si l'ancien président du conseil continuait de siéger dans la Chambre des députés.

Le seul acte important d'une violence imprudente et d'une légalité contestable qui fut commis par le ministère Villèle, dans les derniers jours de son existence et à la veille de nouvelles élections générales, ce fut la dissolution de la garde nationale de Paris.

Le 29 avril 1827, toutes les légions de la garde nationale de Paris furent passées en revue par le roi; leur tenue était excellente, le temps était magnifique. Les cris de *Vive le roi!* ne firent pas défaut; mais d'autres clameurs : A bas les ministres, à bas Villèle! se firent entendre, et surtout au moment où plusieurs légions, regagnant leurs quartiers, passèrent devant le ministère des finances. Cependant, lorsque le roi fut rentré aux Tuileries, immédiatement après la revue, il parla en ces

termes au duc de Reggio, maréchal commandant en chef de la garde nationale, et très en faveur à la cour : « Vous exprimerez, lui dit-il, toute ma satisfaction aux treize légions dans l'ordre du jour de demain. Vous leur direz que je ne les ai jamais vues plus belles ni animées d'un meilleur esprit. J'ai bien entendu quelques cris fâcheux, mais en très-petit nombre, et je les ai déjà oubliés. Telle est d'ailleurs ma confiance dans la garde nationale, que je veux lui laisser à elle-même le soin de faire justice de ceux qui, dans cette occasion, viennent de se montrer indignes de lui appartenir. » Ces paroles furent transmises aux officiers de la garde nationale par le commandant en chef.

Le lendemain matin une ordonnance insérée au *Moniteur* prononçait le licenciement de la garde nationale de Paris. Entre les paroles adressées par le roi, après la revue, au duc de Reggio, et la signature de l'ordonnance du licenciement, voici ce qui s'était passé. Le maréchal commandant de la garde nationale avait été invité à venir le soir aux Tuileries; au moment où il entra, M. de Villèle entretenait le roi avec chaleur et vivacité dans un coin du salon. Sa Majesté fit informer M. le duc de Reggio qu'elle n'avait rien à lui dire, et qu'il pouvait se retirer. M. de Villèle avait gagné sa cause; la garde nationale était dissoute. Lorsque la nouvelle s'en répandit dans la capitale et dans les départements, elle ne trouva que des incrédules.

Cette mesure ministérielle était certainement d'une violence bien imprudente. Licencier trente mille hommes sans les désarmer, c'était montrer autant d'audace que d'imprévoyance et de faiblesse; bien que dépouillés

de leurs épaulettes, mais toujours armés, les bourgeois de Paris n'en conservèrent pas moins une attitude calme et circonspecte. Ils ne pouvaient cependant oublier les éloges mérités dont les princes de la maison de Bourbon les avaient comblés dans d'autres temps.

Le 5 août 1814, dans un ordre du jour, Louis XVIII s'exprimait ainsi sur la garde nationale de Paris : « Après avoir étouffé tous les germes de désordre, elle a contribué à la restauration de la monarchie et à la conclusion de la paix, et elle a donné à la famille royale la consolation de n'être à sa rentrée et pour sa garde environnée que de Français. »

Le 7 septembre 1814, à la bénédiction des drapeaux, dont les cravates avaient été brodées par madame la duchesse d'Angoulême, Son Eminence monseigneur le cardinal de Périgord avait adressé le discours suivant à la garde nationale rassemblée au Champ de Mars :

« Messieurs,

» La cérémonie religieuse qui nous réunit en ce jour au pied des autels nous rappelle des souvenirs glorieux pour vous, elle vous offre le témoignage le plus honorable de l'estime et de l'affection de notre roi. Elle est pour nous tous une garantie solennelle des plus heureuses espérances. Par votre courage et le bon esprit qui vous anime, vous avez contribué à arrêter les efforts d'une armée puissante, et à changer en alliés généreux des ennemis qui semblaient ne respirer que la vengeance.

» C'est à ce même esprit, à ce même courage, que cette capitale est principalement redevable de la paix et

du bon ordre qui n'ont cessé de régner dans son enceinte. . . . . »

Le 12 mars 1815, après le débarquement de Napoléon au golfe Juan, dans un ordre du jour, « le roi, plein de confiance dans les sentiments des légions parisiennes, avait exprimé le désir que le poste du château des Tuileries fût augmenté, de manière qu'on vît que Sa Majesté ne se trouvait nulle part plus en sûreté qu'au milieu des citoyens. »

Une ordonnance du 5 février avait institué un ordre spécial, pour perpétuer le souvenir de fidélité et de dévouement de la garde nationale de Paris. Le ruban était blanc avec deux larges lisérés bleus ; la décoration était à cinq branches, surmontée d'une fleur de lis avec la couronne royale au-dessus. Cette décoration s'obtenait assez facilement sur des états de service attestant la bonne tenue, le respect de la discipline, et l'attachement à la famille royale des gardes nationaux qui la sollicitaient. Une lettre, peut-être oubliée ou peu connue, du général en chef Sacken, adressée au général Dessoles, commandant la garde nationale de Paris, nous paraît assez curieuse pour la reproduire ici. Voici cette lettre :

« Monsieur le général,

» Au moment où mes fonctions de gouverneur cessent dans la ville de Paris, je ne puis m'empêcher de vous exprimer ma sensibilité pour les heureux rapports qui ont si intimement régné entre la garde nationale

de cette capitale et les troupes alliées. Cette association de braves de la France deviendra un jour pour la postérité un objet d'admiration, comme elle sera pour les peuples actuels un lien durable d'estime et de bienveillance réciproques.

» Votre sagesse, général, a si puissamment contribué à entretenir cette bonne harmonie, que je ne puis m'éloigner de Paris sans vous en offrir ma reconnaissance.

» Agréez, etc.

» *Le général en chef,*

» SACKEN. »

Le licenciement de la garde nationale de Paris fut un grand événement et fit grand bruit. La tribune de la Chambre des pairs et celle de la Chambre des députés retentirent de doléances, de plaintes et de pétitions pour le rappel de l'ordonnance de licenciement.

Certes la couronne avait le droit de faire cesser le service actif de la garde nationale ; mais l'ordonnance du 29 avril était, pour ainsi dire, une punition. Cette mesure ministérielle, dangereuse et provoquante, devait avoir pour résultat de défendre momentanément M. de Villèle aux risques et périls de la monarchie. Le licenciement brutal de la garde nationale ne semblait-il pas payer d'ingratitude treize années de fidélité, de dévouement et de sacrifices ? Cette mesure était bien certainement contraire aux intentions du roi et aux intérêts de la royauté.

Le service de la garde nationale fut sans doute une occasion de dépenses et de fatigues pour les bourgeois

de Paris; mais tous les jours et dans les occasions solennelles, ce service actif rapprochait les citoyens des princes de la maison de Bourbon et des hommes influents du gouvernement. Les états de service comme garde national pouvaient faire obtenir la décoration de la Légion d'honneur, un certain avancement dans les administrations publiques, en un mot une certaine protection du pouvoir. Il se fit sous la restauration plus d'une fortune, il se créa plus d'une grande position par la garde nationale, moins cependant que sous la monarchie de juillet. Dès que le bourgeois de Paris est arrivé à une certaine aisance, il se montre impatient d'obtenir des distinctions et des honneurs. On comprend donc que le licenciement de la garde nationale, renversant de prochaines espérances, et désappointant d'ardents désirs, ait produit un vif et public mécontentement. La dissolution de la garde nationale de Paris fut comme la préface des ordonnances de juillet. Aussi, à la chute du ministère de M. de Villèle, se fit-il une première démonstration presque révolutionnaire; on illumina surtout dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, et il s'y produisit quelques troubles qu'il fallut réprimer.

M. de Villèle était d'une habileté et d'une intelligence rares; son esprit sagace, positif, ne manquait pas d'une certaine pratique et d'une certaine connaissance des hommes et des choses; mais il n'avait point de vues lointaines, d'élévation ni de grandeur. Premier ministre, il resta petit bourgeois de Toulouse. L'orgueil, la vanité, la rancune et la colère étaient des hôtes inconnus à son cœur. Tous ceux qui entouraient le ministre

le trouvaient, dans la vie intime et familière, bienveillant et d'une bonté paternelle.

Son ami M. Corbière lui ressemblait peu. M. Corbière comptait ses ennemis, les haïssait et les persécutait. M. de Villèle ne haïssait personne; dans le laisser-aller de son système politique, suivi d'ailleurs par plus d'un homme d'Etat sous le gouvernement parlementaire, l'ennemi de la veille pouvait être l'ami du lendemain. L'opposition de la Chambre exaspérait l'humeur bretonne de M. Corbière, les journaux le mettaient hors de lui, et il ne se calmait sur la politique qu'en rangeant et dérangeant les livres de sa bibliothèque. Un député d'une certaine importance, qui avait obtenu une audience, arrive à l'heure indiquée : il est introduit chez le ministre. Il le cherche partout, et le trouve enfin dans sa bibliothèque, sur une échelle double, occupé de ses livres. Le député, pour ne pas contrarier le ministre en le forçant de descendre, n'hésita pas à monter de l'autre côté de l'échelle jusqu'à ce qu'il se trouvât face à face avec M. Corbière. C'est ainsi que se passa l'audience. Rien de plus plaisant et de plus grotesque que ce ministre et le solliciteur en haut de l'échelle, gesticulant et s'adressant à bout portant des demandes et des réponses.

Depuis leur sortie des affaires, MM. de Villèle et Corbière ont su se faire oublier; ils vécurent au fond de leur province dignes et prudents. M. de Villèle, depuis qu'il a cessé d'être ministre, n'est venu qu'une seule fois à Paris pour affaires, et il y est resté seulement quelques jours.

CHAPITRE IV

MONSIEUR DE MARTIGNAC.

M. de Martignac, secrétaire de l'abbé Sieyès. — M. de Martignac, vaudevilliste. — Ses débuts au barreau de Bordeaux. — M. de Martignac, député de Marmande, commissaire civil à l'armée d'Espagne, ministre de l'intérieur. — *Le Messager des Chambres*. — Voyage de Charles X à Strasbourg. — Lettre de M. Dupin à M. de Martignac. — M. Debelleyme, préfet de police.

Nous avons déjà dit que, pendant ses transes électorales, M. de Villèle fit des ouvertures à plus d'un homme important de la Chambre des députés, soit du centre droit, soit du centre gauche, pour venir prendre place, sous sa présidence, dans un cabinet nouveau. M. de Villèle chargea M. de Chabrol de porter des paroles à M. de Martignac. Ce député avait le sentiment de sa situation et de son importance : « Puisqu'on m'offre un portefeuille, répondit-il, c'est qu'on me croit quelque valeur ; cette valeur, je dois la garder pour un ministère qui s'élève, au lieu de la perdre dans un ministère qui tombe. » Ainsi, M. de Martignac refusa de devenir le collègue de M. de Villèle, dont il devait être le successeur.

A l'époque où M. de Martignac devint ministre, j'étais déjà directeur de la *Revue de Paris*, et j'eus alors l'occasion de quelques relations avec ce ministre, plein de bienveillance, du plus charmant esprit, et avec M. Emile de Barateau, homme aimable, obligeant et lettré, qui fut son chef de cabinet et son ami. Plus tard, je dînai souvent chez le général Claparède avec M. de Martignac,

et lorsqu'il ne fut plus au pouvoir, j'eus l'honneur de lui faire plusieurs visites dans sa retraite. J'ai donc vu et connu d'assez près l'illustre avocat de Bordeaux pour consigner ici des renseignements vrais sur ses qualités d'esprit et de cœur, sur sa vie politique.

Dès sa jeunesse, M. de Martignac fut placé comme secrétaire auprès de l'abbé Sieyès, ambassadeur en Prusse. M. de Martignac était né, en 1776, d'une famille noble dont est issu Etienne de Martignac, connu par des traductions de plusieurs poëtes latins.

Vers 1797 ou 1798, le jeune Bordelais se sépara de l'abbé Sieyès pour retourner, à Bordeaux, dans la maison paternelle. Mais Paris était sur sa route : Paris, ses plaisirs et toutes ses séductions arrêtèrent et retinrent le jeune de Martignac au milieu de son voyage. Ses goûts littéraires le rapprochèrent des vaudevillistes en faveur auprès du public. Quoique plus jeune qu'eux, il devint l'ami de MM. de Piis, Barré, Joseph Pain, Alissan de Chazet. Il fit bientôt représenter un vaudeville ayant pour titre *Esope et Xantus.* Le jeune vaudevilliste reçut les éloges et les encouragements du critique Geoffroy, qui n'en donnait guère. Il obtint sur la scène du Vaudeville plusieurs autres succès; et il fût peut-être devenu, comme M. Scribe, la providence de nos théâtres de Paris et une des célébrités de l'Académie française, si son père, ancien avocat au parlement de Bordeaux et savant jurisconsulte, usant de son autorité paternelle, n'eût rappelé son fils auprès de lui, pour qu'il eût à compléter ses études de droit. Le jeune vaudevilliste rentra à Bordeaux en 1799. En 1813, M. de Martignac fut nommé officier dans la garde urbaine. En 1814, il aida de tous

ses efforts le comte Linch à décider un mouvement en faveur des Bourbons dans la Gironde. Il fit même représenter alors, sur le théâtre de Bordeaux, un vaudeville de sa composition ayant pour titre *la Saint-George,* en l'honneur du roi George qui rendait les Bourbons à la France.

On a beaucoup reproché à M. de Martignac ce vaudeville en l'honneur de l'Angleterre. L'enthousiasme de Bordeaux en faveur de la restauration est facile à expliquer, et M. de Martignac, un des hommes importants de la ville, ne pouvait rester à l'écart : la guerre avait été la ruine de Bordeaux, dont elle fermait le port ; la restauration, c'était la paix et la prospérité de cette cité commerçante.

Ce fut dans sa ville natale que M. de Martignac plaida sa première cause ; il eut pour auditeurs MM. Ferrère, Lainé et Ravez. M. Ferrère, moins connu que ses deux collègues, qui tinrent une si grande place dans nos luttes politiques, était savant, disert et d'une bonté proverbiale. Tout en écoutant le jeune avocat à son début, M. Ferrère écrivit, sur la première page du volume des *Cinq Codes,* qui appartenait à M. de Martignac, ces vers bienveillants et improvisés :

> Un des soutiens du Vaudeville
> A quitté le sacré vallon
> Pour la *procédure civile*
> Et le *Code Napoléon*...
> Puisse du goût ce jeune apôtre,
> Dans la carrière de Thémis,
> Cueillir, un jour, autant de fruits
> Qu'il a semé de fleurs dans l'autre !

Les Bordelais aiment avec passion beaucoup de cho-

ses; ils aimaient surtout alors les vers et les chansons. Bordeaux, à l'instar de Paris, avait tous les mois ses dîners du Caveau. MM. Ferrère, Emérigon, Lainé, l'ancien ministre, Edmond Géraud, Gradis, Lorrando, de Peyronnet, l'ancien ministre, et le jeune de Martignac étaient tous membres de cette société gastronomique et chantante. La digne et noble veuve de M. de Martignac possède un recueil inédit des chansons de son mari.

M. Ferrère mourut; M. Lainé fut envoyé sous l'empire au Corps législatif, et plus tard M. Ravez, sous les Bourbons, fut élu membre de la Chambre des députés, où il prit place au fauteuil de la présidence. M. de Martignac devint alors le chef du barreau de Bordeaux. Le roi Louis XVIII le nomma premier avocat général à cette même cour royale, où sa parole éloquente et probe était si aimée; il fut bientôt appelé comme procureur général à la cour de Limoges. Le collége de Marmande le nomma député en 1821. Il siégea au côté droit et soutint les projets de lois de M. de Villèle. Dans les vives discussions que ces projets suscitèrent, il se montra un des plus ardents adversaires de l'opposition. Son talent et son zèle eurent leur récompense : lors de l'expédition d'Espagne, il fut appelé au poste éminent de commissaire civil. Il était ainsi le conseiller du prince généralissime ; il avait pour mission d'apporter la paix à côté de la guerre, d'organiser et d'administrer le pays à mesure que l'armée s'y avançait. Tous les actes importants du prince devaient être contre-signés par le commissaire civil. Un fait que je tiens de M. de Martignac, et qui surprendra, c'est que le commissaire civil eut souvent à lutter contre l'esprit trop libéral du duc d'Angoulême, alors loin de la cour.

La guerre finie, M. de Martignac rentra en France. Il fut successivement nommé grand officier de la Légion d'honneur, ministre d'Etat et directeur général de l'enregistrement et des domaines. Enfin il fut chargé, lorsque M. de Villèle eut donné sa démission, de composer un cabinet. Ce ministère n'eut point de président du conseil; mais on l'appela dans la Chambre et dans tous les journaux le ministère Martignac.

Le député de Marmande avait, je l'ai déjà dit, soutenu le ministère Villèle; ce ministère tombé devant la majorité de l'opposition, M. de Martignac devint libre et indépendant. Il se plaça au centre droit, où l'appelaient ses antécédents, sa politique modérée et son caractère conciliant. Mais ce centre droit était isolé au milieu des deux partis extrêmes de la Chambre, il ne représentait pas la majorité. Le nouveau ministre de l'intérieur n'arriva donc pas au pouvoir comme l'homme de la majorité parlementaire, mais comme l'homme d'Etat conciliant, bon et honnête, au langage élégant et poli, et d'un dévouement éprouvé à la famille des Bourbons.

En prenant possession de son département, et à la première visite qu'il fit à l'hôtel de la rue de Grenelle, M. de Martignac fut informé que Pichat, l'auteur de *Léonidas*, tragédie représentée au Théâtre-Français, était malheureux et souffrant : il s'empressa de lui accorder une pension, qui fut bientôt continuée à la veuve du poëte. Sous M. de Martignac, les hommes de lettres n'avaient plus à craindre, comme sous M. de Corbière, le sort de Magalon. La littérature n'était plus mise hors la loi ; changement notable et rassurant dans le gouvernement de Charles X.

Une des premières pensées de M. de Martignac fut aussi de fonder un journal du soir, auquel il donna le nom de *Messager des Chambres*; la direction politique de ce journal fut confiée à MM. Capefigue et Malitourne, qui avaient soutenu dans la *Quotidienne* une spirituelle et vive opposition contre M. de Villèle.

M. Labiche, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, fut choisi et appelé à Paris, par Rosman, pour être le gérant signataire de ce journal, et pour en surveiller l'administration. Bien que directeur de la *Revue de Paris*, et peut-être à cause de mon pouvoir absolu sur ce recueil littéraire, je fus chargé, dans le *Messager des Chambres*, de la rédaction du feuilleton des théâtres. On ne signait point ses articles à cette époque. Est-ce par cette circonstance, est-ce par l'absence de talent et d'esprit qu'il faut expliquer le peu de bruit que fit mon feuilleton? On en pensera ce qu'on voudra, sans que les opinions les moins bienveillantes puissent causer de douleur à mon peu d'amour-propre littéraire. Le *Messager des Chambres* survécut au renversement du ministère Martignac. M. Romieu fut chargé un instant de la direction politique de ce journal, devenu sous M. de Polignac journal d'opposition. M. Jules Janin y écrivit alors des *premiers-Paris*. La carrière administrative de M. Romieu ne commença qu'après 1830; il fut d'abord nommé sous-préfet de Quimperlé.

En 1830, M. Aguado acheta toutes les actions du *Messager* et en devint propriétaire; ce journal fut cédé ensuite à M. Boulé, imprimeur, qui le vendit à M. le comte Walewski, aujourd'hui ambassadeur à Londres. Que de hautes destinées politiques ont commencé par le

journal! Le journal est pour l'avenir des vives intelligences ce que le théâtre est pour l'avenir des jolies femmes.

Le *Messager*, fondé par M. de Martignac, fut racheté par le gouvernement, et redevint ministériel sous M. Thiers en 1840. Il rendit le dernier soupir sous le ministère de M. Duchâtel.

M. de Martignac, plus ménagé dans les journaux et dans les Chambres que M. de Villèle, ne put cependant pas y recruter une majorité puissante et fidèle. Il résistait d'ailleurs avec fermeté aux exigences déraisonnables de l'extrême droite. Un marquis, ancien émigré, d'une incapacité bien établie, vint un jour demander une préfecture de première classe à M. de Martignac, ministre de l'intérieur. Sur un refus plein de politesse et de convenance, ce solliciteur s'emporta jusqu'à être impoli. « Sachez bien, s'écria-t-il, monsieur le vicomte, que je suis du bois dont on fait les préfets !... — Quand j'en ferai de bois, répondit le ministre, je vous promets de penser à vous, monsieur le marquis. »

Sous le ministère Martignac, les orateurs apportaient peut-être un peu plus de modération dans la discussion ; mais malgré les efforts de l'habile et spirituel député de Marmande, aucun parti ne céda un pouce de terrain ; M. de Martignac rendit seulement les discussions plus littéraires. Dans la séance du 30 mars 1829, à propos de la loi relative aux conseils d'arrondissement et de département, M. Etienne monta à la tribune : « Le défaut de franchise de cette loi, dit-il, cette générosité apparente qui censure ce qu'elle semble céder, qui retire en même temps qu'elle accorde... *ce désaccord choquant entre les*

motifs et les articles de la loi, cette politesse des mots et cette injure des choses, rangent parmi les plus malheureuses conceptions qu'aient enfantées les préventions ou l'aveuglement le projet de loi, tel qu'il est sorti des mains du ministère. »

Dans la séance du mercredi 1er avril 1829, M. de Martignac répliqua ainsi : « J'ai souvent entendu appeler la loi que nous discutons une œuvre de déception, un tissu de combinaisons insidieuses; j'ai souvent entendu se plaindre d'un désaccord choquant qui se remarquait entre les motifs de la loi, de cette politesse dans les mots et de cette injure dans les choses, dont on m'accusait *avec plus d'élégance dans l'expression que de justice dans les reproches.* »

Je ne crains pas de dire ici que l'opposition d'alors se montra imprudente et tint une mauvaise conduite. M. Benjamin Constant, qui publia plusieurs articles dans la *Revue de Paris*, et que je voyais souvent alors, gémissait de l'opposition aveugle et imprudente de son parti, repoussant les avances et décourageant les efforts d'un ministre loyal et conciliant ; mais le siége du centre gauche et de la gauche contre la royauté était fait.

Il eût fallu, à cette époque, plus qu'un Richelieu pour contenir les passions de la Chambre, et les passions non moins ardentes des conseillers secrets de la couronne.

M. de Martignac fit cependant tout ce qu'il put pour ramener la Chambre et la royauté à un esprit de sagesse et de modération. On se rappelle qu'il décida le roi Charles X à faire un voyage dans les départements de

l'est, qui passaient pour tenir plus à la charte que les départements de l'ouest et du midi. Le ministre de l'intérieur accompagna le roi et M. le Dauphin. Le roi fut partout accueilli avec le plus vif enthousiasme. En Alsace, quatre cents voitures à quatre chevaux, couvertes de feuillages et de fleurs, remplies de jeunes filles parées de leur costume national, si pittoresque et si éclatant, vinrent à Saverne au-devant du roi. Les maires de cinquante communes et leurs conseillers municipaux, tous vêtus selon la mode du pays, escortaient ces quatre cents voitures, au nombre de deux mille cavaliers. Cet immense et brillant cortége précédait et suivait le roi, et remplissait l'air d'acclamations et de cris d'allégresse.

Le soir, à une heure convenue, ces cinquante communes allumèrent des feux de joie, et, à force de falots et de feux de Bengale, éclairèrent toute l'Alsace. La cathédrale de Strasbourg, illuminée, semblait une gerbe de feu à l'horizon. Ce spectacle était féerique. Le lendemain, tout ce cortége, toute cette cavalcade demanda et obtint la faveur d'accompagner le roi. A Strasbourg, tout ce monde défila sous le balcon du palais, où se trouvaient réunis le roi, M. le Dauphin, le prince de Solre et M. de Martignac. Les maires et leurs escortes agitaient les drapeaux de leurs communes aux cris mille fois répétés de *Vive le roi !* toute la population de Strasbourg y répondait par ses acclamations. L'enthousiasme était au comble. Le roi, vivement ému, se retourna vers M. de Martignac en quittant le balcon. Lui pinçant amicalement le bout de l'oreille et prenant un accent gascon : « Eh bien! monsieur de Marmande (le roi ap-

pelait souvent ainsi M. de Martignac), eh bien! monsieur de Marmande, ces gens-là crient-ils *Vive la charte?*» Puis haussant le ton naturel de sa voix, il ajouta : « Non, monsieur, ils crient *Vive le roi!* » M. de Martignac, en conseillant le voyage dans l'est, cherchait à convertir le roi aux idées constitutionnelles ; il obtint un effet contraire. M. Benjamin Constant lui-même, député de Strasbourg, qui ne paraissait jamais aux Tuileries, ne quittait pas le salon du roi au palais de Strasbourg; il cherchait même les occasions de s'entretenir avec Sa Majesté, peut-être dans le seul but de se donner un air d'importance et de crédit aux yeux de ses commettants. Les adversaires de M. de Martignac eurent donc gain de cause, et Charles X se crut plus roi que Louis XIV venant de conquérir le Palatinat. Le voyage du roi dans l'est fit certainement une grande impression sur l'esprit de Charles X et servit à appuyer les déterminations ultérieures de ses conseillers ; il augmenta les difficultés de la situation de M. de Martignac.

Pour exercer une sympathie active sur la Chambre et sur le pays, il fallait que la conduite et les actes de M. de Martignac offrissent des différences bien tranchées avec les actes et la conduite de M. de Villèle; pour plaire au roi et pour conserver sa confiance, il fallait, au contraire, que M. de Martignac continuât le système politique de M. de Villèle, qui était celui du roi. M. de Martignac, dans son dévouement, rêvait un rapprochement, une réconciliation durable entre les pouvoirs parlementaires et la dynastie, entre la France et les Bourbons; il s'usa vite et s'épuisa en efforts impuissants, placé qu'il était entre la Chambre, qui lui reprochait

de ne pas faire assez, et la royauté, qui lui reprochait de faire trop.

La droite, sans doute influencée par la cour, attaqua M. de Martignac et vota contre lui. Effrayé des concessions de M. de Martignac, que le parti pris du centre gauche et de la gauche rendait inutiles, encore enivré des acclamations de Strasbourg, le roi avait déjà résolu d'opposer à l'anarchie menaçante un ministère résistant. Ce ministère fut celui du 8 août.

Cependant, M. de Martignac, comme tous les hommes qui sont au pouvoir et qui, dans des pensées patriotiques et honorables, veulent y rester, se faisait d'étranges illusions. Il espérait éclairer l'esprit et vaincre les résolutions du roi.

Une concession de quelque importance, que M. de Martignac regardait comme une première victoire remportée sur l'esprit du roi, affermit cette confiance.

La Chambre de 1828 venait de rédiger l'adresse qui précéda celle des deux cent vingt et un. Dans cette adresse de 1828, le ministère de M. de Villèle était qualifié de *déplorable*. Le roi éprouva presque un mouvement de colère contre ce jugement, qui condamnait ses opinions et ses tendances personnelles ; il assembla ses ministres en conseil et il déclara qu'il n'entendrait pas la lecture de l'adresse, qu'il la prendrait des mains de M. Royer-Collard, président de la Chambre, et qu'il congédierait la Chambre et son bureau. Tout le conseil des ministres fut frappé de stupeur. M. de Martignac, de cette voix accentuée qui n'était pas sans charme, prit la parole. « Votre Majesté, dit M. de Martignac, a

sans doute alors songé aux mesures nécessaires pour soutenir une telle politique, elle a sans doute arrêté le choix d'un nouveau ministère, et pensé à faire avancer des troupes sur Paris? — Vous croyez, répondit le roi, que la chose est aussi sérieuse? — Oui, sire, et tous mes collègues en sont convaincus comme moi. » Tous les membres du cabinet firent un signe d'assentiment. Après un moment de réflexion, le roi répondit qu'il recevrait l'adresse. M. de Martignac fut chargé de rédiger la réponse du roi, qui, plus calme, en adoucit lui-même quelques expressions sévères.

Les idées et les projets du roi n'en étaient pas moins bien arrêtés : son esprit courtois et bienveillant le faisait céder sur la forme, mais il ne cédait rien sur le fond; et quand le jour fut venu, le roi n'en dit pas moins à M. de Martignac : « Vous n'avez pas su vous faire une majorité dans la Chambre, malgré toutes vos concessions. Des mesures nouvelles sont à prendre pour gouverner : j'aviserai à former un nouveau cabinet. » On assure même que la veille de sa chute, plein de confiance dans le roi, M. de Martignac plantait lui-même dans le jardin du ministère de l'intérieur des dahlias aux riches couleurs.

Comme orateur, le député de Marmande montra un charmant talent de tribune, plein d'esprit et d'élégance; comme ministre, M. de Martignac a servi la restauration et le pays autant qu'il l'a pu; il s'interposa entre la Chambre et la royauté, sans pouvoir rapprocher ni concilier ces deux adversaires, tous deux passionnés, résolus et imprudents.

J'ai vu M. de Martignac, retiré dans un appartement

modeste, après son éloignement du pouvoir : il riait de tout son cœur de l'incapacité et du peu de talent du ministre impopulaire qui lui avait succédé ; mais à ces rires succédaient la réflexion et la tristesse. Il connaissait les arrière-pensées de la cour, et il me prédit plus d'une fois d'inévitables catastrophes.

M. de Martignac, vers la fin de sa vie politique, redevint avocat et consacra le reste de forces d'une santé délabrée à la défense du ministre imprévoyant et malheureux qui l'avait remplacé; et lorsqu'une loi de bannissement, avec la peine de mort pour sanction, est proposée contre la branche aînée, l'ancien ministre de Charles X, qui assistait languissamment aux séances de la Chambre, y prononce le plus éloquent et le plus décisif discours qui ait honoré la tribune : cette terrible pénalité de la mort est abandonnée dans la loi. M. de Martignac avait déjà sauvé la vie en péril du premier ministre du 8 août.

Lorsque M. de Martignac quitta le ministère, il reçut mille témoignages d'estime et de regrets de la part des royalistes sensés et des hommes qui représentaient plus particulièrement ce qu'on appelait *le parti libéral constitutionnel*.

Le 12 août 1829, M. Dupin aîné lui écrivit cette lettre, qui montrait peut-être une certaine incertitude dans l'opposition, et le besoin de se rapprocher :

« Monsieur le vicomte,

» Sans entrer dans tous les détails des sentiments pénibles que fait naître en moi un changement si brusque et si complet d'hommes et probablement de système, je

ne puis résister au désir de vous exprimer plus nettement aujourd'hui que je n'aurais voulu le faire pendant que vous étiez au pouvoir, mon regret de voir que le roi s'est privé de vos services au moment peut-être où ils allaient lui devenir plus que jamais nécessaires.

» Personne, soyez-en sûr, n'a rendu plus que moi justice à la puissance et au charme infinis de votre talent oratoire; et malgré la contradiction, *quelquefois peut-être trop vive de ma part,* que la différence de nos positions a fait naître entre nous, j'avoue qu'un attrait invincible me rapprochait toujours de votre personne, lors même que je croyais m'éloigner de vos opinions. — Peut-être n'étions-nous pas très-loin de nous accorder.

» Je ne sais si nous nous retrouverons collègues, et si votre place à la Chambre sera loin de celle que j'y occupais; mais c'est toujours avec empressement que j'aimerai à vous y donner des marques de la plus haute considération, et à mériter votre bienveillance.

» J'ai l'honneur d'être avec respect,

» Monsieur le vicomte,

» Votre très-affectionné collègue,

» Dupin aîné. »

Les jours de réception, les salons de M. de Martignac étaient encombrés de pairs de France et de députés, et ceux même qui votaient contre son ministère s'empressaient de lui prouver ainsi combien ils aimaient et estimaient le ministre.

M. de Martignac me raconta une scène assez comique qui, un de ses jours de réception, eut lieu entre lui et l'abbé de Pradt. Le ministre avait, la veille, parlé à la

Chambre des pairs avec un grand succès : « Monsieur le vicomte, lui dit M. de Pradt (en parlant de ce discours de la veille), j'ai lu ce matin dans le *Moniteur* ce que vous avez *dit* hier à la Chambre des pairs. C'est bien, ajouta-t-il avec une sorte de bienveillance protectrice. — Moi, monseigneur, répliqua M. de Martignac, j'ai lu ce matin aussi la brochure que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser... C'est très-bien, très-bien. — *Une brochure*, monsieur le vicomte, reprit M. de Pradt; c'est pardieu bien un bel et bon livre! — Pardon, monseigneur, à Bordeaux, nous avons l'habitude d'appeler *brochure* tout ce qu'on ne *relie* pas. »

Ce même abbé de Pradt, dînant un *vendredi* chez la belle madame Michel de Civrieux, répondit au maître d'hôtel qui l'avertissait que le potage était au gras : « Qui te le demande, imbécile? »

M. de Martignac, pendant son court ministère, trouva le moyen de s'occuper des plus minutieux détails de l'administration et de faire d'excellentes choses. Une ordonnance du 24 octobre 1814 avait fixé à cinq le nombre des exemplaires des écrits imprimés et des épreuves des planches et estampes dont le dépôt est exigé par la loi : une ordonnance rendue le 9 janvier 1829, sur le rapport de M. de Martignac, à réduit ce nombre à deux pour les exemplaires, et à trois pour les épreuves de planches et estampes.

Ayant reconnu que la surveillance de la douane de Paris sur les livres exportés à l'étranger apportait des entraves au commerce de la librairie, sans utilité pour l'ordre public, M. de Martignac décida qu'elle n'aurait plus lieu à l'avenir.

Il réorganisa aussi la censure théâtrale, et confia la mission délicate de censeur à des hommes de lettres connus par la sage indépendance de leur caractère.

La dernière loi qu'il présenta et qu'il soutint à la Chambre des députés coordonnait l'organisation municipale. Attaquée par toutes les oppositions, cette loi fut retirée, et la chute du ministère Martignac s'ensuivit. M. de Martignac eut pour collègues MM. de la Ferronays, Hyde de Neuville, de Caux d'Hermopolis, qui fut remplacé par M. le comte Feutrier et par M. de Vatimesnil, l'un chargé des affaires ecclésiastiques, l'autre de l'instruction publique.

M. de Martignac avait appelé à la préfecture de police un homme appartenant à ce corps honoré qui *rend des arrêts et non des services*. Ce magistrat, M. de Belleyme, s'occupa des plus graves questions de l'édilité parisienne. Il créa le corps des sergents de ville, qui ont rendu et qui rendent encore tous les jours avec politesse, dévouement et courage, les plus grands services à la tranquillité et à la sécurité de la ville de Paris. Ce fut sous M. de Belleyme, en 1829, que s'allumèrent dans la capitale, pour l'éclairage public, les premiers becs de gaz, sur la place Vendôme, rue Vivienne et rue du Coq. Cette heureuse innovation excita vivement l'admiration et l'étonnement des bourgeois de Paris. L'active vigilance du préfet de police d'alors fit chasser du Palais-Royal les Vénus aux scandaleuses nudités, et créa pour les malheureux des maisons de refuge. Ce fut sous M. de Belleyme que parurent et roulèrent les premières voitures *omnibus*.

La politique honnête et loyale de M. de Martignac,

la fécondité de son spirituel talent de tribune et les nombreux services administratifs qui signalèrent son passage aux affaires lui assurent la place la plus honorable et la plus respectée dans l'histoire de la restauration.

CHAPITRE V

MONSIEUR DE POLIGNAC.

M. de Polignac, ambassadeur à Londres. — Formation du ministère Polignac. — Numéro prophetique du *Figaro*. — Fête donnée par le duc d'Orléans au roi de Naples. — Prise d'Alger. — M. de Chateaubriand entre dans l'opposition. — Dissolution de la Chambre des députés. — Les ordonnances. — Charles X. — Conclusion.

Sous le ministère Martignac, vers les premiers jours de juin 1829, M. de Polignac, ambassadeur à Londres, fut appelé secrètement par le roi, et se rendit à Paris. On annonça son arrivée le soir, au jeu de madame la Dauphine. Elle prit aussitôt un air de mauvaise humeur, et dit assez haut : « Qu'est-ce qu'il vient faire ici ? Apparemment, c'est encore pour intriguer. » Le roi fit connaître à M. de Polignac qu'il le chargerait très-prochainement de composer un cabinet, et l'engagea à prendre ses mesures à l'avance. M. de Polignac, dans de longues conversations, pressentit le roi sur toutes les questions du moment et sur le choix des collègues qu'il pourrait s'adjoindre. Il se mit en campagne, et sa première démarche fut de charger son neveu, le duc de Guiche, de lui ménager une entrevue avec M. Decazes.

Le premier menin du Dauphin était lié avec ce dernier. A une heure convenue, M. de Polignac et M. Decazes se réunirent mystérieusement chez le duc de Guiche. « Je suis chargé par le roi, dit M. de Polignac, de vous demander si vous voudriez prendre la direction des affaires. — Vous m'étonnez fort, répondit M. Decazes; je ne puis avoir oublié toutes les répugnances du comte d'Artois contre ma politique et contre mon ministère. — Eh bien, le roi a oublié tout cela. Il est las d'essayer de vos doublures, et, pour juger en dernier ressort votre système politique, il veut vous donner le premier rôle. » La conversation prit alors de grands développements. M. Decazes pensa qu'il serait utile de dédoubler plusieurs ministères, le ministère de l'intérieur, le ministère des finances, le ministère de la justice, afin de pouvoir faire entrer dans le conseil tous les hommes les plus importants du parlement, afin de donner plus de force au pouvoir. M. Decazes citait déjà les noms de MM. Casimir Périer, Humann, Pasquier, Royer-Collard.

M. de Polignac admettait tous ces noms.

Bientôt M. Decazes désigna M. Sébastiani comme pouvant faire un ministre de la guerre. « Ah ! celui-là n'est pas possible : c'est le seul nom que repousse le roi. »

M. Decazes, sans plus d'explications, trouva facilement un autre ministre de la guerre, et son ministère était à peu près fait. « Mais vous ne me parlez pas de moi ! dit M. de Polignac; je veux être au moins ministre de la maison du roi avec entrée au conseil. — Un ministre de la maison du roi ne doit pas s'occuper des affaires politiques; il ne doit s'occuper que des affaires du roi. Je

ne vous cacherai pas d'ailleurs que votre présence dans le cabinet inspirerait des défiances, et qu'on exigerait alors de moi de plus grandes concessions. Les concessions de choses ont plus d'inconvénients que les concessions de personnes : les choses restent, une fois faites. — Mais le roi, répliqua M. de Polignac, veut avoir dans le cabinet quelqu'un à lui, quelqu'un qui ait toute sa confiance. — Ah ! je n'aurai donc pas la confiance du roi ? dit M. Decazes. Voulez-vous prendre à ma place M. de la Bourdonnais ? » M. Decazes pénétra les secrètes arrière-pensées de la cour, et rompit dès lors toute négociation. « Promettez-moi, au moins, lui dit M. de Polignac, de ne pas vous absenter de Paris ; je vais retourner pour quelques jours à Londres. — Et pourquoi retournez-vous à Londres ? — Le ministère a pris ombrage de mon arrivée, et je repars pour mon ambassade. »

Bien édifié sur les projets du roi, M. Decazes quitta Paris pour se rendre à Lagrave, aux environs de Libourne. M. le duc de Guiche lui fit d'abord porter les meilleures paroles et qui semblaient vouloir renouer la négociation commencée ; mais bientôt il écrivit à M. Decazes que le ministère Polignac était formé et qu'il serait le lendemain dans le *Moniteur*.

Je tiens toute cette conversation de bonne source, ainsi qu'une anecdote assez piquante qui se rattache à cette entrevue chez le duc de Guiche. Immédiatement après sa conférence et avant de partir pour Lagrave, M. Decazes se rendit auprès de M. de Martignac ; il avait à lui demander un secours de deux mille francs pour

plusieurs petites communes de son département. M. de Martignac, très-disposé à être agréable à M. Decazes, lui fit connaître que le crédit des secours aux communes était presque épuisé : « Je regrette bien, lui dit-il, de ne pouvoir faire ce que vous désirez ; mais je vous promets ces deux mille francs pour l'année prochaine. » Cet ajournement ne pouvait convenir à M. Decazes, qui venait d'apprendre combien M. de Martignac était menacé. « Mais dans des temps comme ceux-ci, dit M. Decazes, croyez-vous rester encore ici jusqu'à l'année prochaine ? » M. de Martignac était dans une complète illusion : « Le roi ne peut pas gouverner sans moi, et je saurai bien obtenir de lui toutes les concessions raisonnables exigées par la Chambre. Comptez donc sur les deux mille francs pour l'année prochaine. » Les instances réitérées de M. Decazes, plus au courant des choses que M. de Martignac, firent adopter un terme moyen : le ministre accorda tout de suite mille francs, et, croyant fermement à la longue durée de son pouvoir, promit les autres mille francs pour l'année suivante.

Le 8 août 1829, M. de Polignac fut nommé ministre des affaires étrangères, président du conseil ; M. de Montbel, ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques ; M. de la Bourdonnais, ministre de l'intérieur ; M. de Bourmont, ministre de la guerre ; M. de Courvoisier, ministre de la justice. M. Chabrol de Crussol, ancien ministre de la marine, fut chargé du portefeuille des finances.

Dès qu'on connut par le *Moniteur* la retraite de M. de Martignac et la composition du nouveau cabinet, l'émo-

tion dans Paris fut grande. Le trois pour cent baissa de près de quatre francs. Je rencontrai ce jour-là à dîner chez Véry M. Victor Bohain, directeur-propriétaire du *Figaro*, M. Armand Bertin, M. Nestor Roqueplan, M. Etienne Béquet, M. de Wailly, M. Romieu. Nous nous plaçâmes à une table voisine de celle où dînait M. de Laplace, général d'artillerie et pair de France, qui semblait sourire de tout ce que nous disions. La composition du nouveau cabinet devint le sujet unique de la conversation, et, tout en dînant, M. Victor Bohain décida que le *Figaro* paraîtrait le lendemain entouré d'une bande noire. On demanda des plumes, du papier et de l'encre, et chacun de nous rédigea, sous forme de *faits-Paris* prophétiques, les actes futurs du ministère Polignac. Entre autres nouvelles inventées, on lisait le lendemain dans le *Figaro* :

⁂ M. de Martignac est parti ce soir pour Chanteloup.

⁂ Le *Journal des Débats* a été mis, ce matin, au pilori devant la Chambre ardente. M. Bertin a été admonesté par le président à mortier, qui lui a enjoint de prendre à l'avenir M. Deliége pour collaborateur.

⁂ L'Ecole polytechnique va prendre le titre d'Ecole des Cadets.

⁂ Le ballet des *Eléments* doit être repris mercredi à l'Opéra. Le nouveau directeur, l'infatigable M. Marcellus, poursuit les répétitions de *Cythère assiégée*.

⁂ M. Véron, directeur de la *Revue de Paris*, recueil littéraire brûlé ce matin au pied du grand escalier, vient de chercher asile en Hollande, par suite d'une descente de justice faite à son domicile. On est sur les traces de ce gazetier.

⁂ M. Roux, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, doit incessamment opérer de la cataracte un auguste personnage.

⁂ Au lieu d'illumination à une solennité prochaine (la fête du roi), toutes les maisons de France doivent être tendues en noir.

Ce numéro du *Figaro* fut saisi, et les deux derniers faits-Paris que nous venons de citer firent condamner M. Victor Bohain à six mois de prison. Avant la saisie, qui n'eut lieu que le lendemain, il se vendit plus de dix mille exemplaires de ce numéro prophétique du *Figaro* : des exemplaires furent achetés jusqu'à dix francs.

Toute la presse de l'opposition annonçait un coup d'Etat prochain et confondait dans ses attaques incessantes le ministère Polignac et la royauté. Avant d'apprécier et de juger la conduite de M. de Polignac, rappelons ce qui se passait à la cour de Charles X et quelle était la situation de la France au moment où furent publiées les ordonnances.

La famille royale de Naples venait de passer six semaines à Paris, elle y arrivait le 14 mai 1830 ; elle eut pour résidence l'Elysée-Bourbon. Elle ne quitta la capitale que dans les premiers jours de juillet. La fête donnée le 1er juin par le duc d'Orléans au roi de Naples fit grand bruit. Charles X voulut aller comme roi chez son cousin. La famille d'Orléans lui témoigna la plus vive reconnaissance pour cette faveur inusitée ; tout le cérémonial, sans antécédent, fut réglé à l'amiable. Seize gardes du corps en grande tenue firent le service de l'intérieur des appartements ; les Cent-Suisses montèrent la garde dans les antichambres ; la garde royale occupait les postes du dehors. Les gardes du corps furent comblés de soins et de prévenances.

Le roi arriva au bal vers neuf heures, accompagné

du Dauphin, de madame la Dauphine et de madame la duchesse de Berry. Il ne se retira que vers minuit, et donna les marques les plus cordiales de sa satisfaction. Madame la duchesse de Berry ne se retira qu'à cinq heures du matin. Plus de dix-huit cents personnes prirent part au souper.

Pendant le bal, au moment où le roi, les princes et la famille royale de Naples se montraient du côté du jardin sur la terrasse de la galerie d'Orléans, récemment construite, quelques cris de *Vive le roi !* se firent entendre; mais ils furent couverts par les cris de *Vive la charte!* On n'était plus à Strasbourg. Il y eut des rixes, la garde intervint. Pendant ce temps, on avait amoncelé des chaises dans un des parterres; le jardin du Palais-Royal était illuminé : on se servit des lampions pour incendier les chaises. Le piédestal de la statue d'Apollon en bronze porte encore aujourd'hui les traces de cet incendie. Les troupes firent évacuer le jardin, les grilles furent fermées et la fête continua.

Le mot de M. de Salvandy : *Nous dansons sur un volcan*, fut-il dit dans cette soirée ou, comme beaucoup de mots historiques, ne fut-il inventé qu'après coup?

Tout le monde se rappelle ce mot historique prêté à Charles X, alors Monsieur, comte d'Artois : *Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus.* Ce mot n'a pas été dit par ce prince; il est de M. Beugnot. Le soir de l'entrée du comte d'Artois à Paris, le 12 avril 1814, il y avait réunion dans le salon de M. de Talleyrand. « Le prince a-t-il dit quelque chose? » demanda le maître du logis. Sur la réponse négative des personnes qui avaient escorté Monsieur : « Mais il faut

qu'il ait prononcé quelques paroles, reprit M. de Talleyrand. Beugnot, vous qui avez de l'esprit, allez dans mon cabinet, et faites donc un mot pour M. le comte d'Artois. » M. Beugnot prit une bougie et se retira dans le cabinet de M. de Talleyrand. A deux reprises, il revint au salon, avec des phrases écrites qui n'eurent aucun succès. Il alla se recueillir une troisième fois, et bientôt, entr'ouvrant la porte du salon et avant d'entrer, il s'écria triomphant : *Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus!* Le mot fut imprimé le lendemain, et il est resté comme l'expression de la pensée du prince, tandis qu'il n'était que l'expression des pensées et des vœux du salon de M. de Talleyrand.

Pendant les fêtes que le duc d'Orléans et Charles X donnaient à Paris à la famille royale de Naples, une conquête que Charles-Quint n'avait pu faire avec les troupes espagnoles fut accomplie par des troupes françaises : le 4 juillet, après la bataille de Staouli, Alger fut pris. On chanta, le 11 juillet, un *Te Deum* d'actions de grâces à Notre-Dame de Paris. Toute la famille d'Orléans avait été invitée à cette cérémonie. Pour la première fois, le duc d'Orléans, madame la duchesse et les princesses Louise et Marie se mêlèrent au cortége royal dans la cathédrale. L'archevêque de Paris, monseigneur de Quélen, selon l'usage, adressa un discours au roi en lui offrant l'eau bénite. Voici ce discours :

« Sire,

» Que de grâces en une seule! quel sujet plus digne de notre reconnaissance, aussi bien que de notre admiration, que celui qui amène aujourd'hui Votre Majesté

dans le temple de Dieu et au pied des autels de Marie !

» La France vengée apprenant encore une fois qu'elle peut se reposer sur vous du soin de sa gloire comme de son bonheur; l'Europe affranchie d'un odieux tribut, bénissant votre sagesse et votre puissance ; la mer purgée des pirates, abaissant sous vos voiles ses flots paisibles ; le commerce tranquille, saluant avec amour votre pavillon partout respecté ; l'humanité triomphant de la barbarie ; la Croix victorieuse du Croissant ; les déserts de l'Afrique retentissant des hymnes de la foi ; la religion, longtemps captive sur une terre désolée, vous proclamant son libérateur !... Fils de saint Louis, quel motif plus légitime de consolation et de joie pour votre cœur noble et généreux ! et pour nous, vos sujets fidèles, quelle juste cause d'allégresse et de transports !

» Ainsi, le Tout-Puissant aide au roi très-chrétien, qui réclame son assistance. Sa main est avec vous, sire ; que votre grande âme s'affermisse de plus en plus ; votre confiance dans le divin secours et dans la protection de Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt encore une nouvelle récompense ! puisse-t-elle bientôt venir encore remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces et non moins éclatantes ! »

Ce discours produisit une grande émotion. Les paroles de monseigneur de Quélen devinrent un des griefs du libéralisme contre ce prélat ; les partis s'en vengèrent plus tard par le pillage et par la démolition de l'archevêché. Cette manifestation publique de l'archevêque fut généralement désapprouvée à la cour et même par

les partisans des ordonnances. « C'était, disaient-ils, faire feu avant le commandement. »

La température très-élevée, la durée de l'office, l'encens brûlé au pied des autels, causèrent une indisposition à mademoiselle Louise d'Orléans, agenouillée sur un carreau de velours : elle pâlit, chancela et fut transportée à la sacristie. La princesse Louise, qui plus tard fut reine des Belges, revint à elle. La nouvelle en fut portée aux sept membres de la famille d'Orléans, réunis à cette cérémonie sous le dais royal.

Après l'office divin, le roi, déjà remonté dans son carrosse, ne voulut point partir avant d'avoir reçu des nouvelles de la princesse. Le duc et la duchesse d'Orléans n'allèrent retrouver leur fille qu'après le départ de Sa Majesté.

Il est donc bien établi que, peu de temps avant les ordonnances, les meilleurs sentiments et les plus tendres relations unissaient la branche aînée et la branche cadette.

Quant à la situation de la France, elle était alors heureuse et prospère. Une administration éclairée avait comblé les déficit légués par les gouvernements précédents. Les capitaux, devenus confiants, soutenaient le crédit public et fournissaient de fructueuses ressources à l'industrie et au commerce. Nos flottes parcouraient toutes les mers; notre armée, sans troubler la paix du monde, avait pu remporter de nouvelles victoires, rendre en Espagne une couronne à Ferdinand, délivrer la Grèce du joug musulman, et abolir l'esclavage des chrétiens sur les plages africaines.

Sous Charles X, la liste civile du roi, des princes et

des princesses consacrait annuellement dix millions à secourir toutes les infortunes. Ainsi, gloire au dehors, crédit, prospérité à l'intérieur, des finances en bon état et la bienfaisance sur le trône : telle était la situation de la France.

Un fait d'une grande importance à mes yeux vint donner une nouvelle force aux ennemis des Bourbons et un décisif appui aux entreprises des partis. M. de Chateaubriand, *mortellement blessé* [1] du ton de la lettre qui, sous M. de Villèle, lui annonçait son renvoi du ministère, crut remplir un devoir *en combattant à la tête de l'opposition.* Cette résolution de M. de Chateaubriand jeta la division dans les rangs des royalistes les plus dévoués au trône. Plusieurs d'entre eux, et des plus influents, suivirent l'exemple de celui qui avait le plus puissamment contribué à la restauration par un pamphlet où il n'avait pas craint d'injurier Napoléon le jour même de sa défaite et de sa chute.

On a pu accuser M. de Chateaubriand, brutalement renvoyé du ministère, d'avoir obéi à une douleur d'amour-propre en se mettant à la tête de l'opposition ; mais à cette occasion je ne craindrai pas d'aborder une question très-délicate. En manquant, même de politesse, envers M. de Chateaubriand, le pouvoir ne faisait-il pas, lui aussi, un acte impolitique d'ingratitude? Les princes accusent de honteuse trahison tous ceux qui les abandonnent au jour des malheurs : mais les princes, eux aussi, enivrés par le pouvoir lorsqu'ils en sont maitres, ne dédaignent-ils pas trop souvent ceux dont ils ont ré-

1. *Histoire du congrès de Vérone*, IIe volume, chapitre XXII.

clamé les secours et l'appui dans des jours difficiles? Les partis sont plus habiles et suivent une meilleure politique. L'homme, même taré, qui leur a été bon à quelque chose, les trouve reconnaissants et dévoués : ils le défendent, ils le glorifient, et font une guerre implacable à tous ceux qui osent l'attaquer. Les gouvernements, au contraire, vont même souvent jusqu'à trouver un texte d'exclusion et de disgrâce dans l'impopularité injuste et factice qu'on a bravée pour les servir et pour les appuyer. De là, peut-être plus souvent qu'on ne le pense, les forces sans cesse croissantes des partis, toujours très-habiles à se rendre populaires, et l'affaiblissement progressif du pouvoir, heureux et désireux de s'isoler.

La désertion de M. de Chateaubriand, qu'on sembla provoquer comme à plaisir, l'éclat de son talent, donnèrent certainement une grande autorité aux accusations passionnées et ardentes de l'opposition. Les royalistes opposants ne voulaient, il est vrai, que renverser le ministère à la plus grande gloire de la monarchie; mais la gauche voulait renverser le ministère et la monarchie, et les royalistes l'aidaient puissamment dans son entreprise.

Lorsque, le 8 août, le ministère Polignac fut constitué, il ne trouva pour la défense de la monarchie aucun moyen d'action sur les Chambres, et une presse ardente, accusatrice, le harcela et le provoqua; les fonctionnaires publics, devenus craintifs devant une telle situation, ne servirent plus qu'avec découragement et timidité. Il se manifesta des dissentiments et des divisions dans le sein même du ministère.

M. le comte de Rigny, nommé ministre de la marine dans le *Moniteur* du 8 août, refusa d'entrer dans ce cabinet par les conseils de son oncle, le baron Louis. Le comte de la Bourdonnais, nommé ministre de l'intérieur, sur une proposition de rétablir la présidence du conseil, se sépara aussi de M. de Polignac, et remit immédiatement sa démission au roi. Le comte de Montbel dut donc remplacer M. de la Bourdonnais, comme M. d'Haussez remplaça M. de Rigny.

M. de Polignac, en composant le cabinet du 8 août, avait-il déjà résolu, soit dans son for intérieur, soit de concert avec le roi, les ordonnances de juillet? Voici ce que répond à ce sujet M. de Polignac, dans ce premier volume des *Etudes historiques* que j'ai déjà cité :

« Depuis quinze ans, la charte de 1814 était le terrain sur lequel les partis avaient lutté les uns contre les autres : ministres, royalistes, libéraux, tous en étaient venus aux mains en invoquant cet acte fondamental; mais, dans ces luttes incessantes, on s'était de part et d'autre un peu écarté du terrain primitif du combat. Je conçus le projet, d'après un plan qui me fut présenté, de rentrer franchement et complétement dans les anciennes limites fixées par la charte elle-même : plusieurs des articles de cette loi politique avaient été enfreints ou étaient tombés en désuétude; il s'agissait donc de rendre aux premiers leur force, et de remettre en vigueur les autres. D'après ce plan, la conscription eût été définitivement abolie, conformément à l'article 12. Le vote direct, dans les élections, eût été rétabli d'après l'article 35. La Chambre des députés, au lieu d'être septennale, se

fût renouvelée par cinquième, tel que l'indiquait l'article 37. Enfin l'adoption des amendements eût été soumise aux règles posées dans l'article 46. Le retour à l'exécution de ce dernier article était, il faut le dire, de la plus grande importance pour la couronne : il lui rendait un droit qu'elle s'était laissé enlever, celui de ne permettre l'adoption d'aucun amendement dans une loi avant qu'elle ne l'eût consenti. L'usage contraire s'était introduit dans la Chambre des députés : les lois y étaient fréquemment amendées sous l'impression de brillantes improvisations; elles perdaient ainsi leur caractère et leur couleur, et souvent même se détournaient du but que voulait atteindre le législateur [1].

» J'entretins le roi du projet que j'avais médité ; il l'approuva chaudement, et me donna l'ordre de l'exposer au conseil des ministres, ce que je fis. Nous étions vers la fin de janvier 1830, la session devait s'ouvrir dans quelques semaines; ce court espace de temps nuisit peut-être à l'adoption de ce plan ; toutefois, je dois convenir que le garde des sceaux [2] y fit de sérieuses objections. En annonçant dans le discours d'ouverture l'intention de la couronne de rentrer strictement dans les dispositions écrites de la charte, j'avais conçu l'espoir de concilier les esprits et d'apporter plus de calme dans les délibérations de la Chambre élective ; mais le garde des sceaux soutint, peut-être avec raison, que les discussions soulevées à l'occasion des changements pro-

1. L'article 46 de la charte de 1814 disait : « Aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été *proposé* ou consenti par le roi et s'il n'a été renvoyé dans les bureaux. »

2. M. de Courvoisier.

posés, surtout de celui qui se rapportait à l'exécution de l'article 46, ne pouvaient au contraire qu'être très-orageuses; d'un autre côté, la substitution du mode de recrutement différent de celui que présentait la conscription exigeait de mûres réflexions. Tant est que le projet fut évincé ou pour le moins ajourné.

» Je voulus, néanmoins, savoir jusqu'à quel point les craintes manifestées par M. le garde des sceaux étaient fondées. Je sondai les dispositions des membres du côté droit et du centre droit de la Chambre des députés. Tous, à l'exception de quatre ou cinq, me parurent favorables au projet. Restait à connaître les intentions du centre gauche et surtout celles du côté gauche qui, tout en s'effaçant, dirigeait l'opposition contre la couronne et seul avait le secret de notre avenir. J'avais en vain fait dire aux membres appartenant à ce dernier côté que, considérant l'hôtel des affaires étrangères comme un terrain neutre, je serais charmé de les y recevoir et de m'entretenir avec eux de questions d'intérêt public; nul n'y vint, à l'exception de M. Ternaux, avant l'ouverture de la session. Après cette époque, je vis successivement M. Laffitte, dont les manières douces et prévenantes se conciliaient peu, dans ma pensée, avec ses projets hostiles contre la légitimité; il évita de me parler de questions politiques, et ne fit rouler ses conversations que sur des sujets de finances. C'était me forcer de reconnaître sa supériorité. Je vis encore MM. Baude, Mauguin et Cordier, puis finalement M. Humann, appartenant plutôt à l'opinion du centre gauche proprement dite; il venait me remercier de l'avancement, justifié par le mérite, que j'avais donné au baron de

Bussières, ce qui avait facilité le mariage de sa fille avec ce jeune diplomate. Les entretiens politiques que j'avais eus avec les personnes indiquées avant M. Humann n'ayant amené aucun résultat, il devient inutile de les rapporter dans l'esquisse que je trace en ce moment.

» M. Ternaux [1] étant donc le seul d'entre les membres du côté gauche que je visse avant l'ouverture de la session, je lui fis part du projet que j'avais conçu : il parut abonder dans mon sens ; il prit note *par écrit* des divers articles de la charte dans lesquels je faisais la proposition de rentrer franchement; il me promit de consulter ses collègues et de me rapporter le résultat de leur opinion assez à temps pour que ce résultat, s'il était favorable, pût influer sur la rédaction du discours du trône. Mais M. Ternaux ne revint qu'un mois après, c'est-à-dire l'avant-veille du jour fixé pour la séance royale [2]. Il m'apportait, disait-il, l'approbation de ses collègues à mes propositions. Je ne vis dans cette réponse tardive qu'une ruse de guerre qui m'étonna peu; elle me confirma dans la pensée que le côté gauche de la Chambre élective n'avait nul souci pour le maintien ou la stricte exécution de la charte, et qu'il n'en appelait à l'exacte observance des dispositions de cet acte politique que pour mieux cacher ses projets hostiles contre la monarchie.

1. M. Ternaux suivait, près du ministère, l'affaire relative au navire espagnol *la Veloz Marianna*, pris par les Français dans la guerre d'Espagne. Soit prétexte, soit motif réel, la réclamation dont il s'était chargé expliquait naturellement ses visites assez fréquentes à l'hôtel des affaires étrangères.

2. L'ouverture de la session eut lieu le 2 mars 1830.

» Je conçus alors le projet de chercher dans la Chambre des pairs l'appui que la Chambre des députés refusait au trône. Je soumis mon plan au marquis de Sémonville, qui, en qualité de grand référendaire, avait des communications journalières avec tous les pairs. Il feignit d'entrer dans mes vues, déplora avec moi l'abaissement dans lequel le second pouvoir de l'Etat était tombé dans l'opinion publique; il me promit de consulter ses collègues. Le peu de confiance que j'avais dans la sincérité de M. de Sémonville devait céder devant la nécessité de l'employer en cette occasion : il était le seul intermédiaire naturel entre la Chambre des pairs et moi. Il revint et me remit une note, laquelle indiquait, comme moyen d'*influence sociale* à donner à la Chambre des pairs, et comme étant l'*expression* du désir de ses membres, l'autorisation, pour leurs fils aînés, *d'entrer dans la salle du trône* avec un habit *vert-pomme*. M. de Sémonville, sans doute, voulait rire. Je n'étais guère d'humeur à me joindre à lui : j'envoyai sa note au premier gentilhomme du roi, dans le ressort de qui elle tombait. C'était la condamner au feu [1].»

1. « Les journaux libéraux de l'époque, et surtout le *Journal des Débats*, m'ont attribué l'invention de ce plan, dont ils se sont, avec raison, fort amusés. Lors du procès des ministres, M. de Sémonville, dans sa première déposition écrite contre moi, déclara que je lui avais proposé de sonder la Chambre des pairs sur la question de savoir si elle consentirait à voter le budget que lui enverrait directement le roi, sans le soumettre à la Chambre des députés. C'était faux. Dans sa déposition publique à la Cour des pairs, il rappela cette circonstance : il prétendit alors que sa mémoire avait été infidèle, que je ne lui avais jamais fait la proposition mentionnée dans sa première déposition; mais que je l'avais seulement entretenu d'un projet qui devait avoir pour but de donner à la Chambre des pairs une plus grande influence. C'est vrai. »

(*Note de M. de Polignac.*)

Une ordonnance royale du 16 mai 1830 prononça la dissolution de la Chambre des députés; un grand nombre de préfets promettaient des élections favorables au gouvernement. La conduite des préfets, dans les moments de crise, est toujours la même; ils savent bien qu'ils déplairaient au pouvoir, qu'ils seraient accusés d'incapacité et frappés de disgrâce, s'ils disaient la vérité.

Les colléges électoraux, outre les deux cent vingt et un déjà célèbres par le refus de concours, envoyèrent surtout à la Chambre des députés prêts à marcher dans la même voie.

La royauté eut donc recours à l'article 14 de la charte, qui, à diverses époques et dans des circonstances diverses, avait été interprété différemment. M. de Polignac, dans ses *Etudes historiques*, s'écrie : « C'était son droit ; je dis plus : c'était son devoir. »

De ces paroles on peut conclure que M. de Polignac ne dut pas seulement conseiller, mais exiger les ordonnances; elles furent décidées par Charles X vers la mi-juillet 1830.

Le maréchal Maison, quelques jours avant, s'était présenté chez M. de Polignac : « Prince, lui avait-il dit, je ne viens pas vous demander quels sont les projets du gouvernement ; mais vous remplissez les fonctions de ministre de la guerre par intérim : j'ai donc cru de mon devoir d'appeler votre attention sur un point très-important, c'est de songer d'abord aux munitions de guerre et aux vivres de l'armée, si l'on devait avoir à réprimer des troubles dans Paris. » M. de Polignac reçut assez dédaigneusement les avis du maréchal et le renvoya

à M. de Champagny, directeur du personnel au ministère de la guerre. Le maréchal, blessé d'une pareille réception, en sortant de l'hôtel des Capucines, traversa le boulevard et se rendit chez M. Laffitte. Le maréchal se préoccupait ce jour-là de la défense de la royauté : il fut bientôt après chargé de la conduire en exil.

Le samedi 24 juillet, la veille des ordonnances, M. de Polignac fit demander à M. le commandant Brahaut, chef du mouvement des troupes au ministère de la guerre, l'effectif de la garnison de Paris : on lui répondit que l'effectif se montait à environ dix-neuf mille hommes, en y comprenant les garnisons les plus voisines de Paris. Mais le prince ignorait que le service des casernes, le service des postes de Saint-Cloud et de Paris, les corvées, les maladies, réduisaient ce chiffre effectif de moitié. Le comte Coutard, lieutenant général commandant la première division militaire, était parti pour Dieppe. Arrivé le 30 juillet à Paris, il n'y put même rentrer, il resta à Vaucresson. Le baron Gazan, major de la place de Paris, homme capable et intelligent, mort dans ces temps derniers, était forcé de garder le lit, malade de la gravelle. Le prince de Polignac, ministre de la guerre si peu expérimenté, ignorait surtout comment se faisait la fourniture de l'approvisionnement en vivres et en fourrages de la garnison de Paris et de celle de Saint-Cloud. Ces différents services étaient confiés à des adjudicataires au rabais, lesquels cédaient souvent leurs marchés à des sous-traitants. En temps ordinaire, rien ne manquait ; mais en temps de troubles, comme tout venait de Paris, la première barricade arrêtait le service de Paris et de Saint-Cloud.

M. de Polignac conseilla donc les ordonnances ; mais, inexpérimenté et incapable, il ne sut pas les faire exécuter.

Ce ne fut pas le courage qui manqua à M. de Polignac, il avait fait depuis longtemps le sacrifice de sa vie à la royauté. Dévot et grand seigneur, il avait toute la confiance de Charles X. Un homme de la cour, que je consultais sur la situation de M. de Polignac près du roi, me disait : « Il a tout ce qu'il faut pour plaire à Charles X ; il a de l'aide de camp et de l'aumônier. »

Charles X, au cœur chevaleresque, à l'esprit français, vécut dans ces temps où on n'essayait pas de toutes choses pour venir à bout de la vie. On ne passait alors des folies de la jeunesse qu'aux austérités de la religion. On était libertin ou dévot, et souvent même dévot et libertin à la fois. Le comte d'Artois avait déjà passé à la dévotion lorsqu'il rentra en France. Sur le trône, il s'entoura surtout des grands dignitaires de l'Eglise et des conseils de la religion, dont les dogmes et les règles immuables ne permettent ni transactions ni concessions, et sont, par cela seul, si peu applicables aux opportunités changeantes de la politique.

Charles X prétendit réformer et moraliser la nation française du jour au lendemain. Il voulait, non sans raison et sans prévoyance peut-être, tâcher de la sauver des périls qu'elle a courus dans ces dernières années et qui certainement renaîtront un jour. Charles X, roi, n'eut pas la gloire et les éblouissements de Louis XIV ; dans l'adversité, il en eut la dignité et la grandeur. Après la mort de Louis XVIII, Monsieur, en prenant l

couronne, fit asseoir sur le trône toutes les vertus chrétiennes ; mais il retint, des mœurs du dix-huitième siècle, une certaine légèreté imprévoyante ; il s'en remettait à ses ministres favoris, sinon de la direction des affaires publiques, du moins de l'exécution de toutes choses, comme les grands seigneurs de son temps qui confiaient aveuglément le soin de toute leur fortune à des intendants prévaricateurs ou incapables.

En face de cette royauté mal conseillée et imprudente, s'agitait toute une génération qu'elle ne connaissait pas, génération nouvelle qui, après quinze ans de guerre et d'un glorieux despotisme, se passionna pour la liberté, s'arma contre tout retour à l'ancien régime et sut, à force d'habiles manœuvres et de courageuses luttes, renverser un trône et une dynastie.

CHAPITRE VI

M. THIERS. — LE NATIONAL.

Etudes classiques de M. Thiers. — M. Mignet, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1821. — M. Thiers, lauréat de l'Académie d'Aix. — M. Thiers, avocat. — Arrivée de MM. Thiers et Mignet à Paris. — M. Thiers, critique en peinture. — Notice sur la vie de mistriss Bellamy, actrice de Covent-Garden, par M. Thiers. — M. Thiers, cavalier. — Voyages de M. Thiers. — Duel de M. Thiers. — M. Thiers au *Constitutionnel*. — Cours de M. Mignet à l'Athénée. — Fondation du *National*. — Protestation contre les ordonnances. — Conclusion.

Avant de raconter les journées de juillet, je dois étudier sans passion et avec justice la vie et surtout la jeu-

nesse, peut-être peu connue, de M. Thiers. Sa carrière politique commence à la révolution de 1830. Je montrerai plus tard de quel poids ont pesé sur les destinées de la France le talent, le caractère, l'esprit et l'ardeur aux affaires de cet homme d'Etat.

M. Thiers (Adolphe) est né à Marseille, en 1797. Les bons exemples et les bons conseils manquèrent à sa première enfance et à sa jeunesse. Vers la fin de 1815 il vint habiter, avec sa mère, la ville d'Aix, pour y suivre ses cours de droit. Par une aïeule maternelle d'origine grecque, la famille de M. Thiers était alliée à la famille d'André Chénier. M. Thiers se distingua dans les hautes classes de ses études au collége de Marseille, où il entra comme boursier de sa ville natale. Dès le collége, il exerçait sur tous ceux qui l'entouraient un certain empire, dû à l'aimable et spirituelle gaieté de son caractère autant qu'à la supériorité de son intelligence. Tous ses condisciples avaient pour lui de l'amitié et presque du respect. MM. Peisse, Senty, Gauthier d'Arles, Mottet, ancien député, Giraud, ancien ministre de l'instruction publique depuis 1848, et surtout son ami intime M. Mignet, se plaisaient à lui prédire l'avenir le plus brillant et la plus haute fortune politique. A force de ressources d'esprit, il imposait presque toutes ses opinions à ses camarades ; il aimait à discuter avec M. Mignet quelques points de doctrines religieuses, et ses fréquentes argumentations sur l'existence de Dieu formèrent presque tout un traité de philosophie que M. Thiers rédigea, mais qui est resté inédit.

Dès 1821, M. Mignet envoya à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un mémoire sur ce sujet, mis au

concours par cette Académie : *Des institutions de saint Louis*; le prix fut partagé entre M. Mignet et M. Beugnot ; M. Siméon, né aussi en Provence, alors ministre de l'intérieur, doubla le prix, et M. Mignet eut à toucher une somme de quinze cents francs.

Pendant ce temps, M. Thiers plaidait à Aix quelques affaires comme avocat et concourait à l'Académie de cette ville pour un éloge de Vauvenargues.

Parmi les affaires qui furent confiées au jeune avocat d'Aix, il en est une qui eut un grand retentissement dans cette ville et dans tout le département des Bouches-du-Rhône. Un avoué de Tarascon, âgé de cinquante ans environ, avait enlevé une jeune personne, à peine âgée de seize ans, fille d'un de ses collègues. MM. Mottet et Thiers furent chargés dans ce procès des intérêts de la partie civile. M. Thiers rédigea et signa un mémoire qui fit grand bruit. Dans ce mémoire, s'adressant à cet homme d'un âge mûr qui avait enlevé une si jeune fille : « Vous n'êtes point un séducteur, s'écriait-il, vous êtes un corrupteur ! » L'avoué de Tarascon gagna cependant son procès, la jeune fille assuma sur elle toutes les charges.

M. Thiers obtint le prix pour l'éloge de Vauvenargues, proposé par l'Académie d'Aix ; ce prix ne fut pas remporté d'emblée. Dans cette ville encore agitée par les passions de 1815, le jeune écrivain était très-soutenu, très-encouragé par un magistrat considérable, M. d'Arlatan de Lauris. Ce magistrat académicien défendit au sein de l'Académie d'Aix le discours qu'il savait être de M. Thiers ; il y mit tant de chaleur qu'on ne s'y trompa point ; tout le monde sut à l'avance le

nom de l'auteur, et alors les adversaires politiques du jeune avocat libéral firent remettre le prix à l'année suivante.

M. Thiers ne se tient pas pour battu, et cette fois il ruse avec ses adversaires; il fait arriver de Paris, par la poste, un nouveau discours qu'il avait écrit en toute hâte. Le secret bien gardé, l'éloge du nouveau concurrent excite l'admiration de l'Académie ; on décachette les noms, et il se trouve que le discours jugé sévèrement l'année précédente et le discours couronné presque avec enthousiasme sont tous deux de M. Thiers. Le prix était de cinq cents francs ; cette somme, ajoutée aux quinze cents francs de M. Mignet, forme un fonds commun qui permet aux deux amis, en 1821, de partir pour Paris.

Quel charmant voyage pour ces deux jeunes lauréats, unis par une amitié durable, riches d'esprit, de savoir et d'ambition, rêvant le long du chemin tous les succès, toutes les joies de ce monde et se préoccupant surtout du bonheur d'apprendre !

Que ces voyageurs devaient être impatients de toucher aux portes de Paris, cette patrie des sciences, des arts et des lettres; de ce Paris dont M. Thiers, devenu ministre, devait achever plus d'un monument (de 1832 à 1834), et que, de concert avec le roi Louis-Philippe, il devait aussi entourer de douze à treize lieues de fortifications, auxquelles l'étranger ne pouvait pas croire, et qui ont changé à jamais le système de toute guerre européenne contre la France !

Je suis surpris que cet esprit élevé, méridional et si accessible aux plus vives impressions, n'ait pas reproduit

dans quelques belles pages les grandes émotions qu'ont dû lui causer toutes les richesses scientifiques, toutes les richesses de nos musées, tous les monuments nouveaux ou historiques de la grande ville à son arrivée à Paris. M. Thiers s'est contenté de refaire en prose la satire de Boileau sur les *embarras de Paris.*

Nous citons ici un fragment de cette prose de mauvaise humeur, qui n'eut, il est vrai, d'autre publicité que celle d'un album :

« Bientôt courant dans les rues, l'impatient étranger ne sait où passer. Il demande sa route, et, tandis qu'on lui répond, une voiture fond sur lui; il fuit, mais une autre le menace. Enfermé entre deux roues, il se glisse et se sauve par miracle. Impatient de tout voir, et avec la meilleure volonté d'admirer, il court çà et là. Chacun le presse, l'excite, en lui recommandant un objet; il voit pêle-mêle des tableaux noircis, d'autres tout brillants, mais qui offusquent de leur éclat, des statues antiques, mais dévorées par le temps; d'autres conservées et peut-être belles, mais point estimées par un public superstitieux; des palais immenses, mais non achevés; des tombeaux qu'on dépouille de leur vénérable dépôt, ou dont on efface les inscriptions; des plantes, des animaux vivants ou empaillés; des milliers de volumes poudreux et entassés comme le sable; des tragédiens, des grimaciers, des danseurs. Au milieu de ces courses, il rencontre une colonnade, chef-d'œuvre de grandeur et d'harmonie... c'est celle du Louvre... Il recule pour pouvoir la contempler, mais il heurte contre des huttes sales et noires, et ne peut prendre du champ pour jouir de ce magnifi-

que aspect. On déblayera ce terrain, lui dit-on. — Quoi! se dit l'enfant nourri sous un ciel toujours serein, sur un sol ferme et sec, et au milieu des flots d'une lumière brillante, c'est ici le centre des arts et de la civilisation! Quelle folie aux hommes de se réunir ainsi dans un espace trop vaste pour ceux qui ont à le parcourir, trop étroit pour ceux qui doivent l'habiter; où ils fondent les uns sur les autres, s'étouffent, s'écrasent, avec la boue sous les pieds et l'eau sur la tête! etc., etc. »

M. Thiers, entraîné par son goût pour l'étude, toujours prêt à entreprendre et à se passionner pour de grandes choses, ne se cantonna point, dès son arrivée à Paris, dans une idée fixe. Il conçut, entreprit et abandonna plus d'un projet. L'historien de la révolution française, du consulat et de l'empire, qui dans sa jeunesse s'était appliqué aux mathématiques, eut à Paris sa fièvre scientifique; il étudie avec ardeur, la plume à la main, Laplace, Lagrange; il veut même partir avec le capitaine Laplace pour un voyage de circumnavigation qui se préparait. M. Hyde de Neuville, ministre de la marine d'alors, le seul ministre de la restauration que M. Thiers ait vu, lui accorde seulement le passage et lui propose d'être le rédacteur du voyage. Le jeune avocat d'Aix faisait ses adieux à ses amis, lorsque le ministère Martignac tomba et fut remplacé par le ministère Polignac. « Il ne s'agit plus de partir, dit-on alors à M. Thiers, restez et défendez-nous. »

Quelques années après, ministre de l'intérieur, M. Thiers recevait à sa table le capitaine Laplace, de

retour de son expédition; l'équipage avait été décimé par les fatigues et par les maladies.

M. Thiers se prit aussi de passion pour la peinture. Il rédigea dans le *Constitutionnel* des articles de critique sur le salon de 1822. Ces articles furent réunis en brochure.

Dans le cours de la même année, il se publia chez Ponthieu une collection de Mémoires sur l'art dramatique. M. Thiers fut un des rédacteurs de cette entreprise de librairie. Il eut pour collaborateurs MM. Andrieux, Barrière, Félix Bodin, Després, Evariste Dumoulin, Dussault, Etienne, Merle, Moreau, Ourry, Picard, Talma et Léon Thiessé.

Dans le tome premier de ces Mémoires, devenus aujourd'hui très-rares, M. Thiers publia les *Mémoires de mistriss Bellamy, actrice au théâtre de Covent-Garden, avec une notice sur sa vie.* Les premiers écrits de M. Thiers, sur des sujets étrangers à la politique, sont trop curieux et offrent trop d'intéressantes révélations pour que nous ne nous fassions pas un devoir de reproduire ici cette notice historique, dont aucun biographe de l'ancien ministre n'a parlé.

« Mistriss Bellamy a peu laissé à dire aux historiens de sa vie; car elle a tout raconté elle-même avec cette sincérité d'une âme élevée qui, comptant assez sur la noblesse de ses sentiments, croit pouvoir avouer toutes les imprudences de sa conduite. Mais sa naissance, son éducation, sa carrière dramatique, sa vie privée, son caractère tendre, noble et inconsidéré, sa fin déplorable, ses amitiés avec les premiers hommes de son siècle et

de sa patrie, exciteront une foule de réflexions que nous n'avons pas cru devoir omettre.

» En donnant les Mémoires dramatiques, on n'a pas eu pour but unique de fournir un traité de la représentation théâtrale ; mais on a voulu réunir en quelque sorte les annales d'une classe particulière qui, libre et isolée au sein de la société, se livre à toutes les passions qu'elle est destinée à représenter sur le théâtre, vit avec une espèce d'entraînement et d'ivresse, et a confondu dans un même récit ses aventures et les principes de son art. Les acteurs et actrices célèbres ont donné, en effet, des mémoires où se trouvent des réflexions sur leur profession ; mais jamais ils n'ont donné de traité en forme. Vivre et sentir, pour eux, c'est apprendre leur art ; raconter leur vie, c'est expliquer leur talent.

» Mistriss Bellamy devait tout à la nature, qui la fit intelligente et sensible, qui la doua d'une voix pénétrante et d'une beauté, non point régulière, mais touchante et expressive ; elle ne dut rien à l'art, et aussi elle n'en a point parlé dans tous ses Mémoires, mais elle a raconté sa vie et son âme ; et, si elle ne raisonne point sur la représentation théâtrale, elle nous donne à penser sur le cœur humain, elle nous éclaire sur la carrière du théâtre et sur les vicissitudes de la condition humaine.

» Mistriss Bellamy était fille de lord Tyrawley, connu par son caractère et ses talents. Il semble que, fille reconnue et chérie d'un père riche et puissant, sa vie aurait dû s'écouler comme celle de toutes les jeunes personnes de même condition. Cependant il n'en fut pas ainsi.

» Je ne veux pas étaler ici une vaine morale ; mais, en réfléchissant sur la vie humaine, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la manière dont un mal en amène un autre. L'aïeule de mistriss Bellamy, privée de ressources par son inconduite, avait été obligée de confier sa fille à la célèbre Arabelle Churchill, sœur de Marlborough et favorite de Jacques II. Celle-ci n'était point une mère, et ne sut pas la soustraire à la passion de lord Tyrawley. De cette passion naquit une malheureuse fille, mistriss Bellamy, douée de toutes les qualités dont la nature semble combler avec prédilection ces enfants nés de l'amour et confiés au hasard. Lord Tyrawley lui-même, quoique sensible et aimant, n'avait pas la sollicitude d'une mère et ne pouvait en avoir les soins. Envoyé en Russie, et ne pouvant y conduire sa fille avec lui, il la confia à la garde d'une amie. A peine fut-il parti que la jeune Bellamy, touchée de compassion pour sa mère, courut à elle, malgré la défense de lord Tyrawley. Mais cette fille, généreuse et imprévoyante, ne comprit pas que son inutile dévouement contrarierait la volonté paternelle. Lord Tyrawley, indigné, renonça à elle, lui retira ses bienfaits, et elle fut laissée à la charge de sa mère qu'elle avait cru secourir.

» On devine la suite d'une telle existence. La mère de mistriss Bellamy était vouée au théâtre et vivait avec des actrices. Parmi elles se trouvait la célèbre Woffington. Douée d'un cœur sensible et passionné, d'une intelligence prompte et étendue, cultivée par la meilleure éducation, la jeune Bellamy ne devait-elle pas plaire à la fameuse actrice ! Elle lui plut, en effet, et fut comblée de ses caresses. Là se trouvaient Sheridan et Garrick.

Sheridan, digne père du célèbre tribun anglais, était à la fois écrivain distingué, grand acteur, directeur de théâtre, et aussi ferme, aussi généreux, aussi prodigue que son illustre fils. Garrick, au contraire, jaloux de Sheridan, présentait avec lui le plus singulier contraste. Envieux, avare, astucieux, comme s'il n'eût pas été passionné, il travaillait sa fortune et ses succès, et mesurait aussi bien sa vie que son talent. Tous deux, enfin, composaient une société séduisante pour une jeune fille qui avait elle-même des dispositions pour la scène.

» Entre mistriss Woffington, Sheridan et Garrick, on ne pouvait parler que de théâtre : la jeune Bellamy écoutait et se sentait enflammée. Elle accepta un rôle dans une représentation donnée à la campagne, et charma de ses talents naissants le Roscius anglais. Liée bientôt d'amitié avec les filles de M. Rich, directeur du théâtre de Covent-Garden, l'un des deux premiers théâtres de Londres, elle se trouva presque invinciblement engagée dans la carrière de sa mère. Ces jeunes personnes lisaient des vers : tandis que mistriss Bellamy déclamait une tirade d'*Othello*, M. Rich passe près de l'appartement où elle était, et il est frappé de la voix la plus touchante qu'il eût jamais entendue. Ravi, il s'approche et aperçoit mistriss Bellamy. Il avait besoin d'une jeune actrice et il veut aussitôt la faire débuter à Covent-Garden. Un cœur chaud et passionné, qui se plaisait à donner l'expression à de beaux vers, une mère actrice, une société composée de rois et de reines de théâtre, tout entraînait la fille de lord Tyrawley et devait la séduire. Son début fut résolu.

» Le talent a quelques manières de débuter qui sont

partout les mêmes. D'une part, mistriss Bellamy intéresse M. Rich; de l'autre, elle déplaît à M. Quin, acteur célèbre et tyran du théâtre Covent-Garden, mais d'ailleurs généreux et bienfaisant. M. Rich offrait un caractère singulier et tel qu'on en rencontre quelquefois. Avec une docilité et une soumission habituelle, il avait des jours de force, et ces jours-là il était indomptable. Malgré M. Quin, il fit débuter mistriss Bellamy, la couvrit de parures, qui alors n'abondaient pas au théâtre, et la produisit sur la scène, malgré tous les obstacles et les bruits défavorables qu'on avait répandus.

» S'il en coûte tant à l'homme dont le front est le plus assuré de se montrer pour la première fois à ses semblables, combien ce début doit-il être pénible pour une jeune fille sortie à peine de l'asile domestique, gardée jusqu'à ce jour par l'amitié, et pour la première fois livrée à la multitude, qui acquiert tout droit de la juger. Ces sentiments, qu'elle exprimait naguère avec tant de volupté et une voix si douce, ces accents qui la soulageaient en sortant de sa bouche et de son cœur, combien il doit lui en coûter de les répandre aujourd'hui! Combien il lui est difficile de songer à des expressions tragiques, lorsqu'elle est tout occupée de ce public qui l'entoure, qui la presse, qui l'assiége de ses regards et de son attention! Tous les débuts ont cette difficulté, qu'il faudrait oublier le public la première fois qu'on le voit, et que le jour où il faudrait pouvoir le plus on peut le moins. Mistriss Bellamy parut tremblante et s'évanouit plusieurs fois. La multitude, qui n'est rien et veut être quelque chose, est si fière d'intimider, qu'elle récompense la peur qu'elle inspire. Sans entendre mis-

triss Bellamy, qui ne put jamais élever la voix pendant les trois premiers actes, elle la couvrit d'applaudissements. Au quatrième, enfin, la jeune débutante, aguerrie, échauffée par son rôle, déploya des moyens inattendus, charma l'auditoire, ravit le bon M. Rich, qui fut dédommagé de son énergie d'un jour; elle désarma surtout son ennemi M. Quin, qui devint aussitôt son protecteur et son soutien, et demeura depuis son plus fidèle et son plus généreux ami.

» Il n'y a rien qui *réussisse comme le succès*. Un pareil début dut amener des suites brillantes, et valut bientôt à la fille de lord Tyrawley des amitiés illustres et de hautes protections. L'Angleterre ne se conduit point comme nous envers les artistes dramatiques; elle ne flétrit pas les talents qu'elle aime le plus, et elle n'exclut pas des sociétés ceux qu'elle a couverts d'applaudissements sur la scène. Chaque famille écarte ses enfants d'une profession périlleuse; mais elle estime, elle honore ceux qui une fois consacrés au théâtre y ont conservé une conduite honnête et pure. Les plus grandes dames se font protectrices d'une jeune débutante, la reçoivent dans leur société, la placent à côté de leurs filles, secondent ses bénéfices et ses succès, et font par bienveillance ce qui, de la part des hommes, semblerait inspiré par l'amour et la galanterie. Pour moi, qui ne fais honneur qu'à la nature et aux circonstances du caractère des individus et des peuples, qui apprécie leurs avantages divers, mais qui suis toujours prêt à leur contester des mérites dont ils sont trop fiers, je ne vanterai pas trop l'Angleterre de cette espèce d'équité envers une classe particulière de la société. Cette

Angleterre si fière, si dédaigneuse, si brutalement injuste envers la France, et qui, dans les journaux du dix-neuvième siècle, a le mauvais goût de traiter une nation rivale avec l'aveuglement et la fureur d'un parti ou d'une secte, cette Angleterre se vante trop de ses avantages pour qu'on ne lui montre pas à quoi ils se réduisent.

» Les Anglais, a dit l'un des hommes les plus sages entre tous ceux qui ont écrit sur les nations étrangères, les Anglais, s'ils ne sont pas fous de la folie générale, le sont de mille folies particulières. Il est vrai qu'il y a chez ces fiers insulaires beaucoup moins de conventionnel que partout ailleurs. Dès le bas âge, on soigne chez eux la nature, on prétend ne la gêner en rien : dans les arts, ils la vantent avec outrance et la transportent telle quelle dans leurs peintures. Aussi ne séparent-ils pas le comique du tragique, le trivial du sublime, et ils sont privés d'idéal dans les arts ainsi que dans les mœurs. S'ils n'ont pas la morgue des pays à usages, ils manquent de tenue et de dignité, malgré leur extérieur froid et contenu. Ainsi le célèbre Fox, quoique ministre, joue et s'enivre ; le peuple fait ses élections au milieu des orgies. Chez eux, en un mot, il y a moins de contrainte extérieure, et c'est à cela peut-être qu'est due l'équité apparente avec laquelle ils traitent certaines classes de la société. S'ils n'ont pas la vanité de la mode, ils ont celle de la bizarrerie, et leurs plus grands écrivains, comme Sterne, se tourmentent pour être originaux. Vivant enfin sous un climat qui leur donne le besoin des liqueurs et des émotions fortes, ils s'enivrent et veulent voir expirer sur la scène une grande

partie des personnages d'une tragédie. Il faut que leurs acteurs se livrent à des mouvements violents et convulsifs. Ainsi, mistriss Bellamy eut la plus grande peine à se faire pardonner un ton plus simple.

» Je ne nie pas les grandes qualités que la nature mêle à tous ces défauts; mais quand un peuple ne veut voir que le mauvais côté d'autrui, il faut lui montrer le sien. Je sais que tout change aujourd'hui, que les provinces, les royaumes tendent à l'uniformité par leurs communications réciproques; mais enfin voilà comment étaient les Anglais à la fin du siècle dernier.

» C'est au milieu d'une société pareille que se montra mistriss Bellamy. Les protectrices ne lui manquèrent point, et on en voit autour d'elle de tous les caractères; s'il en est d'excellentes, il en est une, la duchesse de Queens'berry, qui se plaît à rabaisser en obligeant, et, après une humiliation, aime à étonner par des bienfaits imprévus. Les amants se joignent aux amies.

» Mistriss Bellamy, d'après ce que tous les contemporains nous ont appris, n'était point exactement belle : sa taille était moyenne, mais elle était pleine de grâces; elle avait un bras et une main dont elle faisait vanité, et surtout un son de voix enchanteur. Une femme applaudie tous les jours, une femme qui ravit tout le monde de son jeu, de ses expressions, en devient plus attrayante. Les transports du public sont sympathiques, on aime et on admire davantage ce que tout le monde aime et admire. C'est là ce qui assure l'empire des femmes livrées au théâtre. Mistriss Bellamy fut entourée d'adorateurs. Bientôt enlevée par un amant passionné,

supposée coupable, abandonnée par ses amis et sa mère, elle se réfugie chez des parents quakers, est justifiée ensuite et reparaît triomphante aux yeux du public et de ses amis. Mais, jeune, sans appui, avec un cœur sensible, elle devait succomber.

» Si sa conduite ne fut pas exemplaire, elle fut du moins excusable. Elle aima un jeune seigneur violent, emporté, George Metham, et en eut un fils qui porta le nom de son père. Dans un moment où elle fuyait la violence de Metham, un homme perfide profite de l'occasion, lui persuade qu'elle n'est plus aimée, l'irrite contre son amant, la trompe, pleure, supplie et obtient son union avec elle. Cet homme, John Calcraft, était le protégé de Henri Fox. Il suppose que, dans le moment, il ne peut avouer ce mariage, et se soumet à un dédit de cinquante mille livres, s'il ne la prend pour épouse au bout de quelques années. Mistriss Bellamy accepte cet engagement.

» Les caractères fictifs que nous admirons dans les romans nous frappent, parce que tous les traits y sont mis en saillie ; je ne sais s'ils n'ont pas plus d'intérêt dans les Mémoires où ils ont l'effet de la réalité ; c'est, du moins, là qu'il faut les étudier, comme dans la nature elle-même. L'avarice basse, l'astuce perfide, n'a jamais été mieux caractérisée qu'ici, ni plus frappante par son opposition avec un caractère noble, élevé et généreux. Mistriss Bellamy, dès ce moment, est supposée l'épouse de Calcraft ; sa maison devient splendide, et on y voit la réunion de tout ce que l'Angleterre possédait de plus remarquable. Pleine de goût et de politesse, elle attire autour d'elle un cercle brillant, se livre à son

penchant pour la dépense, et devient le centre d'une société politique où se discutent les intérêts de l'Etat ; elle-même étudie Puffendorf et Grotius; avec un esprit actif et étendu, elle ose se mesurer à tous les sujets, mais par simple curiosité, sans prétention et seulement pour comprendre les hommes qui l'entourent. Le compagnon de sa vie, Calcraft, se chargeait des agences de tous les généraux ou chefs de régiments absents. Mistriss Bellamy, par ses relations, par son activité, lui procurait une clientèle immense, et lui ménageait les moyens de faire une vaste fortune. Elle dépensait tous ses revenus du théâtre, allait au delà, dans l'espoir que Calcraft, qui était en partie l'objet de ces dépenses, qui en profitait lui-même, fournirait au payement de ses dettes; mais Calcraft, qui mettait peu de prix aux grâces de sa compagne, profitait en attendant de la faveur qu'elle avait l'art de lui obtenir. Pour elle, d'une conduite irréprochable pendant la durée de cette union, elle se livrait au penchant de son cœur, secourait la famille de Calcraft lui-même qu'il abandonnait, réparait secrètement ses concussions, et recommandait les malheureux aux hommes puissants dont elle était adorée. A ses côtés, on voit un ami constant et fait pour honorer cette femme charmante : c'est Henri Fox, longtemps secrétaire de la guerre, père du célèbre Charles Fox, et déjà en lutte avec le père de Pitt ou lord Chatam. Ce noble et vertueux ministre, plein de douceur et de sens, préparait alors l'éducation de son fils, dont il fit un homme supérieur, sans pouvoir en faire un homme tempérant. On verra ici tout ce qu'il faisait pour l'habituer d'avance à être fidèle à sa parole, et comment

un père sage, bienfaisant et juste, préparait un fils qui fut généreux et grand.

» Mistriss Bellamy était douée du caractère le plus facile : endettée, elle s'endettait encore pour un caprice ou un bienfait. Elle était l'une des meilleures écuyères du royaume ; on verra même l'indigne Calcraft profiter de cette circonstance pour mettre ses jours en péril. Elle aimait les chevaux, et faisait seulement pour ses équipages une dépense considérable. Dans les moments mêmes où elle était le plus pressée, un malheureux à secourir, un service à rendre, lui faisaient oublier tous ses engagements. Mais alors elle avait devant elle un avenir immense : plusieurs amies lui avaient assuré leur héritage ; ses gains au théâtre étaient de plus en plus considérables, et la fortune de Calcraft, grâce à ses soins, se grossissait tous les jours.

» Tout est si facile dans la jeunesse et pendant le premier mouvement du bonheur ! tout semble venir à nous et s'offrir comme de soi-même : les applaudissements, les amitiés, la fortune. Il arrive enfin le jour où tout se retire, où il faut courir après les choses qui nous fuient, et les atteindre avec des forces usées. L'indigne Calcraft irrite enfin mistriss Bellamy, et elle se décide à l'abandonner, au grand étonnement de ceux qui les croyaient époux. Elle se retire, chargée de dettes, refuse d'user d'une loi nouvelle au moyen de laquelle elle eût pu s'acquitter, et forme le projet de payer ce qu'elle devait avec le seul revenu de ses travaux. Mais un attachement nouveau, des voyages, un reste d'enivrement, de succès et de dépenses, achèvent de la ruiner ; et lorsque l'enthousiasme du public est passé, elle se trouve acca-

blée de dettes et sans moyens de fournir à son existence. Cette femme charmante avait captivé jadis tous ses amis; son esprit élevé, son caractère généreux les avaient enchantés. Souvent, dans une pareille situation, on aime le succès en croyant n'aimer que le mérite. Aussi nous ne voyons plus auprès de Bellamy aucun de ses amis, quoique ses qualités soient les mêmes. Elle n'en accuse aucun, elle ne se plaint que du perfide Calcraft. Mais enfin ses nombreux amis n'y sont plus; l'infortunée est seule, livrée aux obsessions de ses créanciers, rebutée des directeurs de théâtre, souvent exposée aux cruautés de la justice anglaise et manquant parfois du nécessaire. Ruinée par un incendie, dépouillée de ses riches pierreries par un vol de Calcraft, privée par la perfidie d'un domestique d'un immense héritage, elle demeure sans ressource, et, dans sa détresse, fait encore du bien. Cette femme est un exemple unique d'une bonté facile et on peut dire imprudente. On n'a jamais vu, peut-être, au même degré, oublier ses propres besoins à la vue du besoin présent des autres. Réduite à la dernière extrémité, elle veut attenter à ses jours, et elle en est empêchée encore par le désir de faire l'aumône à une malheureuse mère plus pauvre qu'elle.

» C'est alors que le désir de se rappeler au souvenir du public lui inspira l'idée d'écrire ses Mémoires. Ils en reçurent un accueil extraordinaire et eurent quatre éditions successives. Les divers théâtres lui accordèrent des bénéfices. Il faut ou enchanter le public ou provoquer vivement sa pitié. Quand mistriss Bellamy eut renoncé à plaire et se fut résolue à toucher, l'infortunée obtint encore quelques soulagements. Cependant elle ne

fut point débarrassée de ses dettes; ce cruel souci ne l'abandonna jamais. Elle obtint pourtant une existence un peu plus calme. Mère de plusieurs enfants, d'une fille dénaturée, d'un fils excellent, mais mort dans l'Inde, d'un autre, dissipé et sans conduite, elle obtint néanmoins de ce dernier quelques consolations. Cette qualité de mère fut sa dernière ressource. Comme mère, elle n'avait pas failli : comme mère, elle fut soulagée.

» Ainsi, quelque brillants que soient les dons que nous a faits la nature, quelque heureux que soient les instants que la fortune nous dispense, il n'y a de félicité assurée que dans les rapports réguliers. Née de passions illégitimes, jetée au milieu du désordre, vivant dans le désordre, malgré tous les dons, malgré la plus extraordinaire bonté et tout ce qui aurait dû lui concilier les hommes, mistriss Bellamy fut encore un exemple unique d'infortune et de cette punition que la nature attache toujours à l'infraction de ses lois. La nature, sans doute, ne défend aucune profession, elle admet le bien dans toutes; mais, dans toutes, elle a voulu que la femme fût fille chérie et surveillée, épouse fidèle et protégée, mère soigneuse : hors de là point de repos, de bonheur, de vieillesse heureuse. Si l'homme peut s'aventurer, parce que, fort, il peut partout se protéger lui-même, la femme ne peut sortir de ses rapports naturels sans succomber de faiblesse et souffrir de tous les maux. Quoi qu'il en soit, on lira ces Mémoires avec une extrême curiosité et un tendre intérêt pour la noble et généreuse héroïne qui les a écrits. »

Continuons à suivre M. Thiers.

Pendant l'automne de 1822, il voyage dans le midi de la France et se rend aux Pyrénées, en faisant le tour par Genève, Marseille jusqu'à Bayonne. La relation de ce voyage parut, en 1823, sous ce titre : *Les Pyrénées et le midi de la France pendant les mois de novembre et de décembre* 1822. Après 1830, éloigné du pouvoir, il fit plusieurs voyages dans le midi de l'Italie. Il résida surtout à Florence, dont il commença même à écrire l'histoire.

Enfin, descendant des grandes choses aux petites, M. Thiers se passionna aussi un instant pour l'exercice du cheval, et chercha à tenir sa place dans ce monde de célébrités de manége et d'écurie. J'ai connu M. Thiers très-lié avec Carréga, ancien officier de l'empire, peu érudit, peu lettré, qui ne vivait que pour monter à cheval, et qui jouissait de l'estime de tous les grooms et de tous les maquignons de Paris. Carréga demeurait alors dans la même maison que moi, et j'ai pu apprécier toute la distance qui existait entre l'esprit peu cultivé du brillant officier de cavalerie de l'empire et les goûts studieux, élevés, de l'historien de la révolution française ; mais M. Thiers va toujours au bout de toutes choses. Il eût voulu se rendre habile et célèbre comme Alexandre, à monter des chevaux indomptés. Je suis presque surpris que, dans ses ardeurs de cavalier, il n'ait pas tenu, comme les plus élégants, comme les jeunes gens de bonne maison, à courir, en jockey, dans un *steeple-chase*.

Même au pouvoir, M. Thiers conserva des prétentions de cavalier. Pendant son ministère de 1840, alors que s'agitait la question d'Orient, il acheta un cheval gris

qu'il appela *Ibrahim*; il parlait presque avec une égale passion de la question d'Orient et de son cheval *Ibrahim*, dont le nom oriental donnait souvent lieu à plus d'un quiproquo.

Je ne passerai pas sous silence un petit événement qui jette un certain intérêt et une certaine fraîcheur de sentiments purs et désintéressés sur la jeunesse de M. Thiers. Au milieu de ses études et de ses travaux à Aix, il s'éprit d'amour pour une jeune personne pauvre, mais qui, par sa beauté, par ses qualités de cœur et d'esprit, inspirait et méritait un sincère et sérieux attachement. En quittant la ville d'Aix, il fit une promesse de mariage, et, pendant plusieurs mois, une correspondance active témoigna de la fidélité de ses sentiments. Le père de cette jeune fille vint à Paris, où M. Thiers habitait depuis un certain temps; M. Thiers avoua qu'il avait encore à se créer une position, et demanda un délai d'un an. Ce délai expiré, il fut sommé d'exécuter sa promesse; sa situation n'était pas changée; il demanda un nouveau délai : le père, irrité, provoqua M. Thiers, et un duel s'ensuivit. MM. Manuel et Mignet assistèrent M. Thiers; Rabbe fut un des témoins de l'adversaire. Ce père implacable, qui crut l'honneur et le nom de sa famille outragés, dut tirer le premier; il visa, mais un mouvement involontaire lui fit légèrement abaisser son arme, et la balle vint tomber entre les jambes de M. Thiers. Ce dernier ne tira pas. Ces incidents ont été racontés par Rabbe.

Les destinées de la France eussent peut-être été changées, si la fatalité eût voulu que M. Thiers succombât dans cette rencontre.

Dès son entrée aux affaires en 1830, M. Thiers se préoccupa de faire obtenir au père et au frère de la jeune personne d'Aix qu'il avait aimée une bonne position dans les finances.

MM. Thiers et Mignet n'arrivèrent point à Paris inconnus. Le docteur Arnaud, fort estimé à Aix, et chez lequel ils furent toujours accueillis avec cordialité, remit à M. Thiers une lettre d'introduction près de Manuel, qui tenait déjà une place importante dans le parti libéral. M. Tissot, dans un article du *Constitutionnel*, en 1822, parle avec éloge et avec joie, mais sans les nommer, de l'arrivée à Paris de ces deux jeunes écrivains, nouvelles et importantes recrues pour le parti libéral.

On sait, en effet, quel accent nouveau donna M. Thiers à l'opposition d'alors contre le gouvernement des Bourbons.

Il apporta dans le parti libéral, comme l'a dit M. Sainte-Beuve[1], « le sentiment *consulaire*, c'est-à-dire un sentiment assez conforme à cette belle époque, un sentiment généreux, enthousiaste, rapide, qui conçoit les grandes choses, et qui fait entrer l'idée de postérité dans les entreprises. » M. Thiers portait surtout au fond du cœur, à un haut degré, le sentiment national. Il disait vers cette époque, sans trop de présomption, à M. de Rémusat : *Nous sommes la jeune garde.*

L'historien de la révolution française se multiplia dans la polémique; il fit de la politique dans le *Constitutionnel* et dans les *Tablettes universelles*, jusqu'au jour

1. *Revue des deux Mondes*, numéro du 15 février 1845.

où il fonda, avec MM. Mignet, Carrel et Sautelet, le *National.*

M. Mignet ne prit jamais une part aussi active à la politique militante; mais il professait et il soutenait, soit dans ses livres, soit dans un cours à l'Athénée, les doctrines libérales sur lesquelles s'appuyait la polémique de M. Thiers. M. Mignet écrivit en effet, dans sa jeunesse, une histoire philosophique de la révolution française, et fit, en 1822, à l'Athénée, un cours d'histoire. Il y traita spécialement l'*histoire de la Ligue.* La leçon sur la Saint-Barthélemy eut un très-grand succès; M. Mignet n'improvisait pas, il lisait. On lui demanda de relire, le mercredi suivant, cette leçon sur la Saint-Barthélemy. Une phrase que je cite de mémoire excitait surtout, en 1822, les plus vifs applaudissements : « Les jésuites, disait M. Mignet, pour arriver à leurs fins, osèrent tout, même le bien. » Dans une réunion littéraire chez M. de Tocqueville, M. Cousin définit un jour en quelques mots le talent de M. Mignet. Ce dernier parlait de Buffon. M. Cousin l'interrompit, et s'écria avec une de ces inflexions de voix accentuées qu'on lui connaît : *Ah! voilà M. Mignet qui dit avec dignité des choses justes!*

Le premier numéro du *National* parut le 3 janvier 1830, sous le ministère Polignac.

L'idée qui fut mise en avant au début du *National,* et qui en dirigea toute la polémique, appartient surtout à M. Thiers. Cette idée, la voici : « Enfermer les Bourbons dans la charte, fermer lès portes; ils sauteront immanquablement par les fenêtres. »

Le publiciste du *National* n'a jamais cru, ne s'est

jamais dévoué qu'à une monarchie représentative, qu'au gouvernement parlementaire : « Usons, disait-il, de tous nos moyens légaux ; nous n'aurons pas un seul procès, et les Bourbons feront des folies pour leur propre compte. » Les républicains eux-mêmes se disciplinèrent et s'assouplirent momentanément aux théories du gouvernement constitutionnel que professait M. Thiers. Il n'était, lui, ni un républicain, ni un novateur. Il n'a jamais provoqué une économie dans le budget ; dans l'administration il n'a jamais changé une *tête de lettre* ; il voulait d'autant moins affaiblir le gouvernement, qu'il prétendait seulement le faire changer de mains, à la condition, bien entendu, d'être du gouvernement nouveau. Il espérait, comme il l'a dit, changer les personnes sans les choses ; espérances trompeuses, aujourd'hui renversées à jamais par l'expérience de deux révolutions.

Quand vous changez la société en haut, la société se modifie bientôt en bas. Lorsque, sous Louis-Philippe, le gouvernement parlementaire eut triomphé, les républicains ayant pour organe le *National*, dirigé avec talent et fermeté par Carrel, devinrent la tête de l'opposition et tinrent une plus grande place dans le pays. Lorsque la république de 1848 eut été proclamée, le socialisme devint l'opposition nouvelle et le danger de la république.

Même quand le pouvoir, chargé de diriger et de protéger la société, fait des fautes ou des folies, selon M. Thiers, le peuple doit rester calme, prudent et circonspect. On voudrait que la foule peu éclairée, sans expérience, souvent même égarée par de funestes con-

seils, résistât au courant des idées et des passions, et ne traduisît pas en violences de toutes sortes les passions et les idées qu'on lui a suggérées. Mais cela n'est pas possible! Un fleuve débordé emporte tout sur son passage, rien ne résiste à la fureur de ses flots. Quand on prétend changer seulement les hommes, le peuple se charge, lui, de changer les choses; quand on prétend changer seulement les choses, le peuple se charge de changer les hommes. Entraîné par l'exemple, il tient à faire, lui aussi, acte de puissance et de volonté.

Toutefois, il faut le reconnaître, M. Thiers a toujours montré le plus grand respect pour la légalité; il n'a point inventé ni organisé les banquets en 1847, il les a seulement laissé faire; voyant, dans son salon, M. Duvergier de Hauranne se réjouir de l'organisation des banquets, M. Thiers, qui avait le sentiment des dangers auxquels on s'exposait, disait même : « Duvergier croit qu'il ira aux banquets avec des gants jaunes. » Le publiciste du *National* ne combattait le pouvoir qu'il prétendait renverser qu'avec les armes de la logique la plus puissante et de l'esprit le plus fécond.

J'ai, pendant plusieurs années, vu M. Thiers, soit au pouvoir, soit dans l'opposition. Maître du pouvoir, qu'il ne sut jamais garder longtemps, il le faisait respecter par de puissants moyens d'action; il trouvait toujours, pour le défendre contre l'opposition, les plus hautes paroles et quelquefois les expédients et les ruses les plus osés.

Dans l'opposition, il était, pour le gouvernement, le chef de parti le plus embarrassant, non-seulement par

son grand talent de parole, mais surtout aussi par toutes les formules, par tous les thèmes nouveaux d'opposition qu'il savait inventer, soit à la tribune, soit dans les divers journaux, dont il se rendait ainsi le directeur et le maître. M. Thiers se préoccupait beaucoup des journaux, dont il avait pu, comme ancien journaliste, apprécier et mesurer toute l'influence. Même loin de Paris, il surveillait et encourageait la polémique du *Constitutionnel.* Je citerai, à ce sujet, deux lettres qu'il m'écrivit de Lille, sous le règne de Louis-Philippe :

« Le 24 juin 1838.

» Mon cher monsieur Véron,

» J'avais chargé M. Etienne de vous complimenter sur l'esprit avec lequel est écrit le *Constitutionnel.* Malheureusement, mes lettres ont dû s'enfoncer dans le département de la Meuse. Je vous adresse donc directement mes compliments. J'y ajoute deux modifications. Vous louez trop M. Molé, et vous traitez mal la Belgique. Je sais que M. Molé a plus d'esprit que ses collègues; mais il est incapable de les suppléer : il n'a pas assez de talent pour cela; leur faiblesse, qui les écrase, l'écrase lui aussi. On ne brille à côté de collègues plus faibles que lorsqu'on les supplée; mais M. Molé ne sait faire qu'une chose, c'est éluder. On élude un moment, mais jamais longtemps, les difficultés. M. Molé reste donc faible de la faiblesse des siens et de la sienne propre. J'ai toutefois assez de goût pour lui. Je ne voudrais pas qu'on le maltraitât; mais je ne voudrais pas non plus qu'on fit croire que nous nous entendons avec lui. Si vos éloges

ont pour but de le brouiller avec M. de Montalivet, je suis fâché de ne pas être à Paris pour pouvoir vous raconter à quoi servent les éloges de ce genre. On en est pour ses frais. La situation brouille les hommes; mais les éloges donnés aux uns contre les autres sont une force qu'on leur donne sans ajouter à la brouille, toujours assez grande quand la situation y conduit. Nous devrions nous entendre demain avec M. Molé, qu'il faudrait, pour le louer, attendre après-demain.

» Quant à la Belgique, il ne faut pas oublier qu'avec son désagréable caractère, elle est cependant notre alliée; que sa dignité, ses intérêts sont les nôtres; qu'il ne faut pas affaiblir notre cabinet dans une situation très-difficile, et que surtout il ne faut pas, en maltraitant les Belges, l'encourager à être faible.

» Voilà mes prônes de vieux prédicateur. Du reste, je vous répète que le journal est bien fait, bien écrit, bien courageux; que je le loue de tous points, sauf deux. Je voudrais vous envoyer quelque chose; mais je voudrais, par une lettre de vous, savoir où en est la situation et quels sont vos calculs.

» Adieu, je vous fais mille compliments.

» A. Thiers. »

« Lille, 1er septembre.

» Mon cher monsieur Véron,

» Je vous remercie de votre aimable lettre et des excellentes réponses que vous avez faites et provo-

quées. Cela me semble avoir fait bon effet. Que devient donc le *Temps?* Est-il cédé à d'autres propriétaires ?

» Vous me demandez mon avis sur le langage à tenir à l'égard de l'alliance anglaise; vous avez tenu le bon. Je crois même que le langage des journaux français a provoqué cette petite phrase d'union qui se trouve dans le discours de la reine. Je crois que la faiblesse de notre gouvernement lui a valu des ruades de tout le monde. J'ai su ces jours derniers des détails curieux qui me prouvent que notre pauvre gouvernement a appris à tout le monde qu'on pouvait se mettre à l'aise avec lui. C'est probablement une des causes du langage et de la conduite des Anglais à notre égard. Il y a un autre motif aussi que je soupçonne, c'est la faiblesse des whigs eux-mêmes. Ils cherchent dans leur détresse à faire les fiers avec quelqu'un, et ils nous ont choisis comme plastron. C'est une mauvaise action de leur part, car ils gâtent les affaires de tout le monde, en faisant de telles pauvretés.

» Au reste, vous pouvez dire que la France peut faire son thème de plus d'une façon ; elle ne manquera pas d'alliés, si elle sait être habile et résolue. Quant à notre campagne d'Orient, on me l'aurait donné à deviner en mille que je ne l'aurais pas trouvé. Quoi ! nous sommes les derniers des cinq puissances pour signifier au pacha qu'il doit se faire petit, plus petit qu'avant sa victoire ! En vérité, M. Molé n'a pas fait telle chose. Traitez cela comme ça le mérite, ou, pour mieux dire, continuez.

» Adieu, je vous dis mille bonjours et je retourne à mes moutons, ou, pour mieux dire, à mes lions, car

je suis avec Moreau, Masséna et Bonaparte. Adieu encore.

» A. Thiers.

» Mes compliments à Boilay, qui fait toujours très-bien. »

L'esprit de M. Thiers ne se repose jamais, il est persévérant, alerte et vigoureux ; il aime surtout ce qui est simple et facile à comprendre, ce qui frappe la multitude ; mais, comme l'a dit encore M. Sainte-Beuve, il se réserve d'en relever ce qui touche au commun par la vivacité et l'à-propos de ses aperçus. Toutefois, le respect marqué de cet homme d'Etat pour les opinions établies a pu faire dire plaisamment à M. Malitourne : « M. Thiers, c'est M. de la Palisse ayant le courage de ses opinions. »

En 1823, les résumés historiques étaient fort à la mode. Félix Bodin, mort encore jeune, qui avait créé ce genre de publications, poussa M. Thiers à entreprendre un résumé historique de la révolution ; mais M. Thiers attaqua l'œuvre plus largement et écrivit une histoire complète de la révolution française. Cependant, pour les deux premiers volumes, il eut besoin, auprès des éditeurs, du patronage de Félix Bodin. Bientôt, il put se passer d'auxiliaires : le nom de Bodin disparut au troisième volume.

Les travaux historiques de M. Thiers ne l'enlevèrent pas à la politique militante : dès les premiers jours de 1830, répondant à la *Quotidienne,* il entrevoyait une révolution, mais il repoussait toujours l'idée d'une révolution à la façon de 89.

« Une révolution est une chose si terrible, quoique si grande, qu'il vaut la peine de se demander si le ciel vous en destine une. Examinant sérieusement la chose, nous nous sommes dit qu'il n'y avait plus de Bastille à prendre, plus de trois ordres à confondre, plus de nuit du 4 août à faire, plus rien qu'une charte à exécuter avec franchise, et des ministres à renverser en vertu de cette charte. Ce n'est pas là sans doute une besogne bien facile, mais enfin elle n'a rien de sanglant, elle est toute légale; et bien aveugles, bien coupables seraient ceux qui lui donneraient les caractères sinistres qu'elle n'a pas aujourd'hui. »

Le 16 février, il allait plus loin :

« La France, osait-il dire, doit être bien désenchantée des personnes : elle a aimé le génie, et elle a vu ce que lui a coûté cet amour! *Des vertus simples, modestes, solides,* qu'une bonne éducation peut toujours assurer chez l'héritier du trône, qu'un pouvoir *limité* ne saurait gâter, voilà ce qu'il faut à la France! voilà ce qu'elle souhaite [1], et cela, encore pour la dignité du trône beaucoup plus que pour elle : car le pays, avec ses institutions bien comprises et pratiquées, n'a rien à craindre de qui que ce soit.

» La question est donc uniquement dans les choses. Elle pourrait être un jour dans les personnes, mais par

1. On assure qu'à cette époque M. Thiers n'avait point encore eu l'honneur de voir M. le duc d'Orléans. Il suivit en cela le conseil que lui donna Manuel. Il ne vit le duc d'Orléans pour la première fois que dans la nuit du vendredi au samedi 31 juillet 1830.

la faute de ces dernières. Le système est indifférent pour les personnes; mais, si elles n'étaient pas indifférentes pour le système, si elles le haïssaient, l'attaquaient, alors la question deviendrait question de choses et de personnes à la fois. Mais ce seraient les personnes qui l'auraient posée elles-mêmes. »

Cet article du 19 février et un autre de Carrel du jour précédent fournirent matière à un procès et à une condamnation, qui ne ralentirent en rien l'audace et la polémique du *National*.

Carrel et Thiers harcelaient et défiaient le pouvoir. On parlait tous les matins, dans le *National*, du coup d'Etat. Ils provoquaient sans cesse le pouvoir à faire des fautes, et il en fit. On peut dire, sans rien exagérer, que M. Thiers avait médité, préparé la révolution de 1830, et qu'il contribua puissamment à l'accomplir.

Les ordonnances avaient paru dans le *Moniteur* le 26 juillet au matin, l'agitation fut grande parmi les journalistes de l'opposition et parmi quelques députés alors à Paris ; on se réunit dans les vastes salons du *National*, rue Neuve-Saint-Marc. Là encore, M. Thiers se fit écouter et suivre par tous les écrivains de l'opposition ; il se mit à la tête du mouvement à force de netteté, d'audace et de résolution. Je ne veux contester à personne sa part d'action et de courage dans cette crise, mais ce fut M. Thiers qui proposa carrément une désobéissance à une loi qui n'en était pas une, qui proposa une protestation. On nomma pour la rédiger une commission composée de MM. Châtelain, Cauchois-Lemaire et Thiers. Il faut des *noms*, il faut des *têtes* au bas de

cette protestation, ajouta M. Thiers; un grand nombre de journalistes répondirent à cet appel.

PROTESTATION DES JOURNALISTES CONTRE LES ORDONNANCES DU 25 JUILLET.

On a souvent annoncé, depuis six mois, que les lois seraient violées, qu'un coup d'Etat serait frappé. Le bon sens public se refusait à le croire. Le ministère repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant, le *Moniteur* a publié enfin ces mémorables ordonnances, qui sont la plus éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu, celui de la force est commencé.

Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux : ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité, qui s'est dépouillée du caractère de la loi.

Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles, qu'il suffit de les énoncer.

Les matières qui règlent les ordonnances publiées aujourd'hui sont de celles sur lesquelles l'autorité royale ne peut, d'après la charte, prononcer toute seule. La charte (art. 35) dit que l'organisation des colléges électoraux sera réglée par les lois; elle ne dit pas par les ordonnances.

La couronne avait elle-même jusqu'ici reconnu ces articles : elle n'avait point songé à s'armer contre eux, soit d'un prétendu pouvoir constituant, soit du pouvoir faussement attribué à l'article 14.

Toutes les fois, en effet, que des circonstances prétendues graves lui ont paru exiger modification, soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux Chambres; lorsqu'il a fallu modifier la charte pour établir la septennalité et le renouvellement intégral, elle a eu recours, non à elle-même, comme auteur de cette charte, mais aux Chambres.

La royauté a donc reconnu, pratiqué elle-même les articles 8 et 35, et ne s'est point arrogé à leur égard ni une autorité constituante ni une autorité dictatoriale qui n'existent nulle part.

Les tribunaux, qui ont droit d'interprétation, ont solennelle-

ment reconnu ces mêmes principes. La cour royale de Paris et plusieurs autres ont condamné les publicateurs de l'*Association bretonne*, comme auteurs d'outrages envers le gouvernement.

Elle a considéré comme un outrage la supposition que le gouvernement pût employer l'autorité des ordonnances là où l'autorité de la loi peut seule être admise.

Ainsi, le texte formel de la charte, la pratique suivie jusqu'ici par la couronne, les décisions des tribunaux établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-à-dire le roi et les Chambres, peuvent seuls statuer.

Aujourd'hui donc, des ministres criminels ont violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir. Nous essayons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée. Nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui, au moins, elles puissent arriver à toute la France.

Voilà ce que notre devoir de citoyens nous impose, et nous le remplissons. Mais nous pouvons supplier la Chambre, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident, et de résister autant qu'il sera en elle à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La charte dit (art. 50) que le roi peut dissoudre la Chambre des députés ; mais il faut pour cela qu'elle ait été réunie, constituée en Chambre, qu'elle ait soutenu enfin un système capable de provoquer la dissolution. Mais avant la réunion, la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections faites. Or, nulle part la charte ne dit que le roi peut casser les élections. Les ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser des élections ; elles sont donc illégales, car elles font une chose que la charte n'autorise pas.

Les députés élus, convoqués pour le 3 août, sont donc bien dûment élus et convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui qu'hier. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront pour faire valoir ce droit, ils le doivent.

Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance.

Ont signé les gérants et rédacteurs des journaux actuellement présents à Paris : MM. Gauja, gérant du *National;* Thiers, Mignet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Stapfer, Dubochet, Rolle, rédacteurs du *National;* Leroux, gérant du *Globe;* de Gui-

zard, rédacteur du *Globe;* Sarrans jeune, gérant du *Courrier des électeurs;* B. Dejean, rédacteur du *Globe;* Guyet, Moussette, rédacteurs du *Courrier français;* Auguste Fabre, rédacteur en che de la *Tribune des départements;* L. Thiessé, rédacteur du *Constitutionnel;* Senty, du *Temps;* Cauchois-Lemaire, rédacteur du *Constitutionnel;* Hausmann, du *Temps;* Avenel, du *Courrier français;* Dussard, du *Temps;* Levasseur, rédacteur de la *Révolution;* Evariste Dumoulin, du *Constitutionnel;* Alexis de Jussieu, rédacteur du *Courrier français;* Plagnol, rédacteur en chef de la *Révolution;* Fazy, rédacteur de la *Révolution;* Buzoni, Barbaroux, rédacteurs du *Temps;* Chalas, rédacteur du *Temps;* A. Billard, rédacteur du *Temps;* Ader, de la *Tribune des départements;* F. Larreguy, rédacteur du *Journal du commerce;* J. F. Dupont, avocat, rédacteur du *Courrier français;* Charles de Rémusat, du *Globe;* V. de Lapelouze, l'un des gérants du *Courrier français;* Bohain et Roqueplan, du *Figaro;* Coste, gérant du *Temps;* J. J. Baude, rédacteur du *Temps;* Bert, gérant du *Journal du commerce;* Léon Pillet, gérant du *Journal de Paris;* Vaillant, gérant du *Sylphe.*

Le signal de la révolte était donné.

Certes, M. Thiers ne fit pas à lui tout seul la révolution de 1830, mais il y joua un très-grand rôle, avant, pendant et après. Le dernier mot de l'opposition du *National* d'alors fut imprimé sur de petits papiers que M. Thiers et ses amis jetèrent à profusion par les fenêtres et jusque sous les portes cochères ; ce dernier mot était un nom propre. C'était celui du duc d'Orléans.

A l'avocat d'Aix revient donc en grande partie l'honneur d'avoir fait la révolution de juillet : mais il ne faut pas qu'il en conçoive trop d'orgueil. A Paris et en France, les révolutions sont assez faciles à faire, surtout lorsque le pouvoir, comme cela arrive presque toujours, imprévoyant et irrésolu dans ces moments suprêmes, s'abandonne et se livre lui-même ! M. Thiers doit sur-

tout se rappeler que, s'il est facile d'accomplir en deux ou trois jours une révolution, il est presque impossible, lorsque le signal a été donné, de la contenir et de l'arrêter dans son œuvre de destruction. M. Thiers, poussé par ses convictions, a pu mener à fin la révolution de 1830; a-t-il pu, ministre alors, contenir et arrêter celle de 1848, dont le dénoûment n'avait pas été prévu par la sagacité de son esprit et devait tant affliger son cœur?

Dans cette première étude, nous venons de voir M. Thiers pressé d'apprendre et de savoir, parlant de tout et déjà très-écouté, jouant avec esprit et avec succès un tour d'écolier à une académie de province; pressé d'écrire sur tous les sujets par la vivacité de son esprit, et peut-être aussi par la nécessité, cette muse qui fit faire plus d'un chef-d'œuvre; pressé d'écrire sur Vauvenargues, sur la peinture, sur une tragédienne anglaise et sur le théâtre; pressé d'écrire l'histoire de la révolution française; aussi remuant et aussi actif de corps que d'esprit, prêt à s'embarquer pour un voyage autour du monde, parcourant le midi de la France et publiant la relation de ses voyages, montant à cheval et se battant en duel, trouvant enfin sa voie politique, fondant un journal et employant toute la verve de son esprit et de *sa raison bourgeoise et écolière* à faire sortir une révolution de la situation difficile et tendue du gouvernement des Bourbons, y réussissant, et alors donnant la couronne de France à un *prince de vertus simples, modestes, solides,* qu'un pouvoir *limité* ne saurait gâter, roi *constitutionnel* dont il sera un jour, de nom plutôt que de fait, le premier ministre.

Nous étudierons, dans la suite de ces Mémoires, M. Thiers député, orateur et ministre sous ce gouvernement de son choix.

CHAPITRE VII

LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

LES ORDONNANCES. — LES TROIS JOURNÉES. — SAINT-CLOUD.
RAMBOUILLET. — MAINTENON. — CHERBOURG.

Les ordonnances. — Les trois journées à Saint-Cloud. — Le roi chasse à Rambouillet. — Déjeuner de la cour chez la comtesse de Cossé. — L'état de siége à Paris. — Les dépêches du duc de Raguse, les dépêches de M. de Polignac. — Le jeu du roi. — Revue des élèves de l'école de Saint-Cyr. — Le commandement est retiré au duc de Raguse. — Retrait des ordonnances, ministère Mortemart. — Dîner à la table d'honneur. — Arrivée du duc de Chartres à Montrouge. — Conflit entre le duc de Raguse et le Dauphin. — Le Dauphin veut désarmer le duc de Raguse et le met aux arrêts. — Réconciliation du duc de Raguse et du Dauphin. — Départ de Saint-Cloud de la famille royale. — Rambouillet. — Abdication de Charles X. — Arrivée de la duchesse d'Angoulême à Rambouillet. — Madame la Dauphine à Dijon. — Maintenon. — Voyage du roi. — Envoi de six cent mille francs à Charles X.

Lorsque les ordonnances de juillet furent résolues, le samedi 24, le roi Charles X chassa dans le parc réservé de Saint-Cloud avec M. le Dauphin et M. le duc de Luxembourg. Les ordonnances ne furent signées que le dimanche 25. Le secret en fut bien gardé. En voici, entre autres, deux preuves assez curieuses. Deux amis intimes de M. de Peyronnet, qui étaient aussi les miens, spéculaient à la Bourse; en bons camarades, ils firent

près de moi des instances, restées vaines, pour m'entraîner dans leurs spéculations. Ils jouaient à la hausse. Le succès à leurs yeux était sûr. Nous dînions ensemble le dimanche 25, par le plus beau temps du monde, au café de Paris. « Il n'y aura pas d'ordonnances, me disaient-ils : nous le tenons de M. de Peyronnet. »

M. Roger, secrétaire général de l'administration des postes, reçut le dimanche soir l'avis officiel de son élection comme député de la Corse; il se rendit immédiatement au ministère de l'intérieur, et M. de Peyronnet lui déclara si nettement qu'il n'y avait et qu'il n'y aurait rien de nouveau, que le lendemain matin M. Roger n'ouvrit même pas son *Moniteur*. Ce fut un de ses amis qui vint lui annoncer les ordonnances et les lui lire. M. Roger, quoique boiteux, dansa de joie. Trois jours après, il n'était plus secrétaire général, et au bout d'un certain temps, il en était réduit à vendre sa bibliothèque.

Le duc de Raguse ne connut aussi les ordonnances que par le *Moniteur*. Vers la fin de juillet, le roi avait souvent des conversations intimes avec le prince de Polignac et M. de Latil. Lorsque le duc de Raguse, alors de service à Saint-Cloud, entrait, ces conversations intimes s'interrompaient subitement.

Dans le dix-septième volume de la *Revue de Paris*, que je dirigeais alors, j'écrivis et je signai un récit de tous les événements qui s'étaient succédé pendant les journées de juillet[1]; mais les divers combats qui eurent

1. *Revue de Paris*, tome XVII, fol. 5.

lieu dans les rues de Paris ont été décrits dans les journaux du temps et par les historiens de la restauration trop minutieusement pour que j'y revienne ici. Il sera certainement d'un intérêt plus nouveau pour mes lecteurs de suivre du palais de Saint-Cloud les péripéties des 26, 27, 28, 29 et 30 juillet; les renseignements les plus exacts et les plus détaillés m'ont été fournis à ce sujet par diverses personnes qui n'ont point quitté le roi Charles X pendant les trois journées, et qui l'ont escorté jusqu'à Cherbourg. La plupart de ces renseignements n'ont point même été mentionnés par les écrivains les mieux informés.

Rien ne transpira à Saint-Cloud le dimanche soir, même au jeu du roi, des ordonnances qui avaient été signées le matin. Sa Majesté devait le lendemain, lundi 26 juillet, chasser à Rambouillet. Ce jour-là, le roi entendit la messe à neuf heures, selon l'habitude des jours de chasse. Depuis le départ de madame la Dauphine, madame la duchesse de Berry habitait à Saint-Cloud pour tenir le salon du roi et faire la partie de Sa Majesté.

A neuf heures trois quarts, le roi partit pour Rambouillet avec monseigneur le Dauphin, le duc de Luxembourg, le comte de Girardin, premier veneur. Le roi ne devait rentrer à Saint-Cloud qu'à neuf heures du soir. Au déjeuner de la cour chez madame la comtesse de Cossé [1], où se trouvaient M. le duc Armand de Polignac, le général comte Bordesoulle, le comte Trogoff, le comte O'Hegerthy, il fut question des ordonnances.

1. Le comte de Cossé était aux eaux de Plombières.

Le duc Armand de Polignac donna sa parole d'honneur qu'il avait vu la veille le prince son frère, qui ne lui avait rien appris. Cependant le *Moniteur* avait été lu par quelques personnes; le doute n'était plus possible. La préoccupation devint alors générale, et le silence réservé que chacun gardait abrégea beaucoup le déjeuner.

A neuf heures un quart du soir, le prince de Polignac vint à Saint-Cloud comme le roi y arrivait; le premier ministre était déjà informé de l'esprit d'opposition qui animait Paris, et il craignait qu'on ne fît de pressantes tentatives auprès du roi pour ébranler des résolutions qui devaient être immuables. Le roi déclara au prince de Polignac que rien ne se déciderait et ne se ferait que par l'entremise du conseil des ministres responsables. Le conseil des ministres se tint en permanence, d'abord le mardi au ministère des affaires étrangères, et les jours suivants au château des Tuileries. Cet entretien de Charles X avec son premier ministre fut le dernier qui ait eu lieu avant la victoire de l'insurrection. Le roi ne revit le prince de Polignac qu'à Saint-Cloud, le jeudi dans la matinée.

Charles X ne tint que trop bien la parole qu'il avait donnée au prince. Il n'a écouté, il n'a voulu savoir que ce qui lui parvenait par le conseil de ses ministres; il se reposait sur eux des résolutions à prendre. Il n'a rien prévu, rien ordonné de sa propre volonté.

Le mardi 27 juillet, la messe eut lieu à l'heure ordinaire. La journée se passa fort tristement à Saint-Cloud; tous ceux qui arrivaient de Paris apportaient des nouvelles diverses et souvent contradictoires, d'après leur

appréciation personnelle des événements, d'après le quartier qu'ils habitaient : échauffourée suivant les uns, révolution suivant les autres. Plusieurs personnages, venus à l'ordre le mardi soir à Saint-Cloud, parlèrent des premiers troubles ; mais, dans la crainte de passer pour des alarmistes, ils adoucirent leurs récits, et l'opinion générale dans le salon du roi fut que tout cela n'était qu'une émeute, un peu plus grave seulement que les troubles de la rue Saint-Denis et que les promenades de 1827 en faveur de la charte.

Après l'ordre il y eut, comme de coutume, jeu chez le roi dans les grands salons de réception. La partie de whist de Sa Majesté se composait de Madame, de M. le duc de Duras et de M. le marquis de Vérac, premier chambellan, maître de la garde-robe. A une table d'écarté jouaient ou pariaient M. le duc Armand de Polignac, le général Vincent, M. le comte Hocquart, M. O'Hegerthy, le comte de Bongars, les comtes Berthier, de Champagne-Bouzey, de Trogoff, de Diesbach, le marquis de Courbon et le duc de Luxembourg. Chacun était bien plus préoccupé des événements du jour que des incidents du jeu.

Le duc de Raguse, major général de la garde royale de service, avait aussi le titre de gouverneur de la première division militaire, et par conséquent de Paris (ce titre n'était plus qu'honorifique, les Chambres avaient supprimé les lettres de service et les appointements des gouverneurs) ; néanmoins, comme aucune autorité supérieure ne se trouvait dans la capitale (le ministre de la guerre était à Alger), le duc de Raguse reçut du roi des lettres de service comme gouverneur, et eut, par consé-

quent, le commandement de la garde royale et des troupes de ligne en garnison dans Paris. Il fut chargé de la mise en état de siége.

Le mercredi 28, de grand matin, on entendit distinctement à Saint-Cloud la fusillade. La compagnie de Luxembourg, qui occupait l'hôtel du quai d'Orsay, reçut l'ordre de se rendre à Saint-Cloud. La compagnie de Noailles y résidait déjà, et comme l'hôtel nouvellement construit ne pouvait contenir qu'une compagnie, gardes et chevaux, on doubla le nombre des gardes par chambre et les chevaux furent attachés aux grilles des cours. Les deux compagnies furent consignées. Le fourrage et les vivres commençaient déjà à manquer.

Les gardes à pied (Cent-Suisses) furent répartis à Saint-Cloud, moitié à une des portes de Paris, moitié au bas du jardin du Trocadéro, où ils bivouaquèrent. Des cartouches furent distribuées aux gardes. Vers une heure on aperçut un drapeau tricolore placé sur une des tours de Notre-Dame. Ce drapeau fut bientôt retiré et n'y resta définitivement arboré que le jeudi dans l'après-midi.

Ce mercredi, le général du Coëtlosquet vint dans la matinée offrir ses services. Il apportait des nouvelles de Paris; on se pressait autour de lui. Ses récits étaient alarmants. Les nouvelles commençaient à devenir rares; on ne passait plus que difficilement aux barrières, la banlieue s'insurgeait et l'on entendait de toutes parts des coups de fusil. Le comte du Coëtlosquet se rendit auprès du baron de Damas, qui avait l'oreille du roi. Le baron de Damas, de la part du roi, informa le général que l'on utiliserait son zèle. Il fut en effet question, à cette heure, de l'envoyer à Alger pour remplacer le maréchal Bour-

mont, que l'on voulait rappeler à Paris. On commençait à comprendre les indécisions, le désordre qui résultaient de l'absence d'un ministre de la guerre. Mais les événements se succédaient avec une telle précipitation que ce projet, comme beaucoup d'autres, n'eut aucune suite.

Ce mercredi encore, M. de Peyronnet, ministre de l'intérieur, parut vers onze heures du matin dans les salons du château de Saint-Cloud en costume de ministre. « Comment, lui dit-on, avez-vous pu, avec ce costume doré, traverser l'insurrection? — Tout cela n'est rien, répliqua M. de Peyronnet, et ce sera fini ce soir. »

Ce même jour, vers midi, un homme capable et honorable, dont la conduite fut admirable dans ces tristes jours, tenait au roi, vers midi, un langage tout différent. « Vous exagérez le mal, lui dit le roi.—J'exagère si peu, sire, que si dans trois heures Votre Majesté n'a pas traité, la couronne qu'elle porte ne sera plus sur sa tête. » Ce personnage était M. le baron Weyler de Navas, sous-intendant de la maison militaire du roi.

La cour prit un aspect fort triste. La maison civile était en émoi : tous les services manquaient à la fois. Vers le soir, le feu de la fusillade, qui n'avait pas cessé de la journée, se ralentit et s'apaisa. Plusieurs personnes accourues à Saint-Cloud, malgré tous les dangers, vinrent annoncer que le maréchal duc de Raguse avait promulgué l'état de siége, et que, sur l'ordre de M. de Polignac, il allait faire arrêter trente-six des députés les plus violents et les plus hostiles. Cette liste d'arrestations fut bientôt très-réduite, et l'on n'arrêta même personne.

A six heures, pendant le dîner de madame la comtesse de Cossé, arriva le colonel Komierowsky, aide de camp

du duc de Raguse, escorté par un piquet de grenadiers à cheval de la garde : il apportait des dépêches pour le roi. Le duc de Duras conduisit cet aide de camp chez Sa Majesté. Le roi le fit attendre une heure, et ne lui remit aucun message ; il lui dit seulement quelques paroles pour le maréchal. Pendant ce temps, M. Komierowsky, qui mourait de faim, fut invité à prendre place à la table de madame de Cossé ; on l'accablait de questions ; il mit peu à peu les convives au courant de ce qui se passait à Paris. Il peignait avec raison la situation très en noir. Depuis vingt-quatre heures, la poste, ainsi que tous les autres services réguliers, avait cessé de fonctionner.

Les dépêches du maréchal duc de Raguse se bornaient au récit des événements et des pourparlers qui avaient déjà eu lieu entre lui et MM. Casimir Périer, Laffitte et Gérard ; elles témoignaient de la bonne attitude de la garde royale, qui, vers la fin de la restauration, était en effet fort dévouée. Les dépêches du prince de Polignac, datées des Tuileries, où le conseil des ministres se tenait en permanence, et apportées par un courrier qui arriva une heure avant le colonel Komierowsky, étaient plus rassurantes. Elles attribuaient le ralentissement et l'apaisement de la fusillade pendant la journée à la lassitude et au découragement du peuple. On n'en sut que plus tard la vraie cause : c'était le manque de munitions. On cherchait à lire sur le visage de Sa Majesté quelle était la situation des affaires. La physionomie du roi se montra impassible. Le whist de Sa Majesté eut lieu comme de coutume ; seulement, le duc de Luxembourg remplaça le marquis de Vérac à la table de jeu. M. le Dauphin fit sa partie ordinaire d'échecs avec le

général Bordesoulle. Le mercredi soir, quoique la fusillade fût presque éteinte, on entendait toujours le canon gronder de temps en temps ; la soirée était magnifique, le soleil resplendissait d'étoiles, la chaleur était accablante.

On a accusé d'insensibilité Charles X, jouant au whist pendant la bataille de Paris ; mais il faut dire que, dans ces circonstances graves, le roi, par sa contenance et par son impassibilité apparente, cherchait à calmer et à rassurer les esprits. Le roi croyait encore qu'il ne s'agissait que d'une émeute, et il ne voulait pas que l'on pût dire qu'une échauffourée dans Paris l'avait fait trembler à Saint-Cloud. La vie des princes est, d'ailleurs, forcément régulière comme la vie des cloîtres. La présence du roi à une table de jeu donne congé pour deux heures à la domesticité de l'intérieur, à une foule d'huissiers et d'officiers subalternes de service qui, dans la journée, n'ont à eux que ces courts moments.

Les exactitudes de tous les jours deviennent pour les princes une seconde nature ; le moindre changement dans leurs habitudes et dans certains usages établis cause les plus fâcheux dérangements, presque du désordre dans les divers services. Charles X continuait souvent à chasser par des temps affreux, et il disait alors avec bonhomie à ceux qui l'entouraient : « Je me soucie de chasser comme de m'aller pendre ; mais il y a trop de monde en train pour les planter là. » (Quatre cents traqueurs étaient souvent chargés de rabattre le gibier du roi.) Pour expliquer le jeu du mercredi soir, ne doit-on pas aussi rappeler l'espoir que donnait au roi la dépêche de M. le prince de Polignac, annonçant et

interprétant favorablement la cessation de la fusillade?

Dès le mercredi, l'ordre fut donné à la compagnie de Grammont de quitter Saint-Germain; à la compagnie d'Avré, de quitter Versailles, pour se rendre le jeudi matin à Saint-Cloud. Dans la nuit du mercredi au jeudi, à l'insu du roi, on doubla les sentinelles avancées placées sous ses fenêtres qui donnaient de plain-pied dans le jardin.

Le jeudi 29 juillet, le feu, qui avait cessé le mercredi soir faute de munitions, reprenait une nouvelle force; les insurgés venaient de recevoir des poudres d'Essonnes. Les décharges de l'artillerie se succédèrent toute la matinée sans interruption. On attaquait le Louvre. Vers onze heures du matin, après la messe, le roi descendit dans les jardins avec Madame, Mademoiselle et monseigneur le duc de Bordeaux, pour passer en revue les élèves de l'école militaire de Saint-Cyr, qui venaient avec leurs pièces de canon s'offrir à défendre Saint-Cloud.

Pendant ce temps, on se battait avec acharnement dans Paris; diverses casernes avaient été assiégées, incendiées ou prises d'assaut par les insurgés. Le Louvre tomba en leur pouvoir, et c'est alors que le maréchal se décida à faire évacuer les Tuileries. Le duc de Raguse, comme on sait, était loin d'approuver les ordonnances, et de là sa fausse position, ses hésitations, ses demi-mesures et sa retraite sur Saint-Cloud; il tenait à se rapprocher du roi pour échapper à une grande responsabilité politique. On suppose même que par cette retraite le maréchal espérait amener Charles X à une transaction, qu'il regardait sans doute alors comme le seul moyen

de salut de la royauté. Quoi qu'il en soit, le maréchal a été hautement accusé de n'avoir ni arrêté ni suivi de plan stratégique pour la défense de Paris. Les généraux chargés de l'exécution de ses ordres ont surtout fait entendre les blâmes les plus sévères.

Pendant sa retraite, après avoir franchi la barrière, le maréchal reçut des mains d'un aide de camp de M. le Dauphin la dépêche suivante :

« Mon cousin, le roi, m'ayant donné le commandement en chef de ses troupes, je vous donne l'ordre de vous retirer avec toutes les troupes sur Saint-Cloud; vous y servirez sous mes ordres. Je vous charge en même temps de prendre les mesures nécessaires pour faire transporter à Saint-Cloud les valeurs du trésor royal [1], suivant l'arrêté que vient de prendre le ministre des finances. Vous voudrez bien prévenir immédiatement les troupes qu'elles sont passées sous notre commandement.

» Louis-Antoine.

» Ce 29 juillet 1830. »

Le jeudi 29, dans la matinée, les ministres arrivèrent tous en bourgeois, pâles et effarés, dans une voiture sans armoiries, escortée par un peloton de lanciers en avant et par un autre peloton en arrière. Ils avouèrent que la situation était très-grave.

Dans la journée du jeudi, plusieurs personnes influen-

1. Cet ordre ne put être exécuté.

tes parvinrent à approcher du roi : toutes tenaient le même langage. Leurs paroles, le récit des événements et surtout la retraite de la garde royale sur Saint-Cloud ébranlèrent les résolutions du roi; le retrait des ordonnances et le ministère Mortemart furent décidés. Mais, par cette fatalité qui s'attache à toute entreprise conçue avec imprévoyance et mal menée, le pouvoir royal resta désormais de vingt-quatre heures en retard des événements. Au lieu de les diriger, il se traîna à leur remorque; il ne fit que suivre le torrent qui emportait une royauté et une dynastie.

A l'approche de la garde royale, monseigneur le Dauphin monte à cheval pour se rendre, accompagné seulement de deux aides de camp, au-devant des bataillons qui arrivaient par le bois de Boulogne. Le Dauphin leur adresse des paroles pleines de bienveillance et d'affection, il ne reçoit qu'un froid accueil : « Du pain, du pain, monseigneur! depuis trois jours nous nous battons sans manger. » Ces paroles qui se font entendre dans les rangs déconcertent M. le Dauphin; il s'adresse à quelques officiers qu'il connaît particulièrement, et qui font entendre les plaintes les plus vives sur les imprévoyances dont les troupes avaient souffert dans Paris : « Je vais prendre des mesures et donner des ordres, » répond le prince. A Saint-Cloud, les vivres manquaient aussi; aucun convoi ne sortait de Paris.

Des troupeaux de bœufs et de veaux venant de Poissy, ne pouvant entrer dans la capitale par le pont de Neuilly barricadé, traversèrent le parc de Saint-Cloud, sans qu'on pensât à s'en emparer, en les payant. Pour donner de l'argent aux patrouilles des gardes du corps qui par-

couraient les environs afin d'y acheter du pain, il fallut puiser dans la caisse de la liste civile : on ne trouva chez le payeur de la maison du roi, à Saint-Cloud, que quatre mille francs en espèces, qui furent bientôt épuisés. M. de la Bouillerie, intendant de la liste civile, demanda une avance de fonds à M. de Saulty, receveur général de Seine-et-Oise ; ce dernier refusa de faire cette avance, n'ayant point, disait-il, d'ordre à ce sujet du ministre des finances, ni de crédit ouvert avec la liste civile ; mais il proposa lui-même un expédient assez inattendu : « Envoyez piller ma caisse, » dit-il ; et ce fut de son consentement qu'on lui expédia de Versailles un peloton de grenadiers à cheval avec un *coucou* pour faire main basse sur sa caisse. On n'en rapporta que seize mille francs. Ces détails peignent bien la situation. Le 29 juillet, après deux jours de combat seulement, le pouvoir royal était contraint à violer une caisse publique et n'avait plus assez de crédit pour contracter le plus modique emprunt.

Je suspendrai quelques instants ce récit pour faire remarquer l'attitude de la diplomatie pendant les trois journées de juillet. Aucun ambassadeur des puissances étrangères ne se présenta à Saint-Cloud ; cependant le corps diplomatique agita, dans une réunion, la question de savoir s'il ne conviendrait pas qu'il se rendît auprès de la personne de Charles X. Cette question fut longuement débattue, et, selon le prince de Polignac, sans la vive opposition de l'ambassadeur de Russie, elle eût été résolue affirmativement.

« Le comte Pozzo di Borgo, dit M. de Polignac dans

le premier volume de ses *Etudes historiques, politiques et morales*, que nous avons déjà citées, exerçait une grande influence sur le corps diplomatique résidant à Paris. Je suis loin de prétendre, ajoute M. de Polignac, qu'il méditât rien de directement hostile contre le trône ; renverser le ministère était sans doute le seul but qu'il se proposât; mais il ne pouvait ignorer qu'en rendant victorieux le principe antimonarchique, il mettait la couronne en danger; tant est qu'il s'aboucha et intrigua avec les chefs de l'opposition des deux Chambres législatives; il assistait à de secrets conciliabules qui se tenaient le plus souvent chez madame de B... J'appris bientôt ce qui se passait dans ces réunions, et le roi en fut aussi instruit de son côté ; il eut un instant la pensée d'écrire à ce sujet à l'empereur de Russie : il n'en fit rien.

» Le comte Pozzo di Borgo n'avait pas oublié qu'en 1815, ce fut sur les représentations de Monsieur, depuis Charles X, que le roi Louis XVIII abandonna le projet qui lui avait été suggéré par le prince de Talleyrand d'appeler l'ambassadeur russe à la Chambre des pairs, puis de lui confier le ministère de l'intérieur. »

Le rapport que fit le comte Pozzo di Borgo à son souverain sur les événements de juillet fut loin d'être favorable à Charles X et au ministre Polignac ; mais, bientôt, l'ambassadeur russe dut se rendre à Londres pour y occuper le même poste qu'à Paris : c'était une disgrâce.

Le duc de Raguse, dans sa première entrevue avec le roi, avait prié Sa Majesté de donner des ordres pour

qu'on distribuât tout de suite vingt mille rations de pain et de viande aux régiments de la garde royale. M. le comte Hocquart, chambellan de l'hôtel, faisant les honneurs de la table de service en l'absence du comte de Cossé, fut vite appelé.

« Hocquart, lui dit le roi, la garde royale meurt de faim depuis trois jours ; il faut lui faire distribuer vingt mille rations de pain et de viande.

— Vingt mille rations, sire ! répondit le comte Hocquart ; je n'ai que deux cents petits pains pour le service de Votre Majesté. »

Le roi donna l'ordre de retrancher le plus possible sur le service de sa table et de sa maison, et de distribuer des vivres aux postes du château.

Cependant, la présence à Saint-Cloud de la maison militaire du roi, de la garde royale, l'attitude des élèves de l'école de Saint-Cyr, avaient remonté les esprits et rendu un peu de confiance et de ressort au parti des ordonnances. Le roi lui-même répondit alors à M. de Mortemart qui lui adressait quelques observations : « Je ne veux pas monter en charrette comme Louis XVI, mais à cheval. » Paroles caractéristiques, qui résument la politique qu'on suggéra facilement à l'esprit de Charles X, dominé par le souvenir des malheurs de toute sa famille.

La confiance ne fut pas de longue durée. Le roi connut enfin toute la vérité. Sa Majesté manda de nouveau M. le duc de Mortemart. Bientôt MM. les comtes d'Argout, de Sémonville, de Vitrolles, de Girardin, arrivèrent et purent parler au roi. Il y eut dans le palais de

Saint-Cloud, dans cette après-midi du jeudi 29, beaucoup d'allées et de venues, beaucoup de pourparlers. Le retrait des ordonnances fut signé, et le ministère Mortemart fut nommé.

Ces deux grandes mesures prises, Charles X crut les dangers conjurés, se fiant aux nouveaux ministres, le duc de Mortemart, Casimir Périer, le maréchal Gérard, pour réparer les fautes de ceux qu'ils remplaçaient. Il montra néanmoins beaucoup de mauvaise humeur au jeu; quoi qu'on en ait dit, le whist du roi eut lieu le jeudi 29 juillet. On voyait déjà Paris pacifié et rentré dans l'ordre.

MM. de Sémonville, d'Argout et de Mortemart partirent en toute hâte pour annoncer officiellement à Paris les nouvelles décisions du roi.

Le dîner à la table d'honneur réunit, ce jeudi 29, tous les personnages importants qui se trouvaient au château. Le prince de Polignac était à ce dîner avec la princesse, enceinte de plusieurs mois; il put à peine se faire servir à table par les maîtres d'hôtel et par les valets de pied, lui naguère premier ministre et encore aide de camp du roi. La pauvre princesse en pleurait. Toute la domesticité n'attribuait qu'au prince les malheurs du jour. M. de Polignac et sa femme quittèrent la table avant la fin du dîner.

Dans cette journée, monseigneur le Dauphin reçut un grand nombre d'officiers généraux : tous se plaignaient du maréchal duc de Raguse.

Le vendredi 30 juillet au matin, aucune nouvelle récente de Paris; les barrières étaient barricadées. Tous ceux que le roi envoya à Paris avec des missions spé-

ciales échouèrent dans leurs tentatives et ne revinrent pas à Saint-Cloud; il faut pourtant excepter M. le comte de Girardin.

Il est de fait notoire que M. le duc de Mortemart avait éprouvé autant de répugnance à accepter le titre de premier ministre que le duc de Raguse à se charger de la défense de Paris. Au moment où le ministère Mortemart venait d'être décidé, M. de Sémonville rencontre, dans un salon d'attente, le duc de Mortemart appelé par le roi. Les premières paroles de ce dernier à M. de Sémonville furent celles-ci : « Qu'y a-t-il de nouveau? — Vous êtes premier ministre. — Bah! dit le duc en reculant de deux ou trois pas; jamais! je n'accepte pas; j'arrive! qu'irais-je faire dans ce guêpier? » On sait en effet que les instances et la volonté du roi triomphèrent avec peine de la résistance du duc de Mortemart.

Le vendredi matin, un envoyé du duc de Bourbon, le comte de Choulot, arriva à Saint-Cloud; personne n'y parvint de la part de monseigneur le duc d'Orléans. Son nom fut rarement prononcé à la cour pendant les trois journées; on expliquait son absence par la crainte de compromettre sa popularité. Comme nous l'avons déjà dit, les rapports de la famille royale avec la famille du duc d'Orléans étaient cependant devenus plus intimes pendant le séjour du roi de Naples à Paris.

Le vendredi 30 juillet, le combat avait cessé dans la capitale, mais il continuait du côté de Chaillot et aux environs du bois de Boulogne et de Neuilly.

Ce jour-là, à dix heures du matin, une calèche, attelée de deux chevaux de poste, traversait la commune

de Montrouge. La commune de Montrouge, comme toutes les communes environnantes, était en armes. Des postes veillaient sur tous les points, et on interrogeait chaque voyageur sur ce qui se passait dans les environs. On s'inquiétait surtout d'un régiment suisse qui, disait-on, avait été mandé en toute hâte d'Orléans, et arrivait à marche forcée. On prétendait que déjà dans la matinée ce régiment dépassait Étampes.

Une calèche et des chevaux de poste durent exciter la curiosité. Aussi, à peine sur le territoire de la commune, la calèche fut-elle entourée. On demanda aux voyageurs d'où ils venaient, où ils allaient, et ce qu'ils avaient vu ou appris sur la route. L'un des voyageurs répondit qu'ils étaient au terme de leur voyage, qu'ils venaient eux-mêmes aux informations. Selon leur désir, on leur indiqua une auberge où ils purent descendre.

Ces voyageurs étaient M. le duc de Chartres, le général Baudrand, M. de Boismilon et M. Uginet, depuis contrôleur général de la maison du roi Louis-Philippe.

Une grande effervescence régnait alors dans la banlieue. Les esprits étaient divisés, et la présence du duc de Chartres pouvait donner lieu à de graves manifestations en sens opposés. Pour prévenir tout péril, M. Leullier, maire de Montrouge, s'arrêta au parti d'informer le gouvernement provisoire de l'arrivée du duc de Chartres, tout en offrant au jeune prince une hospitalité cordiale et pleine d'égards. Il fit part de son intention au duc de Chartres, qui le pria d'adresser directement sa lettre au général Gérard, membre du gouvernement provisoire. La lettre du maire au comte Gérard fut confiée à M. Uginet et à un officier de la garde nationale

de Montrouge, qui partirent à l'instant pour l'hôtel de ville.

M. Leullier revint auprès du duc de Chartres pour l'engager à quitter l'auberge où il se trouvait et à se rendre chez lui. Quand M. Leullier entra dans la chambre de l'auberge, M. le duc de Chartres, en habit bourgeois, était étendu sur un lit. Il accepta immédiatement l'offre de M. Leullier; il se leva et sortit accompagné de M. de Boismilon et du général Baudrand. Celui-ci prit sous les matelas du lit l'uniforme et les armes du prince, qui y avaient été cachés, et les enveloppa dans son manteau.

Peu à peu le bruit se répandit dans toute la commune et jusqu'à Paris que le duc de Chartres avait reçu l'hospitalité du maire de Montrouge. Les uns disaient qu'il venait se joindre à Charles X, que son régiment le suivait, qu'il fallait s'emparer de sa personne pour en faire un otage; d'autres voulaient qu'on le fît monter à cheval et qu'il se mît à la tête des combattants de juillet pour couper court à toute hésitation. A diverses reprises, M. Leullier dut employer son influence pour disperser des attroupements où dominaient souvent des sentiments d'hostilité.

Plusieurs heures se passèrent ainsi, heures longues et agitées par mille bruits divers, bien faits pour jeter de l'inquiétude dans l'esprit du prince.

Entre quatre et cinq heures, la réponse du gouvernement provisoire arriva.

C'était le général la Fayette qui écrivait. « En l'absence du général Gérard, disait-il, je réponds à M. le

maire de Montrouge, et je suis sûr que le général Gérard n'eût pas répondu autrement.

» La révolution qui se fait doit amener la liberté des peuples et des individus, sans exception pour la famille d'Orléans. C'est au duc de Chartres à juger du parti qu'il veut prendre. »

Le duc de Chartres retourna à son régiment.

Dans la soirée du vendredi, il se produisit un événement grave, dont les détails sont peu connus. J'ai déjà dit que le duc de Raguse s'offensa de se voir dépouillé avant son arrivée à Saint-Cloud du commandement en chef, donné par le roi à M. le Dauphin. Le maréchal crut même devoir conserver, comme major général, le commandement supérieur et sans contrôle des régiments de la garde royale. De là un conflit très-regrettable : l'état-major de la garde royale servait toutefois d'état-major à M. le Dauphin; le prince, surpris par les événements, n'avait près de lui que deux aides de camp.

Le maréchal continua à prendre directement les ordres du roi; il obtint même de Sa Majesté une gratification de deux mois de solde pour la garde royale de service qui venait de se battre à Paris. Dans un ordre du jour, le maréchal, ignorant la pénurie du trésor royal à Saint-Cloud, prescrit aux divers régiments d'envoyer dans la soirée chez M. de la Bouillerie, intendant général de la liste civile, leurs officiers payeurs, leurs fourriers et leurs sergents-majors, pour toucher la gratification accordée.

Les officiers payeurs, des sous-officiers et des soldats

se rendent à l'heure prescrite chez M. de la Bouillerie, si peu en mesure de pouvoir payer : plaintes et murmures. M. de la Bouillerie accourt tout troublé chez monseigneur le Dauphin et se plaint de l'ordre du jour qui le met dans le plus grand embarras. Déjà irrité contre le duc de Raguse, monseigneur le Dauphin s'étonne et s'indigne qu'on ne l'ait pas même consulté ; il mande le maréchal chez lui, il était entre huit et neuf heures du soir.

Le comte de Champagne-Bouzey, le lieutenant des gardes du corps de service près de M. le Dauphin, attendait le prince dans la salle de billard pour l'accompagner au jeu du roi. Le duc de Raguse entre dans le salon du prince :

« Maréchal! qu'est-ce que c'est qu'un ordre que vous avez donné ce matin pour faire toucher une indemnité à la garde, et cela sans m'en prévenir? Vous oubliez que je commande!

— Non, monseigneur; mais comme major général de la garde royale de service, j'ai pris directement les ordres du roi.

— Vous méconnaissez donc l'ordonnance qui m'a nommé généralissime? vous méconnaissez donc l'autorité du roi?

— Non, monseigneur ; mais le pouvoir que j'exerce ici, je le tiens aussi de l'autorité du roi.

— Ah! vous me bravez! Pour vous prouver que je commande, je vous envoie aux arrêts. »

Surpris et irrité, le maréchal hausse les épaules. Le Dauphin ajoute alors : « Est-ce que vous voulez faire avec nous comme avec l'autre ? »

Le duc de Raguse répond avec dignité que la calomnie ne peut l'atteindre. Le Dauphin, hors de lui, se jette sur l'épée du maréchal, en saisit la poignée et cherche à la sortir du fourreau. Le maréchal se défend alors et appuie une main sur la garde de son épée pour la faire rentrer. La lame affilée glisse dans la main du Dauphin, qui eut trois doigts entamés. Le sang coule, le Dauphin appelle; le comte de Champagne, qui attendait dans la salle voisine, accourt : « Qu'on arrête le maréchal, dit le Dauphin; faites venir des gardes du corps, et qu'on le garde à vue chez lui. »

Huit gardes du corps et un brigadier emmènent le maréchal, passent par la salle des Cent-Suisses, et conduisent leur prisonnier dans ses appartements. Pour comprendre tout ce qu'avait de fâcheux cette espèce d'esclandre, il faut savoir qu'un bataillon de la garde royale était de service dans la cour que traversait son major général, et qu'un escadron de lanciers de la garde, escorte du maréchal, bivouaquait dans cette cour d'honneur, les chevaux attachés contre le cabinet même du rez-de-chaussée où l'on gardait à vue le duc de Raguse. Un officier supérieur des gardes du corps, apprenant les détails de cette scène, tout ému, traverse les grands salons de jeu du roi, éclairés et disposés comme de coutume ; il donne l'ordre de tout éteindre. En ce moment, Madame, duchesse de Berry, accompagnée de mesdames de Bouillé et de Castéja, entre dans le salon du roi, et, d'après les ordres donnés, demande si le roi ne viendra pas au jeu. « Non, madame, répondit l'officier supérieur ; le duc de Raguse vient d'être arrêté. — Est-ce qu'il trahit ? » répliqua vivement Ma-

dame. Il était dans la destinée du maréchal d'être toujours soupçonné ou accusé injustement.

Bientôt cependant le roi savait tout, et le duc de Luxembourg, renvoyant au nom du roi les gardes du corps qui gardaient à vue le maréchal, lui adresse ces paroles pleines de noblesse : « Monsieur le maréchal, le roi vous rend par mes mains cette épée glorieuse que vous mettrez encore au service de Sa Majesté. — Non, répondit le duc, je ne reprends point cette épée ; je veux être jugé par un conseil de guerre ! » Un peu calmé par les chaleureuses instances du duc de Luxembourg, le maréchal reprend son épée, et au bout de dix minutes se rend auprès du roi.

On appelle alors les gardes du corps présents *aux armes*, pour le major général de service. « Non, messieurs, non ! s'écrie le duc de Raguse, dont l'irritation reprenait le dessus, non ! Je ne suis plus qu'un soldat déshonoré par la main d'un prince qu'il a servi... Point d'honneurs ; je demande justice. Rompez vos rangs. »

Le roi, avec des paroles qui venaient du cœur, parvint à apaiser le maréchal et le décida à se rendre chez le Dauphin. Le Dauphin fit, dans son salon, plusieurs pas pour aller au-devant du duc de Raguse au moment où il entrait : « Maréchal, oublions le passé ; vous avez eu tort de donner des ordres sans mon assentiment, et moi, j'ai été trop vif, trop emporté ; j'en suis puni, regardez ! » et il lui montre sa main blessée. « Monseigneur, reprit le maréchal avec dignité, bien du sang vient de couler à Paris ; je n'aurais jamais pensé faire couler le vôtre à Saint-Cloud. » Le maréchal s'incline, sort ; et, malgré cette entrevue, il ne voulut plus donner

aucun ordre. M. le Dauphin, qui n'aurait pu agir qu'avec les conseils d'un chef d'état-major expérimenté, cessa aussi de commander. Ainsi, au moment où la situation se compliquait et s'aggravait, la garde royale n'avait plus de chef. A Saint-Cloud, à Trianon, à Rambouillet, on trouvait une réunion de troupes, mais on ne trouvait plus d'armée; pas de vivres, pas de fourrages, pas d'argent, pas d'administration, pas de commandement.

A Paris, les nouveaux ministres n'avaient point encore pu se réunir.

Dans la nuit du vendredi au samedi, le Dauphin décida le roi à s'éloigner de Saint-Cloud, où il ne devait plus revenir!

On fit enlever dans des caisses les munitions et les fusils, toujours en réserve dans les palais royaux. La maison militaire du roi fut promptement sous les armes, prête à partir; mais la maison civile présentait le plus effroyable désordre : chaque chef de service, arguant de sa responsabilité personnelle, voulait tout emporter. A une heure de la nuit du vendredi 30 au samedi 31 juillet, le roi monta à cheval, suivi du duc de Raguse, des ducs de Maillé, de Luxembourg, Armand de Polignac, de Duras, de Mouchy, de M. O'Hegerthy, du marquis de Courbon, du vicomte Berthier, du comte de Bongars, du comte du Coëtlosquet, du général Vincent, du marquis de la Maisonfort, du comte de Trogoff; Madame et ses deux enfants montèrent en voiture; Madame, duchesse de Berry, était en costume d'homme : elle portait un pantalon et une redingote verte, un foulard en cravate, un gilet noir et des souliers. Madame,

pendant les trois journées, voulait se rendre à Paris; Charles X l'en empêcha. Elle n'avait pris un costume d'homme que pour défendre plus librement ses enfants, s'ils étaient menacés.

On descendait au point du jour la butte de Picardie, quand M. le marquis de Vérac, gouverneur de Versailles, le frère du premier chambellan, vint prévenir le roi que la place d'armes de Versailles et ses avenues étaient encombrées de gardes nationaux très-irrités et portant la cocarde tricolore. Il fut donc décidé qu'on tournerait Versailles et qu'on se rendrait à Trianon. A Saint-Cyr, les débris rassemblés des gendarmes à pied et à cheval de Paris, ayant à leur tête leur colonel, M. de Foucault, crièrent : *Vive le roi!*

Vivres et fourrages manquaient plus que jamais. On prit les vaches de la laiterie royale, on les fit abattre. On trouva un peu de fourrage dans les greniers de la vénerie. La batterie de cuisine du château de Versailles servit à faire la soupe; les fourgons qui contenaient les fusils emportés du palais de Saint-Cloud furent envoyés au loin pour chercher de l'avoine. Le major des gardes du corps avait donné l'ordre de jeter les fusils dans la grande pièce d'eau de Versailles, après en avoir démonté les batteries, faussé les canons et les baïonnettes; mais à onze heures du matin, le samedi, au moment où hommes et chevaux allaient prendre quelque nourriture, M. le Dauphin arriva au galop à Trianon. L'ordre du départ fut donné pour Rambouillet; le service des écuries avait emporté tout son matériel de Saint-Cloud. Douze attelages d'apparat au complet, cent trente chevaux, cent chevaux de selle, ceux de la vénérie, une

foule d'équipages de toute espèce, s'étaient joints au cortége royal. Dans ces déplorables journées, partout et toujours les plus cruels contrastes, l'excès du superflu et le manque du nécessaire; partout et toujours la grandeur et la dignité des personnages, la tristesse et la misère des situations.

On arriva enfin, le samedi, à dix heures du soir, à Rambouillet. Comme on le pense bien, le roi n'y était pas attendu; tout manquait.

M. le duc de Luxembourg, avec le plus grand désintéressement, avait avancé aux compagnies des gardes du corps quinze ou seize mille francs en billets de banque, qu'il portait sur lui. Mais à Rambouillet on ne put changer un seul de ces billets à aucun prix, ni contre or, ni contre argent; on avait répandu le bruit que la Banque avait été pillée!

Dans la nuit du samedi au dimanche 1er août 1830, le lieutenant général comte de Girardin vint apporter au roi, à Rambouillet, la nouvelle de ce qui s'était passé à Paris : la proclamation du duc d'Orléans, comme lieutenant général du royaume; les efforts tentés pour la république, contrairement aux vœux d'une réunion de la Chambre.

Dans la journée du dimanche, le 2e régiment de grenadiers à cheval, prétextant le manque de vivres et de fourrages, quitta Rambouillet et se rendit sans ordre à son ancienne garnison de Meaux.

Le lundi 2 août, le roi donna la permission de tirer tout le gibier dans le parc de réserve. En un instant on tua une quantité immense de cerfs, de chevreuils, de lapins et de faisans. L'ordre fut donné de cesser de tirer

vers le soir. On ne tirait qu'à balle, et un gendarme des chasses fut par maladresse blessé à la jambe; un garde à pied eut son bonnet traversé par une balle.

Dans cette journée, M. Pocques, ancien garde du corps et alors aide de camp du général la Fayette, commandant un certain nombre de volontaires accourus de Paris, vint s'établir entre Cognières et le Perré, pour surveiller la marche du roi et pour lui rendre impossible toute communication directe avec la capitale. Ses vedettes s'avancèrent même en vue de Rambouillet. Le lieutenant général baron Vincent prit alors le commandement d'un régiment suisse de la garde et de la compagnie de Noailles, qui formaient l'arrière-garde de la colonne royale sur la route du Perré. M. Pocques et les siens s'avancèrent vers les vedettes royales à portée de la voix et cherchèrent à ébranler leur fidélité. A plusieurs reprises on les somma de se retirer : ils n'en tinrent aucun compte. Le général Vincent donna alors l'ordre de tirer. M. Pocques eut la cuisse fracturée d'un coup de feu et tomba au pouvoir des troupes royales; transporté à Rambouillet, il y reçut les soins du chirurgien du roi.

Plusieurs ministres qui avaient fait partie du cabinet de Polignac et M. de Polignac lui-même suivaient le roi depuis Saint-Cloud, pour sauver leurs jours menacés. Tout le monde accusait hautement le premier ministre et le blâmait de venir se mêler au cortége royal. Le prince se sacrifia, il quitta le roi dès Trianon. Deux ministres, MM. de Montbel et Capelle, suivirent le roi seulement jusqu'à Rambouillet. M. d'Haussez avait quitté

le roi à Saint-Cloud. M. de Peyronnet était parti pour le midi.

On sait que, le samedi 31 juillet, les députés avaient proclamé monseigneur le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Ce prince fit alors venir secrètement M. le duc de Mortemart, pour lui demander si ses pouvoirs allaient jusqu'à le reconnaître comme lieutenant général du royaume. Le duc d'Orléans protesta alors de sa fidélité au roi devant le duc de Mortemart. Ce dernier, tout en reconnaissant l'opportunité, la nécessité de la mesure, ne donna cependant pas une adhésion pleine et entière. M. le comte de Girardin se rendit à la hâte à Rambouillet pour en référer au roi. Il rapporta à Paris une lettre signée par Charles X.

Dans la journée du dimanche, le roi signa plusieurs promotions dans l'armée et dans l'ordre de la Légion d'honneur, promotions que le gouvernement nouveau refusa de reconnaître et de régulariser. Le lundi 2 août, à six heures du matin, arriva, dans la cour d'honneur de Rambouillet, une voiture à quatre chevaux, avec deux valets de pied de la maison d'Orléans, portant à leurs chapeaux de larges cocardes tricolores. M. de Berthois, aide de camp du duc d'Orléans, descendit de cette voiture et fut introduit dans le cabinet du roi : il y resta une demi-heure. Il informa le roi que, la veille, les Chambres avaient nommé le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Le roi sanctionna le lendemain cette nomination, et sa lettre d'adhésion parvint au duc d'Orléans au moment où il était décidé qu'il serait proclamé roi des Français. A Saint-Cloud et à Rambouillet, le roi et la cour étaient toujours en retard sur Paris de

vingt-quatre heures. Voici cette lettre de Charles X au duc d'Orléans, *général du royaume* :

ACTE ADRESSÉ DE RAMBOUILLET (1er AOUT) A S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS.

Le roi, voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une partie de la France, comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans, le nomme général du royaume.

Le roi, ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, approuve que les Chambres se réunissent le 3 août, et il veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration.

Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, ou à leur liberté, il se défendra jusqu'à la mort.

Fait à Rambouillet, le 1er août 1830.

Signé : CHARLES.

Bientôt le bruit se répandit que le roi et M. le Dauphin se décidaient à abdiquer la couronne en faveur du duc de Bordeaux, et à condition qu'on reconnaîtrait Henri V comme roi de France. Le roi et le Dauphin signèrent donc leur abdication le 2 août, espérant que les Chambres, convoquées pour le 3 août, s'assembleraient ce jour-là et que la royauté de Henri V serait reconnue. Le roi écrivit dans ce sens au duc d'Orléans. Cette lettre fut portée à Paris et remise au duc d'Orléans par le lieutenant général vicomte de Latour-Foissac. L'acte d'abdication et la proclamation de Henri V furent imprimés, répandus dans l'armée royale et affichés dans les rues de Rambouillet. Le roi pria alors les pairs de France

et les députés fidèles qui étaient auprès de lui de se rendre à Paris pour l'ouverture des Chambres.

Voici l'acte d'abdication :

ACTE D'ABDICATION DE S. M. CHARLES X ET DE S. A. R. LOUIS-ANTOINE DE FRANCE, ADRESSÉ A S. A. R. LE DUC D'ORLÉANS, LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROYAUME [1].

Rambouillet, le 2 août 1830.

MON COUSIN,

Je suis trop profondément touché des maux qui affligent et qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux.

Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

Vous aurez donc, en qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions. C'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître, au plus tôt possible, la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V.

Je charge le lieutenant général vicomte Foissac-Latour de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous pour les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que les arrangements convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

1. Cet acte, déposé dans les archives de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, a été transcrit, à la réquisition de M. le lieutenant général du royaume, sur le registre de l'état civil de la famille royale.

Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance de mes sentiments avec lesquels je suis

Votre affectionné cousin,

CHARLES.

LOUIS-ANTOINE.

Le découragement des troupes était général ; elles voyaient que la question des droits de la branche aînée ne se déciderait pas par les armes sur un champ de bataille, mais qu'elle serait résolue par la politique et par les pouvoirs parlementaires. L'infanterie de la garde royale diminuait en nombre d'heure en heure ; pour en citer un exemple, le deuxième régiment à pied de la garde, arrivé à Rambouillet fort de plus de douze cents hommes, le 2, n'en comptait plus que neuf cent cinquante ; le 4, à Maintenon, il était réduit à cinq cents hommes. Les soldats se disséminaient dans les fermes des environs de Rambouillet, et troquaient souvent pour un déjeuner leur bonnet à poil, et leur uniforme galonné en argent contre une blouse et une casquette. Certainement un chef résolu, dévoué, sachant commander, eût pu facilement contenir cette armée composée de soldats braves, fidèles et aguerris.

Cependant la blessure de M. Pocques, aide de camp de la Fayette, et les rapports de ceux qui l'accompagnaient, firent à tort croire à Paris que la résistance s'organisait à Rambouillet, que l'armée royale ralliée allait marcher sur la capitale.

Je ne crains pas d'entrer ici dans de minutieux détails d'intérieur qui attestent le contraire, et qui prou-

vent bien les convictions et les dispositions d'esprit du roi.

Après avoir abdiqué, le roi quitta l'uniforme sans lequel il ne paraissait jamais en public, uniforme simple ou riche suivant les circonstances, mais comprenant toujours des épaulettes sur lesquelles la couronne de France était brodée ou figurée par des pierreries. Le roi revêt un simple frac bleu sans décorations, et, précédé d'un seul valet de pied, descend dans les jardins; il traverse ainsi, sans aucune suite, le parc de Rambouillet. Ce jour-là, après le dîner, Charles X, toujours en habit de ville, tenant le duc de Bordeaux par la main et suivi de toute la famille royale, se rend au bivouac des gardes du corps, défendant qu'on prenne les armes pour le recevoir. Sa Majesté se place au centre de chaque compagnie et remercie les gardes de leur dévouement et de leur fidélité. Le roi leur demande de reporter leur affection et leur noble dévouement sur son petit-fils, qu'il leur présente comme leur roi futur. Madame la Dauphine, arrivée depuis deux jours à Rambouillet, comme nous le dirons tout à l'heure, semble presque heureuse de n'avoir jamais à porter le poids d'une couronne royale, et couvre de caresses le duc de Bordeaux; elle s'adresse avec effusion de cœur à tous les gardes, ne trouvant pour chacun d'eux que des paroles dignes et affectueuses. Madame, duchesse de Berry, contient sa joie par respect pour les membres de la famille royale qui venaient d'abdiquer en faveur de son fils. Le duc de Bordeaux, avec l'innocente insouciance de son âge, recevait tous ces hommages avec étonnement.

Avant huit heures du soir, on se réunit chez le roi pour l'ordre; mais Charles X enjoint aux officiers de sa maison, à tous les chefs du corps, de se rendre chez le duc de Bordeaux. Selon l'usage, le prince étant mineur, ce fut son gouverneur, le baron de Damas, qui, tenant Son Altesse Royale par la main, donna le mot d'ordre en son nom.

Le 4 août arrivèrent à Rambouillet les quatre commissaires nommés par les Chambres et par le duc d'Orléans : MM. le maréchal marquis Maison, de Schonen, de la Pommeraye et Odilon Barrot. Le maréchal Maison portait la cocarde tricolore. Ils annoncèrent au roi sa déchéance. Cette nouvelle changea entièrement la face des choses. Charles X et le Dauphin n'avaient abdiqué qu'à la condition que Henri V serait reconnu roi de France : ils ne voulurent pas admettre que les Chambres eussent le droit de disposer de la couronne; ils regardèrent l'acte d'abdication qu'ils avaient signé comme nul et comme non avenu. Charles X, le lendemain de l'arrivée des commissaires, reprit tous les insignes du pouvoir suprême, et tout le monde lui rendit les honneurs dus à la majesté royale. Les commissaires du nouveau gouvernement ne restèrent qu'une heure à Rambouillet; ils demandèrent que le roi licenciât son armée, et ils n'obtinrent rien de lui à ce sujet. On disait alors que le roi et son armée se retireraient sur Tours et derrière la Loire; que les princes et le duc de Bordeaux se rendraient à Saumur; on parlait d'une Vendée. Mais bientôt le lieutenant général Donnadieu fit savoir à Rambouillet que la garnison et la garde nationale de Tours avaient déjà pris la cocarde

tricolore, et que M. de Peyronnet venait d'être arrêté dans cette ville. Les quatorze mille hommes de troupes réunis à Rambouillet manquaient de tout; la pénurie était telle, qu'on avait renvoyé à sa garnison un régiment de chasseurs à cheval amené à Rambouillet par le général de Montgardé pour défendre la cause royale.

Le 1er août au matin, madame la Dauphine était arrivée à Rambouillet, dans une chaise de poste sans armoiries attelée de quatre chevaux. C'est au château de Fontainebleau, dont le comte Melchior de Polignac était gouverneur, que madame la Dauphine avait appris les suites définitives des ordonnances; elle n'avait eu que le temps, elle et madame de Béarn, sa dame d'honneur, de prendre un costume très-simple. M. de Conflans, son chevalier d'honneur, et M. de Faucigny, son officier des gardes, étaient montés sur le siége de la voiture en tenue négligée. Madame la Dauphine avait rencontré bien des obstacles et subi bien des entraves pour tourner les environs de Paris révoltés et pour arriver à Rambouillet.

« Oh! mon père, dit-elle au roi, en pleurant et en se jetant dans ses bras, qu'avez-vous fait? Du moins nous ne nous séparerons plus! »

On sait aujourd'hui que madame la Dauphine ne s'était rendue à Vichy, d'où elle revenait, que par ordre exprès de Charles X.

Madame la duchesse d'Angoulême, en quittant Vichy, s'était dirigée sur Lyon; elle arrivait le jeudi au matin, 29 juillet, à Chalon-sur-Saône, et le même jour, entre quatre et cinq heures du soir, à Dijon, où elle était attendue. Quelques fenêtres étaient pavoisées dans le quartier de la noblesse. Aucun cri ne se fit entendre sur le pas-

sage de madame la Dauphine à son arrivée. Un grand dîner avait été préparé à la préfecture; c'était le baron Devisme qui était alors préfet du département de la Côte-d'Or.

Le vicomte Jean de la Hamelinaye, lieutenant général, commandait la 18e division militaire; mais il était absent de Dijon par congé; son commandement avait été confié par intérim au maréchal de camp qui commandait une subdivision militaire de la Côte-d'Or, au général Romeuf, ancien aide de camp de la Fayette. Tous les hauts fonctionnaires du département assistèrent au dîner; vers sept heures du soir, des fonctionnaires de tout rang vinrent à la préfecture saluer madame la Dauphine.

Les moyens de communication étaient loin d'être aussi rapides qu'aujourd'hui; mais, à l'heure du dîner, on savait déjà à la préfecture que les ordonnances avaient été rendues le 26, et que quelques attroupements et quelques désordres avaient eu lieu le lundi soir sur la place du Palais-Royal. La préfecture était très-gardée, la cour était remplie de troupes.

Au milieu du dîner, un grand mouvement se produit dans la cour de la préfecture, un courrier arrive couvert de sueur et de poussière : la dépêche portait l'adresse du lieutenant général commandant la 18e division militaire, qui était absent. Le général Romeuf sort de table, descend sur le perron de la préfecture, décachette la dépêche et la lit en public : cette dépêche ne contenait que l'ordre de prendre des mesures pour la sûreté de madame la Dauphine.

Le général Romeuf mande aussitôt le chef d'état-major et l'intendant militaire Rabou. L'ordre est donné

au régiment de hussards en garnison à Dijon de monter à cheval, de garder et de déblayer tous les abords de la préfecture. On décide que le capitainè de gendarmerie accompagnera madame la Dauphine pendant le cours de son voyage. Ce capitaine était le nommé Denest; c'était celui qui, simple maréchal des logis dans la gendarmerie de Paris, avait, dans la Chambre, *empoigné* le député Manuel : on avait surnommé à Dijon ce capitaine *l'empoigneur*. Après le dîner, madame la Dauphine voulut paraître au théâtre. Le préfet insista pour l'en dissuader et ne lui laissa pas ignorer l'esprit d'opposition qui agitait toute la ville. Madame la Dauphine ne tint aucun compte de cet avertissement et de ces conseils, et elle se rendit, accompagnée de madame de Béarn, sa dame d'honneur, et du préfet, dans une loge d'avant-scène des premières, à droite de l'acteur. Tous les fonctionnaires occupaient la galerie et les loges situées en face de celle de madame la Dauphine; le reste de la salle était vide : pas une femme de la ville n'assistait au spectacle, on s'attendait à du bruit.

A l'entrée de madame la Dauphine dans sa loge, le parterre se lève en masse, fait entendre ces cris : *Vive la charte! A bas les ministres! Vivent les* 221 !

Lepeintre aîné était alors en représentation à Dijon, et jouait dans un vaudeville. Le tumulte s'apaise, et la pièce commencée continue. Lepeintre prononce bientôt cette phrase : *Ah ! pour le coup les voilà enfoncés.* Cette allusion, saisie, fait éclater dans tout le parterre des hourras et des bravos. Au même instant, un personnage qui se tenait au balcon près de la loge de madame la Dauphine se penche vers elle, lui montre le poing

en criant : *Vive la charte! A bas les ministres! Vivent les* 221 ! Ce personnage ne craignit pas d'insulter ainsi lâchement une princesse qui commandait tant de respect par ses vertus et par ses malheurs.

La pièce finit, on baisse le rideau; dans l'entr'acte le tapage, les cris continuent. Madame la Dauphine portait des plumes à son chapeau, et plusieurs voix crièrent : *A bas les plumes !*

Madame la Dauphine attend que la toile se lève, qu'une seconde pièce soit commencée, et bientôt elle s'échappe brusquement de sa loge, qui avait une sortie particulière sur la rue ; mais le parterre, plus occupé de ce qui se passait dans la loge du préfet que de ce qui se passait sur la scène, s'élance en masse sur le passage de madame la Dauphine, et il faut que les principaux fonctionnaires fassent résolûment la haie pour protéger la princesse. Elle put enfin monter en voiture et se rendre à la préfecture, escortée par des hussards du régiment que commandait M. de Compiègne.

A son retour dans les salons de la préfecture, madame la Dauphine tombe éplorée sur un canapé et s'écrie au milieu des larmes : « Les malheureux ! les insensés ! »

Le lendemain, madame la Dauphine quitta la préfecture à quatre heures du matin; mais à la porte Guillaume de Dijon une foule immense et matinale l'attendait, et les cris de : *Vive la charte! A bas les ministres! Vivent les* 221 ! la poursuivirent pendant un assez long trajet sur la route de Paris. Madame la Dauphine arriva à Semur vers onze heures du matin; elle descendit à la sous-préfecture. C'était alors M. Capmas qui était sous-

préfet. Pendant le déjeuner, un courrier apporte une dépêche qui apprend à madame la Dauphine tout ce qui s'est passé à Paris pendant les mardi et mercredi 27 et 28 juillet. Elle sut qu'on s'était battu dans Paris; mais elle ignorait encore la victoire de l'insurrection, la défection de quelques régiments de ligne et la retraite de l'armée royale. Elle ne put contenir ses larmes; tous ceux qui l'entouraient pleuraient avec elle. Lorsqu'elle put reprendre un peu de calme, elle ne fit entendre que cette parole : « Malheureux Paris! »

Je reviens à Rambouillet. Les nouvelles les plus contradictoires y circulaient. Charles X faisait vendre de l'argenterie pour payer les vivres qu'on pouvait acheter.

Le 4 août, à cinq heures du matin, le cortége royal entrait à Maintenon. La nouvelle venait de parvenir au roi que trente mille Parisiens, commandés par le général Pajol, accouraient en omnibus, en fiacres, en coucous, et qu'ils étaient déjà à Cognières. Le roi fit alors appeler le maréchal Maison, et le pria de lui dire la vérité, foi de soldat. La réponse alarmante du maréchal (il portait à soixante mille hommes les cinq mille volontaires qui marchaient sur Rambouillet) décida le roi à licencier son armée, licenciement qu'il avait refusé à Rambouillet.

On fit une halte à Maintenon; tout ce qui restait de l'armée fut licencié. La compagnie des gardes à pied remit son étendard au roi; les officiers furent admis à l'honneur de prendre congé de Charles X, ainsi que des princes et des princesses. Madame la Dauphine dit alors à plusieurs officiers supérieurs : *Croyez bien, messieurs, que je n'ai été pour rien dans ce qui s'est fait. Les or-*

donnances étaient une entreprise, et les entreprises ne nous réussissent pas.

Nous empruntons à M. le duc de Noailles, propriétaire du château de Maintenon, le récit peu connu de l'hospitalité qu'y reçurent Charles X et sa famille :

« Au milieu de la nuit du 3 août 1830, le bruit se répandit tout à coup que Charles X, obligé de fuir sa capitale et résidant depuis trois jours à Rambouillet, allait venir demander un asile au château de Maintenon. Aussitôt les ordres furent donnés, les appartements préparés, et à deux heures du matin tout se trouva prêt à recevoir le triste cortége attendu.

» La nuit était calme et pure, la lune à demi voilée, et le silence n'était encore troublé que par les pas de deux régiments de cavalerie qui défilaient sur le pont de la ville, après lesquels défila, sur le même pont, l'artillerie de la garde, mèche allumée. Cette marche guerrière et silencieuse, le bruit sourd des canons, l'aspect des noirs caissons, l'éclat de ces torches au milieu des ténèbres, présentaient l'image, hélas ! trop véritable, du convoi de la monarchie.

» A deux heures du matin, les premières voitures arrivèrent, ensuite M. le Dauphin et madame la Dauphine, madame la duchesse de Berry, M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle, enfin le roi et toute sa suite.

» Cette royauté si éclatante dans la personne de Louis XIV, l'idéal d'un monarque puissant et fortuné, et depuis si outragée dans celle de Louis XVI, de qui le long martyre, l'héroïque résignation et l'innocence donnent à sa triste destinée la gloire unique d'avoir été ce

qu'il y a eu sur la terre de plus semblable à la passion du Christ ; cette famille si longtemps environnée de splendeur et de puissance, et que ses grandes infortunes auraient rendue chez les anciens un objet sacré ; précipitée d'un trône dont la chute a ébranlé tous les trônes de l'Europe, errante pendant vingt-cinq ans dans l'exil, miraculeusement relevée par des événements auxquels tous les peuples ont pris part, renversée une seconde fois par un retour inouï de la fortune ; rétablie encore au bout de quelques mois, comme si elle eût été constamment réservée par la Providence pour servir de bouclier entre la France et ses ennemis vainqueurs ; c'était cette même royauté et cette même famille qui reprenaient de nouveau, à pas lents, le chemin de la terre étrangère, à travers un peuple muet et étonné.

» En descendant de voiture, le roi paraissait accablé, sa tête était penchée sur sa poitrine et pliait sous le poids de ses réflexions. Il monta avec peine l'escalier qu'avait jadis monté Louis XIV, et il fut conduit dans l'appartement de madame de Maintenon, qu'on lui avait destiné. Celui qu'avait occupé Louis XIV fait aujourd'hui partie de l'appartement public ; il y resta quelques moments avec sa famille ; puis chacun des princes se retira chez lui, et Charles X, demeuré seul avec le maître et la maîtresse du lieu, leur adressa ces paroles : « Je ne veux pas qu'on fasse la guerre civile en France, » et qu'on y verse du sang pour moi : je m'éloigne. » Mon regret est de n'avoir pu la rendre heureuse, car » ç'a toujours été mon vœu le plus cher ; je voulais sa » puissance et sa tranquillité. Tout mon désespoir est » l'état dans lequel je la laisse. Que va-t-il arriver ? Le

» duc d'Orléans lui-même n'est pas certain d'avoir,
» dans quinze jours, sa tête sur ses épaules. On assure
» que tout Paris marche contre moi ; je ne m'en suis
» pas fié cependant au rapport des commissaires :
» quand ils ont été sortis, j'ai rappelé Maison et je lui
» ai dit : Je vous demande de me dire, foi de soldat, si
» ce qu'ils m'ont dit est vrai. Il m'a répondu : Ils ne
» vous ont dit que la moitié de la vérité. »

» La première cour du château se trouvait remplie par les voitures, les chevaux de main, et des soldats couchés par terre. Dans la deuxième étaient quelques voitures encore, avec la compagnie des Cent-Suisses qui bivouaquait sur le pavé, et dont les officiers déchirèrent et se partagèrent le drapeau. De temps à autre des détonations lointaines faisaient appréhender une attaque de nuit ; mais ces détonations provenaient de quelques soldats qui déchargeaient leurs armes. Enfin le tumulte s'apaisa peu à peu, et le silence reprit par degrés l'empire qui lui appartient pendant la nuit.

» Un garde à pied était de faction au bas de la tour du grand escalier ; un garde du corps se promenait sur le balcon de pierre qui communique de la grosse tour à l'appartement où couchait le roi. Aux premiers rayons de l'aurore, on vit cette figure guerrière se dessiner sur les murs brunis par le temps, et le bruit mesuré de ses pas sur ces pierres antiques rappelait ces preux bardés de fer qui peut-être autrefois les avaient foulées.

» Ces soldats couchés épars, ces faisceaux d'armes, ces chevaux, cette sorte de bivouac, tout ce désordre guerrier au pied de ces gothiques tourelles formait un tableau qui eût charmé les yeux, s'il n'eût affligé la

pensée; mais ce roi fugitif devant son peuple, le petit-fils de Louis XIV venant demander asile dans une demeure encore empreinte des marques de la grandeur de son aïeul, cette halte de la monarchie en marche pour l'exil, en face du monument de son orgueil et de son faste passé, dont la ruine semblait regarder tristement la scène qui se passait à ses pieds : quel spectacle, sous le calme d'un ciel pur et en présence de la nature, toujours immuable devant toutes les agitations des hommes !

» Le lendemain, à dix heures, Charles X entendit la messe dans la chapelle du château. Ce fut dans cette petite chapelle que l'infortuné monarque offrit à Dieu le sacrifice de la couronne qui lui était si douloureusement arrachée. C'est en effet à Maintenon que Charles X cessa véritablement de régner : c'est là qu'il licencia la garde royale et les Cent-Suisses, ne gardant pour escorte que les gardes du corps, qui l'accompagnèrent jusqu'à Cherbourg. Après la messe, le roi remonta un instant dans sa chambre, et, à onze heures, le cortége se remit en route. La fille de Louis XVI portait tous les malheurs et toutes les grandeurs de sa race empreints sur son visage, habitué dès l'enfance à l'expression de la douleur. Elle s'avança vers les gardes qui étaient rangés dans la cour, et leur présenta sa main, qu'ils baisèrent en versant des larmes. Ses propres yeux en étaient remplis, et elle répétait ces paroles d'une voix émue : « Ce n'est » pas ma faute, mes amis, ce n'est pas ma faute ! » M. le Dauphin embrassa l'officier qui commandait la compagnie des Cent-Suisses, et monta à cheval. Madame la duchesse de Berry, en demi-costume d'homme, avec

un certain appareil militaire qui faisait prévoir la prise d'armes de la Vendée, monta aussi en voiture, suivie de ses deux enfants, dont le visage gracieux et inquiet tour à tour souriait innocemment à leur malheur. Le roi partit le dernier. Il remercia avec une bonté touchante de l'hospitalité qu'il avait reçue ; puis il s'avança vers les troupes et les remercia aussi avec cet accent du cœur qu'il possédait, et dont il usait trop rarement : « J'es-» père, leur dit-il, que nous nous reverrons bientôt. » Un gendarme des chasses se jeta à ses pieds, et lui baisa la main. Il la donna à plusieurs, et se tournant vers le garde à pied qui était de faction au bas de la tour et qui lui présentait les armes : « Allons, dit-il, je vous » remercie : vous avez bien fait votre devoir, je suis » content de vous ; mais vous devez être bien fatigué ! » — Ah ! sire, répondit le vieux soldat en laissant tom-» ber de grosses larmes sur sa moustache blanchie, la » fatigue n'est rien ; encore si nous avions pu sauver » Votre Majesté !... » Un grenadier perce la foule et va se placer devant le roi : « Que me voulez-vous? lui dit » Sa Majesté. — Sire, répondit le soldat en portant la » main à son bonnet, je voulais vous voir encore une » fois. »

» Le roi, profondément attendri, se jeta dans sa voiture, et toute cette scène disparut bientôt, laissant dans les âmes une impression ineffaçable, et attachant à ces lieux, déjà pleins de souvenirs, une nouvelle et triste célébrité. »

A dix heures, on partit pour Dreux, précédé des commissaires du gouvernement. A Dreux, M. Odilon Barrot

est forcé de haranguer le peuple et d'invoquer le respect dû au malheur, pour que le roi et son escorte puissent entrer avec sécurité dans la ville. Les commissaires reviennent alors sur leurs pas. M. Odilon Barrot dit au Dauphin que le roi pourra coucher le soir à Dreux, mais il faut qu'il se résigne à y voir arborées les couleurs nationales. « Cela ne me regarde pas, dit le prince, voyez le roi. » Charles X répondit, sans aucune émotion, « que cela lui était indifférent. » Le 5 août on coucha à Verneuil; le 6 août à Laigle; le 7 août à Mellerault, à sept lieues de Laigle. A Mellerault, le roi logea chez un ancien garde du corps, M. de la Roque; le roi occupait une chambre au rez-de-chaussée. Un huissier de service en costume se tenait, comme à Saint-Cloud, à la porte du roi. On vit arriver deux voitures appartenant à madame la Dauphine : ces voitures avaient été arrêtées à Tonnerre, et le gouvernement nouveau les lui renvoyait. « Je suis très-contente de l'arrivée de ces voitures, dit madame la Dauphine à M. O'Hegerthy fils; au moins, à présent, *j'aurai des chemises.* »

En quittant Saint-Cloud, chaque garde avait reçu cinquante francs. Chaque garde reçut dix francs à Mellerault; on finit par compléter à Cherbourg la solde de juillet [1].

Le 8 et le 9 août, on fit séjour à Argentan; le roi entendit la messe dans la cathédrale.

Les deux pièces de canon qui suivaient la petite ar-

1. Nous empruntons quelques-uns de ces faits au *Journal de Saint-Cloud à Cherbourg*, par M. Théodore Anne, ex-garde du corps de la compagnie de Noailles.

mée de Charles X restèrent à Argentan ; une voiture fermée qui marchait derrière celle du roi disparut. Cette voiture s'arrêtait où logeait Charles X ; mais elle ne s'ouvrait jamais. Dans cette voiture se cachaient madame de Polignac et ses enfants ; ils purent s'embarquer pour l'Angleterre, à quelque distance de Valognes.

La famille royale poursuivit ainsi tristement, par Condé-sur-Noireau, par Vire, Saint-Lô, Carentan et Valognes, sa longue route à travers cette riche Normandie, toute resplendissante de gerbes dorées, de sites pittoresques et ombragés d'une végétation vigoureuse et luxuriante. Que de chagrins, que de regrets torturaient le cœur de la famille royale !

Chaque jour le roi quittait en voiture la ville où il avait couché ; à une demi-lieue, Charles X montait à cheval jusqu'à une demi-lieue de l'étape prochaine. Voici dans quel ordre marchait le cortége :

Une avant-garde, deux compagnies de gardes du corps, puis les voitures des princes ; dans la première, monseigneur le duc de Bordeaux, avec son gouverneur, les deux sous-gouverneurs et M. de la Villate, son premier valet de chambre ; dans la seconde, Mademoiselle avec sa gouvernante et madame la baronne de Charette, Madame avec son premier écuyer, son chevalier d'honneur et madame la comtesse de Bouillé ; dans une troisième voiture, madame la Dauphine avec madame de Saint-Maur ; M. le Dauphin à cheval, deux de ses menins près de lui ; le roi, dans sa voiture avec le capitaine des gardes de service ; le maréchal duc de Raguse à cheval. La marche était fermée par une compagnie de gardes du corps.

Dans tous les bourgs qu'on traversait, on ne voyait que cocardes et drapeaux tricolores. L'attitude des populations inspirait de temps en temps quelques inquiétudes; mais MM. les commissaires du roi surent tout prévoir, tout prévenir; la famille royale fut partout respectée.

Pendant ce voyage, à chaque étape, bien des fidélités chancelaient et abandonnaient la famille royale. On arriva enfin à Cherbourg. Le port était couvert de vaisseaux pavoisés aux trois couleurs; un navire étranger avait arboré le drapeau autrichien. Dans la ville, on se pressait sur le passage de ce triste cortége; ces princes, ces princesses, le duc de Bordeaux et Mademoiselle, encore enfants, inspiraient à tous des sentiments de tristesse et de compassion.

J'ai à raconter ici avec détail une mission auprès du roi Charles X, qui fut confiée pendant les premiers jours d'août 1830, par le baron Louis, à M. Thomas, alors inspecteur général des finances. Je tiens de bonne source le récit exact et circonstancié de cette mission.

Le baron Louis mande un matin dans son cabinet M. Thomas: « *Mon cher enfant*, lui dit-il (il n'appelait jamais M. Thomas que *mon cher enfant*), j'ai une mission délicate à vous confier. Il s'agit de porter six cent mille francs en or au roi Charles X, et de les lui remettre à Cherbourg au nom du lieutenant général du royaume. Devrez-vous, ne devrez-vous pas demander un reçu? Votre tact, votre sentiment des convenances apprécieront la situation. Le caissier central du Trésor va vous remettre six cent mille francs en quadruples d'Espagne. Vous voyagerez en poste; il faut que vous soyez parti ce soir. »

On emprunta à M. de Rothschild une de ses chaises de poste, contenant dans l'intérieur une caisse cachée et à double fond. Il existait au ministère des finances, sous l'empire, un grand nombre de ces chaises de poste, destinées à porter de grosses sommes en or au quartier général et aux payeurs de l'armée. Les six cent mille francs en quadruples furent placés dans la première caisse; le double fond n'était disposé que pour recevoir des *napoléons*. Un employé de la caisse centrale fut désigné pour accompagner M. Thomas.

Les chevaux de poste étaient demandés, M. Thomas allait partir, lorsqu'il est appelé de nouveau dans le cabinet du baron Louis : « Mon cher enfant, lui dit-il, j'ai jugé prudent et utile de vous donner pour compagnon de voyage le général comte Alexandre de Girardin, ex-grand veneur. Il vous aidera à vous faire admettre auprès du roi Charles X : allez le trouver, il vous attend, et vous partirez ensemble. »

Le soir même, M. le comte Alexandre de Girardin montait dans sa voiture, et M. Thomas, en compagnie de l'employé de la caisse centrale, dans la chaise de poste de M. de Rothschild.

Six cent mille francs en or représentent un poids de cent quatre-vingt-treize kilogrammes cinq cents grammes, soit trois cent quatre-vingt-sept livres [1]. M. Thomas eut tout le long de la route la précaution de prendre trois chevaux.

Une question avait été discutée avant le départ entre le général de Girardin et l'inspecteur des finances.

1. 1,000 fr. en or pèsent 322 grammes 500 milligrammes.

Le général pensait qu'il fallait rejoindre au plus vite, sur la grande route, la famille royale. M. Thomas vit dans ce projet de graves difficultés d'exécution, plus d'un inconvénient et plus d'un danger. D'ailleurs, les ordres qu'il avait reçus étaient précis : il ne devait remettre les six cent mille francs au roi Charles X qu'à Cherbourg.

Le voyage se fit sans encombre jusqu'à Bayeux ; seulement, à chaque relais, les postillons examinaient avec attention la chaise de poste de M. Thomas : ils étaient tous étonnés que même trois chevaux eussent tant de peine à l'enlever ; ils ne comprenaient pas qu'avec deux voyageurs seulement cette voiture fût si lourde.

Tout le long de la route les populations étaient inquiètes, curieuses, animées ; et à Bayeux nos deux voyageurs, pour obtenir des chevaux, durent se rendre à la mairie, où le conseil municipal tenait séance, présidé par le maire. Le général et M. Thomas se trouvèrent en règle ; ils avaient un passe-port et une commission signés par le ministre des finances et par le ministre des affaires étrangères.

Le reste du voyage ne se fit pas sans quelques inquiétudes ; le bruit s'était répandu qu'un certain nombre de forçats s'étaient évadés, et on pouvait craindre d'eux des attaques nocturnes.

On arrive enfin sans accident à Cherbourg. M. Thomas fait transporter son trésor chez le payeur de la marine, qui lui en donne un récépissé.

Mais une nouvelle grave se répand : le général Hullot, qui commandait à Caen au nom du gouvernement nou-

veau, s'était rendu à Cherbourg; il avait sous ses ordres la garde nationale de cette ville, quelques compagnies de la ligne et même un peu d'artillerie. Le roi Charles X et la famille royale arrivaient à Valognes; on annonçait que le général Hullot se disposait à faire une pointe sur Valognes avec ses troupes et deux pièces de canon; on prétendait à Cherbourg que plusieurs régiments suisses accompagnaient encore le roi comme escorte.

La famille royale n'était entourée que des compagnies de gardes du corps; mais malgré tout on pouvait redouter une collision sanglante.

M. le général Alexandre de Girardin se rendit à Valognes; il instruisit le maréchal Maison des dispositions et des projets du général Hullot; il pria en même temps le maréchal d'informer le roi Charles X que le lieutenant général du royaume lui envoyait une somme de six cent mille francs en quadruples d'Espagne.

Le maréchal Maison donna l'ordre au général Hullot de rester à Cherbourg, de cesser toute démonstration hostile; un délégué du roi Charles X, M. Bourlet de Saint-Aubin, l'un des cinq premiers valets de chambre du roi, fut envoyé à Cherbourg pour recevoir cette somme de six cent mille francs.

Le roi Charles X avait témoigné le désir qu'on lui procurât au moins quatre-vingt mille francs en or français; le payeur de la marine put satisfaire ce désir.

M. Thomas fit transporter son trésor sur le vaisseau où devait s'embarquer Charles X, et en fit la remise à M. le baron Bourlet de Saint-Aubin.

On compta un des sacs de quadruples et on se contenta

de peser les autres sacs. M. de Saint-Aubin donna un reçu à M. Thomas ; mais ce dernier, avec des paroles pleines de convenance, fit comprendre à M. de Saint-Aubin que la signature du roi lui était nécessaire. M. de Saint-Aubin n'avait même pas un titre en règle comme délégué de Charles X.

La famille royale et les commissaires du nouveau gouvernement arrivèrent à Cherbourg. Là, ils eurent à traverser des flots de populations calmes et silencieuses, pour se rendre au pont jeté entre le rivage et les deux bâtiments sur lesquels allait s'embarquer la famille royale : c'étaient le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll*, affrétés pour l'Angleterre.

Les dispositions les plus convenables avaient été prises; le roi et les princes descendirent sur le *Great-Britain*. On se hâta de transporter sur les deux bâtiments les malles du roi, des princes, des princesses et de leur suite. MM. de Schonen, Odilon Barrot et le maréchal Maison restèrent un quart d'heure environ dans la chambre réservée au roi ; puis ils prirent congé de lui et rentrèrent en ville. Dans cet entretien, le maréchal Maison dit au roi « qu'en acceptant la mission qu'il venait de remplir, il avait cru lui donner un dernier témoignage de dévouement et de reconnaissance ! — Brisons là-dessus, maréchal ! » répondit le roi.

M. Thomas était demeuré sur le bâtiment avec les six cent mille francs, dans une petite chambre où il n'y avait place que pour une chaise : il attendait que M. de Saint-Aubin lui apportât un reçu en règle; mais ce fut Charles X lui-même qui vint trouver M. Thomas et qui lui remit ce reçu.

La physionomie de Charles X était calme, pleine de dignité et de bienveillance ; il était alors vêtu d'un habit bourgeois sans aucune décoration.

« C'est vous, dit le roi, qui venez de Paris ? comment vous nommez-vous ?

— Thomas.

— Qu'êtes-vous ?

— Inspecteur général des finances.

— Sous quel ministère avez-vous été élevé à ce grade ?

— Sous le ministère du comte Roy.

— La situation du pays est bien grave ! »

Puis Charles X tendit la main à M. Thomas, et lui dit d'une voix émue : « Je vous remercie. Soyez heureux ! »

On allait lever l'ancre, mais de nouveaux ordres sont donnés. Les gardes du corps qui avaient accompagné la famille royale demandèrent à lui faire leurs adieux. Plusieurs descendirent sur le pont, et ce fut alors un tableau à troubler l'esprit et à serrer le cœur ! Tous pleuraient, baisaient les mains du roi et se jetaient à ses genoux. Charles X recevait avec une affectueuse émotion, mais avec noblesse, ces sincères témoignages d'amour et de fidélité. Toute la famille royale était près de lui ; des gardes du corps entouraient aussi le duc d'Angoulème et lui disaient avec des pleurs leurs derniers adieux. On lisait sur la physionomie de madame la duchesse d'Angoulème la douleur la plus profonde ; elle avait les yeux rouges, fatigués de pleurs ! Madame la duchesse de Berry était agitée, et cachait avec peine une vive irritation ; ses deux enfants, le duc de Bordeaux et Mademoiselle, se montraient étonnés de tout ce qu'ils voyaient, émus de toutes ces larmes. Les cœurs les plus indifférents s'atten-

drissaient à cette scène si touchante qui réveillait tant de tristes souvenirs. On plaignait ce roi détrôné, et cette famille royale où le malheur semble héréditaire, forcés encore une fois de partir pour l'exil, forcés encore une fois de dire adieu à leurs fidèles amis et à la France.

Bientôt tous ceux qui ne faisaient point partie de la suite de la famille royale quittèrent le bâtiment; on leva l'ancre.

Le 16 août, à deux heures un quart, les capitaines des navires firent retentir l'air de leurs commandements. Le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll*, emportant une royauté et une dynastie, sortirent du port, à trois heures précises, sous l'escorte d'une corvette et d'une gabarre de l'Etat.

La foule suivit longtemps de ses regards attristés ces princes condamnés à expier sur la terre étrangère la folle politique d'imprudents et d'imprévoyants conseillers.

La mission de M. Thomas avait été bien remplie; cette dépense de six cent mille francs fut plus tard portée au budget et régularisée par un vote des deux Chambres.

Voici le procès-verbal d'embarquement rédigé et signé par MM. les commissaires du gouvernement provisoire:

PROCÈS-VERBAL D'EMBARQUEMENT DE S. M. CHARLES X ET DE LA FAMILLE ROYALE, A CHERBOURG, LE 16 AOUT 1830.

Nous, commissaires délégués auprès du roi Charles X pour le conduire lui et sa famille à Cherbourg, et veiller à leur sûreté, nous étant transportés à bord du navire américain *la Grande-Bretagne*, avons constaté que le roi Charles X, LL. AA. RR. Louis-Antoine, Dauphin, madame la Dauphine, monseigneur le duc de Bordeaux, madame la duchesse de Berry et Mademoiselle ont été embarqués

sur ce navire, le 16 du mois d'août 1830, à deux heures; et à trois heures précises, ont quitté le rivage de France pour faire voile vers la côte d'Angleterre. De tout quoi nous avons dressé procès-verbal, et l'avons signé et fait signer par le préfet maritime du port de Cherbourg, présent audit embarquement.

Fait à Cherbourg, le 16 aout 1830.

Ont signé : *Le maréchal marquis* MAISON, DE SCHONEN, DE LA POMMERAYE, ODILON BARROT.

Le préfet maritime : POUYER.

Dans ces Mémoires, je ne laisserai jamais échapper l'occasion de rappeler un de ces traits, un de ces mouvements généreux, qui honorent les hommes politiques si souvent accusés ou calomniés par l'esprit de parti. M. Bavoux, député de Paris [1], fut nommé préfet de police le 29 juillet, par la commission municipale. Un employé vint, dès le 29 juillet, lui demander s'il ne pourrait pas accorder un passe-port à madame Mangin, femme de l'ex-préfet de police, qui avait été forcée de fuir précipitamment de l'hôtel de la préfecture, à peine remise de couches. « Où adresser ce passe-port? — Madame Mangin s'est réfugiée chez moi; elle m'avait toujours protégé. » M. Bavoux ne donna que des éloges à celui qui n'avait pas abandonné ses anciens bienfaiteurs, le chargea d'offrir pour asile à madame Mangin les appartements qu'elle occupait à la préfecture, et fit délivrer un passe-port en blanc pour M. Mangin, encore caché à Paris.

Dans la nuit du 29 au 30, on voulut obtenir de M. Ba-

1. Le père de M. Bavoux, aujourd'hui mon collègue au Corps législatif.

voux des ordres d'arrestation pour MM. Peyronnet et Guernon de Ranville, dont on connaissait le lieu de retraite ; le préfet de police refusa l'ordre d'arrestation, et il invita ces dénonciateurs à aller presser les ministres de quitter la France, promettant de leur donner des passe-ports en blanc pour l'étranger. M. Bavoux fit également délivrer des passe-ports à MM. de Montbel, de Vaulchier, et à d'autres notabilités de la cour de Charles X.

La famille royale embarquée ne fit qu'un court séjour sur le brick.

M. Dumont d'Urville, commandant de la petite escadre, a publié dans une revue hebdomadaire, quelques années après la révolution de juillet, tous les détails du voyage sur mer de la famille royale.

M. Dumont d'Urville demanda d'abord au roi où il fallait le conduire. Le roi, étonné, répondit : « Mais je ne suis pas libre ? — J'ai l'ordre, répliqua M. d'Urville, de conduire Charles X partout où il témoignera le désir d'être transporté, à l'exception, toutefois, de la Belgique, des îles de Jersey et de Guernesey. — Alors, dit le roi, conduisez-moi à la baie de Spithead, rade de Portsmouth, d'abord, et je désire mouiller au fond du chenal devant Cowes. Le vent est-il bon ? — Oui, sire, nous avons vent arrière pour sortir de la rade et même du grand bassin. »

La duchesse d'Angoulême chercha parmi les divers bâtiments à l'ancre celui qui portait le nom du duc de Bordeaux. M. d'Urville le lui montra, mais en ajoutant que, dès la veille, il avait changé de nom et s'appelait *le Friedland*. Peu de temps après, admirant le bel as-

pect du *Charles-Caroll* et sa bonne marche, le roi dit en souriant : « Voilà un beau navire, n'est-ce pas, capitaine? Est-ce que nous n'allons pas aussi bien dans notre marine? — Je ne crois pas, répondit M. d'Urville, que nous ayons dans notre marine marchande, sire, un navire aussi bien gréé, aussi bien tenu et aussi richement aménagé. — Les Américains vont bien... — Oui, sire, encore soixante ou quatre-vingts ans, et ils pourront disputer aux Anglais le sceptre des mers. — C'est pourtant à nous qu'ils doivent tout cela, répondit le roi. — Oui, sire, c'est au frère de Votre Majesté, au roi Louis XVI. Ils ne l'ont pas oublié. » Le roi resta pensif, puis il reprit : « Ce fut une faute, une très-grande faute de la part de Louis XVI; mais qui n'en fait point dans sa vie! »

Durant tout le voyage, dit M. Dumont d'Urville, le roi se montra constamment l'homme le plus simple et le plus facile. Il prétendit que s'il n'était point parti pour l'exil, une révolution devait éclater à Paris le 17 septembre 1830.

Le jeudi 19 août, vers midi, un canot s'approcha du bord avec deux passagers : c'étaient MM. d'Haussez et de Latil. Le roi et son fils lisaient les journaux anglais; ils accoururent aussitôt sur le pont : « Ah! Latil! s'écria le roi; est-il encore déguisé? » Les journaux anglais avaient annoncé que M. de Latil s'était déguisé en femme. Charles X et M. le Dauphin se jetèrent au cou de M. de Latil; ils donnèrent une poignée de main à M. d'Haussez. M. d'Haussez parla aussi à M. Dumont d'Urville de la révolution qui devait éclater à Paris le 17 septembre 1830. « Nous avons tous les noms des

meneurs, tous les détails du complot, » dit M. d'Haussez avec persistance.

Le duc d'Angoulême causa longuement avec M. Dumont d'Urville : « Je n'ai qu'un regret, lui dit-il, c'est de ne m'être pas fait tuer à Paris, à la tête de la garde. J'en avais la pensée ; mais mon père m'a contraint de rester à Saint-Cloud. »

A Valognes, le 14 août, le roi avait écrit deux lettres autographes adressées, l'une au roi d'Angleterre, l'autre à l'empereur d'Autriche. Selon l'usage diplomatique, il fut fait un *duplicata* de chacune de ces lettres, pour être remis aux premiers ministres de ces souverains. M. le marquis de Choiseul, maréchal de camp, aide-major général de la garde royale, et dont la femme était par sa naissance liée aux premières familles d'Angleterre, fut chargé de porter à Londres la lettre adressée à Guillaume IV et le duplicata destiné au duc de Wellington. Le maréchal de camp baron de Kentzinger, attaché au cabinet du roi, et ancien secrétaire général des Suisses (lorsque Monsieur était colonel général de cette arme), partit pour l'Autriche, chargé de la lettre pour l'empereur et du duplicata pour le prince de Metternich. L'abbé de Kentzinger, frère du général et chanoine honoraire de Saint-Denis, avait donné au prince de Metternich ses premières leçons de droit public : on ne doutait pas que les deux négociateurs ne fussent favorablement accueillis. Dans ces lettres, Charles X demandait à être reçu en roi, et avec les honneurs dus à son rang.

Mais, dès les premiers jours d'août, M. de Talleyrand avait posé la question suivante à lord Stuart de Rothe-

say, ambassadeur d'Angleterre : « Si le duc d'Orléans accepte la couronne, sera-t-il reconnu par l'Angleterre ? » Lord Stuart transmit la question à Londres, et, courrier par courrier, il lui fut adressé une réponse affirmative. On informa donc M. de Choiseul que Charles X et la famille royale ne seraient reçus à Londres que comme simples particuliers.

Charles X ne connut cette réponse qu'en arrivant dans la rade de Spithead.

Le lundi 23, le roi et les membres de sa famille s'embarquèrent à sept heures et demie du matin sur le bateau à vapeur qui devait les transporter à Lullworth. Le roi alla s'asseoir sur un petit banc à dossier, placé au milieu du gaillard d'arrière, et où le duc de Bordeaux et Mademoiselle vinrent immédiatement le retrouver. La jeune fille monta sur ses genoux, le petit duc de Bordeaux sur ses épaules, et l'un et l'autre, dans cette position, se livrèrent à des caresses, puis à des jeux auxquels se prêtait avec tendresse leur grand-père. M. Dumont d'Urville prit alors congé de la famille royale, qui lui fit ses adieux avec une affectueuse cordialité et lui adressa les remercîments les plus empressés.

CHAPITRE VIII

CHARLES X ET LA FAMILLE ROYALE EN EXIL.

Lullworth. — Holyrood. — Goritz. — Mort de Charles X, de M. le Dauphin et de madame la Dauphine. — Nouveaux détails sur les derniers moments de Louis XVIII. — Les galanteries de Louis XVIII. — Conclusion.

Charles X, les princes et princesses s'installèrent au château de Lullworth, appartenant à une famille catholique dont le nom était Weld; le cardinal Weld, mort depuis à Rome, était un des membres de cette famille. Charles X ne demeura au château de Lullworth que six semaines environ, et, pour ces six semaines, il eut à payer cinq cents livres sterling (12,500 fr.) comme prix de location. Ce château n'était pas assez vaste pour toute la famille royale et pour la suite trop nombreuse de Charles X.

M. le marquis de Barbançois, un des gouverneurs de S. A. R. le duc de Bordeaux, et M. Hervey, attaché à la chambre du roi, à Paris, au moment de la révolution de juillet, se rendirent à Londres munis de lettres pour le gouvernement anglais. Ils y reçurent bientôt du duc de Wellington et de sir Robert Peel, alors ministres, des dépêches pour les autorités d'Edimbourg : elles contenaient l'ordre de remettre aux agents de S. M. Charles X, dans le plus bref délai, les appartements royaux d'Holyrood avec tout le mobilier qui s'y trouvait. Ce n'étaient que vieux tapis, lits, fauteuils, canapés, etc., etc., en

très-mauvais état. M. Hervey, d'origine anglaise, fut chargé de s'entendre avec l'architecte du roi d'Angleterre pour rendre le château habitable. Malgré l'activité et le zèle de chacun, lorsque Charles X arriva, les ap partements royaux étaient remplis d'ouvriers. Charles X, tout en s'engageant les pieds dans des déchirures de tapis, trébuchant et manquant de tomber, n'en remerciait pas moins tout le monde, avec la plus aimable bienveillance, des soins qu'on avait pris et du bon état de ses appartements. M. le cardinal de Latil, arrivé de la veille, M. le marquis de Barbançois et M. Hervey avaient eu l'honneur de recevoir Charles X et sa famille à la grille d'entrée du triste et sombre palais d'Holyrood.

M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle furent d'abord très-mal logés et très à l'étroit. On avait loué deux maisons meublées pour M. le Dauphin et madame la Dauphine, et pour madame la duchesse de Berry. On retint tous les appartements meublés qui étaient à louer pour la suite du roi et des princes. Après sept ou huit mois de résidence de Charles X à Holyrood, le duc de Blacas arriva dans ce palais; il y vint offrir à Charles X la fortune considérable qu'il tenait de la générosité de Louis XVIII. Charles X refusa cette offrande, mais il accepta les services de M. de Blacas, qui prit l'administration des biens du roi, et qui réduisit bientôt sa maison, beaucoup trop nombreuse. C'était, d'ailleurs, tous les jours comme une émeute devant le château d'Holyrood: tous les pauvres de la ville et des environs venaient chercher, les uns un soulagement à leur misère, les autres un soulagement à leur douleur ou à leur ma-

ladie. Tous les jours, depuis sept heures jusqu'à onze heures du matin, M. Bougon, chirurgien du roi, donnait des consultations gratuites, Charles X fournissait les médicaments et le linge. Au bout de quatorze mois le roi, monseigneur le duc de Bordeaux, M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mademoiselle quittèrent l'Ecosse et se rendirent en Bohême, puis en Allemagne. Madame la duchesse de Berry avait quitté Holyrood bien avant eux; elle résidait à Londres, d'où elle entretenait une correspondance très-active dans les intérêts de son fils. Une partie des meubles de l'habitation d'Holyrood se vendit aux enchères, et tout fut acheté le double de sa valeur. Le lit du duc de Bordeaux, qui avait coûté six cents francs environ, fut acheté dix-huit cents francs. Le jour du départ de la famille royale, toutes les populations en larmes formaient une haie prolongée et faisaient entendre leurs prières et leurs vœux pour tous ceux dont ils avaient reçu tant de bienfaits.

Charles X vivait à Holyrood en simple particulier; mais dans son intérieur il était roi. Les grenadiers écossais montaient la garde à sa porte et lui rendaient les honneurs militaires.

Dans une de ses excursions, Charles X, fatigué, vint demander asile à la chaumière d'un montagnard. L'habitation était pauvre et nue. Le roi, apercevant une porte, désira savoir où elle conduisait. « Cette porte ne s'ouvre pour personne, » lui répondit-on. Mais peu d'instants après, le montagnard se présenta tenant une clef à la main : « Sire, dit-il en s'inclinant, j'ignorais l'honneur que reçoit aujourd'hui ma pauvre maison. Cette chambre, qui ne s'ouvre pour personne, a pu, en

1745, abriter le dernier des Stuarts, dans ses jours de malheur : c'est aujourd'hui une pieuse demeure pour moi et les miens. Je supplie le roi de France exilé d'honorer de sa présence la retraite où reposa le prince Charles-Edouard ; elle sera ainsi deux fois sanctifiée. » Le roi Charles X, attendri, accéda à ce désir, et la famille du vieux jacobite rendit hommage encore une fois à un prince détrôné.

Le roi avait près de lui, à Holyrood, le cardinal de Latil, archevêque de Reims, le duc de Blacas, la duchesse et leurs trois enfants, quatre de ses anciens ministres, le comte de Montbel, le baron d'Haussez, le baron Capelle et le maréchal comte de Bourmont. Auprès de M. le duc de Bordeaux était M. le baron de Damas. Mademoiselle avait près d'elle comme gouvernante madame la duchesse de Gontaut.

Charles X quitta l'Ecosse et se retira en Bohême, lorsqu'il fut bien constaté que, malgré la révolution de juillet, l'Europe resterait tranquille et se montrerait pacifique.

La famille royale habita d'abord le château de Butschiegrad, situé à peu de distance de Prague. Le roi avait pris le nom de comte de Ponthieu; M. le Dauphin et madame la Dauphine avaient pris les noms de comte et de comtesse de Marnes; M. le duc de Bordeaux portait le nom de comte de Chambord, et Mademoiselle, celui de mademoiselle de Rosny.

Un congrès se tint bientôt à Prague. Charles X crut devoir quitter cette résidence, et ce fut alors qu'il se rendit à Goritz, après avoir passé deux mois dans le château de Kirchberg, situé en basse Autriche, à trente-

six lieues de Vienne, et dont M. le duc de Blacas s'était rendu acquéreur.

Le doux climat de Goritz semblait plus favorable à la santé du jeune prince, de la jeune princesse, et au rétablissement de madame la Dauphine, après la maladie grave dont elle avait été atteinte aux eaux de Carlsbad.

Charles X arriva à Goritz le 21 octobre 1836. Dans cette résidence, comme dans celles de Lullworth et d'Holyrood, toute la famille royale ne put être réunie dans la même habitation. Le roi occupa avec M. le duc de Bordeaux le château de *Grafenberg;* M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mademoiselle habitèrent l'hôtel *Strasoldo.* Le roi faisait tous les jours aux environs de Goritz de longues promenades à pied. « J'ai, disait-il, en dépit de l'adversité, dépassé l'âge des rois mes prédécesseurs. Ma vie a été plus longue que celle de mes ancêtres; mais de cruels malheurs, et trente années d'exil loin de mon pays, l'ont souvent rendue bien amère ! »

La mort du comte de Chabrol, ancien ministre de la restauration, frappa vivement l'esprit de Charles X : « Chaque jour, disait-il, je vois disparaître des hommes honorables que j'ai connus, que j'ai aimés, et qui, pour la plupart, étaient nés longtemps après moi. Ces pertes douloureuses m'avertissent de ma fin prochaine !... Je l'attends avec calme ; mais il est bien triste de penser que je ne reverrai plus la France. »

La température changea à Goritz. On eut à y subir un froid très-vif ; toute la colonie était malade, excepté le roi. Le 1er novembre, Charles X ressentit une indisposi-

tion légère qu'il dissimula; il dompta le mal pour n'inquiéter personne. Le 2 novembre, il assista à la commémoration des morts, et, placé entre ses deux petits-enfants, il leur paraphrasa le magnifique chant d'église le *Dies iræ*, avec une vivacité d'expression qui émut profondément ces jeunes intelligences et ces jeunes cœurs. Le soir, au milieu de sa famille, il parla encore de la mort : « C'est une pensée salutaire, dit-il, que celle de notre fin inévitable : elle nous fait veiller sur les actions de notre vie; elle est la consolatrice de nos maux... J'ai subi de cruelles épreuves, et je les ai patiemment supportées, dans l'espoir que Dieu m'en tiendrait compte dans l'avenir. »

Le 3 novembre, la veille de sa fête, Charles X vit arriver à Goritz le duc de Clermont-Tonnerre, ancien ministre de la guerre. Un corps de musique très-nombreux vint donner une aubade sous les fenêtres de Grafenberg. Le duc de Clermont-Tonnerre parla de la France, des complots qui avaient menacé Louis-Philippe (Fieschi en 1835, Alibaud en 1836). « Comment, s'écria la Dauphine, ne pas frémir d'horreur à la pensée de ces crimes odieux ! — Je plains de tout mon cœur, ajouta Charles X, ceux qui sont maintenant en présence de haines aussi féroces et d'un si redoutable avenir. »

Le jour de la Saint-Charles, le roi fut saisi de frissons pendant la messe; il avoua qu'il souffrait depuis trois jours. Cependant il reçut les hommages de tous les Français présents à Goritz, ainsi que ceux du prince-archevèque et des personnages considérables de la ville; mais il ne put assister au dîner, où ses enfants ne portèrent sa santé qu'avec un sentiment d'inquiétude et de

tristesse. Il se rendit cependant le soir au salon, où tout le monde était réuni. Mais ce n'était plus le même homme, quelques heures avaient suffi pour donner à sa noble et gracieuse physionomie une caducité soudaine. « Je me sens bien faible, dit-il d'une voix éteinte; mais j'ai voulu vous voir encore et vous remercier des vœux que vous venez de faire pour moi. »

Dans la nuit le mal empira; les vomissements se déclarèrent, accompagnés de crampes qui gagnaient jusqu'au cœur. Le docteur Bougon reconnut tous les symptômes d'une attaque de choléra. Le docteur Marini, de Goritz, et le docteur Marculini furent appelés; M. le duc de Blacas courut à l'hôtel Strasoldo, situé à l'autre extrémité de la ville, prévenir M. le Dauphin et madame la Dauphine.

Ce fut le cardinal de Latil qui assista Charles X dans ses derniers moments. « Recevez mes remercîments, dit-il en serrant la main du cardinal : je vous dois la résignation de ma vie et le calme dont je jouis en présence de la mort... je vous dois beaucoup. » Pendant qu'on préparait l'extrême-onction, car Charles X ne pouvait recevoir le saint viatique, ses regards se portaient du cardinal vers le docteur Bougon, et il se rappelait cette nuit du 13 février 1820, où le même prélat administrait monseigneur le duc de Berry, et où le même docteur prodiguait au prince assassiné les soins les plus courageux.

L'évêque d'Hermopolis vint à son tour exhorter le roi. Charles X se recueillit, pria pour la France... la bénit, et quand l'évêque lui demanda de nouveau si, dans ce moment suprême, il pardonnait à tous ceux qui lui

avaient fait du mal : « Je leur ai pardonné depuis longtemps, répondit le royal octogénaire ; je leur pardonne encore de grand cœur... que le Seigneur fasse miséricorde à eux et à moi ! »

M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle arrivèrent tout éplorés auprès du mourant. Il les embrassa avec effusion, il étendit ses mains défaillantes sur leurs têtes et il put encore dire d'une voix éteinte : « Que Dieu vous protége, mes enfants... Marchez devant lui dans la voie de la justice. Ne m'oubliez pas, priez quelquefois pour moi. »

L'évêque d'Hermopolis, assisté des abbés Jacquart et Trébuquet, lut les prières des agonisants. Le roi était calme : aucun gémissement, aucun râle ; il semblait s'éteindre doucement dans un profond sommeil.

Le 6 novembre 1836, à une heure un quart du matin, le docteur Bougon annonça que le roi n'avait plus que quelques instants à vivre. Aussitôt toute la famille royale tomba à genoux ; seule debout aux pieds du roi, les mains jointes, comme seize ans auparavant aux pieds du duc de Berry, madame la Dauphine semblait présider cette scène de désolation. A une heure et demie du matin, sur un signe expressif du docteur Bougon, M. le Dauphin, avec un pieux sentiment de vénération, ferma les paupières du roi mort... puis, au milieu du plus religieux silence, éclatèrent des sanglots déchirants... c'étaient les sanglots de madame la Dauphine, qui, par un effort surnaturel, était parvenue, jusqu'à cet instant suprême de la mort de Charles X, à dominer et à contenir sa douleur.

Madame la Dauphine emmena à l'hôtel Strasoldo M. le duc de Bordeaux, alors âgé de seize ans.

Le 11 novembre eurent lieu les funérailles de Charles X. Le prince-archevèque de Goritz, assisté de son chapitre et de son clergé, présida à la cérémonie religieuse. Le comte de Gleisbach, capitaine du cercle de Goritz, suivit le convoi avec les chefs militaires et avec la garde bourgeoise. Les notables se joignirent au cortége, qui se mit en marche à neuf heures et demie du matin dans l'ordre suivant :

Un détachement de troupes, avec leurs tambours drapés et leur corps de musique ; — vingt-quatre pauvres en deuil, portant des torches ; — les frères de la Miséricorde ; — les religieux capucins et les religieux franciscains, portant des flambeaux ; — le clergé des paroisses de Goritz ; — le chapitre ; — Sa Grandeur le prince-archevêque ; — le char funèbre, surmonté d'une couronne et attelé de six chevaux noirs ; — M. le comte de Marnes, en manteau noir, accompagné du duc de Blacas, premier gentilhomme de la chambre du roi ; — M. le comte de Chambord, en manteau noir, accompagné de M. le comte de Bouillé, aide de camp du roi et remplissant les fonctions de gouverneur du prince ; — M. le comte O'Hegerthy, écuyer commandant ; — douze valets de pied, portant des torches ornées d'écussons aux armes de France ; — M. le duc de Clermont-Tonnerre et M. le comte de Tonnerre, son fils ; M. le comte de Montbel ; M. Billot, procureur du roi ; le docteur Bougon ; le baron de Saint-Aubin, premier valet de chambre du roi ; l'abbé Jacquart, chapelain du roi ; l'abbé Trébuquet, le colonel du génie Mounier, le chevalier Cauchy, membre de l'Institut de France, ces trois personnes attachées à l'éducation de M. le comte de Chambord ; M. de Sainte-

Preuve, ancien garde du corps du roi; M. Henri Billot; des valets de chambre du roi, portant des flambeaux. Un détachement de la garnison suivait le cortége. Pendant tout le parcours, des troupes formaient aussi la haie.

Des descentes et des montées trop rapides forcèrent le cortége de faire de longs détours pour arriver à la cathédrale de Goritz. Dans la ville, les magasins étaient fermés, plusieurs maisons étaient drapées de noir; une foule silencieuse remplissait la cathédrale; toutes les dames étaient vêtues de deuil.

La messe de *Requiem* fut exécutée par un puissant orchestre. Après les *absoutes*, le cortége se remit en marche et gravit péniblement jusqu'à la hauteur qui domine la ville de Goritz et la belle vallée de l'Isonzo. C'est sur cette hauteur qu'est situé le couvent des franciscains où fut inhumé le roi Charles X. Les restes mortels du roi furent embaumés; on plaça le cœur dans une boîte de plomb soudée et contenue dans une autre boîte en vermeil. Ces deux boîtes furent assujetties avec des vis sur un cercueil de chêne, renfermant le cercueil de plomb. A l'entrée du caveau où repose Charles X, on voit une tête de mort couronnée, et au-dessous une plaque de cuivre sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

CI-GIT

TRÈS-HAUT, TRÈS-PUISSANT ET BIEN EXCELLENT PRINCE

CHARLES, X^e DU NOM,

PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

MORT A GORITZ, LE 6 NOVEMBRE 1836,

AGÉ DE 79 ANS ET 28 JOURS

Le provincial, en reconduisant les serviteurs du roi, leur montra du haut de la plate-forme qui domine Goritz une place vide dans la ville : « C'est là, leur dit-il, que s'élevait autrefois notre ancienne demeure. Les Français la détruisirent; un de leurs chefs nous donna pour retraite l'établissement actuel, qui avait appartenu à des carmélites : c'est au maréchal Marmont que nous devons notre couvent et l'église où vous venez de déposer les restes mortels de votre roi. » Le duc de Raguse fut en effet, sous l'empire, gouverneur des provinces illyriennes. Il ne quitta ce gouvernement que pour venir gagner son bâton de maréchal sur le champ de bataille de Wagram. Il ne pensait guère alors qu'il serait un jour le dernier à tirer l'épée pour la défense du trône des Bourbons, et que Charles X devrait son dernier asile à son dernier défenseur.

Depuis la mort de Louis XV, en 1774, il s'est écoulé quatre-vingts ans. Pendant cette longue période de temps, cinq souverains ont régné sur la France, jusqu'à l'empereur Napoléon III : Louis XVI, Napoléon I[er], Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe. Tous ces souverains ont su conquérir et détenir pendant plusieurs années l'autorité et le pouvoir. Quel prince fut plus vertueux que Louis XVI ? quel génie plus puissant et plus entouré de gloire que Napoléon ? qui fut plus loyal et plus français que Charles X ? plus libéral, plus expérimenté et plus habile que Louis-Philippe ? Et cependant aucun de ces monarques n'a pu mourir sur le trône! Louis XVIII seul est mort en roi dans sa capitale, et ses restes mortels sont réunis dans les caveaux de Saint-Denis à ceux des rois ses aïeux. Espérons que la fatalité

qui depuis presque un siècle frappe tous ceux qui règnent sur la France est enfin épuisée. La mort régulière et paisible des souverains est un solennel témoignage de la paix et du bonheur des nations.

Le roi Louis XVIII mourut le 16 septembre 1824, dans la soixante-dixième année de son âge. Depuis quelques années il ne vivait plus, pour ainsi dire, que par la force de son âme et par l'énergie de sa volonté : il était déjà gravement atteint à l'époque de la première restauration, en 1814, et bien plus gravement encore à son retour de Gand. Cependant, depuis 1815 jusqu'à la dernière période de sa vie, il n'a pas gardé le lit un seul jour. Il disait qu'un roi de France devait mourir dans un fauteuil. « Je voudrais pouvoir dire, ajouta-t-il, qu'il ne devrait pas être malade. » Au milieu des crises de goutte les plus violentes, il se levait à son heure, travaillait avec ses ministres, et montrait dans ses entretiens la même vivacité, la même grâce, la même liberté d'esprit.

Plusieurs semaines avant sa mort, Louis XVIII ne pouvait plus soutenir sa tête ; elle tombait sans cesse sur sa poitrine et ne pouvait être relevée que par les soins attentifs des serviteurs. Même dans cet état désespéré, le roi allait régulièrement à la messe tous les jours, et le dimanche il s'arrêtait au retour dans son cabinet, pour la *réception d'étiquette.* Voici comment se passait cette réception :

Le roi était assis dans son fauteuil, devant la porte de la chambre dans laquelle il couchait ; derrière le fauteuil, à droite et à gauche, se plaçaient ses grands officiers et le chancelier. L'un d'eux nommait les per-

sonnes qui passaient, et le roi répétait les noms de celles qu'il voulait distinguer, adressant à chacune quelques paroles bienveillantes dans une phrase élégante et bien tournée. L'honneur d'être nommé par le roi était fort recherché, aussi se rendait-on très-exactement à la *réception d'étiquette.* Plusieurs n'y ont jamais manqué.

La politesse et la galanterie de Louis XVIII ne s'éteignirent qu'avec le dernier souffle de sa vie. Il avait l'habitude de recevoir les dames le premier lundi de chaque mois, dans la soirée. A sa dernière réception, le roi ne pouvait plus relever la tête ni élever ses regards jusqu'aux visages des personnes présentes ; le premier gentilhomme de service prononça le nom de madame de *** : « Je l'aurais reconnue à son joli pied, » dit le roi.

On a prétendu que le roi ne consentit à se confesser que sur les instances de madame la comtesse de Cayla : c'est une erreur. Louis XVIII était religieux ; il communiait régulièrement aux quatre grandes fêtes de l'année; il réclama spontanément l'assistance de son confesseur, auquel il demanda les derniers sacrements.

Un historien de la restauration a raconté les derniers moments de Louis XVIII et les détails d'une dernière conversation qu'il aurait eue avec Monsieur. Le roi aurait dit à son successeur que ce qu'il y avait de mieux à imiter dans Henri IV, c'étaient ses gasconnades Il aurait ajouté : « Comme Henri IV, j'ai louvoyé entre les partis. » Cet historien a été trompé par de faux rapports. Louis XVIII sur son lit de mort n'a point eu avec le comte d'Artois une semblable conversation, et jamais il

n'a qualifié ainsi la politique de son glorieux aïeul et la sienne propre [1].

Le roi Louis XVIII, alors comte de Provence, avait été marié dès l'âge de seize ans, en 1771, à la princesse Louise de Savoie. Il n'eut point d'enfants. Je ne craindrai pas d'entrer ici dans quelques détails familiers, pour jeter la lumière de la vérité sur les relations connues que Louis XVIII, comte de Provence ou roi, entretint pendant plusieurs années avec des femmes distinguées par leur esprit, et qui durent à ces relations une certaine célébrité.

Ce que Louis XVIII aimait surtout chez les femmes, c'était leur conversation, leur voisinage, leurs parfums et, avec elles, certaines familiarités amicales, à peu près innocentes. « Rien n'est moins dangereux que l'amour de M. le comte de Provence, » disait la comtesse de Balbie, qui avait beaucoup connu le prince avant son exil. Il prit un jour avec elle certaines libertés qui lui déplurent ce jour-là : « Monseigneur, lui dit-elle, vous me traitez comme si j'étais votre maîtresse, et vous savez bien que je ne puis pas l'être. » A la cour, les femmes affirmaient toutes que les attentions de M. le comte de Provence ne tiraient pas à conséquence ; il savait ce qu'on disait, et son amour-propre en souffrait. Depuis son retour en France, il aimait à parler de l'ancienne cour, et il racontait toutes sortes d'histoires pour refaire sa réputation. C'était surtout le matin que Louis XVIII aimait à se rappeler ses souvenirs de jeunesse. Après le

1. Voir la lettre politique de Louis XVIII au comte d'Artois, insérée dans le second volume de ces Mémoires, page 125.

déjeuner, le roi et la famille royale passaient dans un salon où se trouvaient réunis en petit nombre quelques courtisans particulièrement favorisés, agréables au roi et à madame la duchesse d'Angoulême.

Louis XVIII parlait un jour, dans une de ces réunions, de ce malheureux qui s'était épris de la reine Marie-Antoinette jusqu'à en perdre la raison. « Nous nous promenions, dit Louis XVIII, la comtesse de Provence et moi, dans la grande avenue de Versailles; les femmes de la comtesse nous accompagnaient. Tout à coup, l'*amoureux de la reine* s'élance de l'un des bosquets et se précipite vers nous; la comtesse de Provence, effrayée, tombe évanouie dans mes bras : on s'empresse autour d'elle, et l'on parvint, non sans peine, à la ranimer. Je fus d'autant plus troublé et inquiet des suites de cette aventure, que j'avais de bonnes raisons de croire que la comtesse était dans une situation qui exigeait beaucoup de ménagement. » La conclusion fort inattendue de ce récit fut accueillie par un immense éclat de rire, dont le signal fut donné par le comte d'Artois, et même par la duchesse d'Angoulême. Mais chacun redevint bientôt sérieux et craintif, lorsqu'on vit le roi froncer le sourcil et lancer sur le cercle qui l'entourait un de ces regards dont personne n'osait braver l'imposante domination. Ses yeux cherchaient une victime, et, s'adressant à madame la duchesse d'Angoulême : « Voulez-vous bien, ma nièce, m'expliquer ce que vous trouvez de si plaisant dans mon histoire? J'ai parlé de la reine votre mère, et je ne pensais pas que son souvenir dût exciter vos rires. » Madame la duchesse d'Angoulême éclata en sanglots. Le lendemain

la famille royale se retrouva dans le même salon; le roi avait oublié la scène de la veille, et avait repris le ton ordinaire de sa conversation.

Nous citerons encore ici une anecdote que nous tenons de source certaine, et qui semble venir confirmer les prétentions rétrospectives du roi sur les galanteries de sa jeunesse.

On sait qu'au moment même de la restauration, la politique avait envahi même les coulisses du Théâtre-Français. Mademoiselle Mars était restée, comme on disait alors, *bonapartiste*. Mademoiselle Bourgoin s'était faite *royaliste*. Après les cent-jours, mademoiselle Bourgoin fut appelée dans le cabinet du roi, qui avait entendu parler de son dévouement et de sa beauté. Le roi l'accueillit avec la plus gracieuse bienveillance, la fit asseoir tout auprès de lui, et après quelques-unes de ces innocentes familiarités qu'il aimait à se permettre: « Je n'ai jamais tant regretté qu'aujourd'hui, dit-il, d'avoir soixante ans. » Cette audience, à laquelle assistait, le dos tourné, le premier gentilhomme de service, dura presque une demi-heure, et en congédiant mademoiselle Bourgoin, le roi lui dit en riant : *Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte enfin, disait Dagobert à ses chiens.*

Le lendemain, le roi envoya à mademoiselle Bourgoin, avec une élégante voiture à laquelle étaient attelés deux beaux chevaux gris pommelé, un immense et magnifique nécessaire en vermeil, contenant une somme de trente mille francs. Louis XVIII s'était montré, envers les gracieux attraits de mademoiselle Bourgoin, plus galant et plus généreux qu'entreprenant.

Après la mort de son père, de Charles X, M. le comte de Marnes prit le titre de roi; mais ce n'était qu'une royauté nominale, la royauté de l'exil. « Le roi, dit-il, s'appelle aujourd'hui Louis XIX : le jour où la restauration se ferait, il s'appellerait Henri V. »

M. le comte de Marnes notifia aux souverains d'Europe la mort du roi Charles X et la résolution qu'il avait prise. Ces lettres furent reçues avec déférence, et les cours prirent le deuil : l'Autriche pour vingt jours, la Russie pour vingt-quatre jours, la Prusse pour trois semaines, l'Espagne (Isabelle) pour le même espace de temps, ainsi que la Saxe et la Bavière; le Wurtemberg pour quinze jours, le Danemark pour quatre semaines, Modène pour six semaines, Naples pour six semaines, l'Angleterre pour dix jours, et don Carlos, qui occupait les provinces basques, pour trois mois.

A Vienne, il y eut un service funèbre, auquel assistèrent l'empereur, l'impératrice et la famille impériale. Les Français qui résidaient à l'étranger témoignèrent aussi de leur douleur. Il y eut des services à Fribourg, à Nice, à Naples, à Rome, à Varsovie.

En France, les royalistes prirent le deuil pour six mois, comme si Charles X était mort aux Tuileries; mais ils ne purent faire célébrer des messes en noir : l'autorité les interdit.

Ce fut madame la comtesse de Marnes qui, dans une lettre pleine de tendresse et de douleur, informa Madame, duchesse de Berry, de la mort de Charles X. Madame la comtesse de Marnes annonçait les résolutions prises pour le présent et pour l'avenir. Madame

accourut aussitôt, et de ce moment date l'entier rapprochement de la famille royale.

M. le comte de Marnes mourut le 3 juin 1844 ; il succomba à une phlegmasie intestinale. Son cercueil fut placé à la droite de celui de son père, dans le caveau du couvent des saints franciscains. Une plaque fixée sur le cercueil porte l'inscription suivante :

ICI EST DÉPOSÉ

TRÈS-HAUT ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE,

LOUIS,

FILS AINÉ DU ROI DE FRANCE CHARLES X,

NÉ A VERSAILLES LE 6 AOUT 1775,

MORT A GORITZ LE 3 JUIN 1844.

Tribulationem inveni,

Et nomen Domini invocavi.

M. le comte de Marnes est mort, comme Louis XVIII, deux mois avant d'avoir accompli sa soixante-neuvième année.

Deux jours après les funérailles, le 10 juin, madame la comtesse de Marnes, agenouillée sur la tombe de son époux, célébrait, solitaire et avec des pleurs, le quarante-cinquième anniversaire de son mariage. Elle versait des larmes sur le quatorzième cercueil des membres de sa famille : — le roi Louis XVI, — la reine Marie-Antoinette,—Madame Elisabeth,—Mesdames de France, filles de Louis XV, mortes en émigration,—le duc d'Enghien, — Louis XVIII, — la reine sa femme, — madame la comtesse d'Artois, — Charles X, — le duc de Berry,

— le prince de Condé, — le duc de Bourbon, — le comte de Marnes, son mari.

Après la mort du comte de Marnes, madame la comtesse de Marnes quitta Goritz et fit l'acquisition du domaine de Frohsdorff.

Le 19 octobre 1851, à onze heures dix-sept minutes, la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette expira : la terre avait perdu un de ses anges de charité, le ciel avait conquis une sainte de plus. « Elle reçut les secours que la religion prépare à ceux qui vont quitter la terre [1], et du lit de ses dernières douleurs, elle pria pour ceux qu'elle laissait après elle. Une petite chambre étroite et longue, qui n'avait pour ornements que les portraits de *ceux qui ne sont plus;* un lit plus simple que celui de ses femmes, quelques meubles sans ornement, et, devant cette chambre, un cabinet plus grand, plus clair, mais aussi modestement meublé, dont quelques tableaux relatifs à la campagne d'Espagne décoraient seuls les murs, formaient à Frohsdorff tout l'appartement qu'elle s'était réservé. Au pied de ce lit, où se livrait ce dernier assaut qu'on appelle l'agonie, dans cette chambre resserrée, en face de ces pieuses et chères images qui avaient été les compagnes de sa vie, M. le comte et madame la comtesse de Chambord étaient agenouillés; un prêtre, digne d'assister cette sainte, récitait les prières du départ; des femmes éplorées, des serviteurs au désespoir, pleuraient dans le cabinet. Depuis sept heures, déjà la vie impuissante s'anéantissait par degrés

1. Nous empruntons ces détails à une notice du marquis de Pastoret sur madame Marie-Thérèse.

devant la mort; un silence d'attente et d'effroi suspendit tout d'un coup les sanglots, les pleurs, les prières même. Le prêtre leva la main vers un crucifix placé au-dessus du lit funèbre, et, la rabaissant aussitôt, il fit le signe de la croix. La fille des rois, des saints et des martyrs était retournée auprès de Madame Elisabeth, auprès de Marie-Antoinette et de Louis XVI. »

La comtesse de Marnes avait demandé à être enterrée à Goritz, près de son beau-père et de son mari : ses volontés furent exécutées, puis le Saint-Denis de l'exil se referma sur cette troisième tombe. Née le 19 décembre 1778 et décédée le 19 octobre 1851, madame la comtesse de Marnes parvint jusqu'à l'âge de soixante-douze ans et dix mois.

A dater de la mort de Charles X, elle fut toujours traitée à Vienne avec le rang et les honneurs de reine.

Je viens de raconter, non sans émotion, mais sans arrière-pensée politique, de bonne foi, les événements des dernières luttes et des derniers jours de la restauration. J'ai fait assister aussi le lecteur à toutes les tristesses et à tous les deuils de la famille royale en exil. Ma piété respecte et honore toutes les infortunes.

Quel contraste entre ces deux grandes infortunes historiques, celle de Napoléon et celle de Charles X !

Napoléon vivait du moins, à Sainte-Hélène, au milieu des souvenirs de ses grandeurs passées et de sa gloire durable. Charles X, à Lullworth, à Holyrood et à Goritz, n'eut pour hôtes que les souvenirs des anxiétés de son règne et des fatalités héréditaires qui poursuivirent toute sa famille. Napoléon subit avec une légitime indi-

gnation le supplice de la grandeur et de l'orgueil humains trahis et outragés. Charles X se résigna en chrétien, et supporta en martyr les adversités les plus persévérantes et les plus cruelles.

Le spectacle de l'empire et de la restauration offre encore un ensemble et des mouvements plus contraires.

Napoléon ajouta beaucoup à la gloire de la France, en prétendant reculer ses limites; il mit sagement en pratique cette conquête morale de la révolution de 89, ce principe humain de l'égalité.

La restauration vint au contraire réveiller et satisfaire notre vieille passion pour la liberté, mais en s'efforçant, par respect pour le principe de l'hérédité, de ressusciter les priviléges de la naissance. Charles X se proposa avant tout la sainte et politique mission de faire revivre dans nos mœurs les doctrines morales et religieuses, qu'avaient éteintes dans bien des ames les écrits et les prédications révolutionnaires. Il voulut nous convertir et nous ramener au passé, espérant supprimer ainsi toutes les idées et effacer jusqu'aux dernières traces de la révolution de 89.

Ainsi dans nos révolutions, sous des changements de personnes, éclatent toujours des changements de principes et d'idées. On dirait qu'à certains intervalles plus ou moins éloignés, la France, détruisant souvent en quelques jours de fond en comble les institutions, les principes, les croyances qu'elle honorait la veille, est chargée de conduire le monde bien ou mal, de le faire marcher en avant ou en arrière.

Faut-il s'étonner que la France, qui aime pàr-dessus

tout les splendeurs de la victoire, du triomphe, du génie, entoure d'admiration le nom de Napoléon, et n'ait que de l'indifférence et de l'oubli pour celui de Charles X! Cependant la religion sait aussi comprendre et inspirer de grandes choses. La prise d'Alger restera une page mémorable dans l'histoire de la restauration. Louis XVIII et Charles X, dans leur zèle religieux, ne laissèrent ni humilier ni outrager la France : l'expédition de Morée et la guerre d'Espagne mirent au contraire en relief le crédit et l'autorité de la politique française en Europe.

Le Code civil, la gloire impérissable de nos armes partout et si longtemps victorieuses, la société et la religion sauvées, de grands travaux et plus d'un monument : voilà ce que nous dûmes à l'empire.

Nous devons à la restauration une colonie africaine où s'aguerrissent nos jeunes soldats, les premiers progrès du crédit public en France, et le noble goût d'une sage liberté.

Après avoir montré justice et reconnaissance envers ceux qui ne sont plus, constatons ici, en devançant l'avenir, que Napoléon III, par la consécration du suffrage universel, par son respect pour le principe démocratique, par sa politique au grand jour, mérite déjà une haute place parmi les novateurs couronnés.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.



TABLE

CHAPITRE PREMIER

MONSIEUR DECAZES.

CHAPITRE II

DES PARTIS SOUS LA RESTAURATION.

LE PARTI BONAPARTISTE, LE PARTI LIBÉRAL, LE PARTI RÉPUBLICAIN ET LE PARTI CONSTITUTIONNEL.

CHAPITRE III

MONSIEUR DE VILLÈLE.

CHAPITRE IV

MONSIEUR DE MARTIGNAC.

CHAPITRE V

MONSIEUR DE POLIGNAC.

CHAPITRE VI

MONSIEUR THIERS. — LE NATIONAL.

CHAPITRE VII

LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

LES ORDONNANCES. — LES TROIS JOURNÉES. — SAINT-CLOUD.
RAMBOUILLET. — MAINTENON. — CHERBOURG.

CHAPITRE VIII

CHARLES X ET LA FAMILLE ROYALE EN EXIL.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.









